



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ENTRE L'ÉTAT

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
GALLY MAULDRE

**2021-2026**

*Mis à jour au 1<sup>er</sup> semestre 2023*

# GUIDE DE LECTURE GLOBALE

Le présent CRTE comporte **trois documents**.

Premièrement, le **tableau de bord des projets**, qui propose une **vision synthétique et panoramique** de l'action Communautaire sur le territoire Gally-Mauldre. Chaque projet est classé par **compétences intercommunales**, par **volets du CRTE** et par **thèmes**. La **pagination** indiquée permet au lecteur de se reporter rapidement aux détails des projets qui l'intéressent dans le **CRTE rédigé**.

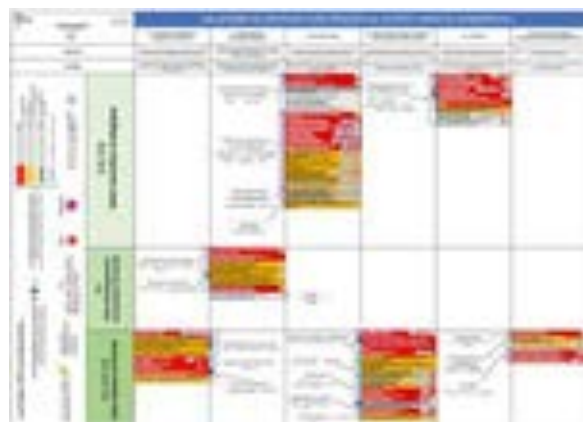


Tableau de bord des projets (Tableau de bord des projets) : Ce tableau synthétise les projets communautaires. Il est structuré en colonnes correspondant aux compétences intercommunales (comme 'Energie', 'Eau', 'Déchets') et en lignes correspondant aux thèmes ou volets du CRTE. Des barres colorées (rouge, orange, vert) sont utilisées pour visualiser la répartition ou l'état des projets dans chaque catégorie.

Deuxièmement, la **maquette financière** agrège, en un seul document, l'ensemble des investissements correspondant aux projets communaux et intercommunaux, en détaillant leurs plans de financement (subventions Etat, Région, Département, etc.).



Troisièmement, le **CRTE rédigé**, qui propose une vision **analytique et précise** de l'action intercommunale sur le territoire Gally-Mauldre.

La première partie **présente le territoire**. La seconde dresse **l'inventaire détaillé des projets** classés par **compétences intercommunales**, par **thèmes** et par **communes**. Pour chaque projet, le lecteur peut se reporter à des **encadrés synthétiques** résumant les informations essentielles à connaître.



La lecture **simultanée** des trois documents est recommandée pour restituer le détail des projets dans leur contexte communautaire.

# GUIDE DE LECTURE PAR PROJET

## LEGENDE

Valable pour le tableau de bord des projets et le CRTE rédigé

### Les Projets CRTE sont hiérarchisés ...

... par priorités politiques intercommunales  
(connaissance du projet, recettes fiscales, créations d'emplois, cadre de vie, utilité publique, échéances)



... par échéances techniques/administratives  
(Définition du projet, acquisition du terrain, autorisation d'urbanisme, début et fin des travaux)

<b>PROCHE</b>	Coût et bilan financier validés Permis de construire ou réalisation avant fin 2024
<b>MOYENNE</b>	Coût et bilan financier en cours de validation Permis de construire ou réalisation à partir de début 2025
<b>LOINTAINE</b>	Coût et bilan financier inconnus et projet en définition Permis de construire ou réalisation après 2025
<b>EXISTANT</b>	Action réalisée + année de réalisation

Logos indiquant l'éligibilité potentielle du projet aux financements :



Logo indiquant le portage intercommunal d'un projet



Logo indiquant les projets ayant obtenu une subvention « France Relance »



Logo indiquant les projets nouvellement inscrits au CRTE




# EXEMPLE

## Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Crespières

1

Dans la table des matières, en dessous de l'intitulé d'un projet, figurent les logos indiquant, de gauche à droite :

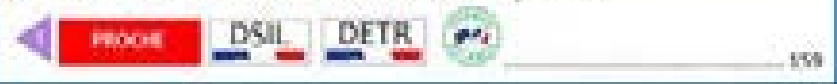
- Le classement du projet dans les **priorités politiques** intercommunales ;
- La **maturité technique / administrative** du projet ;
- Les **canaux de financements** auxquels le projet est **potentiellement éligible**, à l'**exception** des subventions « France Relance » dont la présence du logo  certifie l'obtention acquise par la commune.

2.4.2. Projets territoriaux de relance / volet cohésion territoriale (CARTER)..... 157

2.4.2.1. Maisons et résidences thématiques ..... 158


2.4.2.1.1. Crespières ..... 159

2.4.2.1.1.1. Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire



2

Dans le corps du texte, en dessous de l'intitulé d'un projet, le principe est le même que pour la table des matières. Les logos indiquent, de gauche à droite :

- Le classement du projet dans les **priorités politiques** intercommunales ;
- La **maturité technique / administrative** du projet ;
- Les **canaux de financements** auxquels le projet est **potentiellement éligible**, à l'**exception** des subventions « France Relance » dont la présence du logo  certifie l'obtention acquise par la commune.

### 2.4.2.1.1. Maisons et résidences thématiques

2.4.2.1.1.1. Crespières

2.4.2.1.1.1.1. Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire



#### Présentation synthétique du projet

##### Objectifs :

- Aménagement par la Commune, en centre de village, sur un foncier d'environ 1 400 m<sup>2</sup>, le long de la RD 903, d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire,
- Création de cinq logements sociaux accessibles depuis l'extérieur, à l'FMG,
- Toile créée dans le cadre du projet immobilier, et « tournée à gauche » existant,
- Aires de stationnement de 48 véhicules, 7 places pour les professionnels de santé, 8 places pour les logements sociaux, équipées d'une recharge pour les véhicules électriques. Le principe de mutualisation sera recherché,
- Energie renouvelable incluant « MUSE Maison universelle de la santé et de l'équilibre »
- Qualité paysagère du projet.

##### Plan de financement :

- DSII RELANCE sans demande / besoins
- DETR : approuvé en cours de demande.

##### Calendrier :

- Juin 2021 : Permis de Construire déposé
- Novembre 2021 : Accord au Permis de Construire
- Février 2022 : Purge du permis de Construire
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 : Démarrage des travaux
- Début d'année 2023 : Livraison de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

##### Indicateurs d'évaluation :

- Installation des praticiens (généralistes et spécialistes),
- Augmentation du taux d'emploi,
- Densité communale, CCAM, et filles électrons.







3

Dans l'encadré synthétique résumant un projet (en fond vert) figure **état réel** du plan de financement du projet :

- Subvention **obtenue** + **montant** ;
- Dossier **en cours de traitement** par les services de l'Etat + **montant demandé** ;
- Formulation de la demande à **venir** avec ou sans **montant** indiqué.






## Table des matières








.....	1
Table des matières .....	6
1. Première Partie : introduction et présentation du territoire .....	26
<b>1.1. Le Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE).....</b>	<b>26</b>
<b>1.2. Le Plan France Relance.....</b>	<b>29</b>
<b>1.3. Le Fonds Vert.....</b>	<b>30</b>
<b>1.4. La CC Gally Mauldre et son territoire .....</b>	<b>31</b>
1.4.1. Les principales caractéristiques du territoire .....	31
1.4.2. La vocation fondamentale de l'EPCI : optimiser les dépenses publiques et mutualiser des ressources .....	32
1.4.3. Les élus .....	33
1.4.4. L'organigramme des services .....	35
1.4.5. Les six compétences exercées .....	36
1.4.5.1. Urbanisme, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie.....	36
1.4.5.2. Développement économique et agricole .....	36
1.4.5.3. Protection et mise en valeur de l'environnement.....	36
1.4.5.4. Actions sociales, sanitaires, éducatives, culturelles, patrimoniales et sportives ..	37
1.4.5.5. Transports.....	37
1.4.5.6. Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) .....	37
1.4.6. La formalisation de l'action communautaire dans des plans, schémas et outils... ..	38
1.4.6.1. ... au niveau supra-communautaire.....	38
1.4.6.1.1. Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) en vigueur en 2023... ..	38
1.4.6.1.2. Le SDRIF-Environnemental de demain : Objectif 2040 .....	40
1.4.6.1.3. Le Baromètre de la Transition Ecologique des Yvelines (DDT).....	42
1.4.6.2. ... au niveau communautaire .....	45
1.4.6.2.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) .....	45
1.4.6.2.2. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....	46
<b>1.5. Comitologie.....</b>	<b>49</b>
1.5.1. Comité de pilotage .....	49
1.5.2. Comité technique .....	50
1.5.3. Mise à jour du CRTE.....	50
1.5.4. Cofinancement par l'Etat d'un poste de chef de projet au bénéfice de la CCGM .....	50



















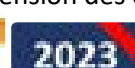
2.	Seconde Partie : les projets territoriaux de relance par compétences intercommunales.....	52
<b>2.1.</b>	<b>Compétence « urbanisme, aménagement, logement et cadre de vie » .....</b>	<b>52</b>
2.1.1.	Diagnostic et stratégie territoriale .....	52
2.1.1.1.	Le mode de développement urbain .....	52
2.1.1.2.	Logement et population .....	53
2.1.1.3.	L'énergie et le logement.....	55
2.1.2.	Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale (CRTE).....	58
2.1.2.1.	Revitalisation des centres-villes .....	58
2.1.2.1.1.	Maule.....	58
2.1.2.1.1.1.	Dynamisation du centre-ville : parking, pont carrossable au-dessus de la Mauldre, mobilités douces, photovoltaïque, revitalisation des commerces de proximité	
		58
2.1.2.1.2.	Mareil-sur-Mauldre .....	63
2.1.2.1.2.1.	Création d'un parking de covoiturage en entrée de village	
		63
2.1.2.1.3.	Feucherolles .....	67
2.1.2.1.3.1.	Aménagement du centre-ville (logements, commerces, parking)	
		67
2.1.2.1.4.	Herbeville .....	75
2.1.2.1.4.1.	Réalisation de deux logements communaux afin notamment de maintenir les effectifs scolaires	
		75
2.1.2.1.5.	Andelu .....	81
2.1.2.1.5.1.	Réhabilitation de deux logements communaux	
		81
2.1.2.1.6.	Crespières.....	87
2.1.2.1.6.1.	Création d'un restaurant en centre-village et d'un parking public	
		87
2.1.2.2.	Espaces naturels et paysagers.....	92
2.1.2.2.1.	Feucherolles .....	92

2.1.2.2.1.1. Aménagement de « La Sablière », cheminement du bois et belvédère					
 MOYENNE				.....	92
2.1.2.2.1.2. Revalorisation du site de la « Source Lanluet » et du Lavoir de l'Abbaye ..					97
 PROCHE				.....	97
2.1.2.2.2. Saint-Nom-la-Bretèche.....					99
2.1.2.2.2.1. Végétalisation des entrées de ville					
 PROCHE				.....	99
2.1.2.2.3. Crespières.....					102
2.1.2.2.3.1. Parc du Château de Sautour					
 PROCHE				.....	102
2.1.2.3. Quartiers multimodaux .....					106
2.1.2.3.1. Saint-Nom-la-Bretèche.....					106
2.1.2.3.1.1. Rénovation de la zone du Vivier (Résidence Services Séniors, co-living séniors, centre médical, activité économique)					
 PROCHE				.....	106
2.1.2.3.2. Feucherolles .....					111
2.1.2.3.2.1. Aménagement de la Ferme Sainte-Gemme					
 MOYENNE				.....	111
2.1.2.3.3. Mareil-sur-Mauldre .....					115
2.1.2.3.3.1. Le Moulin					
 MOYENNE				.....	115
2.1.2.4. Equipements publics .....					121
2.1.2.4.1. Crespières.....					121
2.1.2.4.1.1. Création d'un nouveau centre technique municipal					
 PROCHE				.....	121
2.1.2.4.2. Montainville .....					125
2.1.2.4.2.1. Centre technique municipal					
 PROCHE					.....
2.1.2.5. Infrastructures et réseaux .....					128























































2.1.2.5.1.	Feucherolles .....	128
2.1.2.5.1.1.	Enfouissement de réseaux rue de l'Etang (électricité, éclairage, communications)	
		128
2.1.2.5.2.	Saint-Nom-la-Bretèche .....	131
2.1.2.5.2.1.	Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement et du zonage des eaux usées et SIG	
		131
2.1.2.5.2.2.	Réalisation du Schéma Directeur de Gestion des eaux pluviales et du zonage EP	
		133
2.1.2.5.2.3.	Réfection de voiries : rue de Val Martin et Route de Sainte-Gemme	
		135
2.1.2.5.3.	Chavenay .....	136
2.1.2.5.3.1.	Réfection de voiries au Vallon, Chemin du Bois, Rue de Mézu et RD97	
		136
2.1.2.5.4.	Mareil-sur-Mauldre .....	140
2.1.2.5.4.1.	Aménagement routier : sécurisation de la RD 191 vers Maule et Beynes	
		140
<b>2.2.</b>	<b>Compétence « développement économique et agricole » .....</b>	<b>143</b>
2.2.1.	Diagnostic et stratégie territoriale .....	143
2.2.1.1.	L'agriculture .....	143
2.2.1.2.	Activités économiques, commerces, services de proximité et emploi .....	145
2.2.1.2.1.	Un domaine traité par un chargé de mission .....	145
2.2.1.2.2.	Les objectifs du SCoT pour .....	145
2.2.1.2.2.1.	... l'activité économique .....	145
2.2.1.2.2.2.	... le commerce et les services .....	146
2.2.1.2.3.	... l'emploi .....	147
2.2.1.2.4.	Les évolutions entre 2012 et 2019 .....	148
2.2.1.2.4.1.	Surfaces d'activités, commerces, services et emploi .....	148
2.2.1.2.4.2.	Le développement de la fibre optique .....	153













2.2.1.2.4.3.	L'économie résidentielle .....	154
2.2.2.	Projets territoriaux de relance : volet développement économique territorial .....	155
2.2.2.1.	Développement économique .....	155
2.2.2.1.1.	Herbeville .....	155
2.2.2.1.1.1.	Château de Boulémont	
		155
2.2.2.1.2.	Davron .....	159
2.2.2.1.2.1.	Création sur une parcelle intercommunale d'activités économiques et agricoles	
		159
2.2.2.1.3.	Feucherolles .....	164
2.2.2.1.3.1.	Création d'un village d'entreprises	
		164
2.2.2.1.4.	Maule.....	167
2.2.2.1.4.1.	Aménagement de la zone de la gare : création d'un village d'entreprises, d'un parking multimodal, démolition du silo .....	
		167
2.2.2.1.5.	Chavenay .....	170
2.2.2.1.5.1.	Projet « Mort-Moulin » : Création de bâtiments d'activités économiques	
		170
2.2.2.1.6.	Cresprières.....	175
2.2.2.1.6.1.	Immobilier d'entreprise communal .....	
		175
2.2.2.2.	Agriculture et alimentaire .....	178
2.2.2.2.1.	CC Gally-Mauldre.....	178
2.2.2.2.1.1.	Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pouvant intégrer une cuisine centrale	
		178
2.2.2.2.2.	Chavenay .....	181

2.2.2.2.2.1. Création d'une ferme en permaculture				
				181
2.2.2.2.3. Saint-Nom-la-Bretèche				188
2.2.2.2.3.1. Création d'une Chèvrerie : Fromages et glaces				
				188
2.2.2.2.3.2. Développement de la Ferme Horticole Théart rebaptisée « Station V »				
				192
2.2.2.3. Emploi				199
2.2.2.3.1. CC Gally-Mauldre				199
2.2.2.3.1.1. Rencontres Economiques de Gally-Mauldre : évènement annuel				
				199
2.2.2.3.1.2. Soutien associatif à l'emploi et au développement des entreprises				
				201
2.2.2.3.1.2.1. Gally et Mauldre Emploi (GeM Emploi)				201
2.2.2.3.1.2.2. Arcade Emploi				202
2.2.2.3.1.2.3. Association Cadre Emploi (ACE)				203
2.2.2.3.1.2.4. Initiative Seine Yvelines				203
<b>2.3. Compétence « Environnement »</b>				<b>204</b>
2.3.1. Diagnostic et stratégie territoriale				204
2.3.1.1. La fonctionnalité écologique				204
2.3.1.2. L'eau				205
2.3.2. Projets territoriaux de relance : volet transition écologique				207
2.3.2.1. Gestion des déchets				207
2.3.2.1.1. CC Gally-Mauldre				207
2.3.2.1.1.1. Gestion locale des biodéchets				
			 	207
2.3.2.1.1.1.1. Extension des consignes de tri (ECT)				
				212

2.3.2.1.1.2.	Composteurs individuels	EXISTANT		2023	215		
2.3.2.2.	Environnement, espaces naturels et paysagers				216		
2.3.2.2.1.	CC Gally-Mauldre				216		
2.3.2.2.1.1.	Elaboration intercommunale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	EXISTANT			216		
2.3.2.2.1.2.	Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)						
				2023	220		
2.3.2.2.1.2.1.	Lutte contre les inondations et renaturation de la Mauldre	EXISTANT			224		
2.3.2.2.1.2.2.	Renaturation du Ru de Gally	EXISTANT			228		
2.3.2.2.1.2.3.	Corridors écologiques inscrits dans le SCoT et les PLU	EXISTANT			229		
2.3.2.2.1.1.	Protection contre les inondations au sein de la Commune de Mareil-sur-Mauldre (secteur du Clos-Bazin)						
		1	PROCHE			2023	233
2.3.2.2.1.2.	Aménagement et extension du Parc Bernard Fourmont	2	PROCHE			2023	238
2.3.2.2.1.3.	Recrutement d'un « Eco-Garde » bénévole	1	PROCHE			2023	244
2.3.2.2.1.4.	Dispositif « Zéro Phyto »	EXISTANT				245	
2.3.2.3.	Rénovations thermiques et/ou énergétiques					246	
2.3.2.3.1.	Feucherolles					246	
2.3.2.3.1.1.	Rénovation thermique de l'école La Trouée	1	MOYENNE			2023	246
2.3.2.3.2.	Maule					247	










2.3.2.3.2.1. Maîtrise de la demande énergétique, remplacement de chaudières (Mairie)	<b>EXISTANT</b>	 	247
2.3.2.3.2.2. Remplacements de menuiseries (Bibliothèque, Musée, Ancienne Mairie)	<b>1 LOINTAINE</b>		250
2.3.2.3.2.3. Aménagement d'un parking en centre-ville avec création d'une ombrière photovoltaïque	<b>1 PROCHE</b>	   	252
2.3.2.3.3. Bazemont			252
2.3.2.3.3.1. Rénovation thermique de l'école maternelle	<b>1 MOYENNE</b>		252
2.3.2.3.3.2. Remplacement de la chaufferie du Groupe scolaire	<b>1 MOYENNE</b>		255
2.3.2.3.4. Saint-Nom-la-Bretèche			258
2.3.2.3.4.1. Rénovation thermique du centre multi accueil « Petit Prince » et Extension / rénovation de ce centre	<b>1 PROCHE</b>	  	258
2.3.2.3.4.2. Rénovation énergétique de la Mairie	<b>1 PROCHE</b>	 	262
2.3.2.3.4.3. Rénovation thermique de l'école Louis Pasteur	<b>1 PROCHE</b>	 	264
2.3.2.3.5. Crespières			268
2.3.2.3.5.1. Rénovation énergétique de l'école	<b>1 MOYENNE</b>	 	268
2.3.2.3.6. Mareil-sur-Mauldre			272
2.3.2.3.6.1. Rénovation énergétique de l'école et de la Mairie	<b>1 MOYENNE</b>	   	272

2.3.2.3.6.2. Rénovation énergétique de la toiture du dojo						
 LOINTAINE					275	
2.3.2.3.7. Herbeville					278	
2.3.2.3.7.1. Extension et rénovation énergétique : Mairie et école	 PROCHE				278	
2.3.2.3.8. Montainville					284	
2.3.2.3.8.1. Rénovation de l'isolation thermique des bâtiments de la Mairie et de l'école	 MOYENNE				284	
2.3.2.3.9. Andelu					288	
2.3.2.3.9.1. Rénovation énergétique de la Mairie et de l'école	EXISTANT				288	
2.3.2.3.10. Chavenay					292	
2.3.2.3.10.1. Rénovation énergétique du groupe scolaire et du réfectoire	 PROCHE					292
2.3.2.3.10.2. Rénovation énergétique de la Ferme Brillon	 PROCHE					298
2.3.2.4. Rénovation de l'éclairage public					305	
2.3.2.4.1. Bazemont					305	
2.3.2.4.1.1. Rénovation du parc de luminaires de l'éclairage public	 PROCHE				305	
2.3.2.4.2. Maule					306	
2.3.2.4.2.1. Rénovation de l'éclairage public	 PROCHE				306	
2.3.2.4.3. Feucherolles					310	
2.3.2.4.3.1. Renouvellement de l'éclairage public (enfouissement / LED)	 PROCHE				310	
2.3.2.4.4. Saint-Nom-la-Bretèche					317	

2.3.2.4.4.1. Rénovation de l'éclairage public : Economies d'énergies et modernisation des points lumineux						
 LOINTAINE					317	
2.3.2.4.5. Montainville					321	
2.3.2.4.5.1. Rénovation de l'éclairage public		<b>PROCHE</b>			321	
2.3.2.5. Véhicules					323	
2.3.2.5.1. Saint-Nom-la-Bretèche					323	
2.3.2.5.1.1. Achat d'un véhicule hybride communal				<b>EXISTANT</b>	323	
2.3.2.5.2. Maule					326	
2.3.2.5.2.1. Acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques	<b>EXISTANT</b>	<b>2023</b>			326	
2.3.2.5.3. Feucherolles					327	
2.3.2.5.3.1. Acquisition d'un véhicule électrique	<b>EXISTANT</b>	<b>2023</b>			327	
<b>2.4. Compétence « action sociale, sanitaire, éducative, culturelle, patrimoniale et sportive »</b>					<b>328</b>	
2.4.1. Diagnostic et stratégie territoriale					328	
2.4.1.1. Les services de proximité à la personne					328	
2.4.2. Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale					330	
2.4.2.1. Etudes					330	
2.4.2.1.1. Communauté de communes Gally-Mauldre					330	
2.4.2.1.1.1. Analyse des besoins sociaux		<b>PROCHE</b>		<b>2023</b>	330	
2.4.2.2. Maisons et résidences thématiques					333	
2.4.2.2.1. Crespières					333	
2.4.2.2.1.1. Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et d'une pharmacie		<b>PROCHE</b>				333
2.4.2.2.1.2. Création d'une Maison Intergénérationnelle		<b>PROCHE</b>			339	












2.4.2.2.2.	Saint-Nom-la-Bretèche.....	345
2.4.2.2.2.1.	Création d'une Résidence Services Séniors dans la zone du Vivier	
	 	345
2.4.2.2.2.2.	Création d'une maison médicale	
	     	346
2.4.2.2.2.3.	Rénovation et extension de l'Espace Jacques Kosciusko-Morizet	
	   	351
2.4.2.2.2.4.	Aménagement de la ludothèque municipale	
	 	355
2.4.2.2.3.	Maule.....	358
2.4.2.2.3.1.	Extension et restructuration de l'ancienne trésorerie en « Maison du développement durable »	
	  	358
2.4.2.2.4.	Chavenay.....	371
2.4.2.2.4.1.	Aménagement d'un cabinet médical	
	 	371
2.4.2.2.4.2.	Aménagements intérieurs de la Maison de santé	
	     	374
2.4.2.2.4.3.	Restructuration et restauration de la salle des fêtes	
	  	377
2.4.2.3.	Scolaire et périscolaire.....	381
2.4.2.3.1.	Communauté de Communes Gally-Mauldre.....	381
2.4.2.3.1.1.	Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à Maule	
	   	381
2.4.2.3.2.	Bazemont.....	386
2.4.2.3.2.1.	Construction d'un nouveau restaurant scolaire et aménagements de l'école	
	      	386
2.4.2.3.3.	Maule.....	395




2.4.2.3.3.1. Construction de l'accueil périscolaire Charcot						
 <b>PROCHE</b> 						395
2.4.2.3.4. Chavenay						406
2.4.2.3.4.1. Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour 150 enfants						
 <b>PROCHE</b>    						406
2.4.2.3.4.2. Acquisition de matériel informatique pour l'école maternelle						
 <b>PROCHE</b>  						412
2.4.2.4. Patrimoine						414
2.4.2.4.1. Saint-Nom-la-Bretèche						414
2.4.2.4.1.1. Réfection structurelle de l'église et du clocher						
 <b>LOINTAINE</b>  						414
2.4.2.4.2. Herbeville						417
2.4.2.4.2.1. Rénovation de l'Eglise Saint-Clair						
 <b>EXISTANT</b>  						417
2.4.2.4.3. Davron						419
2.4.2.4.3.1. Rénovation de l'Eglise Sainte Madeleine						
<b>EXISTANT</b>  						419
2.4.2.4.4. Bazemont						422
2.4.2.4.4.1. Rénovation de la grille de la Mairie						
 <b>LOINTAINE</b>  						422
2.4.2.4.5. Mareil-sur-Mauldre						423
2.4.2.4.5.1. Rénovation énergétique de l'église						
 <b>PROCHE</b> 						423
2.4.2.5. Equipements sportifs						424
2.4.2.5.1. CC Gally-Mauldre						424
2.4.2.5.1.1. Mutualisation d'équipements sportifs pour l'équipe de football intercommunale						
 <b>LOINTAINE</b> 						424

2.4.2.5.2.	Saint-Nom-la-Bretèche.....	426
2.4.2.5.2.1.	Aménagement d'équipements sportifs et ludiques extérieurs	
	<b>EXISTANT</b> 426	
2.4.2.5.2.2.	Création d'un terrain de football en gazon synthétique	
	 <b>LOINTAINE</b>   <b>2023</b>	429
2.4.2.5.3.	Mareil-sur-Mauldre.....	432
2.4.2.5.3.1.	Création de terrains de paddle	
	 <b>PROCHE</b> <b>2023</b>	432
2.4.2.6.	Petite enfance.....	436
2.4.2.6.1.	Cresprières.....	436
2.4.2.6.1.1.	Aménagement d'une deuxième micro-crèche	
	 <b>MOYENNE</b> <b>DETR</b> <b>2023</b>	436
2.4.2.6.2.	Chavenay.....	440
2.4.2.6.2.1.	Aménagement intérieur et équipement de la crèche	
	 <b>PROCHE</b> <b>2023</b>	440
<b>2.5.</b>	<b>Compétence « Transports »</b> .....	<b>444</b>
2.5.1.	Diagnostic et stratégie territoriale .....	444
2.5.1.1.	Energie et transports.....	444
2.5.2.	Projets territoriaux de relance : volet transition écologique (CRTE).....	446
2.5.2.1.	Aménagements pour fluidifier et sécuriser les flux .....	446
2.5.2.1.1.	Montainville .....	446
2.5.2.1.1.1.	Aménagements routiers et piétonniers à l'échelle du village	
	 <b>MOYENNE</b>  <b>2023</b>	446
2.5.2.2.	Aménagements pour les mobilités douces .....	450
2.5.2.2.1.	CC Gally-Mauldre.....	450
2.5.2.2.1.1.	Elaboration intercommunale du Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD)	
	<b>EXISTANT</b>       	450
2.5.2.2.1.2.	Liaison douce « dorsale » entre Feucherolles et Maule	
	 <b>PROCHE</b>    <b>2023</b>	458

2.5.2.2.1.3.	Liaison douce entre Maule et Mareil-sur-Mauldre		464
2.5.2.2.1.4.	Liaison piétonne/cyclable existante : Chavenay/Feucherolles		473
2.5.2.2.1.5.	Liaison piétonne/cyclable existante : Saint-Nom-la-Bretèche/Feucherolles		474
2.5.2.2.1.6.	Soutien et développement du transport à la demande (TAD)		475
2.5.2.2.2.	Feucherolles		476
2.5.2.2.2.1.	Aménagement de voirie (Grande rue - rue de Poissy) en traversée de village, cheminements piétonniers et cyclables		476
2.5.2.2.2.2.	Aménagement piétonnier entre l'école La Trouée et le Village de Grasse		479
2.5.2.2.3.	Saint-Nom-la-Bretèche		480
2.5.2.2.3.1.	Etude de faisabilité concernant un système de covoiturage pour accéder à la gare		480
2.5.2.2.3.2.	Marquage et balisage des pistes cyclables afin de réaliser un maillage avec les pistes intercommunales et départementales		483
2.5.2.2.4.	Chavenay		484
2.5.2.2.4.1.	Réalisation du plan vélo : signalétique et marquage au sol		484
<b>2.6.</b>	<b>Compétence « Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) »</b>		<b>486</b>
2.6.1.	Diagnostic et stratégie territoriale		486
2.6.1.1.	Le développement de la fibre		486
2.6.2.	Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale		486

2.6.2.1.	Urbanisme .....	486
2.6.2.1.1.	CC Gally-Mauldre.....	486
2.6.2.1.1.1.	Dématérialisation intercommunale de l'Application du Droit des Sols (ADS)	
	<b>PROCHE</b> 	486
2.6.2.2.	Développement économique.....	490
2.6.2.2.1.	Bazemont .....	490
2.6.2.2.1.1.	Création d'un coworking / tiers lieu « La Clé des Champs »	
	<b>2</b> <b>MOYENNE</b> 	490
2.6.2.2.2.	Crespières.....	494
2.6.2.2.2.1.	Accueil d'une entreprise dans l'ancien presbytère	
	<b>3</b> <b>PROCHE</b>  <b>2023</b>	494
	Se reporter au 2.2.2.1.6.1.....	494
2.6.2.3.	Sécurité.....	496
2.6.2.3.1.	Saint-Nom-la-Bretèche.....	496
2.6.2.3.1.1.	Mise en place de visiophones afin de sécuriser les accès d'entrée des écoles « Louis Pasteur » et « Jean de la Fontaine »	
	<b>3</b> <b>PROCHE</b>  <b>2023</b>	496
2.6.2.3.1.2.	Renouvellement du système de vidéoprotection	
	<b>3</b> <b>PROCHE</b>   <b>2023</b>	498
2.6.2.3.2.	Chavenay .....	500
2.6.2.3.2.1.	Amélioration et extension du dispositif de vidéo protection de la voie publique	
	<b>EXISTANT</b>  	500
2.6.2.3.3.	Maule.....	504
2.6.2.3.3.1.	Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection	
	<b>3</b> <b>PROCHE</b>   <b>2023</b>	504
2.6.2.3.4.	Feucherolles .....	508
2.6.2.3.4.1.	Renouvellement de la vidéoprotection et raccordement du Centre Technique Municipal à la Mairie via la fibre	
	<b>3</b> <b>PROCHE</b>  <b>2023</b>	508

2.6.2.4.	Réseau téléphonique.....	512
2.6.2.4.1.	Saint-Nom-la-Bretèche.....	512
2.6.2.4.1.1.	Installation d'antennes relais  .....	512
3.	Conclusion .....	515





## Mot de Jean-Jacques BROT

Au sortir de la crise sanitaire qui a profondément affectée nos territoires, la relance est la priorité de l'État dans le département des Yvelines. Le plan France Relance, de plus de 100 milliards d'euros, est un effort sans précédent pour relever notre économie. C'est également une occasion unique d'accélérer la transition écologique et de renforcer la cohésion territoriale.

Parce que la relance ne peut se faire qu'avec les collectivités territoriales, le Gouvernement a souhaité leur proposer un nouveau type de contrat intégrateur : le contrat de relance et de transition écologique.

Elaboré par la Communauté de communes Gally-Mauldre, en partenariat avec les services de l'État, ce contrat traduit la volonté des élus du territoire de s'engager dans un projet commun et ambitieux en termes de transition écologique et de solidarité.

Signé pour six ans, ce contrat sur-mesure tient compte des spécificités du territoire de la Communauté de communes Gally-Mauldre, dans une démarche de différenciation qui guide l'action territoriale de l'État. Il est le fruit d'une réflexion commune des élus et des acteurs locaux quant à l'ambition qu'ils souhaitent porter, les priorités qu'ils se fixent, les projets qu'ils comptent mener.

L'État apportera son soutien à la mise en œuvre de ce contrat, véritable déclinaison territoriale du Plan de relance. Chaque projet fera l'objet d'un appui particulier pour veiller à sa bonne réalisation.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein de ce contrat de relance et de transition écologique pour bénéficier de la dynamique et des partenariats engagés. Ce contrat a donc vocation à évoluer au fil du temps, mais restera la colonne vertébrale du partenariat entre l'État et la Communauté de communes Gally-Mauldre.

Vous pouvez compter sur l'engagement plein et entier des services de l'État à vos côtés pour la pleine réussite de cette belle ambition.



Pour le Préfet des Yvelines et par délégation,  
Le Sous-Préfet  
Jehan-Benoît WINCKLER



## Mot de Patrick LOISEL

Notre Communauté de Communes a été sollicitée par l'Etat en 2021 pour élaborer et signer avec lui un Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE). Ce dispositif présente, dans une démarche globale et cohérente, la vision intercommunale des enjeux locaux, nos stratégies pour y répondre et l'ensemble des projets concrets de leurs mises en œuvre.

En 2023, la première mise à jour ce contrat offre une lecture actualisée de 118 projets territoriaux. Cette mise à jour permet d'observer en temps réel le déploiement technique et financier de nos politiques publiques.

Fidèle à l'esprit initial du Plan France Relance (2020-2023), notre CRTE met en avant les trois thèmes majeurs de la transition écologique, du développement économique durable et de la cohésion territoriale. Il est notamment structuré par l'ensemble des compétences et savoir-faire de la Communauté de Communes Gally-Mauldre (CCGM) : urbanisme, aménagement, logements et cadre de vie, développement économique et agricole, environnement, action sociale, sanitaire, éducative, culturelle et patrimoniale, transports et nouvelles technologies.

Notre CRTE propose une vision ordonnée et précise de nos politiques publiques, des objectifs qu'elles poursuivent, des projets opérationnels qu'elles dessinent, et des investissements concrets dont elles font l'objet. Avec cette perspective, la CCGM se donne les moyens de répondre aux défis actuels, tout en préservant son environnement si singulier. Cela se traduit par un développement plus durable, plus indépendant des énergies fossiles, créateur d'emplois, dans le respect de notre identité et la valorisation de notre patrimoine paysager et rural.

Je souhaite tout particulièrement remercier les services de l'Etat qui nous ont guidés dans l'élaboration de la mise à jour 2023 du CRTE. Celui-ci donne de la cohérence à notre politique intercommunale. Je forme le vœu que nous continuions à travailler dans le même esprit de partenariat et de compréhension mutuelle, qualités exemplaires si nécessaires au succès de la coopération entre l'Etat et la collectivité de proximité qu'est Gally Mauldre.



A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'P. Loisel', is written over a light blue background.

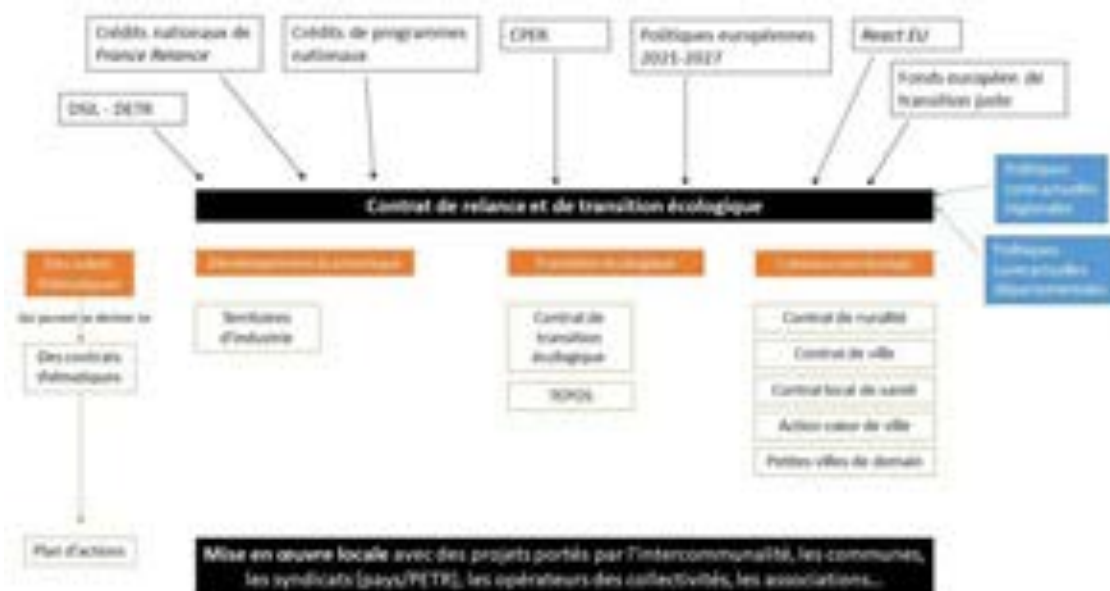
# 1. Première Partie : introduction et présentation du territoire

## 1.1. Le Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE)

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un **nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique**. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il **regroupe et intègre** les dispositifs d'accompagnement de l'État existants à destination des collectivités territoriales, lesquels ont été renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un **projet de territoire** : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance. Dans la durée du mandat municipal 2020/2026, le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une **approche transversale et cohérente**, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique.

Le schéma ci-dessous illustre la logique du « **contrat intégrateur** », à la fois **réceptacle des différents financements** (européens, nationaux, régionaux, départementaux) et **coordonnateur des déclinaisons thématiques** :



Source : Association des Intercommunalités de France

Le CRTE **intègre donc les crédits nationaux du Plan France Relance**, il ne doit **pas être confondu** avec ce dernier.

**Comme en 2021, le contenu du CRTE 2023 est alimenté et validé par les Communes.**

**Les projets communaux étant en perpétuelle évolution, les informations ici présentées sont considérées comme « à jour » jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2023.**

**La mise à jour 2023 du CRTE concerne l'intégralité des projets, « anciens » et « nouveaux »**

**Les projets inscrits dans le présent CRTE sont validés par les services de l'Etat sous réserve de l'instruction juridique des dossiers et de leur plan de financement**

Les projets nouvellement inscrits au CRTE sont accompagnés du logo suivant



En voici la liste :

<p><b>CCGM</b>  <i>Gestion des biodéchets                      Extension des consignes de tri                      Recrutement Eco-Garde Bénévole                      Analyse des besoins sociaux                      ALSH à Maule                      Liaison douce « dorsale »                      Feucherolles-Maule                      Liaison douce Maule-Mareil-sur-Mauldre</i></p> <p><b>Andelu</b></p> <p><b>Bazemont</b>  <i>Rénovation éclairage public                      Restaurant scolaire et école                      Rénovation grille Mairie</i></p> <p><b>Chavenay</b>  <i>Réfection de voirie                      Création ferme permaculture                      Rénovation groupe scolaire                      Rénovation Ferme Brillon                      Aménagements maison de santé                      Restauration salle des fêtes                      ALSH pour 150 enfants                      Matériel informatique école                      Aménagement et équipement crèche                      Plan vélo</i></p>	<p><b>Crespières</b>  <i>Parc du Château de Sautour                      Création d'un nouveau CTM                      Aménagement deuxième microcrèche                      Accueil d'une entreprise dans l'ancien presbytère</i></p> <p><b>Davron</b></p> <p><b>Feucherolles</b>  <i>Enfouissement de réseaux                      Rénovation thermique école                      Renouvellement éclairage public                      Véhicule électrique                      Aménagement de voirie en traversée de village                      Aménagements piétonniers entre l'école La Trouée et le Village de Grasse                      Vidéoprotection et fibre optique</i></p> <p><b>Herbeville</b>  <i>Château de Boulémont</i></p> <p><b>Mareil-sur-Mauldre</b>  <i>Sécurisation de la RD191                      Protection contre inondations                      Rénovation énergétique église                      Création terrain paddle</i></p>	<p><b>Montainville</b>  <i>Centre technique municipal                      Aménagements routiers et piétonniers</i></p> <p><b>Maule</b>  <i>Parc Bernard Fourmont                      Rénovation énergétique DOJO                      Rénovation éclairage public                      Véhicule électrique                      Maison développement durable                      Accueil périscolaire Charcot</i></p> <p><b>Saint-Nom-la-Bretèche</b>  <i>Station V                      Schéma Directeur                      d'Assainissement des Eaux Usées                      Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales                      Réfection de voirie                      Création maison médicale                      Terrain football gazon synthétique                      Etude de faisabilité pour du covoiturage                      Marquage et balisage des pistes cyclable                      Visiophones                      Renouvellement vidéoprotection                      Antennes relais</i></p>
--	--	--

## 1.2. Le Plan France Relance

Les CRTE ont été créés parallèlement au **Plan France Relance (2020-2022)**. Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, ce plan exceptionnel de 100 milliards d'euros fut déployé entre 2020 et 2022 par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : **l'écologie**, la **compétitivité** et la **cohésion**. Ce plan de relance, qui a constitué la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, proposait des mesures concrètes et à destination de tous et en particulier des collectivités. Ce plan achevé, les CRTE en perpétuent l'esprit : consolider la relance française après la crise sanitaire et face aux difficultés économiques.



### 1.3. Le Fonds Vert

Annoncé le 27 août 2022 et effectif depuis début janvier 2023, le fond vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de **2 milliards d'euros** de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Ces actions ont en commun d'associer les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets avec des bénéfices multiples : au-delà de leurs impacts environnementaux, elles ont aussi des effets positifs sur la sécurité, la santé, le bien être. Elles augmentent la résilience des territoires et la qualité de vie de leurs habitants.



## 1.4. La CC Gally Mauldre et son territoire

### 1.4.1. Les principales caractéristiques du territoire

La Communauté de communes Gally-Mauldre a été **fondée le 1er janvier 2013**. Le territoire regroupe **11 communes** (Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-la-Bretèche) et s'étend sur environ 9 500 hectares.



Le territoire intercommunal est traversé par les plaines du **ru de Gally**, de la **Vallée de la Mauldre** et se compose essentiellement de surfaces agricoles et forestières. Le nombre d'habitants est de **22976** (chiffre INSEE labellisé 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2023). Le territoire de Gally-Mauldre se confond en grande partie avec celui de **l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA)**, avec laquelle il partage une vision et un engagement.



# Plaine de Versailles

### Les agriculteurs dans la Plaine de Versailles (APPVPA)

La plaine de Versailles est caractérisée par de grandes parcelles de céréales et grandes cultures (colza, blé, maïs). Néanmoins, la plaine compte aussi des maraîchers (producteurs de légumes), des arboriculteurs (fruits), des horticulteurs (fleurs) et pépiniéristes (arbres et plantes). Les pensions de chevaux et centres équestres sont bien implantés aussi et représentent la majorité de l'élevage actuel.

## 1.4.2. La vocation fondamentale de l'EPCI : optimiser les dépenses publiques et mutualiser des ressources

- **Gérer** efficacement et à proximité de la population **l'instruction du droit des sols**, la préservation de l'environnement, du patrimoine paysager et de l'agriculture.

La **mutualisation de l'instruction du droit des sols** permet de traiter en équipe les dossiers des 11 communes membres, sous des délais plus rapides, et grâce à la proximité des lieux, d'échanger facilement avec les instructeurs dédiés aux dossiers.

En effet, les objectifs des communes et de la CCGM sont de produire **un service de proximité de qualité** et de favoriser le développement qualitatif du territoire. Avec la participation des administrés et des professionnels de l'urbanisme, la Communauté de Communes et les communes adhérentes mènent une action conjointe veillant à permettre l'innovation et la création architecturale et à favoriser la préservation des éléments historiques, paysagers et naturels constituant notre patrimoine et notre cadre de vie.

Ainsi, la création d'un service commun dédié à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) permet d'**assurer des économies d'échelle et de mutualiser les moyens**, de faciliter l'organisation et la répartition géographique des instructeurs. Il permet d'améliorer l'observation de l'évolution urbaine et rurale du territoire communautaire et de pouvoir développer une culture commune en matière de sécurisation des actes juridiques, de qualité architecturale et d'insertion dans le milieu environnant des projets d'urbanisme. Cette nouvelle organisation apporte donc un meilleur service de qualité et de proximité, sans surcoût pour le contribuable puisqu'aucun impôt supplémentaire n'a été créé ni augmenté pour la mettre en place.

- **Favoriser le développement économique** de notre territoire et l'accueil des entreprises en harmonie avec notre cadre de vie ;
- **Etudier et développer** un meilleur **réseau de transports** sur le périmètre intercommunal afin de favoriser le déplacement des jeunes, des salariés et des personnes isolées ;
- **Développer un réseau de THD** afin de favoriser le développement économique et le télétravail en collaboration avec le Conseil départemental pour une implantation rapide de la fibre optique ;
- **Offrir un service plus performant** notamment pour les plus petites communes ;
- **Négocier des contrats** de services avec les sociétés prestataires à une échelle plus importante (déchets ménagers, portage et aide à domicile, contrats de transports publics) ;
- **Rationaliser** le développement et l'utilisation des équipements culturels, sportifs et de loisirs.



### 1.4.3. Les élus

Le Bureau communautaire, au 01/01/2023, est composé des élus ci-dessous :



Le Conseil communautaire, au 01/01/2023, est composé des élus ci-dessous :

 Olivier LEPRÉTEZ MALLE	 Odette KAFKI MALLE	 Hervé GAMARD MALLE	 Sylvie EIGAY MALLE	 Jean-Christophe SEIGUER MALLE
 Caroline QUINCY MALLE	 Hajar RAVERZ MALLE	 Willem FALDHETTO MALLE	 Karine DUBOIS SANT-NON-LA-BRETÈCHE	 Gérard FAVRENT SANT-NON-LA-BRETÈCHE
 Dominique GÉRBERT SANT-NON-LA-BRETÈCHE	 Christine CALLAT SANT-NON-LA-BRETÈCHE	 Jean FAÛRE SANT-NON-LA-BRETÈCHE	 Christine SARDOLLE SANT-NON-LA-BRETÈCHE	 Jean-Philippe ANTOINE SANT-NON-LA-BRETÈCHE
 Karine VAILLON FEUCHÉROLLES	 Michel DELAMARE FEUCHÉROLLES	 Yves DÉNEYREL FEUCHÉROLLES	 Stéphane GOMPETZ CHARENTAIS	 Jérôme GODOFF CHARENTAIS
 Agnès TABARY CRESSPÈRES	 Christophe DEBUONE MAREIL-SUR-AYALDRE	 Martine DELORENZ BAZEMONT		

## 1.4.4. L'organigramme des services



# LES AGENTS DE GALLY MAULDRE

## une équipe à votre service

### DIRECTION GÉNÉRALE

#### Karine DÉPRÉS

Directrice Générale des Services

#### Carine BOUSQUET

Chargée de la vie des assemblées, du secrétariat de la Présidence et de la Direction Générale des Services (depuis le 1<sup>er</sup> août 2022)

#### Fabienne DUREM\*

Assistante à la direction (jusqu'au 31 juillet 2022)

### PÔLE RESSOURCES HUMAINES

#### Stéphanie TROUVE\*

Responsable du service

#### Katia SMONGONER\*

Assistante

### PÔLE FINANCES

#### Benoît BONNET\*

DGA

#### Véronique BUELLAN\*

Responsable du service

#### Christine NAGGAR\*

Adjointe à la responsable du service (jusqu'au 31 août 2022)

#### Valérie LEBON\*

Adjointe à la responsable du service (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022)

#### Patricia FONSECA

Assistante Finances

#### Danielle SÉRENÉ\*

Gestionnaire marchés publics et subventions

### PÔLE VIE SOCIALE ET PETITE ENFANCE

#### Auréli GIERA\*\*

DGA

#### Élise MARTIN\*

Responsable du service du portage de repas, coordinatrice des actions en faveur des seniors

#### Stéphanie GUERAND

Gestionnaire administrative du service du portage des repas (jusqu'au 15 septembre 2022)

#### Audrey VAUZELLE

Gestionnaire administrative et agent de liaison du service du portage des repas (depuis le 15 septembre 2022)

#### Annalisa COUSIN

Gestionnaire administrative du service du portage de repas

Brigitte COTARD, Jean-Louis POTEL, Aris EL ACUMARI

Agents de livraison du service du portage de repas

### CINÉMA LES 2 SCÈNES

#### Xavier HAYARD

Co-directeur puis directeur (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022)

#### Eric MORSEIGNY

Assistant et co-directeur (jusqu'au 30 septembre 2022)

#### Christine NAGGAR

Gestionnaire administratif (jusqu'au 31 août 2022)

#### Michèle BARANGER

Gestionnaire administratif (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022)

#### Simon METO

Technicien cinéma qualité

#### Bernard ALAIN

Opérateur projectionniste

#### Océanette MANGANI

Romane RAPPE

Agent d'accueil

#### Emil LERUNE

Distribution des programmes

### PÔLE ENFANCE ET JEUNESSE

#### Auréli GIERA\*\*

DGA

#### Ewan VILLEMINE\*\*

Chargé de mission Équipements sportifs, jeunesse et sports

#### Raphaël MERCIER

Coordinateur enfance - jeunesse et directeur du centre de loisirs de Chevigny

#### Florent MANCUSO

Directeur du centre de loisirs de Maulé

#### Guille MOUCHARD

Directrice Adjointe du centre de loisirs de Maulé et directrice des centres de Maulé-sur-Mauldre et Bazemont

#### Kevin NEUEREMANS

Directeur du centre de loisirs de Crepigny

#### Lucile PIGNOT

Directrice du centre de loisirs de Fouchardelles

#### Pierre BONNE

Responsable du centre de loisirs maternel de Saint-Nom-La-Bretèche

#### Mehdi FOUHALI

Responsable du centre de loisirs primaire de Saint-Nom-La-Bretèche

Théo APPARICO, Noémie DELAUNAY, Charlotte EYMA, Salma MOUSSAMMIL, Léo RICHARD, Corinne SAVILLE

Animateurs permanents

### PÔLE COMMUNICATION

#### Anne-Lise LEBRUN\*

Chargée de communication (jusqu'au 31 mai 2022)

#### Laurent COSSON\*\*

Responsable de la communication (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2022)

#### Liane SANDRA

Responsable de la communication mutualisée (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022)

### PÔLE INFORMATIQUE

#### Bruno SLOWIK\*\*

Responsable informatique

### PÔLE TRANSPORT

#### Karine DÉPRÉS

DGA

### PÔLE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### Mathieu BOURG

DGA, directeur du pôle

#### Cécile FOURNIEROT

Adjointe au directeur  
Instructrice du Droit des Sois

#### Auréliane GUERIN

Instructrice du Droit des Sois

#### Lucile LEPAGE

Instructrice du Droit des Sois

#### Estelle CALMETTES

Instructrice du Droit des Sois

#### Arnaud QUETIER\*

Instructeur du Droit des Sois

#### Vanessa ALONSO

Gestionnaire du secrétariat et de l'accueil

#### Etienne BLIN

Chargé du développement économique et du commerce de proximité  
Chef de projet du Contrat de Reliance et de Transition Ecologique (CRTE)

### AGENTS D'ENTRETIEN

#### Edwige FLEURIAG\*

Encadrante de l'équipe

Céline BICER, Mays BRUSCO, Flore CICIO

### QUOTIDIEN UNIQUE

Thomas DELMADENT\*

\* Mutualisé(s) avec Maulé  
\*\* Mutualisé(s) avec Fouchardelles  
Les pôles Vie Sociale et Petite Enfance à Enfance et Jeunesse ont été formalisés au 1<sup>er</sup> avril 2022.

### 1.4.5. Les six compétences exercées

L'action de la CC Gally-Mauldre s'appuie sur la **délégation de nombreuses compétences** à l'échelon intercommunal, une **optimisation des dépenses publiques** et une **mutualisation des ressources**. Elle s'exprime à travers des **documents de planification**, notamment le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**.

#### 1.4.5.1. Urbanisme, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Instruction communautaire des **autorisations d'urbanisme** ;
- Mise en place d'un **système d'information géographique intercommunal** ;
- Elaboration et suivi du **programme local de l'habitat intercommunal (PLHi)** ;
- Actions et aides aux communes en faveur du **logement social** ;
- Culture, sports et loisirs :
  - o Etude, construction, aménagement et gestion **d'équipements** culturels, sportifs et de loisirs ;
  - o Politique de **communication** dans le domaine culturel, sportif et de loisirs d'intérêt communautaire.



Projet de logement - Crespières

#### 1.4.5.2. Développement économique et agricole

- Création, aménagement et gestion des **zones d'activités économiques** existantes ou à créer ;
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières **d'accueil des entreprises** ;
- Action en faveur du maintien des **commerces de proximité** ;
- Actions de développement **touristique** ;
- Préservation et développement des **activités agricoles**.



La Briqueterie - Feucherolles

#### 1.4.5.3. Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte, traitement et valorisation des **déchets** des ménages et déchets assimilés ;
- Etude et réalisation d'un **schéma d'assainissement** et d'un **schéma directeur de l'eau potable** ;
- Gestion et entretien des **berges** et des **bassins versants**.



Ru de Gally

#### 1.4.5.4. **Actions sociales, sanitaires, éducatives, culturelles, patrimoniales et sportives**

- Etudes, aménagement et gestion de projets de structures destinées à la **petite enfance** ;
- Création, aménagement et gestion des **centres de loisirs** sans hébergement (CLSH) ;
- Actions d'intérêt communautaire en faveur des **jeunes** ;
- Organisation et gestion de services de **maintien à domicile** des personnes âgées ;
- Etude, création, gestion et entretien de **Maison d'Accueil Rurale** pour les personnes âgées.



Portage des repas - CCGM

#### 1.4.5.5. **Transports**

- Organisation des services de **transports collectifs** sur le territoire ;
- Création, aménagement et entretien d'aires de **covoiturage** ;
- Gestion du **transport scolaire** maternel, primaire et secondaire ;
- Elaboration et suivi d'un **schéma directeur des circulation douces**.



Transport à la demande (TAD) - CCGM

#### 1.4.5.6. **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)**

- Développement et fourniture du **Très Haut Débit (THD)** sur le territoire intercommunal ;
- Mise en place d'une gestion dématérialisée de la réception puis de l'instruction des autorisations d'urbanisme.



Déploiement de la fibre très haut débit (THD) - CCGM

## 1.4.6. La formalisation de l'action communautaire dans des plans, schémas et outils...

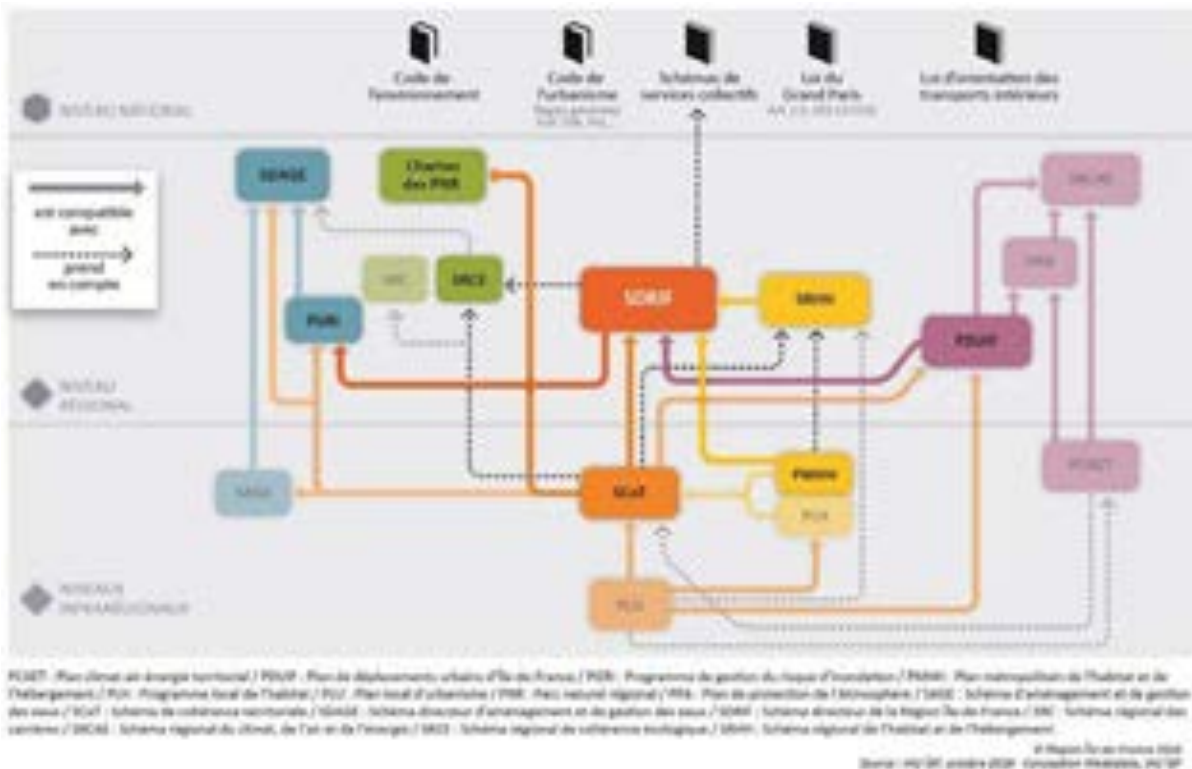
### 1.4.6.1. ... au niveau supra-communautaire

#### 1.4.6.1.1. Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) en vigueur en 2023

Le **schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)** est un document de planification stratégique. Il a notamment pour objectif de maîtriser la croissance **urbaine** et **démographique**, d'organiser la construction de **logements** (70 000 par an en moyenne, dont 30% de locatifs sociaux), de favoriser **l'emploi** (28 000 par an en moyenne) et les activités **économiques**, d'encadrer l'utilisation de **l'espace** tout en garantissant un **rayonnement international** pour la région. Il précise également les moyens à mettre en œuvre pour corriger les **disparités** spatiales, sociales et économiques de la région, pour **coordonner** l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un **développement durable**.

Le SDRIF est élaboré par le **Conseil régional d'Île-de-France** en collaboration avec **l'État** et engage résolument le territoire régional dans une relation vertueuse entre **développement urbain** et **transport**. Ce document a été approuvé par **décret en Conseil d'État, le 27 décembre 2013**.

Le SDRIF ne doit pas être confondu avec les **Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** en vigueur dans les autres régions (excepté la Collectivité Territoriale de Corse et les territoires d'Outre-Mer).





#### 1.4.6.1.2. Le SDRIF-Environnemental de demain : Objectif 2040

La Région Ile-de-France fait face à un nombre croissant de défis : des **fractures territoriales et sociales** (hyper-métropolisation, mal-logement), de **nouvelles aspirations** des Franciliens pour un changement du mode de vie après la crise du Covid, le **changement climatique** et la **désindustrialisation**. Dans ce contexte, la Présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, et le Vice-président chargé du logement, de l'aménagement et du SDRIF-E, Jean-Philippe Dugoin-Clément, ont présenté le **Schéma directeur de la région Île-de-France à l'horizon 2040**, issu d'une large concertation. Ce schéma est adressé aux élus locaux pour concertation avant un arrêt en conseil régional à l'été 2023. Ce schéma qui veut **réinventer notre modèle de développement** et d'aménagement a pour ambition de concilier à la fois l'attractivité économique, l'excellence et « l'esprit village ». Pour cela, le préalable est la création d'une **Île-de-France polycentrique**, visant à rééquilibrer **logement, emploi, commerces et services** afin de permettre à chaque Francilien de travailler, éduquer ses enfants, se divertir, se cultiver et pratiquer du sport sur son lieu de vie. **Le SDRIF-E crée ainsi 27 centralités et 112 polarités.**



Le texte présenté par la Région Ile-de-France repose sur quatre piliers fondamentaux :

- **Une Ile-de-France sobre et verte**
  - Engager une **trajectoire de sobriété foncière de -20% par décennie**, trois fois inférieure que le SDRIF précédent ;
  - **Sanctuariser 13% d'espaces naturels et agricoles** de la Région, soit 160 000 hectares dont la sanctuarisation du Sud du Triangle de Gonesse ;
  - **Créer 111 nouveaux espaces verts** ouverts au public et un 5ème PNR (Parcs Naturels Régionaux) avec un objectif : un espace vert à 10 minutes de chez soi ;
  - La région Ile-de-France est également engagée dans la **trajectoire ZAN** (Zéro artificialisation nette).
  
- **Une Ile-de-France productive et plus indépendante**
  - Consacrer **28 000 ha pour la souveraineté productive** de la région dont la moitié pour la **réindustrialisation** ;
  - **Sanctuariser 38 000 ha d'espaces agricoles** ;
  - Atteindre une **énergie 100% décarbonée en 2050** pour réduire la dépendance francilienne aux énergies fossiles grâce à notamment une réserve régionale de 2 000 hectares pour les projets de la transition écologique et énergétique et de transports.



- **Une Ile-de-France connectée**
  - Mieux desservir les territoires avec le développement des **transports en commun** et la transformation du **réseau routier** ;
  - **Créer 656 kilomètres de lignes** supplémentaires avec une trentaine de prolongements et de nouvelles liaisons de métro comme la ligne 19 entre Saint-Denis-Argenteuil-Nanterre, la ligne 7 jusqu'à Drancy, la ligne 14 à Morangis, la ligne 18 à l'Est, la ligne 1 à Val de Fontenay, la ligne 10 à Ivry.
  
- **Une Ile-de-France solidaire**
  - Maintenir un objectif régional de production à **70 000 logements/an**, dont 2/3 seront abordables (logement social, logement intermédiaire ou accession à prix maîtrisé) ;
  - Soutenir la **transformation de bureaux en logements** et la **mixité** des zones d'activités économiques vieillissantes ;
  - Rechercher la **mixité sociale** dans les villes avec la mise en place d'une norme anti-ghetto (pas plus de 30% de logements très sociaux par commune) et le développement d'une vraie **vie de quartier**.

**Excellence** et **résilience** sont les deux mots-clés d'un SDRIF-E qui veut bâtir **une région équilibrée**, une région métropole grandeur nature, unique en Europe qui s'appuie à la fois sur son cœur urbain dense mais aussi sur ses espaces naturels et agricoles pour trouver un profond équilibre écologique et de qualité de vie.

La **Communauté de Communes Gally-Mauldre** participe activement à la **concertation territoriale engagée autour du SDRIF-E**, afin que ce document réglementaire devienne le socle normatif du développement harmonieux de notre territoire, et que notre SCoT, notre CRTE et notre PCAET, documents pivots de notre projet de territoire, puissent être compatibles avec le projet du SDRIF-E en cours d'élaboration.

### 1.4.6.1.3. Le Baromètre de la Transition Ecologique des Yvelines (DDT)

Le Baromètre, animé par la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Yvelines se propose de suivre la grille de lecture des Objectifs du développement durable (ODD). Le 25 septembre 2015, 193 pays ont adopté à l'ONU le programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définit les 17 ODD qu'il faut atteindre d'ici 2030 pour supprimer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.



Les indicateurs ne sont pas exhaustifs et plusieurs thématiques ne sont pas couvertes. Il est également nécessaire, de préciser que les modes de recueil de données peuvent engendrer des erreurs et que de nombreux facteurs influencent les indicateurs. Les résultats présentés sont donc simplement une invitation à une réflexion territoriale pouvant venir compléter ou alimenter les démarches en cours. Ils ne peuvent en aucun cas servir à évaluer l'action de la CC Gally-Mauldre.

- **Emissions de gaz à effet de serre (GES) et consommations énergétiques :**
  - o 4,4 teqCO<sub>2</sub> émis par habitant et par an ; Moyenne Yvelines : 4,1 teqCO<sub>2</sub>.
  
- **Education à l'environnement :**
  - o **3 écoles élémentaires** ou primaires de Gally-Mauldre engagées dans le programme Eco-Ecole ou labellisées E3D sur l'année scolaire 2020-2021, soit 17% des écoles. Moyenne Yvelines : 10%. Meilleur taux dans les Yvelines : 17%.
  
- **Consommation d'énergie :**
  - o **10,6 MWh**, c'est la consommation énergétique du secteur résidentiel par habitant en 2018. Elle a augmenté de 0,2% depuis 2010. Moyenne Yvelines : 7,3 MWh/hab. (-2,5%). Meilleur taux dans les Yvelines : 6,2 MWh et -5,3%.
  
- **Production d'énergie :**
  - o **Fossiles** : 12% de logements chauffés au fioul en 2017, soit 992 logements. Entre 2012 et 2017, 119 ménages ont abandonné ce mode de chauffage (-11%). Moyenne Yvelines : 7,5% (-18% entre 2012 et 2017). Meilleur taux dans les Yvelines : 2,7% et -28% entre 2012 et 2017.
  
  - o **Renouvelables** : Il n'y a pas de réseau de chaleur, d'unité de méthanisation ou d'éolienne à Gally-Mauldre (6 éoliennes dans les Yvelines). En outre, 0,21% de la consommation d'électricité est couverte par la production photovoltaïque (226 MWh) en 2019 (environ 249 kW de puissance). Moyenne Yvelines : 0,3%. Meilleurs taux dans les Yvelines : 0,7%.



## - La mobilité :

### ○ Usage de la voiture :

- **1,76** voitures par ménage en 2020. Moyenne Yvelines : 1,38
- **76 %** des trajets domicile-travail ont été réalisés avec la voiture particulière en 2017. C'est **1,8 points** de plus qu'en 2007. Moyenne Yvelines : 56 %, -0,9 points.

### ○ Mobilité électrique

- **1,2 %** de véhicules électriques en 2020. Moyenne Yvelines : 0,64 %. Meilleur taux dans les Yvelines : 1,2 %
- **34,4 %** de véhicules Crit'air E et 1. Moyenne Yvelines : 30,0 %. Meilleur taux dans les Yvelines: 34,4 %.



### ○ Points de charge

- 12 points de charge en janvier 2021, c'est **1 point de charge pour 14 voitures électriques**. Moyenne Yvelines : 1 pdc pour 7,9 VE. Meilleur taux dans les Yvelines : 1 pdc pour 3,1 VE.
- **1 point de charge pour 1 235 voitures**. Moyenne Yvelines : 1 pdc pour 1239 voitures. Meilleur taux dans les Yvelines : 1 pdc pour 500 voitures

### ○ Mobilités douces

- **Pas de donnée sur les stationnements vélo pour Gally Mauldre dans la base de données d'IDF Mobilités**. Moyenne Yvelines : 7,4 stationnements vélo pour 1000 habitants en mars 2021 (Paris : 37). Meilleur taux dans les Yvelines : 12,8.
- **8,7 %**, c'est la proportion de pistes cyclables et de voies vertes par rapport au linéaire de routes. Moyenne Yvelines : 8,9 % meilleur taux dans les Yvelines : 19 %.
- **Piste d'action** : l'identification des discontinuités cyclables et l'amélioration



## - Qualité de l'air :

- **NOx** : le transport routier représente 71 % des émissions en 2018. Arrivent ensuite le résidentiel avec 11 % et l'agriculture 10 %.
- **PM10 et PM2,5** : les trois principaux contributeurs sont le résidentiel (34 % des PM10 et 57 % des PM2,5), le transport



routier (respectivement 17 % et 20 %) et l'agriculture (37 % et 14 %).

- **COVNM** : les émissions naturelles représentent 51 % des COVNM émis sur le territoire. Elles sont suivies par le résidentiel avec 27 %, le transport routier 9 % et l'industrie 8 %. Hors émissions naturelles, la baisse est de 53 % entre 2005 et 2018.

#### - **Gestion des déchets et économie circulaire :**

- **355 kg/habitant/an** d'ordures ménagères et assimilés (OMA) produites en 2018. Meilleur taux dans les Yvelines : 294 kg/habitant/an.
- **73 %** des OMA n'étaient pas triés en 2018 et entraient dans la catégorie des ordures ménagères résiduelles (OMR). Meilleur taux dans les Yvelines : 73 %.



#### - **Usage des sols :**

- **-3,7 %**, c'est le pourcentage de surfaces des espaces semi naturels, agricoles et forestiers perdus entre 1987 et 2017, soit un rythme annuel de -0,12 % par an (par rapport à 1987). Moyenne Yvelines : -4,4 % / Meilleur taux dans les Yvelines : -1,8 %
- **-3,8 %**, c'est le pourcentage de surfaces agricoles perdues entre 1987 et 2017, cela représente un rythme annuel de -0,13 % par an (par rapport à 1987). Moyenne Yvelines : -7,9 %. Meilleur taux dans les Yvelines : -3,8 %
- **25,7 habitants par hectare d'habitat**, c'est **5,1 habitants de moins** par hectare par rapport à 1990. Évolution moyenne dans les Yvelines : -5,9 habitants/ha. Meilleur taux dans les Yvelines : +0,67 habitants/ha.
- **+11,5 %**, c'est l'accroissement des surfaces dédiées aux activités entre 2008 et 2017. Dans le même temps, le nombre d'emplois a reculé de 3,2 % (entre 2007 et 2017). Moyenne Yvelines : surfaces d'activités +7 % / emplois -3 %. Meilleure combinaison dans les Yvelines EPCI rural : surfaces d'activités +2 % / emplois +1,22 %



#### - **Agriculture :**

- **9 %**, c'est la proportion d'exploitations engagées dans une démarche bio (en conversion ou labellisé AB), soit 5 exploitations en 2019 contre 2 en 2015. Moyenne Yvelines : 10 %. Meilleur taux dans les Yvelines : 27 % (pourcentage par rapport au nombre d'exploitations en 2010).



## 1.4.6.2.... au niveau communautaire

### 1.4.6.2.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Document de **planification stratégique**, le SCoT constitue à la fois un outil de retranscription du **projet de territoire** et un document pivot de la planification territoriale, à l'intermédiaire entre le **Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)**, et les **documents d'urbanisme communaux et intercommunaux** (cartes communales, plans locaux d'urbanisme et documents en tenant lieu).

Le SCoT de la Communauté de Communes Gally Mauldre a été approuvé le **4 février 2015**. Sa mise en œuvre a fait l'objet d'un **bilan** présenté en conseil communautaire, 6 ans après son approbation, le **3 février 2021**. Sur la base de cette analyse, le conseil communautaire a décidé du **maintien du SCoT**.

Ses objectifs s'étendent à l'horizon 2034 dans **les six domaines de compétences** de l'intercommunalité :

- Urbanisme, aménagement, logement et cadre de vie ;
- Développement économique et agricole ;
- Environnement ;
- Action sociale, sanitaire, éducative, culturelle, patrimoniale et sportive ;
- Transports ;
- Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.



Ce document de planification permet au territoire de disposer d'un projet territorial clair à travers lequel s'articule diversité, développement maîtrisé et maintien du cadre de vie.

#### 1.4.6.2.2. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

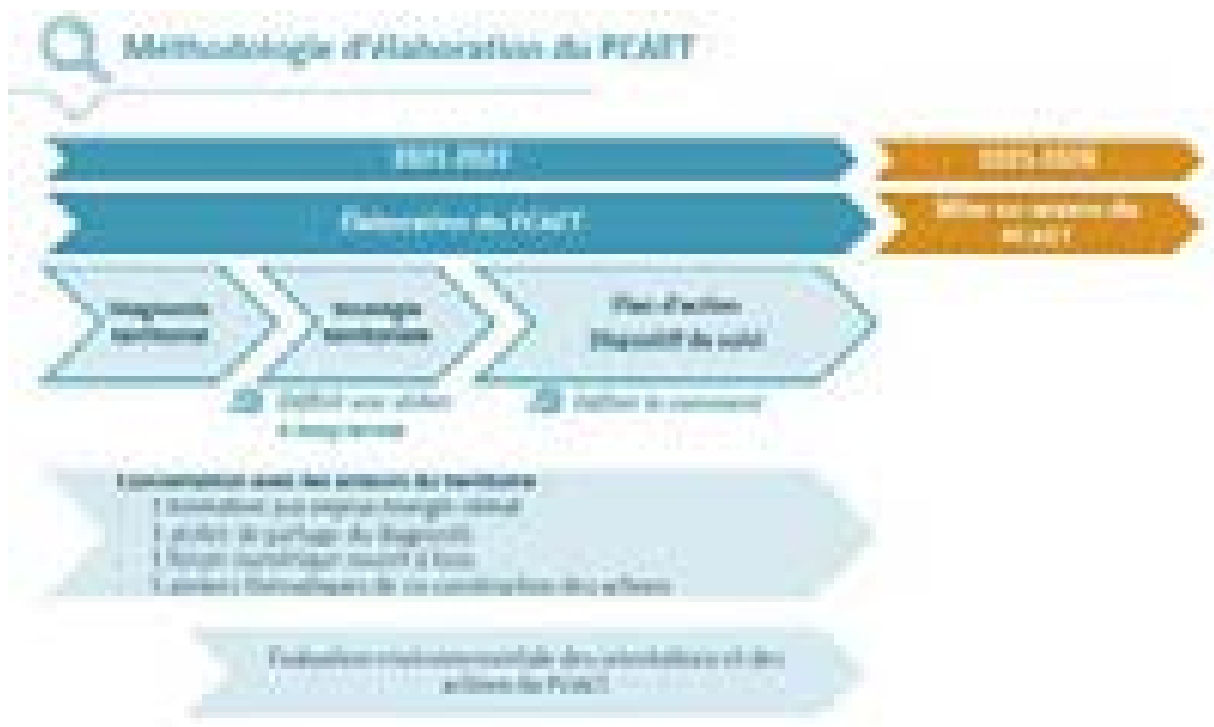
Dans un contexte de **crise énergétique inédite**, nous devons limiter notre impact sur l'environnement en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre et en rendant le territoire plus résilient.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un **outil** pour faire face aux défis du changement climatique.

La Communauté de Communes Gally Mauldre s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le **7 avril 2021**. Ce projet est une opportunité de faire de la Transition Énergétique un levier de développement territorial et d'accroître l'autonomie, la résilience et l'attractivité du territoire. Le territoire de Gally Mauldre vise une ambition forte en matière d'action climatique, pour une préservation de son territoire.

Conformément aux dispositions du décret du 28 juin 2016, le PCAET comprend :

- Un diagnostic ;
- Une évaluation environnementale du PCAET et de l'état initial de l'environnement ;
- Une stratégie territoriale ;
- Un programme d'actions ;
- Le plan air renforcé du territoire ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.



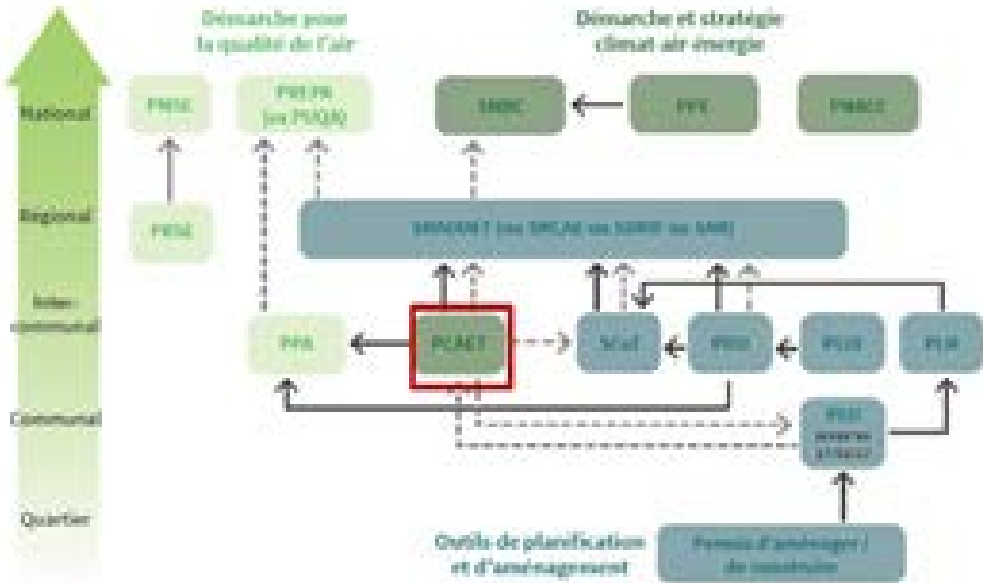
La planification territoriale de la stratégie de développement durable du territoire s'établit en 3 phases : **diagnostic, stratégie et plan d'action.**

Tout au long de cette planification a eu lieu une **concertation** afin de coconstruire le PCAET avec tous les acteurs du territoire. L'évaluation environnementale stratégique (EES) permet de vérifier que les actions de plan climat n'ont pas d'incidences négatives sur l'environnement, en appliquant une stratégie « éviter, réduire, compenser » le cas échéant.

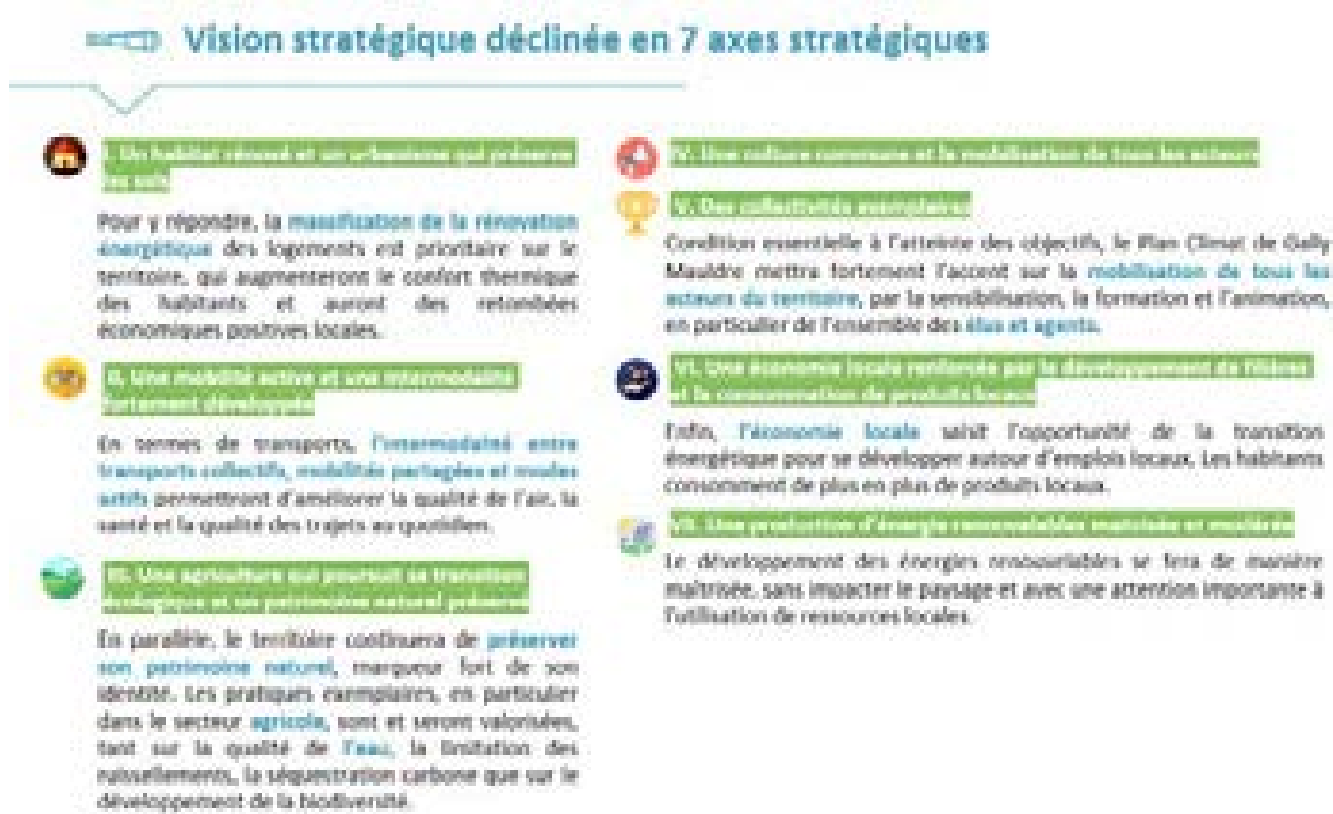
Le Plan Climat Air Energie du territoire de Gally Mauldre s'est construit autour de différents temps forts, qui permettent d'en faire un programme adapté aux spécificités locales et coconstruit par les acteurs du territoire :

- 14 avril 2021 : présentation du diagnostic PCAET en commission environnement et instruction des subs, à laquelle étaient également convoqués les associations de la Plaine de Versailles et Vitrine du développement durable.
- 13 mai 2021 : séminaire élus et cadres territoriaux
- 25 mai 2021 : formation acteurs et habitants au PCAET
- 09 juin 2021 : Atelier public de partage du Diagnostic du territoire avec acteurs et habitants de la CCOM
- 23 septembre 2021 : Comité de Pilotage : Lignes stratégiques
- 07 octobre 2021 : Réunion des élus CCOM sur les scénarii stratégiques
- 13 décembre 2021 : Journée Forum public avec ateliers partagés
- 27 janvier 2022 : Comité de Pilotage (élus du Bureau) : Validation de la stratégie opérationnelle du PCAET
- 17 février 2022 : Journée de travail avec les partenaires institutionnels et économiques sur le plan d'action
- 13 avril 2022 : Comité de Pilotage : Présentation des Fiches Actions
- 19 avril 2022 : Commission Environnement élargie
- 21 avril 2022 : Commission Communication
- 27 avril 2022 : Commission Transports
- 11 mai 2022 : Commission Enfance / Jeunesse / Sport
- 16 mai 2022 : Réunion de présentation des Fiches Actions avec l'ADPVS
- 16 mai 2022 : Commission Affaires Générales et Financières / GDMAP
- 17 mai 2022 : Commission Développement économique
- 19 mai 2022 : Comité de Pilotage (élus du Bureau Communautaire) de validation du PCAET

Un document articulé avec les outils de planification et les documents d'urbanisme réglementaires :



Le PCAET s'articule autour de 7 axes stratégiques :



**Le PCAET a pour objectif de renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles.**

Sur ce territoire à dominante résidentielle, l'habitat et la mobilité représentent deux secteurs à forts enjeux. En cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux, Gally Mauldre vise une meilleure maîtrise énergétique sur son territoire, grâce à de fortes économies d'énergie réalisées dans les logements et les transports du quotidien.

L'objectif du projet de PCAET est de :

- Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en visant une baisse de 33% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 89% d'ici 2050 ;
- Réduire les consommations d'énergie du territoire de 16% d'ici 2030 et de 54% d'ici 2050 ;
- En 2030, 30% de l'énergie consommée provient d'énergies renouvelables ;

A la suite de cette année marquée par une forte appropriation du document par les différentes instances de la CCGM, **le projet de PCAET de la Communauté de Communes a été validé à l'unanimité en Conseil Communautaire en date du 22 juin 2022.**



Le projet de PCAET a été transmis pour avis à la Mission Régionale d’Autorité Environnementale (MRAe) ainsi qu’à l’Etat et à la Région afin de recueillir leurs avis. Les avis de la Région et de l’Etat ont été réputés favorables tacitement. La MRAe a rendu un avis globalement favorable et un regard positif sur le projet de PCAET de la CCGM, en émettant 14 recommandations sur le projet de PCAET.

En application des dispositions du Code de l’Environnement, le projet de PCAET a fait l’objet d’une consultation publique du 24/10/2022 au 30/11/2022 avec la mise à disposition au public d’un registre papier et d’un registre en ligne. Les observations inscrites dans les registres traduisent une volonté des citoyens de s’impliquer dans le PCAET.

Les remarques et observations de la MRAe et de la consultation publique ont permis de compléter et d’affiner les actions du PCAET afin de **pouvoir finaliser définitivement le Plan Climat Air Energie Territorial, qui a été approuvé par le Conseil Communautaire, le 15 février 2023, pour une période de 6 ans.** Il fera l’objet d’une évaluation à mi-parcours.

## 1.5. Comitologie

### 1.5.1. Comité de pilotage

Le **comité de pilotage** du CRTE entre l’Etat et la Communauté de Communes Gally-Mauldre est composé :

- **Pour l’Etat, de :**

- M. Jehan-Eric WINCKLER, Sous-Préfet d’arrondissement de Saint-Germain-en-Laye ;
- Mme Véronique MARTINIANO, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye ;
- Mme Roxane LALLEMAND, Chef de Bureau, Bureau de l’Aménagement et du Développement Durable ;
- M. Eric SOUBRANE, Chargé de Mission Territoriale, Direction Départementale des Territoires. Suppléant : M. SAINTPIERRE, Référent ANCT.

- **Pour la CCGM, de :**

- M. Patrick LOISEL, Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre ;
- M. Adriano BALLARIN, 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du Développement Economique et de l’Aménagement ;
- M. Jean-Bernard HETZEL, 4<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l’Environnement, du Développement Durable et de l’Instruction du Droit des sols et de la Politique GEMAPI ;
- Mme Karine DEPRES, Directrice Générale des Services, Directrice Générale Adjointe, Directrice du Pôle Transports ;
- M. Matthieu BOURG, Directeur Général Adjoint, Directeur du Pôle Aménagement, Environnement et Développement Economique ;
- M. Etienne BLIN, Chef de Projet CRTE.

### 1.5.2. Comité technique

Le **comité technique** du CRTE entre l'Etat et la Communauté de Communes Gally-Mauldre est composé :

- **Pour l'Etat, de :**
  - o Mme Véronique MARTINIANO, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye ;
  - o Mme Roxane LALLEMAND, Chef de Bureau, Bureau de l'Aménagement et du Développement Durable ;
  - o M. Eric SOUBRANE, Chargé de Mission Territoriale, Direction Départementale des Territoires. Suppléant : M. SAINTPIERRE, Référent ANCT.
  
- **Pour la CCGM, de :**
  - o Mme Karine DEPRES, Directrice Générale des Services, Directrice Générale Adjointe, Directrice du Pôle Transports ;
  - o M. Matthieu BOURG, Directeur Général Adjoint, Directeur du Pôle Aménagement, Environnement et Développement Economique ;
  - o M. Etienne BLIN, Chef de Projet CRTE.

### 1.5.3. Mise à jour du CRTE

Le **CRTE sera mis à jour** aussi régulièrement que le partenariat local le jugera pertinent au regard des résultats, des opportunités, de l'évolution des montages financiers et de l'apparition de nouveaux enjeux.

### 1.5.4. Cofinancement par l'Etat d'un poste de chef de projet au bénéfice de la CCGM

Aux termes de la **convention passée entre l'Etat et la CCGM le 5 décembre 2022**, la CCGM s'est engagée à mettre en place l'ingénierie nécessaire à la conception et à la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique sur son territoire, en particulier par le recrutement en son sein d'un chef de projet chargé d'en assurer la coordination de la définition, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation.

Ainsi, l'Etat apporte son soutien à l'ingénierie territoriale par l'octroi d'un cofinancement au poste de chef de projet au titre du **Fonds national d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT)**.

Les missions du chef de projet se déclinent entre le 15/09/2022 et le 15/09/2024 :

CAJ FINANCE ET INVESTISSEMENT DE BRASSERIE FACTURE DE L'OPERATION																																				
Séquence de suivi de l'état de projet (PPM) de la Communauté de Communes de l'Artois																																				
Mission du projet	2022										2023										2024															
	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
1. Mise en place de l'ERP, de l'ERP2 et du portail interne																																				
2. Mise en place de la plateforme financière																																				
3. Mise en place de projets																																				
4. Mise en place des projets de l'ERP																																				
5. Suivi des ERP																																				

## 2. Seconde Partie : les projets territoriaux de relance par compétences intercommunales

### 2.1. Compétence « urbanisme, aménagement, logement et cadre de vie »

#### 2.1.1. Diagnostic et stratégie territoriale

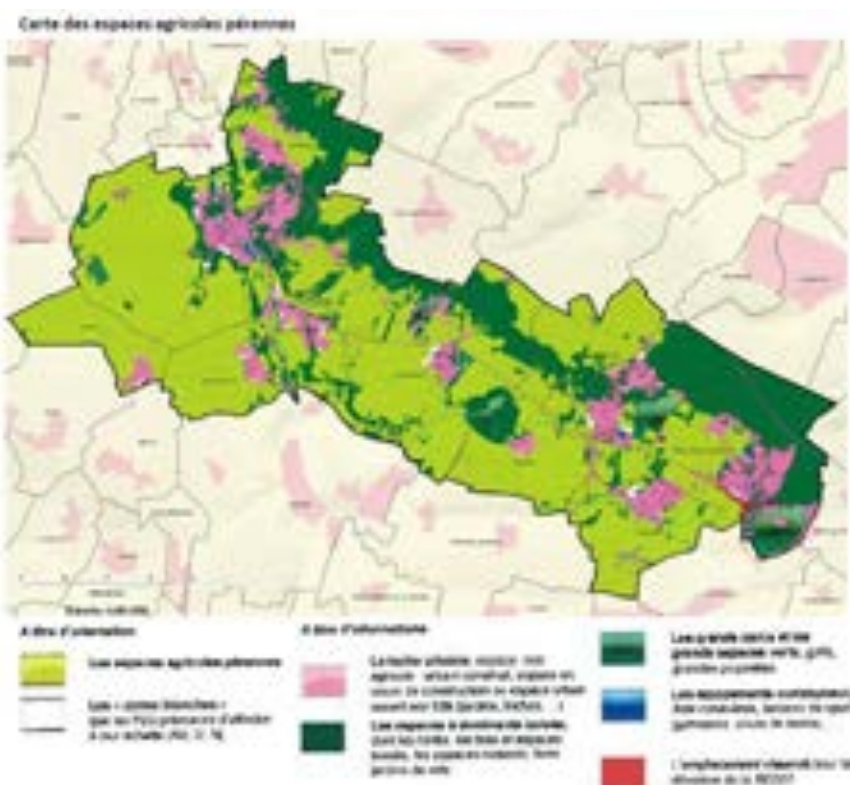
##### 2.1.1.1. Le mode de développement urbain

Le territoire s'est fixé un objectif de **limitation des développements de l'urbanisation** en extension liée au logement et à l'activité. Les objectifs du SCoT en matière de développement urbain permettent de respecter les spécificités du territoire, notamment son caractère **rural** et sa **qualité de vie**. Ils ont été respectés et appliqués en matière de consommation de l'espace depuis 2015 :

**39%** de l'enveloppe maximale de 64 ha de consommation d'espace utilisés ;

**56%** des logements construits depuis 2015 l'ont été en densification du tissu urbain existant, soit près du double de l'objectif de 30% imposé par le SCoT ;

L'objectif minimal de densité, avec **18 logements/ha** en moyenne est respecté.



### 2.1.1.2. Logement et population

Afin de maintenir une vie résidentielle dynamique en Gally-Mauldre, le SCoT envisage d'accueillir au moins **1100 habitants supplémentaires d'ici à 2034, par rapport à 2014.**

Pour faciliter l'accès au logement d'une population diversifiée et répondre aux besoins de l'économie locale, au moins **10% des nouveaux logements créés seront des logements locatifs aidés (environ 150).**

Les objectifs portés par le SCoT ont été globalement remplis en matière de production de logements :

- Un **rythme de construction élevé** qui permet d'atteindre **plus de la moitié de l'objectif minimal de 1500 logements** fixé par le SCoT ;
- Plus de **23%** de ces logements sont des **logements locatifs sociaux**, ce qui est supérieur à la part minimale de 10% imposée par le SCoT.



#### Exemple - Construction de 70 logements à Chavenay

*Plan de masse d'insertion*





## Exemple - Construction de 47 logements à Crespières

*Plan de masse d'insertion et axonométrie*



### 2.1.1.3. L'énergie et le logement

L'intercommunalité met en œuvre les objectifs suivants :

- **Économiser** l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les postes transport et habitat ;
- **Diversifier** le bouquet énergétique et promouvoir les énergies renouvelables afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et européens ;
- **Organiser** des moyens autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'économie d'énergie.

L'utilisation des énergies renouvelables liées au logement :

Les demandes d'autorisation relatives aux dispositifs d'énergies renouvelables et dispositifs d'économie d'énergie

Communes	Objet et nombre de dossiers 2016-2020		
	Installation de panneaux ou générateurs photovoltaïques	Isolation par l'extérieur	Surpresseur et compresseur
Andele	1	2	
Basemont	13	4	
Chavenay	7	5	
Cresnières	2	1	
Devron	3	0	
Feucherolles	12	9	
Herberville	0	1	
Mareil-sur-Mauldre	8	6	1
Montainville	1	1	
Meule	15	12	
Saint-Nom-la-Bretèche	4	9	1
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>50</b>	<b>2</b>

Source : CC Inter-Mauldre, 2020

Les objectifs portés par le SCoT au sujet de l'énergie sont **partiellement remplis** :

- Une transformation du bâti au profit des énergies renouvelables et dispositifs d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments **partielle**, mais **difficile à quantifier** ;

- Une promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies **difficiles à quantifier**.

### **Existant – Centrale solaire photovoltaïque sur l'école René Coty – Commune de Maule**

#### **Réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque :**

- 301 panneaux de 305 Wc installés en surimposition toiture, soit 91,8 kWc,
- 3 onduleurs installés pour une puissance d'injection de 74 kVA,
- Production théorique annuelle : 76 500 kWh / an soit 9 000 € / an,
- Frais de fonctionnement : 1 750 € / an (TURPE, Assurance et Maintenance).



*La centrale solaire en images*

#### **Les points d'attention avant, pendant et après l'opération :**

- L'installation d'une centrale solaire est soumise à Déclaration Préalable et le cas échéant à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF),



- Le prix d'achat de l'électricité produite est arrêté par EDF-OA dès lors que la demande de raccordement est validée comme complète par ENEDIS,
- L'installation d'une centrale solaire nécessite une étude préalable de résistance du bâtiment à la surcharge puis une étude de stabilité à froid de la construction neuve,
- L'école René Coty étant un ERP, nécessite à terme l'avis consultatif de la commission de sécurité avant l'ouverture du site (risque électrique, tenue du bâtiment à la charge, etc.),
- L'installation doit être mise en service au plus tard 18 mois après la validation d'ENEDIS,

**Le bilan :**

- L'installation montre l'engagement de la collectivité en matière de transition énergétique,
- Le retour sur investissement de la centrale solaire s'envisage sur 13 ans,
- L'installation d'un panneau d'affichage à l'intérieur de l'école aide à la communication en montrant :
  - La production instantanée,
  - Le cumul de production depuis la mise en service,
  - Les tonnes de CO<sub>2</sub> évitée.
- La surveillance continue de l'installation est nécessaire pour garantir la production.

## 2.1.2. Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale (CRTE)

### 2.1.2.1. Revitalisation des centres-villes

#### 2.1.2.1.1. Maule

2.1.2.1.1.1. Dynamisation du centre-ville : parking, pont carrossable au-dessus de la Mauldre, mobilités douces, photovoltaïque, revitalisation des commerces de proximité



#### Présentation synthétique du projet

##### Diagnostic :

- Le **développement économique** de Maule est entravé depuis de nombreuses années par un **manque de places de stationnement**, aggravé encore par le caractère médiéval du centre ancien qui a pour conséquence l'étroitesse des rues et des trottoirs ;

##### Projet :

- **Faciliter l'accès** d'une clientèle des villages environnant et des Maulois éloignés du centre ;
- Construction en centre-ville d'un **parking de 160 places de stationnement** sur deux niveaux, sur une parcelle de 3267 m<sup>2</sup> acquise en 2019 par la commune ;
- Accroître considérablement l'offre de stationnement en centre-ville pour les riverains ;
- Libérer de nombreuses places de stationnement pour la clientèle des commerçants ;
- Offrir une place plus importante aux modes de déplacement alternatifs (piétons, vélos) et permettre un réaménagement de la place centrale ou des rues adjacentes ;
- Dimension écologique et productrice d'énergie : L'ouvrage sera surplombé d'une ombrière sur laquelle seront installés des panneaux photovoltaïques ;
- Préservation des zones inondables inscrites au PPRi en vigueur.

##### Coûts prévisionnels et plan de financement :

- La commune est propriétaire du foncier depuis 2019 et a prévu au BP 2021 le coût des études ;
- **Ce projet est également inscrit dans l'appel à projets « Petites Villes de demain »**, et d'autres subventions au titre de la DETR, de la DSIL, etc. pourront être sollicitées.
- Estimation des coûts (prévisionnels à ce stade de l'étude) :

- Travaux : 1 040 000 € HT
- AMO et MOE : 75 800,64 € HT
- TOTAL : 1 115 800,64 € HT

#### Calendrier prévisionnel :

- Recrutement de l'entreprise pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Avant-projet sommaire : octobre 2022 ;
- Etude de MOE (AVP-PRO-DCE), Mise en concurrence, Choix des entreprises : 2023 ;
- Autorisations d'urbanisme : début 2024 ;
- Fin des travaux : Fin 2024.

#### Indicateurs d'évaluation possibles :

- La fréquentation des commerces ;
- Le temps de reprise d'un local commercial quand celui-ci se libère (temps de rotation).

#### Diagnostic :

- La ville de Maule est composée d'un **centre historique ancien** où l'on retrouve l'ensemble des **commerces de proximité** (bouchers, boulanger/pâtissier, fromager, fleuriste, opticien, coiffeur, etc.). Le commerce Maulois rend un service de proximité à Maule et dans les **six villages qui l'entourent** et dont les habitants viennent faire leurs achats ;
- Le **développement économique** de Maule dépend de la santé de son commerce de proximité. Cette santé est gravement remise en cause depuis de nombreuses années par un **manque cruel de places de stationnement**, aggravé encore par le caractère médiéval du centre ancien qui a pour conséquence l'étroitesse des rues et des trottoirs ;
- En effet, l'accès au centre se réalise par des **rues en sens uniques** étroites et le nombre de places de stationnement est limité, ce qui peut constituer un élément préjudiciable pour le développement économique du centre-ville. Cette difficulté de stationnements rend la reprise des locaux commerciaux plus difficile ;
- Le manque de places de stationnement provoque un **stationnement interdit** le long des petites rues adjacentes voire sur les trottoirs, malgré une zone bleue existante depuis le début des années 1990 et une politique active de prévention / répression du stationnement illicite (un ASVP recruté) ;
- La place du Général de Gaulle, point central du commerce de proximité, est **totalelement saturée de voitures** à certaines heures, malgré sa mise en zone bleue, ce qui empêche un turnover suffisant et une perte de clientèle pour les commerçants par manque de place de stationnement.
- Le centre bourg et notamment la Place du Général de Gaulle souffrent ainsi d'une **très grande concentration de voitures**, ce qui ne permet pas de laisser une place suffisante aux mobilités **douces** (piétons, vélos...) et empêche tout réaménagement visant à favoriser les mobilités **alternatives**.



*Parcelles AE108 et AE109 acquises par la Ville*

### Projet :

- **Faciliter l'accès d'une clientèle des villages environnant et des Maulois éloignés du centre ;**
- Pour conserver et préserver ce commerce local, **la commune souhaite construire en centre-ville un parking de 160 places de stationnement sur deux niveaux, sur une parcelle de 3267 m<sup>2</sup> acquise en 2019 par la commune ;**
- Ce parking destiné pour partie aux **riverains** de la Place et des petites rues adjacentes qui n'ont aucune possibilité de stationnement (appartement ou maison de ville sans parking), libèrera de fait du stationnement naturel pour les clients des commerces ;
- Enfin, la Ville a négocié, dans le cadre de l'opération immobilière qui se trouve à proximité, l'arrivée d'un **ouvrage d'art (pont franchissant la Mauldre)** sur la parcelle nouvellement AE228.

Ainsi, cet équipement permettrait de :

- **Accroître** considérablement **l'offre de stationnement** en centre-ville pour les **riverains** ;
- **Libérer de nombreuses** places de stationnement pour la **clientèle des commerçants** ;
- Offrir une place plus importante aux **modes de déplacement alternatifs** (piétons, vélos) et permettre un **réaménagement** de la place centrale ou des rues adjacentes.

La réalisation de cet équipement s'accompagnerait d'un conseil sur le commerce de centre-ville, et d'une réflexion (à moyen et long terme) sur les mobilités en centre-ville.

La dimension écologique et productrice d'énergie n'est pas oubliée puisque **l'ouvrage sera surplombé d'une ombrière sur laquelle seront installés des panneaux photovoltaïques** ; l'ABF consulté sur ce point a émis un **avis de principe favorable**. Afin de s'intégrer au mieux au paysage environnant, des matériaux écologiques comme le bois pourront être privilégiés.

Concernant le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** en vigueur, les parcelles sont situées en zone bleue et pour partie en zone rouge du PPRI. Conformément au règlement du PPRI, les voiries sont autorisées sous conditions : « Les aires de stationnement à condition que ces






aménagements ne portent pas atteinte aux conditions d'écoulements et d'expansion des crues, qu'ils soient réalisés au niveau du terrain naturel et ne créent pas de surfaces imperméabilisées ».

Les services de la DDT recommandent la mise en place d'un protocole évacuation, et la conception d'une forme de franchissement adapté pour éviter les embâcles notamment.

#### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Travaux	1 040 000 HT
AMO et MOE	75 800,64 HT
TOTAL HT	1 115 800,64 HT

#### Plan de financement :

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 <b>Etat</b>	 <b>300 000</b>	26,89
	 <b>117 000</b>	10,49
	 /	/
 <b>Région</b>	<b>Contrat rural</b> Montant retenu : 728 120,90€	32,63
<b>Total subventions accordées</b>	781 060,45	70
<b>Participation communale</b>	334 740,19	30 %

<b>Total coût du projet</b>	1 115 800,64	100 %
-----------------------------	--------------	-------

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Recrutement de l'entreprise pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	/
Avant-projet sommaire	Octobre 2022
Etude de MOE (AVP-PRO-DCE) Mise en concurrence Choix des entreprises	Année 2023
Autorisations d'urbanisme	Début 2024
Fin des travaux	Début 2025

**Indicateurs d'évaluation possibles :**

- La fréquentation des commerces ;
- Le temps de reprise d'un local commercial quand celui-ci se libère (temps de rotation).

## 2.1.2.1.2. Mareil-sur-Mauldre

### 2.1.2.1.2.1. Création d'un parking de covoiturage en entrée de village



## Présentation synthétique du projet

### Projet :

- **Réalisation d'un Parking de covoiturage**, avec la possibilité d'une présence de photovoltaïque (ombrière) et de bornes électriques, sur la parcelle AB59 d'une superficie de 2205 m<sup>2</sup> et appartenant à la Commune;
- Redonner son cachet à cette entrée de village, tout en y intégrant la dimension sécuritaire afin de limiter l'effet accidentogène du secteur, et aménager l'arrêt de bus ;
- Projet lié à celui du Moulin (Cf. 2.1.2.3.3.1) qui permettra de mener une réflexion portant sur la réalisation d'un aménagement de sécurisation de la RD191 et de limitation de la vitesse.

### Coût prévisionnel :

- Acquisition de la parcelle AB59 en 2021 auprès du Département : 80 000€ ;
- Etude en cours de constitution par Ingenier'Y : 20 000€ ;
- Etude en cours de constitution par le SEY78 (concernant la réalisation d'une ombrière et de bornes électriques) ;
- Autres coûts (aménagement, végétalisation, travaux ...) non estimés à ce jour.

### Calendrier :

- Juillet 2021 : Finalisation de l'acquisition de la parcelle
- Août-Octobre 2021 : Lancement de l'étude
- 2023 : projet lié à celui du Moulin en attente d'avancement et réflexion globale à avoir impérativement

## Présentation détaillée du projet

Le projet se situe sur la parcelle AB59 d'une superficie de 2205 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un secteur situé en entrée de village sur la RD191, connaissant d'importantes problématiques de végétalisation et de sécurisation. La zone a également particulièrement été atteinte par l'abattage des arbres de la SNCF, ce qui engendre un gros impact visuel de la zone d'activités.



*Extrait cadastral de la parcelle AB59*





*Photo aérienne de la parcelle AB59*

**Projet :**

- Redonner son cachet à cette entrée de village, tout en y intégrant la dimension sécuritaire afin de limiter l'effet accidentogène du secteur.
- Réflexion en cours pour la réalisation d'un Parking de co-voiturage, avec la possibilité d'une présence de photovoltaïque (ombrière) et de bornes électriques.
- Extrait de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU en vigueur : « Réaliser un aménagement de sécurisation de la RD191 et limiter la vitesse. Aménagement d'un carrefour permettant un accès fonctionnel aux activités et aux logements tout en soignant la qualité paysagère de l'entrée de village. Aménagement de l'arrêt de bus ».
- Projet lié à celui du Moulin qui permettra de mener une réflexion portant sur la réalisation d'un aménagement de sécurisation de la RD191 et de limitation de la vitesse.

**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Acquisition de la parcelle AB 59 auprès du Département des Yvelines	80 000
Etude en cours de constitution par Ingénieur Y et le SEY78 concernant la réalisation d'une ombrière et de bornes électriques	20 000
Autres coûts (aménagement, végétalisation, travaux, etc.)	Non estimés à ce jour

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapas</b>	<b>Calendrier</b>
Finalisation de l'acquisition de la parcelle auprès du Département	Juillet 2021
Consultation d'Ingénieur Y et du SEY78 concernant la réalisation d'une ombrière et de bornes électriques	Août-octobre 2021
En attente d'avancement : projet lié à celui du Moulin et réflexion commune et globale	2023

### 2.1.2.1.3. Feucherolles

#### 2.1.2.1.3.1. Aménagement du centre-ville (logements, commerces, parking)



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Le centre-village de Feucherolles ne répond plus aux besoins globaux des ménages, administrations, entreprises et commerces locaux.

### Projet :

- o L'enjeu principal réside dans la **réorganisation des fonctions**. La commune est disposée à réinterroger concrètement le devenir de certains bâtiments, leur déplacement, la création de logements et d'infrastructures lourdes (type parking souterrain), de nature à participer à la création d'un lieu de vie fonctionnel et partagé.
- o Viennent sur cette base s'agréger à un ensemble d'enjeux à prendre en compte dans la réflexion globale : Equipements, logements, commerces, accessibilité, stationnement et sécurité, paysages et aménagement de l'espace public.
- o Etude de programmation et d'urbanisme confiée à Ingenier'Y en fin d'année 2022 et appel d'offres réalisé en février 2023 afin de choisir un bureau d'études.
- o Projet qui participera à un objectif global de sobriété foncière et de non consommation de l'espace (foncier en centre-ville maîtrisé par la puissance publique),
- o Maintien des cônes de vue, des espaces libres et création d'une mixité fonctionnelle, qui s'inscrit en cohérence avec le projet de « La Sablière » (Cf. 2.1.2.2.1.1.),
- o Préservation de l'Espace Boisé Classé (EBC) existant à l'Est du périmètre du projet.

### Coût total de l'opération :

- o En cours de constitution ; les premiers éléments sont les suivants :
  - Acquisition de la parcelle AA360 par la commune : 625.000€
  - Démolition de la maison : 25.000 €
  - Etude d'urbanisme (Ingénieur 'Y) : 50.000€

### Plan de financement :

- A déterminer.

### Calendrier de réalisation :

- Acquisition de la parcelle AA360 par la commune : Janvier 2021
- Démolition de la maison présente sur la parcelle AA360 : Juin 2021
- Etude urbanisme et programmation (Ingénieur 'Y) : Appel d'offres en février 2023

- Choix du Bureau d'études : Avril 2023
- Diagnostic / Planification de la mission : Eté 2023
- Plan guide, propositions multiples de développement : Automne 2023
- Fiches actions / approche des coûts d'opération : Premier semestre 2024

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Création d'emplois ;
- Performance énergétique des bâtiments.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Le centre-village de Feucherolles ne répond plus aux besoins globaux des ménages, administrations, entreprises et commerces locaux ;
- Il existe actuellement de nombreuses zones de stationnement : trois poches de stationnement se répartissent dans le centre du village, accentuant l'effet très routier du bourg. Au total, 80 places de stationnement véhicules légers, 3 places handicapés, 2 places avec bornes de recharge et une place dédiée aux motos sont proposés aux Feucherollais. Ces stationnements sont complétés par des places dans la rue des Cavées ;
- Une succession de fonctions qui se répètent : on constate que les fonctions sont effectivement très éclatées, donnant lieu à une répétition de stationnement, bâtiment public et commerces. La halle est, quant à elle, isolée au fond du parking, et est peu utilisée ;



- Un projet **d'aménagement d'un belvédère** sur l'aplomb de la centralité : la commune a engagé un projet d'aménagement d'un belvédère au lieudit La Sablière qui donne directement en surplomb de la place de la Mairie. Cet aménagement viendra fortement liasonner l'ensemble du village.



*Vue depuis le Belvédère de La Sablière*



*Insertions paysagères – Etude de faisabilité (Isabel Clous – Ingénieur paysagiste)*



*Etude de programmation pour la requalification du centre-bourg de Feucherolles- Cahier des Clauses Techniques Particulières*

## Projet :

- Le projet prévoit la réalisation d'un programme répondant au règlement du PLU actuellement en vigueur ;
- L'enjeu principal réside dans la réorganisation des fonctions. La commune est disposée à réinterroger concrètement le devenir de certains bâtiments, leur déplacement, la création de logements et d'infrastructures lourdes (type parking souterrain), de nature à participer à la création d'un lieu de vie fonctionnel et partagé. Viennent sur cette base s'agréger à un ensemble d'enjeux à prendre en compte dans la réflexion globale :
  - **Equipements, logements, commerces :**
    - Composantes du projet défini en concertation avec les habitants ;
    - Réflexions en cours quant à la relocalisation des commerces ;
    - Interroger le positionnement du bâtiment de la Mairie ;
    - Réflexions en cours concernant le repositionnement de la halle.
  - **Accessibilité, stationnement et sécurité :**
    - Externaliser les stationnements de l'espace de vie ;
    - Prioriser l'usage piéton ;
    - Raccorder la centralité au projet communal du Belvédère de la Sablière.
  - **Paysages et aménagement de l'espace public :**
    - Bâtir un lieu de vie central et fédérateur ;
    - Créer des espaces publics de qualité ;
    - Atteindre l'objectif global de sobriété foncière et de non consommation de l'espace (foncier en centre-ville maîtrisé par la puissance publique) ;
    - Préservation de l'Espace Boisé Classé (EBC) existant à l'Est du périmètre du projet.
- **Une étude d'urbanisme et de programmation a été confiée à Ingenier'Y en fin d'année 2022.** Le rendu de l'appel d'offres d'Ingenier'Y a eu lieu le 03/02/23 : 13 Bureaux d'études ont répondu.

### Situation géographique



### Situation cadastrale

Le projet porte sur les parcelles AA459, 455, 452, 362, 363, 360, 237, 238, 448, 236, soit environ 5860m<sup>2</sup>, maîtrisées par la Commune.



### Situation réglementaire

Les parcelles du projet sont classées en zone UV (centre-ville) sur le plan de zonage du PLU de Feucherolles.






### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Acquisition de la parcelle AA360 par la commune	625 000
Démolition de la maison	25 000
Etude d'urbanisme (Ingénieur'Y)	50 000



**Plan de financement : à déterminer**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	/	/	/
 Région	/	/	/
 Département	/	/	/
<b>Total subventions accordées</b>		/	/
<b>Participation communale</b>		/	/
<b>Total coût du projet</b>		/	/

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
Acquisition de la parcelle AA360 par la commune	Janvier 2021
Démolition de la maison présente sur la parcelle AA360	Juin 2021
Etude urbanisme et programmation (Ingénieur 'Y)	2023

Diagnostic / Planification de la mission	Eté 2023
Plan guide, propositions multiples de développement	Automne 2023
Fiches actions / approche des coûts d'opération	Premier semestre 2024

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Création d'emplois ;
- Performance énergétique des bâtiments.

#### 2.1.2.1.4. Herbeville

##### 2.1.2.1.4.1. Réalisation de deux logements communaux afin notamment de maintenir les effectifs scolaires



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

- L'évolution démographique de la commune rend nécessaire la **construction de logements**, afin de maintenir le niveau de la **population** et des **effectifs scolaires** ;

#### Projet :

- Réalisation par la Commune de **deux maisons mitoyennes** de 90 m<sup>2</sup> chacune sur la parcelle cadastrée AC5, préemptée en mars 2021 pour 170 000€ ;
- Diversification de l'offre de logements, notamment **locative** ;
- Contribution à l'atteinte des objectifs intercommunaux fixés par le **PCAET** ;

**Partenaires** : Agence Départementale Ingénieur'Y.

#### Coûts et plan de financement :

- Coût total de l'opération estimé à 563 835 € HT ;
- Contrat Rural :
  - o Région : 179 640 € HT (40%)
  - o Département : 134 730 € HT (30%)
- Contrat Rural Yvelines + : 70 000 €
- Part communale : 179 465 € HT

#### Calendrier prévisionnel :

- Préemption de la parcelle AC5 le 17/03/21,
- Validation du programme et de la MOE par la Commune : Fin d'année 2021,
- Dépôt du Permis de Construire : Le 29/07/21,
- Accord et purge du Permis de Construire : Décembre 2022,
- Démarrage des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2023,
- Fin des travaux prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

## Présentation détaillée du Projet

### Diagnostic :

- **L'évolution démographique** de la commune rend nécessaire la **construction de logements**, afin de maintenir le niveau de la **population** et des **effectifs scolaires** ;
- Les objectifs fixés par le **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)** intercommunal approuvé imposent à la commune de créer des logements. 5 l'ont été dans le tissu urbain entre 2015 et 2019. La commune doit conserver un rythme de croissance modéré et maîtrisé (objectif : 300 habitants à l'horizon 2025) ;
- La parcelle ciblée pour la construction de logements se situe au **5, voie Grisée**, présente une surface de **568 m<sup>2</sup>** et est actuellement occupée par une habitation.



*Vue aérienne – Situation de la parcelle vis-à-vis du centre bourg*



*Vue aérienne de la parcelle AC 5*



*Situation cadastrale*



## Projet :

- L'opération consiste à construire **deux pavillons mitoyens** de type T4, pour environ 90 m<sup>2</sup> de surface de plancher chacun ;
- Pour ce faire, la commune **a acquis**, en mars 2021 et par voie de préemption, la parcelle AC5 au prix de **170 000 €** ;
- Diversification de l'offre de logement, notamment **locative** ;
- La construction des deux logements contribuera l'atteinte des objectifs intercommunaux en matière de développement durable des activités humaines et de protection de l'environnement naturel, formalisés par le **Plan climat Air Energie Territorial (PCAET)** approuvé le 15 février 2023 (photovoltaïque, gestion des eaux et des déchets, matériaux de construction, isolation, système de chauffage, etc.) ;
- Projet qui participera à un objectif global de **sobriété foncière** et de non consommation de l'espace (foncier maîtrisé par la puissance publique).
- Préservation de la lisière sur 15 mètres d'un **massif forestier** de plus de 100 ha inscrit au PLU en vigueur.



© Agence Arbane Architecture – Insertion

**Coût et plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 <b>Région</b>	<b>Contrat rural</b> <i>Montant retenu :                      449 100 € HT                      Participation : 40%</i>	179 640 HT	/
 <b>Département</b>	<b>Contrat rural</b> <i>Montant retenu :                      449 100 € HT                      Participation : 30%</i>	134 730 HT	/
	<b>Contrat rural                      Yvelines +</b> <i>Montant retenu :                      Participation :</i>	70 000 HT	/
<b>Total subventions accordées</b>		384 370 HT	/
<b>Participation communale</b>		179 465 HT	/
<b>Total coût du projet</b>		<b>563 835 HT</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapas</b>	<b>Calendrier</b>
Préemption de la parcelle AC5	17 mars 2021
Validation du programme et de la MOE par la Commune	Fin d'année 2021
Dépôt du Permis de Construire	29 juillet 2021
Accord et purge du Permis de Construire	Décembre 2022
Démarrage des travaux	1 <sup>er</sup> trimestre 2023
Fin des travaux	1 <sup>er</sup> trimestre 2024



## 2.1.2.1.5. Andelu

### 2.1.2.1.5.1. Réhabilitation de deux logements communaux

EXISTANT



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** 1 et 3 Sente des Primevères

### Diagnostic :

- **L'évolution démographique** de la commune rend nécessaire la **construction de logements**, afin de maintenir le niveau de la **population** et des **effectifs scolaires**.

### Projet :

- Réhabilitation par la Commune de **deux logements communaux** de type T1 et T3 dans un logement existant sur la parcelle cadastrée AB27 d'une contenance cadastrale de 3211 m<sup>2</sup>,
- Diversification de l'offre de logements, notamment **locative**,
- Contribution à l'atteinte des objectifs intercommunaux fixés par le **PCAET**.

### Coûts de l'opération :

- TOTAL : 180 000 €

### Plan de financement :

- **Financement communal** : 100%

### Calendrier prévisionnel :

- Permis de construire déposé : 04 juin 2022
- Permis de Construire accordé : 02 septembre 2022
- Démarrage des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2023
- Livraison prévisionnelle : Septembre 2023

## Présentation détaillée du projet

**Adresse postale :** 1 et 3 Sente des Primevères

### Diagnostic :

- **L'évolution démographique** de la commune rend nécessaire la **construction de logements**, afin de maintenir le niveau de la **population** et des **effectifs scolaires** ;
- Les objectifs fixés par le **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)** intercommunal approuvé imposent à la commune de créer des logements. 37 l'ont été dans le tissu urbain entre 2015 et 2021. La commune doit conserver un rythme de croissance modéré et maîtrisé (objectif : 500 habitants à l'horizon 2025) ;

### Projet :

#### *Description*

- La parcelle ciblée pour la construction des deux logements se situe au **1, Rue des Ecoles (AB27)**, et présente une surface de **3211 m<sup>2</sup>**.
- L'opération consiste à réhabiliter **deux logements communaux de type T1 et T3** dans un logement existant sur la parcelle cadastrée AB27 d'une contenance cadastrale de 3211 m<sup>2</sup>.
- Le logement actuel fait partie de l'école (ancien appartement du directeur), les deux logements futurs sont destinés à la location par la Mairie.
- Diversification de l'offre de logement, notamment **locative** ;
- La construction des deux logements contribuera à l'atteinte des objectifs intercommunaux en matière de développement durable des activités humaines, formalisés par le **Plan climat Air Energie Territorial (PCAET)** approuvé le 15 février 2023 (gestion des eaux et des déchets, matériaux de construction, isolation, système de chauffage, etc.).

Projet qui participera à un objectif global de **sobriété foncière** et de non consommation de l'espace (foncier maîtrisé par la puissance publique).

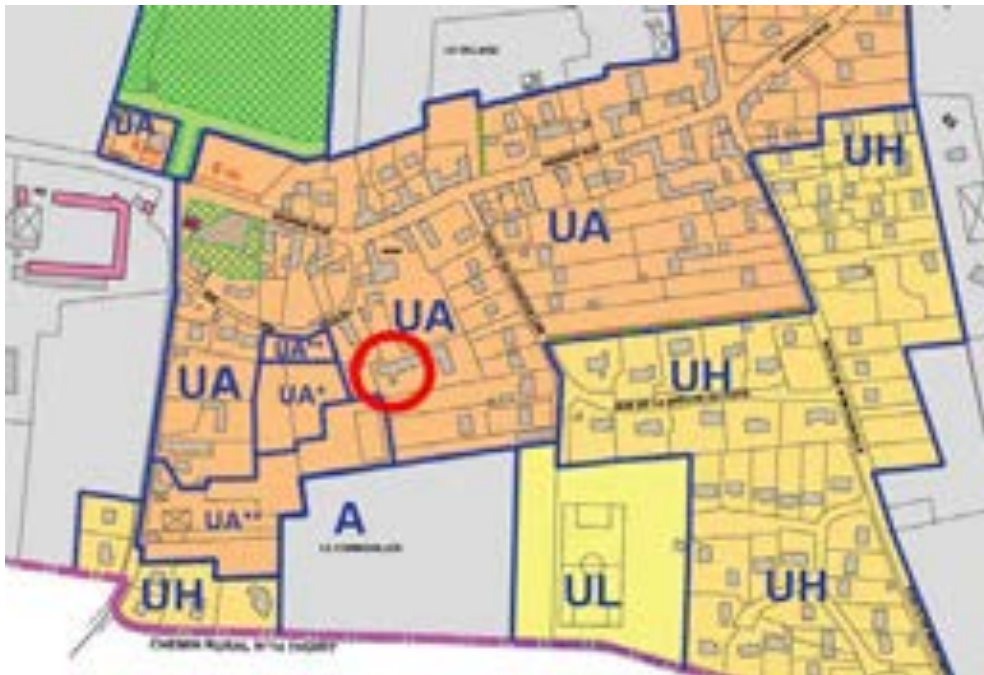
Situation géographique



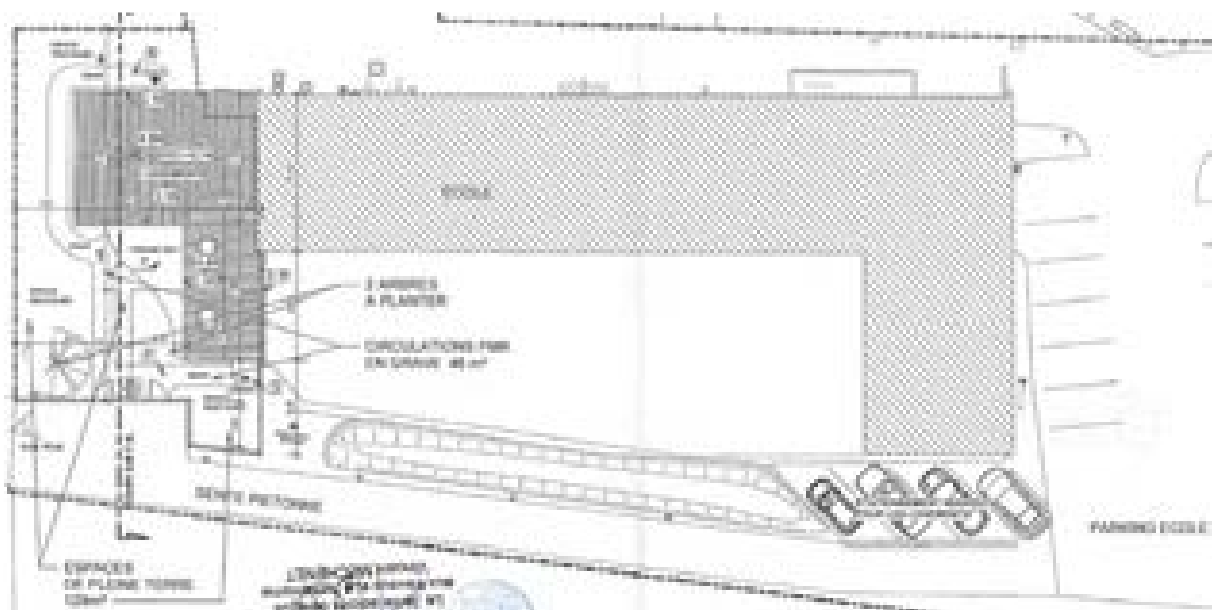
Situation cadastrale



## Situation réglementaire



## Plans et insertions





Extrait de l'insertion projetée

**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
TOTAL	180 000

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapas</b>	<b>Calendrier</b>
Permis de construire déposé	04 juin 2022
Permis de Construire accordé	02 septembre 2022
Démarrage des travaux	1 <sup>er</sup> trimestre 2023
Livraison	Septembre 2023

## 2.1.2.1.6. Crespières

### 2.1.2.1.6.1. Création d'un restaurant en centre-village et d'un parking public



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** 3 rue du Poteau Logé

**Diagnostic :**

- La population Crespiéroise est en demande d'un lieu central de convivialité et de restauration.

**Projet :**

- Création d'une brasserie / restaurant en centre-village et d'un parking public.

**Coût de l'opération :**

- TOTAL : 1 380 000 €

**Plan de financement :**

- Subventions : aucune
- Financement communal : 100%

**Calendrier de réalisation :**

- Achat de la parcelle et du bâti
- Appel d'offres : 2023
- Dépôt d'une autorisation d'urbanisme : 4<sup>ème</sup> trimestre 2023
- Début des travaux : Fin d'année 2024.

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des habitants
- Création d'emplois
- Performance énergétique des bâtiments

## Présentation détaillée du projet

**Adresse postale :** 3 rue du Poteau Logé

### Diagnostic :

- La population Crespiéroise est en demande d'un lieu central de convivialité et de restauration.

### Projet :

#### Description

- Création d'un restaurant en centre-village et d'un parking public.
- Projet de démolition / réhabilitation.

#### Situation géographique





Situation cadastrale



Situation réglementaire



**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Achat de la parcelle et du bâti	1 000 000
Maîtrise d'œuvre	30 000
Travaux	350 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 380 000</b>

**Plan de financement :**

<b>Organismes et canaux de subvention</b>	<b>Montants (€)</b>	<b>Taux (%)</b>
Subventions non définies	0	0
Financement communal	1 380 000	100
<b>Total coût du projet</b>	<b>1 380 000</b>	<b>100</b>

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Achat de la parcelle et du bâti	Décembre 2022
Appel d'offres	2023

Dépôt d'une autorisation d'urbanisme	4 <sup>ème</sup> trimestre 2023
Début des travaux	Fin d'année 2024

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des habitants ;
- Création d'emplois ;
- Performance énergétique des bâtiments.

## 2.1.2.2. Espaces naturels et paysagers

### 2.1.2.2.1. Feucherolles

#### 2.1.2.2.1.1. Aménagement de « La Sablière », cheminement du bois et belvédère



### Présentation synthétique du projet

#### Objectifs :

- Ouvrir aux PMR le haut du coteau dont le lieu du belvédère et le chemin y accédant,
- Préserver la biodiversité et stabiliser à long terme le coteau fragilisé par des usages sauvages,
- Canaliser les chemins de traverse de la pente du coteau par un seul chemin (la passerelle).

La passerelle permettra la création d'une liaison douce entre le haut du coteau, ses pôles de vie (école, bibliothèque, centre de loisirs, école de musique) et le centre village.

#### Coût de l'opération :

- TOTAL : 690 477 €

#### Plan de financement (à confirmer) :

- Possible Dispositif Plan vert Région
- Possible Subvention Ademe
- Possible subvention Département
- Possible Dispositif Budget participatif

#### Calendrier prévisionnel :

- Courant 2024 : Aménagement possible du belvédère
- Fin d'année 2024 : Début de la réalisation de la passerelle

## Présentation détaillée du projet

### Projet

Le coteau de la sablière s'inscrit dans un ensemble de projets environnementaux et patrimoniaux de la commune.

Une analyse paysagère a conforté le rôle structurant de ces projets, comme offrant une même continuité, à la fois du coteau boisé et des modes doux. Ensemble, ils valorisent le coteau boisé, en partie à requalifier, les modes doux existants et à créer ainsi que le parcours de l'eau ou des belvédères. Au total, deux ouvertures de bois sont projetées : le coteau de la Sablière (foncier public) et le Bois Heckly (foncier public et privé), et trois valorisations de patrimoines liés au bois et à l'eau sont en projet (source, lavoir et belvédère).

Le projet de la Sablière se place au cœur des échanges piétons en reliant le haut et le bas du village (nord-sud) et à l'intersection d'une continuité boisée rétrécie par l'urbanisation (haut de coteau est-ouest).

### Historique :



La sablière est située derrière la Mairie. Monsieur Mulot, le dernier propriétaire vendait un sable apprécié pour ses qualités, aux fonderies. Il cessa toute activité au milieu du XXème siècle lorsque le haut de la carrière arriva à la limite des propriétés riveraines.

La sablière marque une limite entre le haut et le bas du village, qui avant l'accès à l'eau courante dans les années 40, représentait une grande différence : les habitants du haut du village cherchait une eau

rare, disparaissant instantanément dans les sables et ressortant sous forme de sources et parfois de marécages en bas du village. Cependant, quelques nappes argileuses formaient des retenues ou mares très prisées en haut de la sablière.

### Objectifs :

- Ouvrir aux PMR le haut du coteau dont le lieu du belvédère et le chemin y accédant depuis l'école,
- Requalifier le haut coteau se dégradant (intérieur du bois et le lieu du panorama),
- Ouvrir aux scolaires un lieu pédagogique de nature,

- Préserver la biodiversité et stabiliser à long terme le coteau fragilisé par des usages sauvages,
- Canaliser les chemins de traverse de la pente du coteau par un seul chemin (la passerelle),
- Ouvrir la pente du coteau aux habitants par la passerelle (elle ne pourra pas être accessible aux PMR) ; et ainsi éviter : l'accroissement des chemins de traverse, l'érosion du coteau ; la route aux habitants en permettant d'emprunter ce raccourci piéton par le coteau boisé.

La passerelle permettra la création d'une liaison douce entre le haut du coteau, ses pôles de vie (école, bibliothèque, centre de loisirs, école de musique) et le centre village. La passerelle offrira :

- L'ouverture du coteau boisé aux habitants, longtemps resté une barrière physique non valorisée,
- Un raccourci efficace pour les enfants et parents, limitant les passages par la route pour un chemin entièrement pédestre dans un cadre naturel,
- Une liaison sociale et pédestre entre les écoles, la mairie, les commerces et les habitations,
- Un trait d'union entre le haut et le bas du village,
- Un chemin officiel, limitant les chemins de traverse abîmant le coteau,
- Un chemin « merveilleux », à hauteur de canopée et de troncs, jouant des vides, de la proximité avec les parois rocheuses, une immersion dans le coteau boisé de Feucherolles et un imaginaire naturel certain,
- Un hommage à la mémoire de la sablière, tout en renouvelant son usage de manière plus environnementale.



**Etat existant du parcours à créer et à aménager**







*Images projets du belvédère et de la Sablière*

**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Belvédère de la Sablière et de Dubreuil	90 000
Cheminement du bois	600 477
<b>TOTAL</b>	<b>690 477</b>

**Plan de financement : à déterminer**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		/	/
 Région	Plan Vert	/	44%
 Département	/	/	/
<b>TOTAL subventions accordées</b>		/	/
<b>Financement Communal</b>		/	/
<b>Total coût du projet</b>		<b>690 477</b>	<b>100</b>

**Calendrier de réalisation**

Etapes	Calendrier
Belvédère de la Sablière et de Dubreuil	Courant 2024
Début de la réalisation de la passerelle	Fin d'année 2024



## 2.1.2.2.1.2. Revalorisation du site de la « Source Lanluet » et du Lavoir de l'Abbaye



### Présentation synthétique du projet

#### Projet :

- Requalification de la source dans les bois, sur du foncier public,
- Nettoyage de friche et plantation d'arbres d'essences locales,
- Table d'interprétation sur le parcours de l'eau, les bois et l'histoire du lieu-dit.

**Coût de l'opération :** 68 100 € HT en investissement.

#### Plan de financement :

- Subvention Région et Département possibles ;
- Autofinancement : 30%

#### Calendrier :

- 2023 : Projet, étude de faisabilité et pré-chiffrage réalisés ;
- Printemps 2024 : réalisation.

#### Projet :



*Principe de requalification Avant/Après*

- Requalification de la source dans les bois, aujourd'hui quasi invisible, tombée en désuétude et menacé par les friches, sur du foncier public,
- Nettoyage de friche et plantation d'arbres d'essences locales,
- Création d'un parvis en pavés enherbés, bancs et plantations,



- Table d'interprétation en projet sur le parcours de l'eau, les bois et l'historique du lieu-dit de Lanluet.

**Actions en cours :**

- Projet, étude de faisabilité et pré-chiffrage réalisés.

**Coût prévisionnel :** 68100 € HT en investissement.

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	Contrat d'aménagement Régional	/	/
 Département	/	/	/
<b>Total subventions accordées</b>		/	/
<b>Financement communal</b>		/	/
<b>Total coût du projet</b>		<b>68 100</b>	100

**Calendrier :** Objectif de réalisation pour le Printemps 2024

## 2.1.2.2.2. Saint-Nom-la-Bretèche

### 2.1.2.2.2.1. Végétalisation des entrées de ville



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- La commune dispose de quatre entrées de ville. Chacune est structurée par un rond-point. Il n'existe pas de valorisations paysagères à ces emplacements.

### Projet :

- La commune de Saint-Nom-la-Bretèche souhaite améliorer l'image de ses entrées de ville en réalisant des aménagements paysagers sur les giratoires et leurs abords.

### Coût de l'opération :

- Giratoire Sud : 246 906,96 € TTC
- Giratoire Est : 182 944,56 € TTC
- Giratoire Ouest : 81 199,20 € TTC
- Giratoire Nord : 41 684,16 € TTC
- TOTAL giratoires : 552 734,88 € TTC
- TOTAL projet global végétalisation : 787 436,52 € TTC

### Plan de financement :

- Financement communal intégral

### Calendrier de réalisation :

- Recrutement d'un maître d'œuvre : 2022
- Travaux giratoire Sud : 2023
- Travaux giratoires Est, Ouest, Nord : 2024, 2025, 2026

## Présentation détaillée du projet

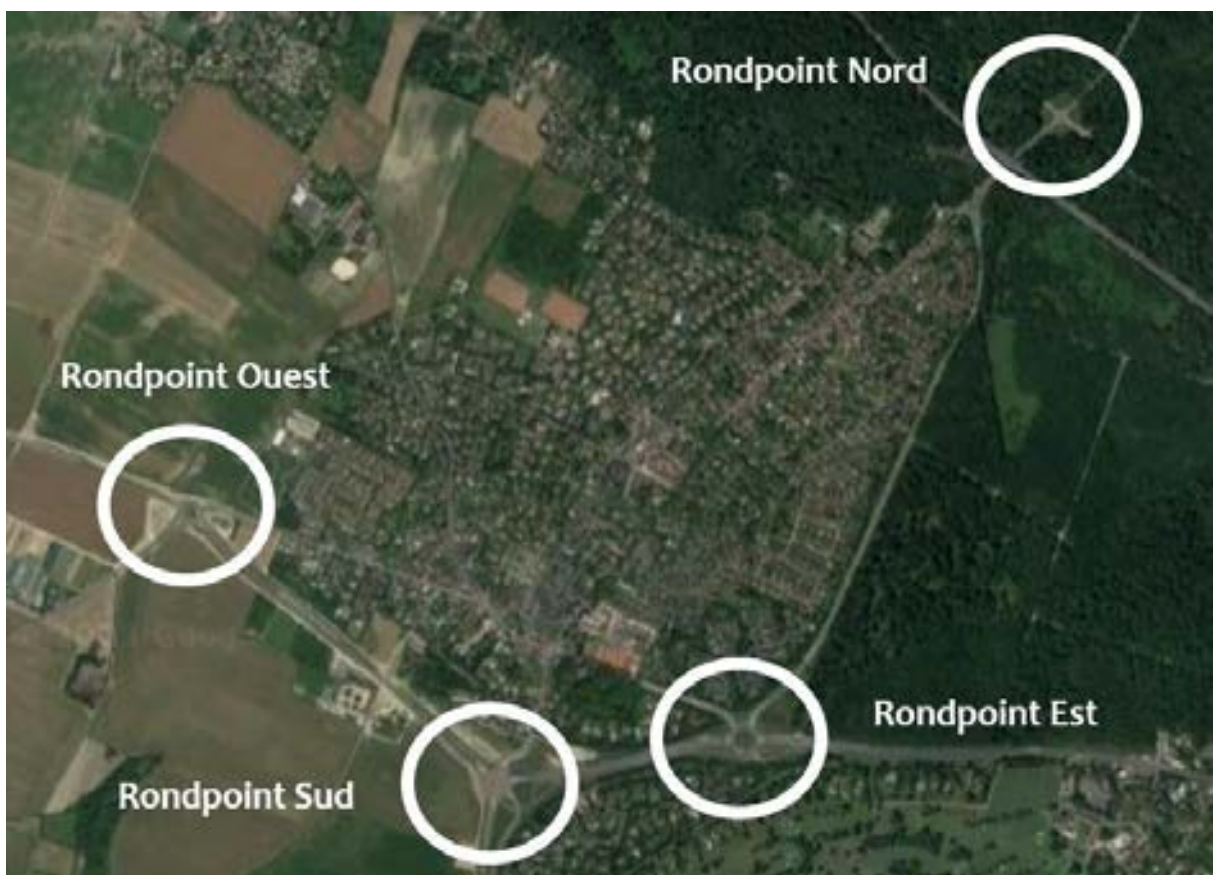
### Diagnostic :

- La commune dispose de quatre entrées de ville. Chacune est structurée par un rondpoint. Il n'existe pas de valorisations paysagères à ces emplacements.

### Projet :

#### Description

- La commune de Saint-Nom-la-Bretèche souhaite améliorer l'image de ses entrées de ville en réalisant des aménagements paysagers sur les giratoires et leurs abords. Ceux-ci appartiennent au Département des Yvelines. Trois ont été réalisés dans le cadre de la déviation de la RD 307. Ils représentent un enjeu important en termes d'attractivité ;
- Une convention sera signée avec le Département des Yvelines.



Situation géographique

### Coût de l'opération, plan de financement :

Désignation	DEPENSES						
	Dépenses totale HT	Dépenses totale TTC	2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
maitrise d'œuvre	18 480,00 €	22 176,00 €					
honoraires stade APD	7 831,38 €	9 397,66 €					
<b>total</b>	<b>26 311,38 €</b>	<b>31 573,66 €</b>	<b>27 432,00 €</b>	<b>3 641,66 €</b>			<b>500,00 €</b>
SPS	2 000,00 €	2 400,00 €		600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
travaux		- €					
Giratoires SUD	205 755,80 €	246 906,96 €		246 906,96 €			
Giratoires EST	152 453,80 €	182 944,56 €			182 944,56 €		
Giratoires OUEST	67 666,00 €	81 199,20 €			81 199,20 €		
Giratoires NORD	34 736,80 €	41 684,16 €				41 684,16 €	
Abords de la mairie	137 374,00 €	164 848,80 €					164 848,80 €
<b>Total</b>	<b>597 986,40 €</b>	<b>717 583,68 €</b>					
imprévus (5% du montant des travaux)	29 899,32 €	35 879,18 €		12 345,35 €	13 207,19 €	2 084,21 €	8 242,44 €
<b>Total</b>	<b>656 197,10 €</b>	<b>787 436,52 €</b>	<b>27 432,00 €</b>	<b>263 493,97 €</b>	<b>277 950,95 €</b>	<b>44 368,37 €</b>	<b>174 191,24 €</b>

### Calendrier de réalisation :

Etapes	Calendrier
Recrutement d'un maître d'œuvre	2022
Travaux giratoire Sud	2023
Travaux giratoires Est, Ouest, Nord	2024, 2025, 2026



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** 3 rue Saint-Martin

**Diagnostic :**

- Le Parc du Château de Sautour est le plus grand espace naturel et forestier situé au sein du tissu urbain communal.

**Projet :**

- Aménagement du Parc du Château de Sautour.

**Coût de l'opération :**

- Maîtrise d'œuvre : 82 553€ TTC
- Travaux : 1 300 000 € HT

**Plan de financement :**

- Subventions à demander à hauteur de 800 000 €

**Calendrier de réalisation :**

- Dépôt autorisations d'urbanisme : Fin 2023
- Début effectif des travaux : 1er semestre 2024
- Durée des travaux : 8 mois

## Présentation détaillée du projet

**Adresse postale :** 3 rue Saint-Martin

**Diagnostic :** Le Parc du Château de Sautour est le plus grand espace naturel et forestier situé au sein du tissu urbain communal.

**Projet :**

*Description*

- Aménagement du Parc du Château de Sautour

*Situation géographique*



Situation cadastrale



Situation réglementaire





**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Maîtrise d'œuvre	82 553 TTC <i>A réévaluer</i>
Travaux	1 300 000 HT
<b>TOTAL HT / TTC</b>	<b>1 382 553</b>

**Plan de financement :**

<b>Organismes et canaux de subvention</b>	<b>Montants (€)</b>	<b>Taux (%)</b>
<b>Subventions à demander</b>	760 000	55
<b>Participation communale</b>	622 553	45
<b>Total coût du projet HT / TTC</b>	<b>1 382 553</b>	<b>100</b>

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapas</b>	<b>Calendrier</b>
Dépôt de l'Autorisation d'urbanisme	Fin 2023
Réalisation	8 mois
Début des travaux	1 <sup>er</sup> semestre 2024

## 2.1.2.3. Quartiers multimodaux

### 2.1.2.3.1. Saint-Nom-la-Bretèche

#### 2.1.2.3.1.1. Rénovation de la zone du Vivier (Résidence Services Séniors, co-living séniors, centre médical, activité économique)



### Présentation synthétique du projet

#### Projet :

##### - Phase n°1 du projet :

- Réalisation d'un **bâtiment n°1** contenant une **Résidence de Service Séniors** de 102 logements et un Centre Médical de 200 m<sup>2</sup> ;
- Réalisation d'un **bâtiment n°2** à usage de **Commerce** (550 m<sup>2</sup>), d'**Artisanat** (450 m<sup>2</sup>) et **Bureaux liés** (250 m<sup>2</sup>) et d'**Entrepôt** (250 m<sup>2</sup>) ;
- Réalisation d'une **voirie de desserte** pour ces 2 bâtiments avec des stationnements et des **aménagements paysagers**, ainsi que des **bassins de rétention** de part et d'autre.

##### - Phase n°2 du projet :

- Création d'un **co-living séniors** (deux T6 et deux T2) ;
- Création de **70 logements** prêts à louer ;
- Création d'un **bâtiment d'activités** de 2083m<sup>2</sup> répartis en 8 cellules (R et R+1).

#### Calendrier prévisionnel :

##### - Phase n°1 du projet :

- Permis de Construire déposé le 17/03/21 concernant le bâtiment n°1 et le bâtiment n°2,
- 27 mars 2022 : Accord au Permis de Construire

##### - Phase n°2 du projet :

- Permis de construire déposé le 22 décembre 2022 pour 70 logements, 4 logements en coliving, des activités économiques pour 2000m<sup>2</sup> de surface de plancher, sur 1,3 ha
- Permis de construire complété le 31/03/23
- Fin 2023 : Accord possible au permis de construire
- 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : Purge et démarrage possible des travaux

### Contexte et état initial du site objet du projet :

Le terrain d'emprise du projet est situé sur la commune de Saint-Nom-la-Bretèche, au Nord de la déviation de la RD307 qui contourne la commune par le Sud. Le site du projet se trouve en zone rurale en limite Sud du tissu urbain du bourg communal.

L'analyse des cartes historiques laisse apparaître que le site n'a jamais été construit sur la période 1787-2020. Le Chemin des Cochons qui borde la parcelle à l'Ouest apparaît sur toutes les cartes, il assure la liaison vers la commune voisine de Villepreux.

Les abords du terrain, sont composés de :

- La déviation de la RD307 au Sud avec un rond-point (tous deux nouvellement créés) ;
- La Ferme ART TOPIA est des parcelles agricoles au Sud de la déviation de la RD307 ;
- Le bourg de Saint-Nom-la-Bretèche au Nord et à l'Ouest du projet, composé principalement de maisons individuelles ;
- Le parc d'activités du Vivier à l'Est.

Le terrain d'assiette du projet, d'une **surface totale de 25 783 m<sup>2</sup>**, comporte une zone humide d'une surface de 18 000 m<sup>2</sup> environ qui est située sur la partie Ouest de la parcelle. Le projet nécessite la destruction d'une partie de cette zone humide qui sera compensée par la création d'une zone humide hors du site sur une parcelle de la commune voisine de Chavenay (« Séquence ERC : Eviter / Réduire / Compenser »). Les aspects de la Loi sur l'eau, espèces protégées et étude d'impact ont fait l'objet d'une autorisation unique qui a été déposée auprès de la DDT des Yvelines. L'autorisation a été délivrée par l'Arrêté Préfectoral du 23 Octobre 2019.



Vue aérienne et périmètre du projet

## Projet :

### - Phase n°1 du projet :

- o Réalisation d'un bâtiment n°1 contenant une Résidence de Service Séniors de 102 logements et un Centre Médical de 200 m<sup>2</sup> ;
- o Réalisation d'un bâtiment n°2 à usage de Commerce (550 m<sup>2</sup>), d'Artisanat (450 m<sup>2</sup>) et Bureaux liés (250 m<sup>2</sup>) et d'Entrepôt (250 m<sup>2</sup>) ;
- o Réalisation d'une **voirie de desserte** pour ces 2 bâtiments avec des stationnements et des **aménagements paysagers**, ainsi que des **bassins de rétention** de part et d'autre.



Plan de masse du projet phase n°1

### Résidence Services Séniors

Le bâtiment comprend un total de : 102 logements répartis comme suit :

	ST.	2P.	3P.	4P.	5P.	TOTAL
Rez-de-Chaussée	5	30	7			42
1 <sup>er</sup> Etage	7	41	12			60
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>71</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>102 Apts.</b>

Ce bâtiment en R+1 a une forme générale de grand rectangle qui rappelle les grandes fermes du Vexin. Il est placé sur la partie Ouest du terrain. Il est longé au Sud par la voirie de desserte propre au projet qui distribue le terrain sur toute sa longueur.

Les espaces communs de la Résidence de Services Séniors sont répartis :

- Au rez-de-chaussée avec le hall, l'accueil, les bureaux administratifs, l'espace restauration avec la cuisine, l'espace loisirs, les espaces de bien être avec la coiffure, la salle de gymnastique douce et les cabines de kinésithérapie, les sanitaires et les locaux de services tels que les lingerie, livraisons et réserves.

- Au 1er étage avec l'espace piscine et ses vestiaires.

### **Centre Médical**

- Il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment 1. Il est totalement indépendant de la Résidence Services Séniors. Son accès donne directement sur l'extérieur. La surface de plancher (SdP) est de 200 m<sup>2</sup>.
- Un premier parc de stationnements de 86 places de parkings est situé le long de la voirie créée près du bâtiment 1 et à usage exclusif du bâtiment 1.
- **Bâtiment 2** : Le bâtiment 2 est à usage de Commerce, d'Artisanat et Bureaux liés et d'Entrepôt. Sa surface totale sera de 2000 m<sup>2</sup>.

Ce bâtiment est principalement en R avec une double hauteur et une partie en mezzanine comprise dans le volume de la construction. Cette mezzanine sera à usage de bureaux liés à l'Artisanat. Un deuxième parc de stationnements de 60 places de parkings est situé autour du bâtiment.

### **Intentions environnementales : La « lisière Champêtre »**

- Le projet dans sa globalité s'inscrit dans le caractère champêtre des abords de Saint-Nom-la-Bretèche et utilise son vocabulaire, tant pour le travail sur les abords, prolongement comme naturel de la zone humide que pour le Cœur d'îlot.
- Alignement d'arbres menant à la « ferme », haie bocagère masquant les zones de parkings, noues à pente douce récupérant les eaux pluviales, prairie où les graminées se mélangent aux plantes sauvages indigènes, sont autant d'éléments qui contribuent à l'insertion du projet pleinement et totalement au sein de l'environnement existant.
- Comme un prolongement plus abrité des abords, le Jardin de la résidence abrite un verger, un jardin potager de plantes condimentaires, aromatiques et médicinales.
- Les toitures terrasses inaccessibles des bâtiments se couvrent de prairies « pérennes » où se mêlent des masses de plantes vivaces et graminées pionnières aimant le soleil.

### Des obligations respectées :

- Les arbres existants de la zone humide préservée ainsi que le poirier sont conservés,
- Tous les espaces plantés sont en pleine terre à l'exception des surfaces situées au-dessus des bassins de rétention enterrés,
- En cœur d'îlot, 19 arbres sont prévus pour 1645 m<sup>2</sup> d'espaces libres.

### **Phase n°2 du projet :**

- o Création d'un **co-living séniors** (deux T6 et deux T2),
- o Création de **70 logements** prêts à louer,
- o Typologie des 74 logements : 11 T1, 15T2, 32 T3, 12 T4, 2 T5, 2T6,
- o Création d'un **bâtiment d'activités** de 2083m<sup>2</sup> répartis en 8 cellules (R et R+1).



*Insertion graphique possible du projet*

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapas</b>	<b>Calendrier</b>
<b>Phase n° 1</b>	
Dépôt du permis de construire	17 janvier 2021
Accord du permis de construire	27 mars 2022
<b>Phase n° 2</b>	
Dépôt du permis de construire	22 décembre 2022
Accord possible du permis de construire	Fin 2023
Purge et démarrage possible des travaux	1 <sup>er</sup> trimestre 2024

## 2.1.2.3.2. Feucherolles

### 2.1.2.3.2.1. Aménagement de la Ferme Sainte-Gemme



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** 4 rue de la Mare Jeanne, 78810 Feucherolles

### Projet :

Sur les parcelles A138, 39, 56 (22470 m<sup>2</sup> environ) de propriété privée, au cœur du hameau de Sainte-Gemme, se trouve une ancienne ferme à caractère patrimonial.

Cette parcelle fait l'objet d'une OAP au PLU en vigueur. L'enjeu est de permettre la réalisation d'une nouvelle offre de logements diversifiée, conserver des activités économiques compatibles, tout en valorisant le patrimoine bâti. Le projet prévoit la réalisation de :

- Une Résidence Senior Services, comportant 91 unités,
- 45 logements dont 15% de logements locatifs aidés (7 logements),
- Des serres situées le long de la rue de la Mare Jeanne,
- Un commerce de proximité de 400 m<sup>2</sup>,
- Une activité médicale (dentiste) de 550 m<sup>2</sup> environ,
- Une halte-garderie,
- Une halle possible avec un espace d'expositions et d'échanges,

Le projet se voudra exemplaire sur le plan des économies d'énergie : l'usage de la géothermie est validé techniquement et le projet sera composé de panneaux solaires photovoltaïques.

### Coût prévisionnel et plan de financement :

- Prix d'acquisition de la parcelle non connu, unité foncière privée.

### Calendrier :

- Promesse de vente signée entre le propriétaire privé et les opérateurs « Les Nouveaux Constructeurs » et « Perspective Habitat »,
- Permis de Construire déposé le 29 juillet 2022,
- Permis de Construire qui pourrait être accordé en fin d'année 2023.

**Description de l'action :**

Le projet se situe sur les parcelles A138, 39, 56 soit 22470 m<sup>2</sup> environ, de propriété privée.

Cette ancienne ferme à caractère patrimoniale est localisée au cœur du hameau de Sainte-Gemme. D'une superficie de 1.2 ha, elle est actuellement occupée par quelques activités et logements.



*Photographie aérienne du secteur de « Sainte-Gemme » et périmètre du projet*

Cette parcelle fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au PLU en vigueur (enjeux, objectifs, et principes d'aménagement de l'OAP ci-après).



➤ **Enjeux de l'OAP :**

- Permettre la réalisation d'une nouvelle offre de logements diversifiée (environ 45 logements), comprenant 15% de logements locatifs sociaux,
- Conserver des activités économiques compatibles avec le quartier environnant.

➤ **Objectifs de l'OAP :**

- Réaliser une opération de renouvellement urbain au sein du tissu existant,
- Accueillir un nouveau programme de logements, y compris quelques logements sociaux,
- Conserver un espace vert de proximité,
- Maintenir une mixité fonctionnelle sur le site (activités économiques, services, logements).

➤ **Principes d'aménagement de l'OAP :**

- Réhabiliter ou mettre en valeur le bâti existant en conservant l'aspect architectural initial,
- Accueillir de nouvelles constructions bien intégrées dans le site et le quartier environnant,
- Conserver des gabarits et une architecture qui respectent le bâti environnant.



➤ **Le projet validé par la Commune prévoit :**

- **Une Résidence Senior Services**, comportant 91 unités de 2 et 3 pièces (mixité fonctionnelle et offre de service conformément aux objectifs de l'OAP),
- **45 logements dont 15% de logements locatifs aidés** (7 logements sociaux),
- **Des serres** possibles situées le long de la rue de la Mare Jeanne,
- **Un commerce de proximité de 400 m<sup>2</sup>,**
- Une **activité médicale** (dentiste) de 550 m<sup>2</sup> environ,
- Une **halte-garderie**.
- Une **halle** possible avec un espace d'expositions et d'échanges,

Le programme reste à affiner, en particulier concernant la programmation du commerce de proximité, les espaces de type Serres, Halle et les stationnements en sous-sol et surface, etc.

Par ailleurs, **le projet se voudra exemplaire sur le plan du développement durable et des économies d'énergie** : l'usage de la géothermie est validé techniquement et le projet sera composé de panneaux solaires photovoltaïques disposés sur les toitures des bâtiments de logements en accession libre et locatifs aidés.

**Coût prévisionnel et plan de financement :**

- Prix d'acquisition de la parcelle non connu, unité foncière privée.

**Calendrier :**

- Promesse de vente signée entre le propriétaire privé et les opérateurs « Les Nouveaux Constructeurs » et « Perspective Habitat »,
- Permis de Construire déposé le 29 juillet 2022,
- Permis de Construire qui pourrait être accordé en fin d'année 2023.



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Le Moulin de Mareil-sur-Mauldre est un bâtiment patrimonial historique et artisanal du XVI<sup>e</sup> siècle. En état de délabrement, le site accueille aujourd'hui des activités économiques, artisanales et deux logements.

### Projet :

- Elaboration d'un projet multimodal :
  - o Logements en accession libre,
  - o Logements sociaux,
  - o Logements à destination d'association,
  - o Locaux pour artisans et activités économiques,
  - o Equipements communaux et intercommunaux,
  - o Production d'énergies renouvelables, mobilités douces, etc.

### Coût de l'opération :

- Acquisition des parcelles et du bâti par la commune par préemption : 600 000 €

### Calendrier de réalisation :

- 27 avril 2022 : Préemption des parcelles AB 1, 35 et 117 au prix de la DIA et au prix des Domaines par la Commune,
- Avril 2023 : Elaboration d'une synthèse des besoins conjointement par la Commune et la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM), et consultation de promoteurs immobiliers,
- Fin 2023 : Finalisation du projet entre la Commune et le promoteur immobilier retenu,
- 2024 : Procédure de Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU,
- 2025 : Dépôt, accord et purge d'un permis de construire,
- Fin 2025 : Démarrage des travaux.

### Indicateurs d'évaluation :

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Pérennité des commerces et artisans sur le site ;
- Performance énergétique des bâtiments ;
- Usage des mobilités douces.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

Le Moulin de Mareil-sur-Mauldre est un bâtiment patrimonial historique et artisanal du XVI<sup>e</sup> siècle. En état de délabrement, le site accueille aujourd'hui des activités économiques, artisanales et deux logements.



Le Moulin – Gravure de 1901



### Situation géographique

Le secteur du Moulin se situe à l'Ouest de la commune, en fond de vallée et en **bordure de la Mauldre**. On y accède directement, tant par le Nord que par le Sud, via une rue attenante à la **RD307**. Il est situé à **moins de 500 mètres de la gare de Mareil-sur-Mauldre**.

Les parcelles cadastrées **AB 1, 35 et 117**, situées Route de Mantes, sont la propriété de la Commune de Mareil-sur-Mauldre. Elles sont d'une contenance cadastrale globale de **10 889 m<sup>2</sup>** sur lesquelles se trouvent **2 300 m<sup>2</sup>** d'emprise bâtie environ.

La Commune a acquis ces parcelles et le bâti par préemption pour la somme de **600 000 €**.



*Extrait cadastral du secteur du Moulin*

Le site du Moulin est classé en zones UE, UEi et N du dans le plan de zonage du PLU de Mareil-sur-Mauldre. Le site s'intègre également dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Le règlement du PLU et l'OAP en vigueur permettent le développement d'activités uniquement.



Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU en vigueur

### Projet :

L'année 2022 a permis à la **Commune de Mareil-sur-Mauldre de devenir propriétaire du site** par préemption des parcelles concernées. Une réflexion conjointe avec la CCGM a permis de **formaliser le principe d'un projet multimodal**, répondant aux besoins communaux et intercommunaux.

La Commune de Mareil-sur-Mauldre et la CCGM consultent actuellement des promoteurs immobiliers pour réaliser sur le site **un projet multimodal** composé des destinations suivantes :

- Logements en accession libre,
- Logements sociaux,
- Logements à destination d'association,
- Locaux pour artisans et activités économiques,
- Equipements communaux et intercommunaux,
- Production d'énergies renouvelables, mobilités douces, etc.

Enfin, conformément à leurs engagements en faveur de la protection de l'environnement naturel et du développement durable des activités humaines, formalisés notamment au travers de l'approbation du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intercommunal**, la Commune de Mareil-sur-Mauldre et la Communauté de Communes Gally-Mauldre souhaitent que des dispositifs majeurs soient mis en place dans le cadre du projet du Moulin. Ces dispositifs (production d'énergie, performance énergétique, traitement des déchets, réduction des pollutions et nuisances, valorisation et protection de la Mauldre, etc.) devront caractériser la vie quotidienne du « Moulin » et forgeront une grande partie de son identité.

Le site devra également faire l'objet d'une **évolution du PLU** afin de permettre notamment la réalisation de **logements**.

### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Acquisition des parcelles et du bâti	600 000 € par préemption, au prix de la DIA et de l'avis des Domaines

### Calendrier de réalisation :

Etapas	Calendrier
Exercice du droit de préemption urbain par la commune : acquisition des parcelles	Avril 2022

Elaboration d'un projet multimodal en partenariat avec la Communauté de Communes Gally-Mauldre	Avril 2023
Choix du promoteur immobilier par la Commune, et finalisation du projet	Fin 2023
Procédure de Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU	2024
Dépôt, accord et purge d'un permis de construire	2025
Démarrage des travaux	Fin 2025

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Pérennité des commerces et artisans sur le site ;
- Performance énergétique des bâtiments ;
- Usage des mobilités douces.



## 2.1.2.4. Equipements publics

### 2.1.2.4.1. Crespières

#### 2.1.2.4.1.1. Création d'un nouveau centre technique municipal



### Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** Zone des Fonciaux

**Diagnostic :**

- L'actuel Centre technique municipal ne répond plus aux besoins de la commune.

**Projet :**

- Création d'un nouveau Centre technique municipal.

**Coût de l'opération :**

- 400 000 €

**Plan de financement :**

- A déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

- Acquisition du terrain par la commune : Fin 2023 ;
- Dépôt du permis de construire : 1<sup>er</sup> semestre 2024 ;
- Travaux : juin 2024 ;
- Livraison : Début 2025.

# Présentation détaillée du projet

**Adresse postale :** Zone des fonciaux

**Diagnostic :**

- L'actuel centre technique municipal ne répond plus aux besoins de la commune.

**Projet :**

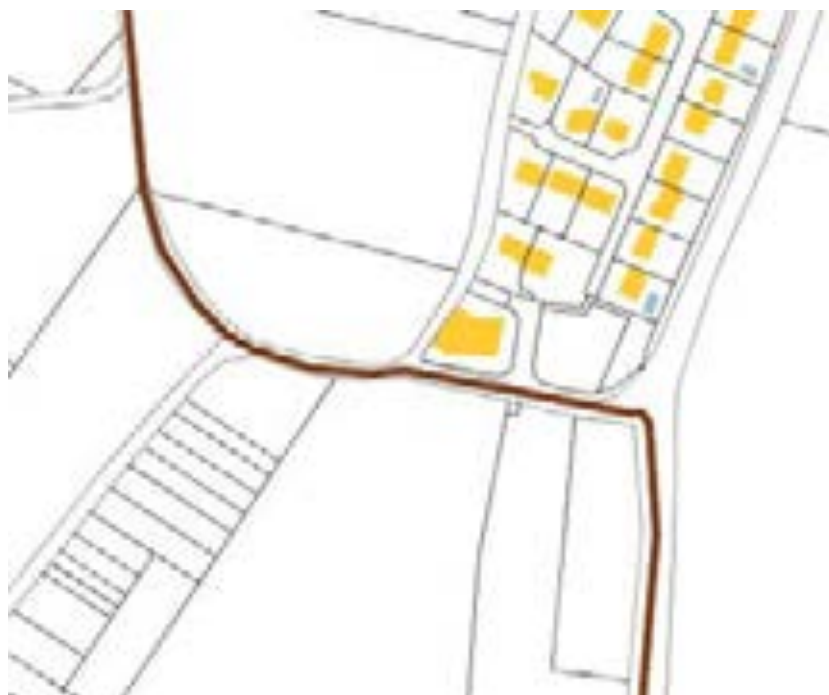
*Description*

- Création d'un nouveau centre technique municipal.

*Situation géographique*



### Situation cadastrale



### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Achat du terrain par la commune	/
Maitrise d'œuvre	20 000
Travaux	300 000

**Plan de financement :**

<b>Organismes et canaux de subvention</b>	<b>Montants (€)</b>	<b>Taux (%)</b>
<b>Total subventions accordées</b>	/	/
<b>Participation communale</b>	/	/
<b>Total coût du projet</b>	/	/

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Acquisition du terrain par la commune	Fin 2023
Dépôt du permis de construire	1 <sup>er</sup> semestre 2024
Travaux	Juin 2024
Livraison	Début 2025

## 2.1.2.4.2. Montainville

### 2.1.2.4.2.1. Centre technique municipal



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** non encore déterminée.

**Diagnostic :**

- L'actuel Centre technique municipal ne répond plus aux besoins des services et de la commune.

**Projet :**

- Construction d'un bâtiment à l'usage des services communaux

**Coût et plan de financement**

- TOTAL HT : 433 000 €

**Calendrier de réalisation**

- Début des travaux : à déterminer ;
- Durée des travaux : cinq mois et demi.

**Indicateur d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des agents ;
- Performance énergétique des bâtiments.

## Présentation détaillée du projet

**Adresse postale :** non encore déterminée.

**Diagnostic :**

- L'actuel centre technique municipal ne répond plus aux besoins des services et de la commune.



**Projet :**

- Construction d'un bâtiment à l'usage des services communaux.

**Coût de l'opération :**

Phase	Montant (€)
TOTAL HT	433 100

**Plan de financement au 17/11/2021 :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 <b>Région</b>	Dispositif? 144 000	31,6
 <b>Département</b>	Dispositif? 108 000	23,7
	<b>Contrat rural Yvelines +</b> Montant retenu : Participation : 73 100	16
<b>Total subventions accordées</b>	325 100	71,3

<b>Participation communale</b>	129 930	28,7
<b>Total coût du projet</b>	<b>455 030</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapas</b>	<b>Calendrier</b>
Réalisation des travaux	2023 Durée : cinq mois et demi

## 2.1.2.5. Infrastructures et réseaux

### 2.1.2.5.1. Feucherolles

#### 2.1.2.5.1.1. Enfouissement de réseaux rue de l'Etang (électricité, éclairage, communications)

3

PROCHE

2023



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

- Les réseaux aériens d'électricité basse tension, d'éclairage public et de communications situés rue de l'Etang constitue une nuisance paysagère.

#### Projet :

- Mise en valeur paysagère de la rue de l'Etang par l'enfouissement des réseaux d'électricité basse tension, d'éclairage public et de communication.

#### Coût de l'opération :

- TOTAL HT : 223 290,23 €
- TOTAL TTC : 267 948,27 €

#### Plan de financement :

- A déterminer.

#### Calendrier de réalisation :

- Avant-projet réalisé par le Syndicat d'Energie des Yvelines : Novembre 2022
- Début du projet : Fin 2023.

#### Indicateurs d'évaluation :

- Enquête de satisfaction auprès des habitants ;
- Qualité de la distribution d'électricité, de l'éclairage public et des communications.



## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Les réseaux aériens d'électricité basse tension, d'éclairage public et de communications situés rue de l'Etang constitue une nuisance paysagère.

### Projet :

- Mise en valeur paysagère de la rue de l'Etang par l'enfouissement des réseaux d'électricité basse tension, d'éclairage public et de communication.

### Plan et insertions



**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Avant-projet	/
Réseau basse tension	72 887,91 HT
Réseau éclairage public	47 184,19 HT
Réseau Orange	103 218,13 HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>223 290,23 HT</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>267 948,27 TTC</b>

**Calendrier de réalisation :**

<b>Étapes</b>	<b>Calendrier</b>
Avant-projet réalisé par le Syndicat d'Énergie des Yvelines	15/11/2022
Démarrage du projet	Fin 2023

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des habitants,
- Qualité de la distribution d'électricité, de l'éclairage public et des communications.

## 2.1.2.5.2. Saint-Nom-la-Bretèche

La commune de Saint-Nom-le-Bretèche dispose d'un réseau d'assainissement séparatif dont les caractéristiques et le fonctionnement nécessite d'être mis à jour pour être optimisés.

### 2.1.2.5.2.1. Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement et du zonage des eaux usées et SIG



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

Les intempéries des dernières années ont mis en évidence la nécessité d'étudier de manière globale le fonctionnement des eaux usées, notamment dans l'objectif de préserver la ressource en eau, en limitant les risques de pollution aux milieux récepteurs.

### Projet :

La commune a décidé de réaliser son Schéma Directeur d'Assainissement afin de permettre :

- D'améliorer les performances de son système d'assainissement ;
- D'établir des programmes d'investissement hiérarchisés et chiffrés.

Un volet relatif à la mise en œuvre d'une cartographie informatisée du réseau sera également réalisé grâce à la mise en place d'un **Système d'Information Géographique (SIG)**.

### Coût de l'opération :

- TOTAL HT : 364 200 €
- TOTAL TTC : 437 040 €

### Plan de financement (à approfondir) :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 291 360€ TTC soit 67 %

### Calendrier de réalisation :

- Etudes : 2022-2024,
- Démarrage des travaux : 2025

### Indicateurs d'évaluation :

- Enquête de satisfaction auprès des habitants ;
- Qualité d'évacuation des eaux usées.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

Les intempéries des dernières années ont mis en évidence la nécessité d'étudier de manière globale le fonctionnement des eaux usées, notamment dans l'objectif de préserver la ressource en eau, en limitant les risques de pollution aux milieux récepteurs.

### Projet :

La commune a décidé de réaliser son Schéma Directeur d'Assainissement afin de permettre :

- D'améliorer les performances de son système d'assainissement ;
- D'établir des programmes d'investissement hiérarchisés et chiffrés.

Associés à cette étude de Schéma Directeur, l'actualisation du zonage des eaux usées existant et la rédaction d'un règlement d'assainissement viendront renforcer le Plan Local d'Urbanisme et son règlement en matière d'aménagement et de gestion des eaux sur le territoire.

Un volet relatif à la mise en œuvre d'une cartographie informatisée du réseau sera également réalisé grâce à la mise en place d'un **Système d'Information Géographique**.

### Coût de l'opération et plan de financement :

Dépenses			Recettes	
Désignation	Montant estimé HT	Montant estimés TTC	Désignation	Montant TTC
Frais d'études		- €	Agence de l'eau	291 360,00 €
Montant forfaitaire	172 730,00 €	207 276,00 €		
Montant DQE	191 470,00 €	229 764,00 €	Fonds propres	19 464,00 €
<b>Total</b>	<b>364 200,00 €</b>	<b>437 040,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>310 824,00 €</b>

### Calendrier de réalisation :

Etapes	Calendrier
Etudes	2022 – 2024
Démarrage	Courant 2025

## 2.1.2.5.2.2. Réalisation du Schéma Directeur de Gestion des eaux pluviales et du zonage EP



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

Les intempéries des dernières années ont mis en évidence la nécessité d'étudier de manière globale le fonctionnement des eaux pluviales, notamment dans l'objectif de préserver la ressource en eau, en limitant les risques de pollution aux milieux récepteurs.

#### Projet :

L'objectif est d'élaborer un programme d'actions en vue de répondre aux principales problématiques rencontrées telles que :

- La présence de fortes concentrations d'eaux de pluie dans le réseau d'eaux usées ;
- Les inondations d'habitations et d'espaces publics ;
- Des inondations et des érosions de terrains ;
- Des désordres observés dans les zones humides.

#### Coût de l'opération :

- TOTAL HT : 194 955 €
- TOTAL TTC : 235 946 €

#### Plan de financement (à approfondir) :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 155 964€ TTC soit 67 %

#### Calendrier de réalisation :

- Etudes : 2022-2024,
- Démarrage des travaux : 2025

#### Indicateurs d'évaluation :

- Enquête de satisfaction auprès des habitants,
- Qualité de la d'évacuation des eaux usées.

## Présentation détaillée du projet

#### Diagnostic :

- Nombreuses sont les collectivités aujourd'hui confrontées à des enjeux croissants en matière de gestion des eaux pluviales, notamment à travers des phénomènes de plus en plus intenses.
- Les intempéries des dernières années ont mis en évidence la nécessité d'étudier de manière globale le fonctionnement des eaux pluviales, notamment dans l'objectif de préserver la ressource en eau, en limitant les risques de pollution aux milieux récepteurs.

**Projet :**

- Pour la commune de Saint-Nom-la-Bretèche, la mise en place d'un Schéma Directeur de Gestion des eaux pluviales représente un objectif incontournable destiné à mettre en œuvre une politique d'aménagement durable et à prévenir le risque d'inondation sur son territoire au moyen d'approches raisonnées ;
- L'objectif est d'élaborer un programme d'actions en vue de répondre aux principales problématiques rencontrées telles que :
  - o La présence de fortes concentrations d'eaux de pluie dans le réseau d'eaux usées ;
  - o Les inondations d'habitations et d'espaces publics ;
  - o Des inondations et des érosions de terrains ;
  - o Des désordres observés dans les zones humides.
- Associés à cette étude de Schéma Directeur, la mise en conformité réglementaire du réseau collectif d'eaux pluviales (bassins de gestion des eaux) sera élaborée ainsi que le zonage « eaux pluviales », document réglementaire obligatoire à annexer au PLU. La mise en œuvre d'un outil cartographique permettant un suivi géolocalisé du patrimoine sera établi.

**Coût de l'opération et plan de financement :****Schéma directeur eaux pluviales - IRH conseil**

Dépenses			Recettes	
Désignation	Montant estimé HT	Montant estimés TTC	Désignation	Montant TTC
Frais d'études		- €	Agence de l'eau	155 964,00 €
Montant forfaitaire	67 550,00 €	81 060,00 €		
Montant DQE	112 405,00 €	134 886,00 €	Fonds propres	77 982,00 €
Avenant N°2	15 000,00 €	18 000,00 €	FCTVA	
<b>Total</b>	<b>194 955,00 €</b>	<b>233 946,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>233 946,00 €</b>

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
Etudes	2022 – 2024
Démarrage	Courant 2025

### 2.1.2.5.2.3. Réfection de voiries : rue de Val Martin et Route de Sainte-



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- La rue du Val Martin et la Route de Sainte-Gemme sont dégradées et doivent faire l'objet de travaux.

### Projet :

- Réfection des voies ;
- Création de parkings sur voirie et élargissement des parkings existants sur la chaussée en vue de réduire la vitesse de circulation des voitures.

### Coût de l'opération :

- En attente des résultats de l'étude infrastructure.

### Plan de financement :

- Pas de subventions, financement communal.

### Calendrier de réalisation :

- Etudes infrastructure : 2023,
- Travaux : Fin 2023

### Indicateurs d'évaluation :

- Enquête de satisfaction auprès des habitants.

### 2.1.2.5.3. Chavenay

#### 2.1.2.5.3.1. Réfection de voiries au Vallon, Chemin du Bois, Rue de Mézu

et RD97   



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- La voirie présente de l'usure à divers endroits du village.

### Projet :

- Réfection de voirie dans 4 secteurs identifiés :
  - o Vallon
  - o Chemin du Bois
  - o Rue de Mézu et RD97
  - o Voies diverses

### Coût de l'opération :

- TOTAL : 988 227,52 €

### Plan de financement :

- Subventions Département des Yvelines : 341 408 €
- Financement communal : 470 136,92 €

### Calendrier de réalisation :

- 2022 / 2024

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La voirie présente de l'usure à divers endroits du village.

### Projet :

#### Description

- Réfection de voirie dans 4 secteurs identifiés :
  - o Vallon
  - o Chemin du Bois
  - o Rue de Mézu et RD97
  - o Voies diverses




**Coût global de l'opération :**


<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
<b>TOTAL Réalisation 4 secteurs</b>	<b>988 227,52</b>
Le Vallon	188 863,92
Chemin du Bois	349 363,60
Rue de Mézu et RD97	300 000
Voies diverses	150 000

**Plan de financement :**


VALLON

<b>Organismes et canaux de subvention</b>	<b>Montants (€)</b>	<b>Taux (%)</b>
 Département	98 565	/
<b>Total subventions accordées</b>	98 565	/
<b>Participation communale</b>	90 298,92	/
<b>Total coût du projet</b>	<b>188 863,92</b>	100


## CHEMIN DU BOIS

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Département	172 681 <i>A demander en 2023</i>	/
<b>Total subventions accordées</b>	/	/
<b>Participation communale</b>	/	/
<b>Total coût du projet</b>	349 363,60	100

## RUE DE MEZU et RD97

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Département	50 712	/
<b>Total subventions accordées</b>	50 712	/
<b>Participation communale</b>	249 288	/
<b>Total coût du projet</b>	300 000	100

VOIRIES DIVERSES

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 <b>Département</b>	19 450	/
<b>Total subventions accordées</b>	19 450	/
<b>Participation communale</b>	130 550	/
<b>Total coût du projet</b>	<b>150 000</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

Étapes	Calendrier
Le Vallon	2022 - 2023
Chemin du Bois	2023 - 2024
Rue de Mézu et RD97	2023 - 2024
Voirie diverses	2023 - 2024

## 2.1.2.5.4. Mareil-sur-Mauldre

### 2.1.2.5.4.1. Aménagement routier : sécurisation de la RD 191 vers Maule

et Beynes 



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** RD 191, Mareil-sur-Mauldre

**Diagnostic :**

- L'accidentologie de la zone démontre la nécessité de créer des aménagements pour la sécurité routière.

**Projet :**

- Sécurisation de la RD 191 vers Maule et Beynes.

**Coût de l'opération :**

- Chiffrage en cours : 2023

**Calendrier de réalisation :**

- Etude de sécurité : réalisée.
- Lancement du dossier : avril 2023 ;
- Etude topographique : 2023 ;
- Travaux : Courant 2024.

**Indicateurs d'évaluation :**

- Accidentologie

## Présentation détaillée du projet

**Diagnostic :**

- L'accidentologie de la zone démontre la nécessité de créer des aménagements pour la sécurité routière.

**Projet :**

- Sécurisation de la RD 191 vers Maule et Beynes



- Réflexions en cours avec Ingénieur 'Y notamment concernant un renforcement des circulations douces entre le rond-point et l'entrée de la zone du Moulin.

**Coût de l'opération :**

Phase	Montant (€)
Chiffrage de l'opération en 2023	/

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Réalisation de l'étude de sécurité par le BE IRIS (RD 191 + Route d'Herbeville)	Réalisée
Analyse de l'étude de sécurité et lancement du dossier par l'Agence Ingénier'Y	Avril 2023
Potentielle étude topographique sur la RD 191 par l'Agence Ingénier'Y	2023
Travaux	Courant 2024

**Indicateurs d'évaluation :**

- Accidentologie.

## 2.2. Compétence « développement économique et agricole »

### 2.2.1. Diagnostic et stratégie territoriale

#### 2.2.1.1. L'agriculture

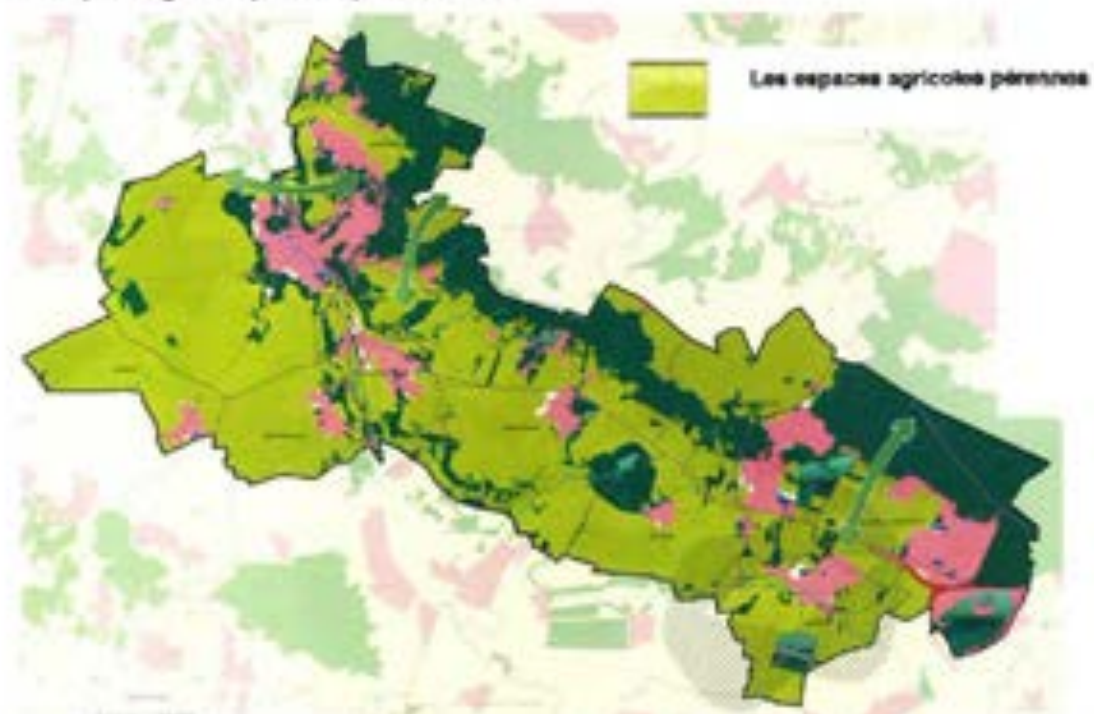
Au-delà de la protection généralisée des espaces agricoles pérennes, les communes assurent une **protection renforcée** de certains espaces agricoles sensibles, dont le maintien présente un intérêt patrimonial, paysager ou écologique. La Communauté de communauté Gally-Mauldre également est active dans le soutien aux **activités agricoles** et à leur **diversification**.

Les objectifs portés par le SCoT au sujet de l'agriculture ont été **globalement remplis** :

- Les espaces agricoles pérennes identifiés au SCoT, ainsi que les espaces agricoles sensibles ont été **préservés** ;
- On remarque une **importante diversification** des productions, notamment en faveur d'activités de maraîchage ;
- Le territoire est **dynamique** en ce qui concerne les activités de vente à la ferme.

Les espaces en vert clair dans la carte ci-dessous sont inscrits en **Espaces Agricoles Pérennes**. Les espaces agricoles pérennes n'ont pas vocation à être urbanisés à l'échéance du SCoT.

Carte des espaces agricoles pérennes, DOO du SCoT







## 2.2.1.2. **Activités économiques, commerces, services de proximité et emploi**

Une réflexion spécifique est actuellement menée sur la question du développement économique, notamment pour que les politiques d'aménagement soient davantage **articulées et hiérarchisées** à l'échelle du territoire. Ces dernières valoriseraient alors une croissance harmonieuse et partagée. De plus, une étude approfondie de la **disponibilité du foncier**, via les **zones blanches** du SCoT et les possibilités **d'évolution des PLU** communaux est en cours de réalisation.

### 2.2.1.2.1. **Un domaine traité par un chargé de mission**

Les enjeux et la stratégie du territoire relatifs à l'emploi et aux activités économiques sont, depuis le 25 janvier 2021, pris en charge au sein de la Communauté de communes Gally-Mauldre par un **chargé de mission** dont le champ d'action s'étend également au commerce de proximité. L'agent est hiérarchiquement rattaché au directeur urbanisme, environnement et développement économique.

En matière de **développement économique**, le chargé de mission assure la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'immobilier d'entreprise et de l'implantation économique sur la CCGM, ainsi que la prospection et l'accueil d'entreprises extérieures au territoire.

En matière de **valorisation du commerce de proximité**, il a pour objectif de développer, aménager, dynamiser et promouvoir l'attractivité des centres-villes des communes membres de la CCGM, sous l'autorité de ces communes et en tant que mise à disposition.

### 2.2.1.2.2. **Les objectifs du SCoT pour...**

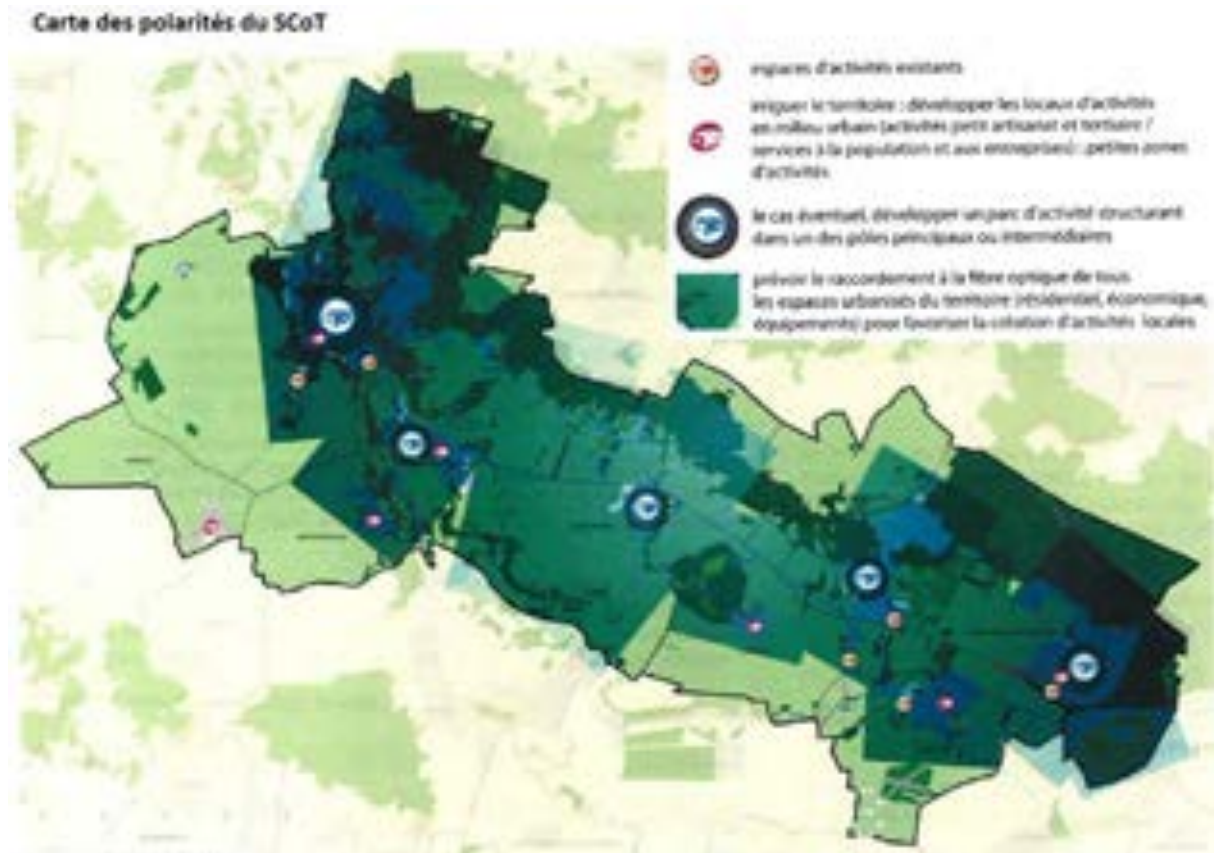
#### 2.2.1.2.2.1. **... l'activité économique**

Le développement économique se fera **dans le tissu urbain existant**, en permettant la réalisation de locaux d'activités (bureaux, artisanat non nuisant...) et en favorisant la constructibilité au sein des parcelles urbanisées pour que les habitants puissent également créer des extensions et installer leurs bureaux ; et au sein de **nouvelles surfaces dédiées à l'activité économique**. Dans les objectifs de consommation maximum d'espaces sont prévus les 20 ha nécessaires au développement économique. Ces nouvelles surfaces comprennent des petites zones d'activités et un éventuel parc d'activités structurant (localisation exacte et projet non déterminés) situé dans un des pôles principaux ou intermédiaires du territoire.

Les objectifs **d'optimisation de l'espace** s'appliquent également pour le développement économique. L'ambition économique du territoire de Gally-Mauldre se réalisera pour la majeure partie au sein du tissu urbain existant. C'est pourquoi plusieurs actions seront menées afin de :

- Développer une **offre en immobilier tertiaire** (locaux d'activités en milieu urbain) ;
- Développer une **offre touristique** (valorisation paysagère et environnementale, avec une offre d'hébergement appropriée et le développement de parcours de randonnée) ;

- Développer des **polarités de services** attractives.



### 2.2.1.2.2.2. ... le commerce et les services

Toutes les communes doivent maintenir voire renforcer leur **offre de services**, en veillant à l'organisation des **complémentarités**. Les équipements les plus importants, de nature intercommunale, se localiseront en priorité dans les **pôles principaux** et relais du territoire, dans une logique de **mutualisation des moyens**. Ces polarités doivent renforcer leur offre et affirmer notamment des **vocations différenciées**.

Le territoire doit développer une politique commerciale en faveur :

- Du **maintien** et du **renforcement** des commerces de proximité ;
- De la **création** de moyennes surfaces commerciales, sous conditions.

Cette politique commerciale sera organisée suivant la structuration des polarités, dans le but de permettre aux polarités principales de s'affirmer.



#### 2.2.1.2.4. Les évolutions entre 2012 et 2019

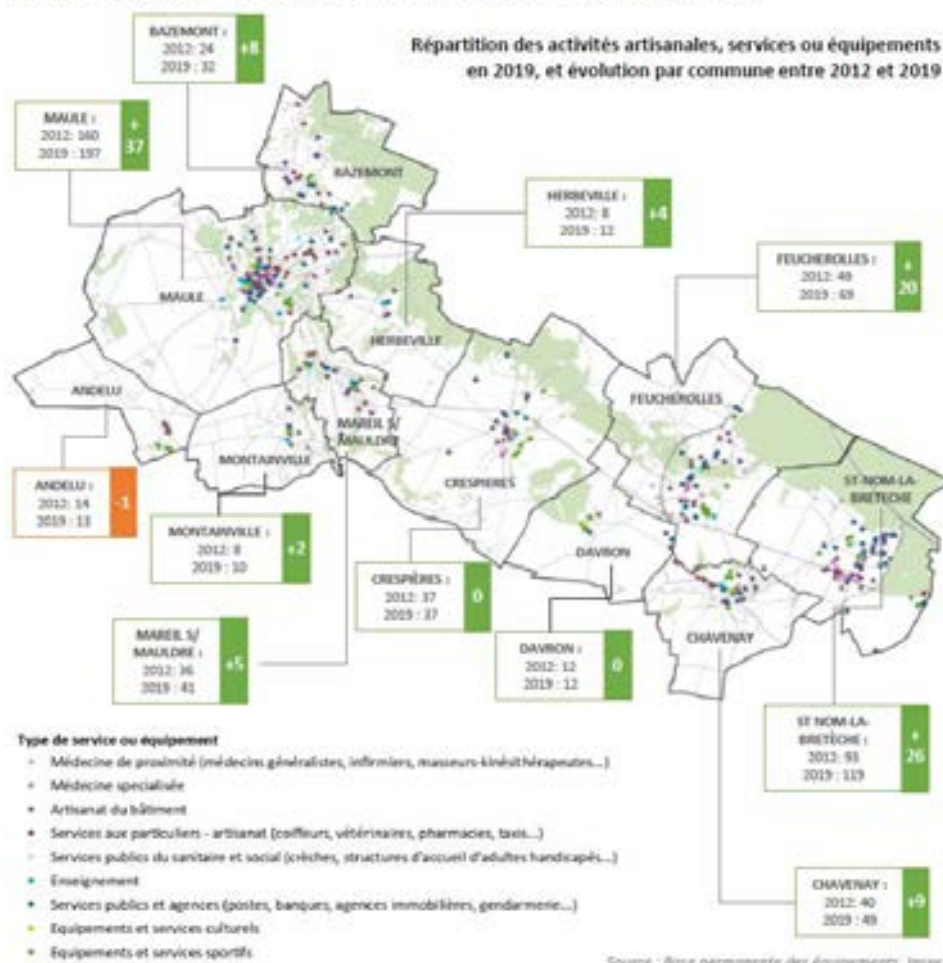
##### 2.2.1.2.4.1. Surfaces d'activités, commerces, services et emploi

D'après les données de l'INSEE en 2019, les activités artisanales, services ou équipements sur le territoire intercommunal sont **réparties de manière équilibrée**. On relève une **progression importante** du nombre d'établissements entre 2012 et 2019 (+137), dans l'ensemble des communes et en particulier dans les principaux pôles du territoire.

En 2019, 591 établissements recensés dont :

- 118 établissements de médecine (de proximité et spécialisée) ;
- 140 entreprises du bâtiment ;
- 101 activités de services aux particuliers et artisanat ;
- 105 équipements (scolaires, culturels, sportifs).

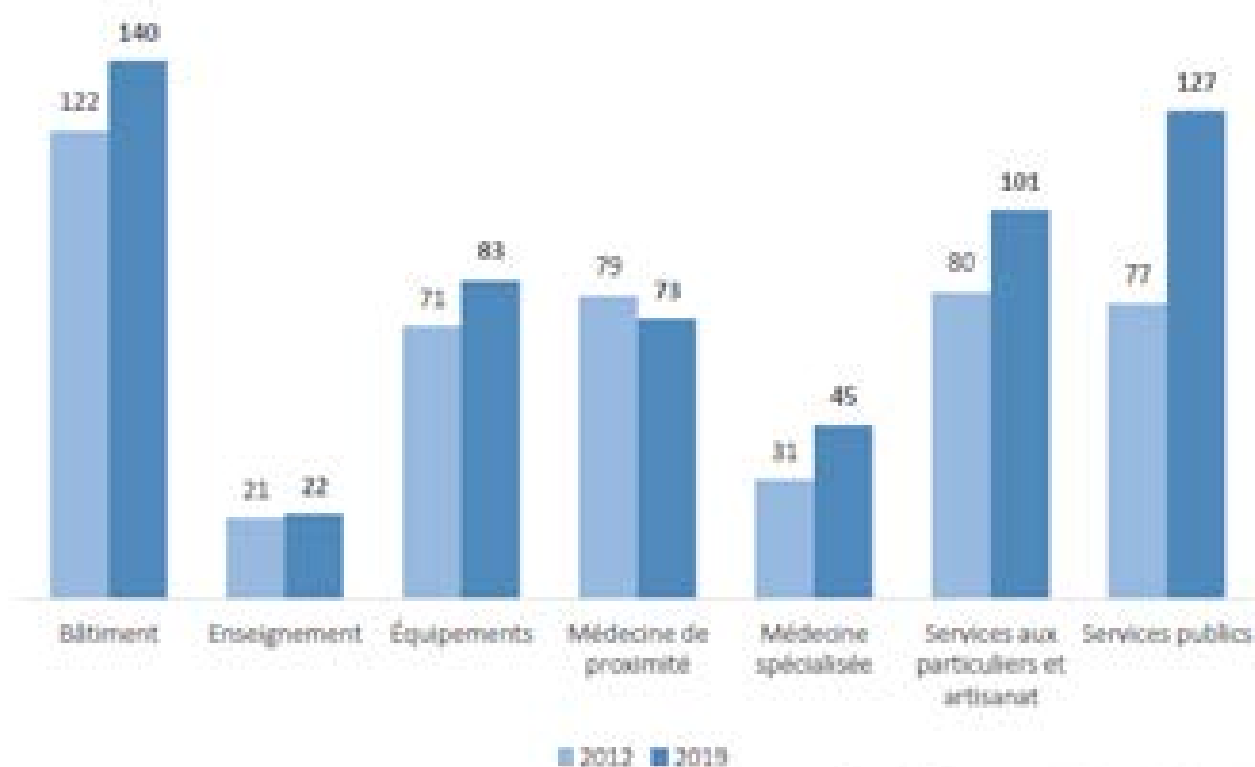
#### Analyse technique – évolution du niveau de service entre 2012 et 2019



Le niveau de service à la population est **globalement renforcé** notamment à travers une **forte progression** de certains services tertiaires (doublement du nombre d'agences immobilières, augmentation de 40% du nombre de restaurants) et le maintien des services « du quotidien » (salons de coiffure, banques, bureaux de poste, pharmacies).

### Analyse technique – évolution du niveau de service entre 2012 et 2019

Évolution du nombre d'équipements, de services, d'artisanat entre 2012 et en 2019, par grands types, sur le territoire

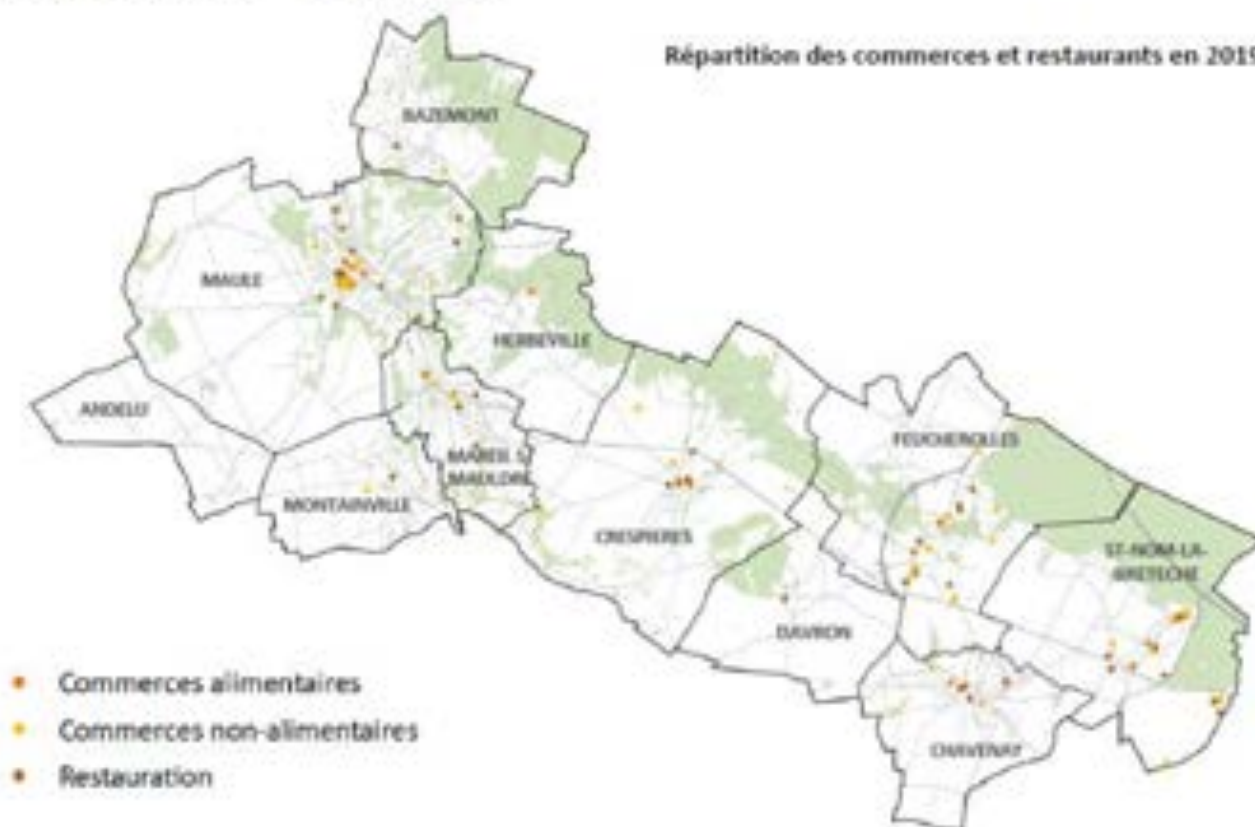


Source : Base permanente des équipements, INSEE

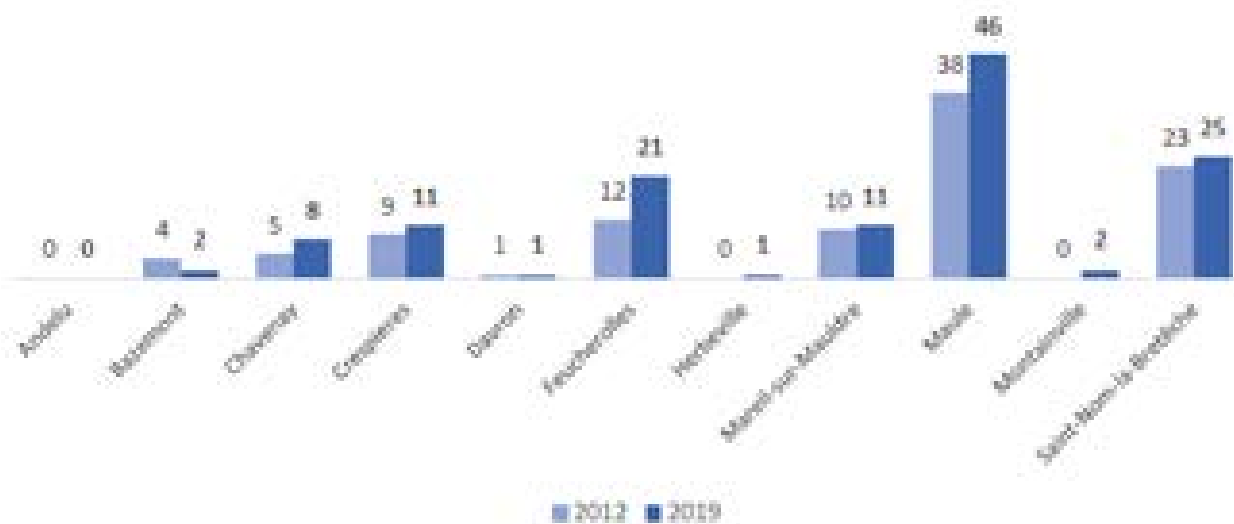
Le nombre de commerces est **en progression** sur le territoire (+11), en particulier dans les principaux pôles du territoire. Le niveau de service des commerces de proximité (11 boulangeries, 5 boucheries-charcuteries, 4 supermarchés, 4 épiceries, 9 fleuristes/jardineries).

## Analyse technique – les commerces

Répartition des commerces et restaurants en 2019



Évolution du nombre de commerces et de restaurants entre 2012 et 2019 (Insee)

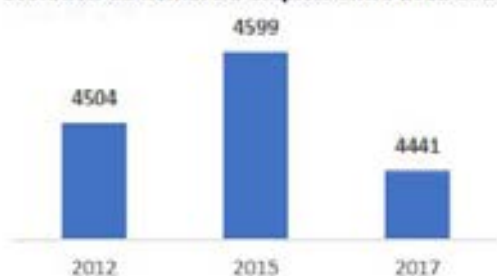


Source : Base permanente des Équipements, Insee

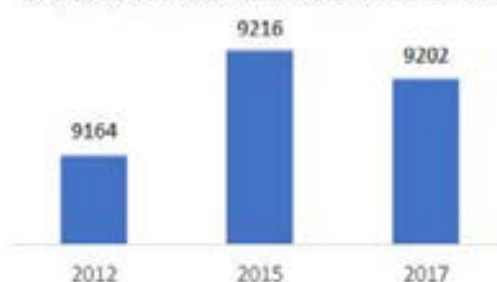
Le bilan montre que l'**objectif de maintien** de l'activité commerciale et de services dans l'ensemble de la Communauté de communes **est respecté**. De surcroît, les principaux pôles de la CCGM (Maule et Saint-Nom-la-Bretèche) ont connu une forte progression de leur niveau de service.

Par ailleurs, le rapport de 2 actifs pour 1 emploi sur le territoire **reste stable** sur la période. Les pôles de Chavenay et Maule concentrent de nombreux emplois par rapport à leur population. Notons aussi un taux de chômage très faible. En effet, toutes les communes sont en dessous de la moyenne nationale (13,8) et seule la commune de Davron est au-dessus de la moyenne départementale (10,3).

Évolution du nombre d'emplois entre 2012 et 2020



Évolution du nombre d'actifs entre 2012 et 2020



Indice de concentration de l'emploi en 2017



Source : Insee, 2017

Légende

- de 30 emplois pour 100 actifs
- de 30 à 40 emplois pour 100 actifs
- de 40 à 55 emplois pour 100 actifs
- + de 55 emplois pour 100 actifs

Source : Insee, 2017

Taux de chômage des 15 ans et plus en 2017



Légende

- de 6,7 %
- de 6,8 % à 10,4 %
- de 10,5 % à 14,7 %
- de 14,8 % à 21,1 %
- + de 21,2 %

Source : Insee, 2017

Par ailleurs, entre 2012 et 2017, on relève une **augmentation de 5,1 ha** des espaces d'activités économiques selon le Mode d'Occupation du Sol, dont 2,3 ha en consommation d'espace au titre du SCoT.

### Analyse technique – évolution des surfaces dédiées à l'activité économique et aux services

#### Mais aussi :

- Une épicerie Franprix et un espace de coworking à Crespières
- Un cabinet médical à Maulé
- Des bureaux à St-Nom-la-Bretèche (vivier, en cours)
- Un espace de coworking à Chavenay (en cours)



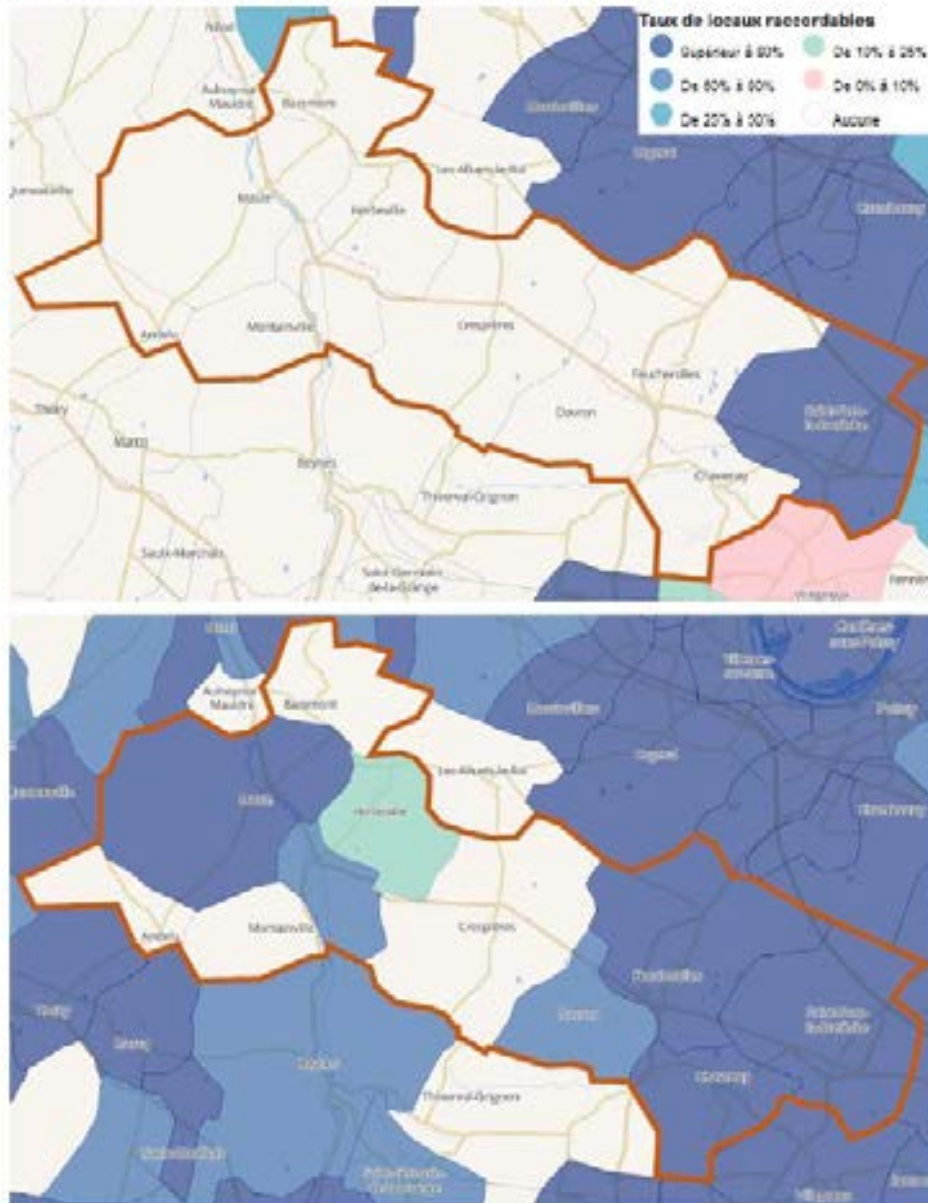
A travers le SCoT, le territoire s'est fixé un objectif de **renouveau** pour augmenter les emplois et les activités économiques présentes. Les orientations du SCoT sont **toujours compatibles** avec la vision des élus à horizon 2030. Ils conservent la volonté de maintenir et développer l'emploi de manière appropriée aux structures du territoire.



#### 2.2.1.2.4.2. Le développement de la fibre optique

Entre 2017 et 2020, selon l’Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP), la part des locaux pouvant être raccordés à la fibre et au très haut débit a connu une **progression importante**. Toujours selon l’ARCEP, les travaux pour un raccordement prochain sont en cours sur les communes de Montainville et Bazemont, mais il n’y a pas de données concernant les communes de Crespières et Andelu.

Taux de couverture de la fibre et du très haut débit entre 2017 et 2020

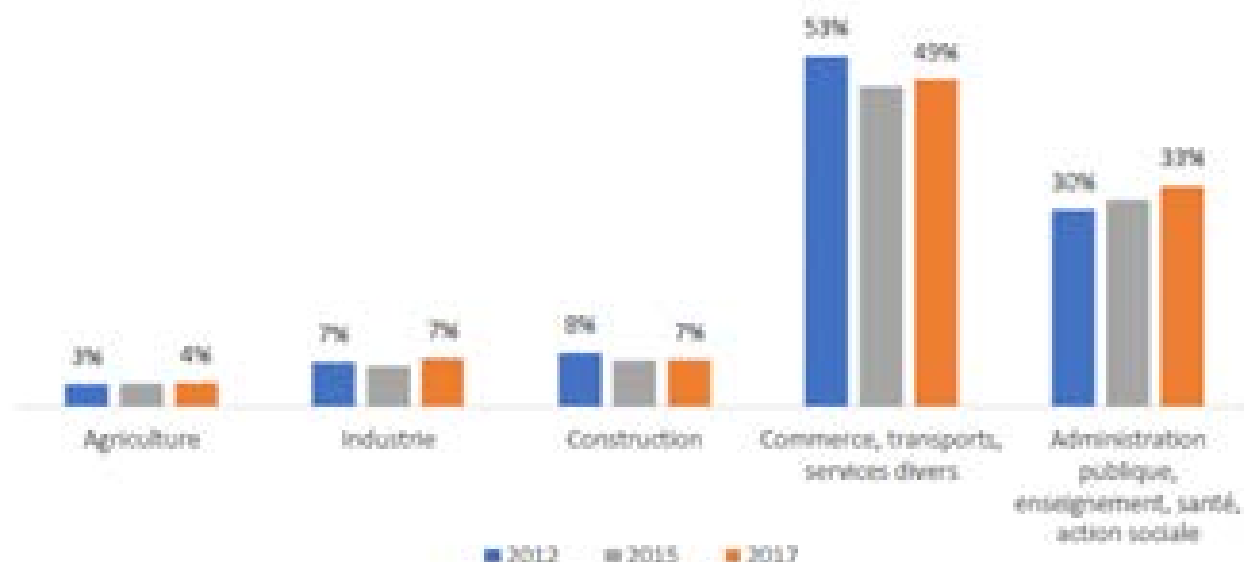


Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes

### 2.2.1.2.4.3. L'économie résidentielle

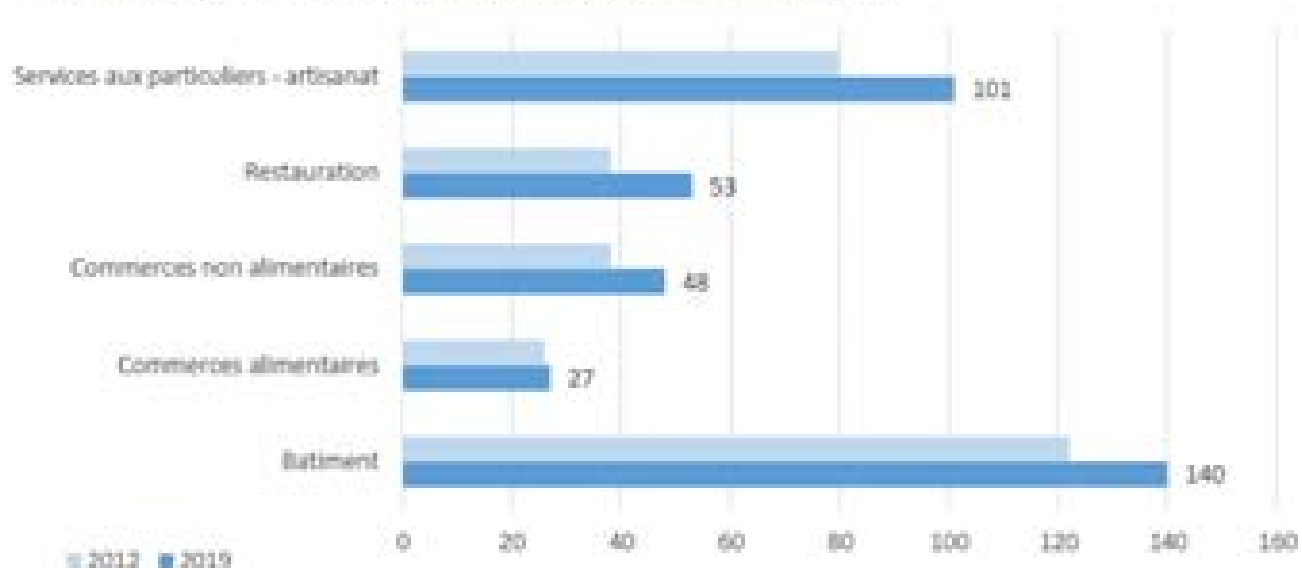
Le territoire et son économie **demeurent résidentiels**, étant donné la faible part de l'emploi industriel et la forte part de l'emploi dans les commerces, transports et services divers. Entre 2012 et 2020, on constate une forte progression des établissements d'activité résidentielle, en particulier de service aux particuliers de l'artisanat et du bâtiment.

Évolution du nombre d'emplois par secteur d'activité entre 2012 et 2020



Source : Insee, 2017

Évolution des établissements de l'activité résidentielle entre 2012 et 2019



Source : Base permanente des équipements, Insee

## 2.2.2. Projets territoriaux de relance : volet développement économique territorial

### 2.2.2.1. Développement économique

#### 2.2.2.1.1. Herbeville

##### 2.2.2.1.1.1. Château de Boulémont



### Présentation synthétique du projet

#### Adresse postale :

- Route de Boulémont, 78580 Herbeville

#### Diagnostic :

- Le site du Château de Boulémont est une **propriété privée** du XVIIIème siècle étendue au sein des territoires d'Herbeville et Crespières. En vente depuis plusieurs années.

#### Projet :

- La CCGM, Herbeville et Crespières définissent leurs **besoins** pour le site et cherchent un **porteur de projet** susceptible d'y répondre ;
- L'objectif est que le projet réponde au PLU en vigueur, **sans évolution**. Celui-ci indique actuellement une programmation permettant uniquement un équipement de type « **résidence de service** » ou « **résidence hôtelière** ».

## Présentation détaillée du projet

### Adresse postale :

- Route de Boulémont, 78580 Herbeville

### Diagnostic :

- Le site du Château de Boulémont est une **propriété privée** du XVIIIème siècle étendue au sein des territoires d'Herbeville et Crespières. En vente depuis plusieurs années, elle comprend le Château, une ferme et une chapelle, et est entourée d'un parc de **37 ha** comportant un jardin potager, un bassin, un réservoir, une fontaine, une cour jardin, une serre ainsi qu'un pont de jardin. Le Château fait l'objet d'une **Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)** inscrite au PLU en vigueur de la commune d'Herbeville.

### Projet :

#### Description

- La CCGM, Herbeville et Crespières définissent leurs **besoins** pour le site et cherchent un **porteur de projet** susceptible d'y répondre ;
- L'objectif est que le projet réponde au PLU en vigueur, **sans évolution**. Celui-ci indique actuellement une programmation permettant uniquement un équipement de type « **résidence de service** » ou « **résidence hôtelière** ».
- Durant l'année 2022, une réflexion conjointe entre les deux communes et la CCGM s'est formalisée, dans l'optique du **développement sur le site du Château de Boulémont d'un programme hôtelier qualitatif**, permettant de valoriser le château et ses dépendances, mais aussi les zones agricoles et naturelles attenantes.
- L'année 2023 a permis la poursuite de cette réflexion et la mise en place d'un **projet global sur le site, répondant aux besoins communaux et intercommunaux en matière de développement économique** qualitatif et vertueux sur le plan agricole et environnemental.

### Calendrier prévisionnel :

- 2024 : Négociation des parcelles en vente entre le propriétaire et l'investisseur hôtelier fléché par les Communes et la CCGM, et finalisation du projet.
- 2024 : Constitution d'un dossier de Permis de construire respectant l'OAP du PLU en vigueur.

*Situation géographique*



*Situation cadastrale*



## Situation réglementaire



## 2.2.2.1.2. Davron

### 2.2.2.1.2.1. Création sur une parcelle intercommunale d'activités économiques et agricoles



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- La CCGM est propriétaire de deux parcelles (un hectare chacune environ) présentant un fort potentiel de développement agricole et économique.

### Projet :

- Permettre le **développement d'activités économiques et agricoles sur deux parcelles** :
- La partie avant du site a vocation à accueillir une entreprise (**Tecmatel**) fabriquant des dispositifs médicaux,
- La partie arrière du site doit permettre l'implantation de **jeunes agriculteurs** dont l'activité est en pleine croissance : « **Paris Maison des vins** » (ex « **Winerie Parisienne** »).

### Coûts et plan de financement :

- 15/11/2019 : Acquisition des parcelles par la CCGM auprès de la SAFER.
- Coût total de la procédure de mise en compatibilité du PLU : **24 032€**.

### Calendrier :

- 15/11/2019 : Acquisition des parcelles ZB121 et ZB123 par la CCGM à la SAFER,
- 2020 : Réalisation d'une évaluation environnementale à la demande de la MRAE,
- 30/08/2021 : Approbation par la Commune de Davron de la DPMC du PLU,
- 14/05/2022 : Accord au Permis de Construire de la SARL Tecmatel,
- Fin 2023 : Dépôt d'un Permis de construire par la Winerie Parisienne.

### Indicateurs d'évaluation proposés :

- Retombées économiques positives pour les agriculteurs,
- Retombées pour l'économie et l'emploi à échelle intercommunale : Augmentation de la CVAE, CFE, du taux d'emploi.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La CCGM est propriétaire de deux parcelles (un hectare chacune environ) présentant un fort potentiel de développement agricole et économique.

### Projet :

- Création d'activités agricoles et économiques sur les deux parcelles intercommunales.



Les Parcelles ZB121 (9628 m<sup>2</sup>) et ZB123 (9463 m<sup>2</sup>) ont été acquises par la SAFER par préemption d'abord puis en totalité, pour être ensuite cédées en totalité à la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM).

Le projet est localisé à l'est de la commune, en entrée de ville, sur des parcelles situées au croisement des routes départementale 30 (qui va de Plaisir à Poissy) et 307 (qui relie Versailles à la vallée de la Mauldre). Le site est éloigné du centre-bourg de Davron (2km), et à environ 1km de centre de Feucherolles.

Des activités économiques et des habitations (pour la plupart liées à l'activité) sont implantées le long de la RD30. Il s'agit d'une carrosserie et d'activités agricoles (vergers et serres).

Gally-Mauldre porte une attention particulière à la préservation et la valorisation des espaces ouverts agricoles et naturels, tels que des hameaux agricoles. Ces objectifs sont d'intérêt communautaire et rappelés dans le SCOT Gally-Mauldre.

Ce projet présente un caractère d'intérêt général, et contribuera au développement d'activités économiques locales et agricoles innovantes, valorisantes pour le territoire, respectueuses de l'environnement, et pourvoyeuses d'emplois :

- La partie avant du site a vocation à **accueillir une entreprise fabriquant des dispositifs médicaux**, tels que des composants pour respirateurs artificiels et des pansements en chirurgie et postopératoire pour le secteur médical français.



L'implantation d'une telle entreprise est de surcroît une réponse directe à la lutte contre la dépendance nationale en matière de production de matériels médicaux, mise en avant pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19.

Par ailleurs, le bâtiment dédié à cette entreprise sera composé de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, dans le cadre de la maîtrise des énergies liée au projet.

- La partie arrière du site doit **permettre l'implantation de jeunes agriculteurs** dont l'activité est en pleine croissance : « Paris Maison des vins » (ex « Winerie Parisienne ») notamment. Depuis 2017, la Winerie Parisienne a planté 23 hectares de vignes à Davron. Les premières vendanges (de Chardonnay, Chenin, Pinot Noir et Merlot) ont eu lieu en 2019. Paris Maison de Vins a besoin d'un lieu pour installer les chais et élaborer ses vins durablement. Le chai de Paris Maison des Vins souhaite incarner le retour de la filière viticole dans la région en élaborant des vins engagés dans des démarches environnementales commercialisés en circuits courts dans la région.

Une **Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU** a été approuvée par la Commune de Davron le 30 août 2021, une évaluation environnementale des deux parcelles concernées par le projet a également été également réalisée à la demande de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

L'année 2022 a permis le **dépôt et l'approbation du Permis de construire de l'entreprise « Tecmatel »** concernant l'entreprise fabricant des dispositifs médicaux.

L'objectif de l'année 2023 sera le dépôt du Permis de construire sur la partie arrière du site, concernant l'implantation de chais agricoles liés à l'entreprise « Paris Maison des Vins ».






#### Coût prévisionnel :

15/11/2019 : Acquisition des parcelles par la CCGM auprès de la SAFER (+ maison).

Déclaration de Projet et Mise en compatibilité du PLU de Davron :

		HT	TTC
ESPACE VILLE - Davron	Procédure	6 325,00 €	7 590,00 €
ESPACE VILLE - CCGM	Evaluation environnementale	8 875,00 €	11 250,00 €
IJT	Affiches	99,00 €	119,00 €
PREAMBULE	Registre dématérialisé	250,00 €	300,00 €
SEDI	Registre papier	11,00 €	13,00 €
MEDIALEX	PUB JOURNAUX	800,00 €	960,00 €
PREF	Commissaire enquêteur		3 200,00 €
CONSULTATION AVOCAT	Consultation avocat	500,00 €	600,00 €
	TOTAL	<b>16 360,00 €</b>	<b>24 032,00 €</b>



-  Périmètre du projet
-  Espace de stationnement
-  Cour rurale
-  Zone de circulation, dégagement
-  Accès

À l'échelle de l'ensemble du projet, la végétation existante sur le site sera préservée au maximum, notamment :

- Sur le pourtour du site, afin de garantir la transition paysagère du site avec ses abords directs (serres, vergers et espaces cultivés) et l'insertion paysagère avec son environnement plus lointain ;
- Par rapport à la RD30, pour conserver un écran boisé depuis la route ;
- Entre les deux projets, pour garantir la qualité paysagère du site.

Schéma d'orientation du projet de développements économique et agricole

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
<b>2019</b>	
Acquisition des parcelles par la CCGM auprès de la SAFER	15/11/2019
<b>2020</b>	
La commune de Davron envoie le dossier à l'Autorité Environnementale (AE)	01/07/2020
L'AE demande une évaluation environnementale	21/09/2020
La commune de Davron envoie le dossier d'évaluation environnementale à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)	07/12/2020
<b>2021</b>	
Enquête publique	Du 11/05/2021 au 11/06/2021
Rapport du Commissaire enquêteur : avis favorable sans réserve	11/07/2021
Délibération de la commune approuvant la DPMC du PLU	30/08/2021
<b>2022-2023</b>	
Dépôt du permis de construire sur la parcelle ZB 121 par la SARL Tecmatel	15/02/2022
Accord au permis de construire de la SARL Tecmatel	14/05/2022
Dépôt du permis de construire sur la parcelle ZB 123 par la Winerie Parisienne	Fin 2023

### 2.2.2.1.3. Feucherolles

#### 2.2.2.1.3.1. Création d'un village d'entreprises

EXISTANT



#### *Présentation synthétique du projet*

Le futur Village d'Entreprises de Feucherolles répondra aux besoins des PME/PMI et des artisans avec une offre de locaux de différentes tailles, proposés à la vente ou à la location :

- Projet situé sur un terrain privé Rue de la Mare Jeanne à l'entrée Nord de la Commune de Feucherolles, le long de la RD30,
- 6 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher composés de trois bâtiments divisés en 26 cellules,
- Grande modularité avec des locaux de 180 m<sup>2</sup> jusqu'à 2600 m<sup>2</sup> en R+1,
- 137 places de stationnement prévues. Bornes de recharge pour véhicules électriques installées. 4 places de stationnement « véhicules lourds » seront affectées par cellule,
- Intégration des démarches environnementales dans les conceptions de l'entreprise et sur les chantiers,
- Espaces verts aménagés et constituant une composante essentielle d'insertion du projet,
- Un merlon faisant écran visuel sera positionné à l'angle Nord, annonçant l'entrée de Feucherolles.

#### **Partenaires :**

- Maître d'Ouvrage : L'entreprise ASTIOM Construction, concepteur et constructeur spécialisé dans l'immobilier pour l'entreprise.

#### **Calendrier prévisionnel :**

- Octobre 2016 : Accord au Permis de Construire,
- 2017-2022 : Recours contentieux, appel, conseil d'Etat ; Ensemble des recours déboutés par les Juges Administratifs,
- Démarrage du chantier début 2022, et achèvement prévu fin 2023.

## **Objet de l'action :**

Le terrain est localisé sur le site de la Mare Jeanne à l'entrée Nord de la Commune de Feucherolles, le long de la RD30, à 5 minutes des échangeurs A14 et A13.

Le futur Village d'Entreprises de Feucherolles répond aux besoins des PME/PMI et des artisans avec une offre de locaux de différentes tailles, proposés à la vente ou à la location :

- 6000 m<sup>2</sup> de surface de plancher composés de trois bâtiments pouvant être divisés en 26 cellules,
- Grande modularité avec des locaux de 180 m<sup>2</sup> jusqu'à 2600 m<sup>2</sup> en R+1,
- 137 places de stationnement sont prévues sur le site, dont 3 PMR. Des bornes de recharge pour véhicules électriques seront installées. Chaque cellule assurera également un stationnement de vélos (au prorata de sa surface). 4 places de stationnement « véhicules lourds » seront affectées par cellule,
- Cadre juridique : VEFA ou bail commercial 3-6-9,
- Intégration des démarches environnementales dans les conceptions de l'entreprise Astiom (maître d'ouvrage) et sur les chantiers.
- Répartition des entreprises intéressées :
  - o TPE/PME : encadrement de tableaux, aménagement de bureaux, revêtement de sols, menuiserie en alu, entretien de parc automobile, informatique, plomberie, etc.

## **Aménagement des espaces verts :**

Les aires d'espaces verts générés par les reculs constituent une composante essentielle d'insertion du projet. Ils seront traités de façon à obtenir un paysage naturel, un écran entre la RD30 et les bâtiments. Depuis la RD30, la végétation dense formera un écran végétal, limitant la perception des bâtiments.

La parcelle d'espaces verts jouxtant la RD30 sera aménagée par le maître d'ouvrage selon le plan de masse : Un merlon faisant écran visuel sera positionné à l'angle Nord, annonçant l'entrée de Feucherolles.

Les futures plantations seront composées d'arbres de haute tige ou en taillis sous forme de cépées d'essences locales telles que des érables, charmes, chênes, saules, cornouillers, tilleuls.

## **Partenaires :**

- L'entreprise ASTIOM Construction, concepteur et constructeur spécialisé dans l'immobilier pour l'entreprise.

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Dépôt du permis de construire	25/07/2016
Accord du permis de construire	27/10/2016
Recours au Tribunal administratif contre le PC initial	20/03/2017
Décision du TA : rejet	07/12/2018
Recours sur le PCM n°1 et rejet du TA	/
Appel sur les jugements du PC initial et du PCM	/
Jugement du TAA : rejet de l'appel	12/06/2020
Recours au conseil d'Etat - Annulé	Juin 2021
Travaux de réalisation des bâtiments	2022 / 2023
Début des activités	2023 / 2024



*Plan de masse projeté du Village d'entreprises de Feucherolles*

#### 2.2.2.1.4. Maule

##### 2.2.2.1.4.1. Aménagement de la zone de la gare : création d'un village d'entreprises, d'un parking multimodal, démolition du silo



### Présentation synthétique du projet

#### Objectifs et enjeux :

- **Amélioration de l'entrée de ville** : création d'une voie de desserte de l'opération à proximité des voies de la SNCF avec un espace planté entre cette voie nouvelle et l'emprise SNCF ;
- **Démolition du silo** (par la SNCF) ;
- Réalisation d'un **parking combiné/multimodal** avec une zone d'accueil de **l'activité artisanale, bureaux et équipements publics** tout en préservant des **vues** depuis la route d'Herbeville ;
- Maintien de **cônes de vue** sur les coteaux ;
- Création de **liaisons piétonnières** au sein de cet aménagement d'ensemble, ces **mobilités douces** représentant un enjeu important à échelle du quartier et de la commune ;
- Projet qui participera à un objectif global de **sobriété foncière** et de non consommation de l'espace (foncier à proximité immédiate de la Gare) ;
- **Evolution du PLU communal (et de son OAP) nécessaire.**

#### Coûts prévisionnels et financement :

- La parcelle appartient à la SNCF, aucun prix n'a été fixé actuellement, le projet définitif n'étant pas encore validé.

#### Calendrier prévisionnel :

- 2022-2023 : Consultation par la Commune de différents promoteurs / investisseurs afin de concevoir un projet mêlant activités économiques, artisanat, logements.

#### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'emplois créés,
- CFE, CVAE,
- Taux d'utilisation du parking multimodal créé.

## Présentation détaillée du projet

Située non loin du centre-ville de Maule, la zone de la Gare a été identifiée comme un enjeu important du fait de :

- L'importance de sa **surface** ;
- La nature du propriétaire (**RFF/SNCF**) ;
- Sa proximité avec la **gare SNCF** ;
- La présence d'un **silo désaffecté** ;
- La nature de l'occupation actuelle du site ;
- Sa position en « **jonction** » entre la Cauchoiserie et la ville ancienne ;
- Les **mobilités douces** qui représentent un **enjeu important** à échelle du quartier, de la commune, et de l'intercommunalité ;
- L'objectif global identifié par le SCoT notamment de **sobriété foncière** et de non consommation de l'espace (foncier à proximité immédiate de la Gare).

Le schéma d'aménagement inscrit dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU en vigueur prévoit :

- La création d'une **voie de desserte** de l'opération à proximité des voies de la SNCF avec un espace planté entre cette voie nouvelle et l'emprise SNCF afin d'améliorer la perception de l'entrée de ville par le terrain ;
- La **démolition du silo** ;
- La réalisation d'un **parking combiné/multimodal** avec une zone d'accueil de l'activité artisanale sous un ensemble immobilier à vocation de logement, de bureaux et d'équipements publics tout en préservant des vues depuis la route d'Herbeville ;
- Le maintien de **cônes de vue** sur les coteaux ;
- L'aménagement d'un **espace piétonnier** largement dimensionné avec le maintien des alignements de platanes de la route d'Herbeville ;
- La création de **liaisons piétonnières** au sein de cet aménagement d'ensemble entre la **Cauchoiserie**, la gare SNCF et le **Parc Fourmont** ;
- La création d'un emplacement réservé sur le site de l'installation classée HUITRIC pour un aménagement de voirie, sous réserve des conclusions de la DRIRE sur la pollution du site.

Le règlement de la zone définira les règles de constructibilité. La commune souhaite s'assurer de la maîtrise foncière pour l'aménagement dans ce quartier. **Il est à noter qu'afin de permettre la bonne réalisation du projet, la Ville de Maule a identifié qu'une évolution du PLU communal (et de son OAP) était nécessaire.**





Extrait de l'OAP du PLU en vigueur sur le secteur de la Gare – Commune de Maule

### 2.2.2.1.5. Chavenay

#### 2.2.2.1.5.1. Projet « Mort-Moulin » : Création de bâtiments d'activités économiques



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- « Site partiellement en friche agricole »

### Objectifs et enjeux :

- Zonage au PLU en vigueur des parcelles en vente :

AH23 : Zone AC (Agricole)

AH3, AH4, AH26, AH27, AH29 pour partie : Zone NZh (Zone Humide)

AH24, AH25, AH29 pour partie : Zone UAE (Activités économiques)

La ferme désaffectée se situe sur la parcelle AH25 (zone UAE).

- Projet qui participera à un objectif global de sobriété foncière et de non consommation de l'espace (foncier avec un objectif de maîtrise par la puissance publique),
- Ce secteur devra être raccordé au centre-bourg de la commune via des circulations douces notamment ; ces mobilités douces représentent un enjeu important à échelle du quartier et de la commune,

### Coûts prévisionnels :

- La CCGM envisagerait de faire l'acquisition des parcelles afin de pouvoir développer ses projets économiques, dans une perspective de développement durable, ou bien de faire porter le foncier par l'EPFIF par exemple.
- Une convention CCGM / EPFIF devrait être signée en septembre 2023.

### Calendrier prévisionnel :

- Mai 2021 : Visite sur site,
- Juin 2021 : Devis concernant la démolition du bâtiment existant,
- 2021/2023 : Négociations avec la propriétaire des terrains.

## Présentation détaillée du projet



*Vue aérienne du site de la Ferme Mort-Moulin à Chavenay*

Les parcelles objets de l'action sont situées à l'Ouest du territoire de la Commune de Chavenay, en bordure de la RD30.

- Les parcelles privées actuellement en vente sont les suivantes :

AH3 : 2328 m<sup>2</sup> ; AH4 : 2932 m<sup>2</sup> ; AH23 : 14731 m<sup>2</sup> ; AH24 : 1830 m<sup>2</sup> ; AH25 : 9619 m<sup>2</sup> ; AH26 : 4816 m<sup>2</sup> ; AH27 : 4082 m<sup>2</sup> ; AH29 : 3729 m<sup>2</sup>. **Total : 44 067 m<sup>2</sup>**

- Zonage au PLU en vigueur des parcelles en vente :

AH23 : Zone AC (Agricole)

AH3, AH4, AH26, AH27, AH29 pour partie : Zone NZh (Zone Humide)

AH24, AH25, AH29 pour partie : Zone UAE (Activités économiques)

La ferme désaffectée se situe sur la parcelle AH25 (zone UAE).



Extrait du zonage du PLU en vigueur – Ferme de Mort-Moulin à Chavenay

#### Potentialités du terrain :

- **Règlement du PLU :** Accueil possible dans la zone UAE de tout type d'activité : artisanat et commerce de détail, restauration, commerce de gros, services où s'effectue l'accueil d'une clientèle, hébergement hôtelier et touristique, cinéma, industrie, entrepôt, bureaux, centre de congrès et d'exposition, locaux et bureaux des administrations publiques et assimilés, locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, établissements d'enseignement de santé et d'action sociale, équipements sportifs, autre équipements recevant du public, exploitation agricole et forestière.

Logement autorisé sous conditions particulières d'être indispensable au fonctionnement ou gardiennage des activités de la zone, de ne pas excéder 100m<sup>2</sup> de surface de plancher, et de ne pas représenter plus de 20% de la surface de plancher totale, toute construction confondue, de l'unité foncière.

**Les potentialités du terrain sont donc multiples, mais soumises également à des contraintes liées au site** (stationnements nécessaires, accès sur le RD30, nature des sols, plan de prévention des

risques, présence éventuelle d'une zone humide, etc.). Le règlement du PLU en vigueur indique que l'accueil de tout type d'activité, excepté le logement, est possible.

Dans tous les cas, **le principe du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sera respecté**. En effet, d'une part, la parcelle constructible se situe aujourd'hui en zone UAE du PLU en vigueur, il n'y aura donc pas de consommation d'espaces agricoles ou naturels. D'autre part, la parcelle est déjà située en zone urbanisée sur le Mode d'Occupation des Sols (MOS) de Chavenay. Il n'y a donc pas d'artificialisation des sols, dans la mesure où la zone construite dans le futur sera la zone d'implantation des bâtiments actuels, ainsi que les espaces déjà artificialisés à proximité immédiate (cours, terres, etc.). **Aucune artificialisation nouvelle ne sera réalisée, et aucune consommation de l'espace agricole effectuée.**

**Concernant le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)**, la parcelle AH23 est située en zone verte, les parcelles AH26 et 27 en zone rouge, et la parcelle AH25 constructible au regard du PLU en zone verte pour une petite partie au Sud de la parcelle, et zone bleue (où la constructibilité est possible sous conditions) sur la partie Est du site et sur une partie des bâtiments existants.

**Une étude spécifique liée à une possible zone humide devra être réalisée**, aucune consommation de zone humide ne sera réalisée.



*Plan de zonage du PPRI en vigueur*

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapas</b>	<b>Calendrier</b>
Visite sur site	Mai 2021
Devis relatif à la démolition des bâtiments	Juin 2021
Discussions avec la propriétaire du site	2021 / 2023

Le projet a émergé au début de l'année 2021, l'année 2022 a permis une réflexion plus approfondie (démolition éventuelle des bâtiments, etc.) afin de définir un projet global, partagé, et s'inscrivant dans une démarche de développement durable et à taille humaine.



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Le terrain qui a fait l'objet de l'opération est situé au centre de la commune, avec au Nord l'Eglise et à l'Ouest la Mairie et sa Place.
- Le presbytère est relié à l'Eglise par une passerelle couverte qui enjambe un chemin piéton. Il s'agit d'un bâtiment ancien (16<sup>ème</sup> siècle pour partie), qui a cependant connu plusieurs extensions et rénovations qui l'ont partiellement dénaturé.

### Objectifs et enjeux :

- Le Permis de construire a été accordé le 29/03/19 pour l'extension et la réhabilitation du presbytère, avec les objectifs suivants :
- L'aménagement d'une salle polyvalente,
- La création d'un espace de coworking de 90m<sup>2</sup>, et un bureau à part,
- La création d'un logement de fonction.
  
- Compte tenu de l'absence de demandes concernant la réalisation du Coworking, il est prévu de transférer cet ensemble pour de l'immobilier d'entreprises. La Commune cherche donc actuellement une entreprise intéressée pour s'installer sur le 1<sup>er</sup> étage de ce bâtiment.

### Coûts de l'opération :

- TOTAL : 947 000 €

### Plan de financement :

- DETR 2018 : 141 246 €
- Contrat rural Région/CD78 : 520 000 €
- Financement communal : 285 754 €

### Calendrier de réalisation :

- L'inauguration de l'ensemble a eu lieu le 26 septembre 2020 ;
- Fin 2023 : Installation d'une entreprise (développement économique) à la place de l'espace de Coworking.

## Présentation détaillée du projet

Le terrain qui a fait l'objet de l'opération est situé au centre de la commune, avec au Nord l'Eglise et à l'Ouest la Mairie et sa Place.

Le presbytère est relié à l'Eglise par une passerelle couverte qui enjambe un chemin piéton. Il s'agit d'un bâtiment ancien (16<sup>ème</sup> siècle pour partie), qui a cependant connu plusieurs extensions et rénovations qui l'ont partiellement dénaturé :

- L'élargissement du bâtiment et la transformation du pan Ouest de la Toiture,
- Le ravalement au ciment pour l'encadrement des baies et les joints entre les pierres ou l'enduit total pour le pignon Sud (ce qui enferme l'humidité et est néfaste pour la pérennité des murs de pierres).

Le Permis de construire a été accordé le 29/03/19 pour l'extension et la réhabilitation du presbytère, avec les objectifs suivants :

- L'aménagement d'une salle polyvalente,
- La création d'un espace de coworking de 90m<sup>2</sup>, pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes dans un grand open-space, et un bureau à part,
- La création d'un logement de fonction.

L'inauguration de l'ensemble a eu lieu le 26 septembre 2020.

**Compte tenu de l'absence de demandes concernant la réalisation du Coworking, il est prévu de transférer cet ensemble pour de l'immobilier d'entreprises. La Commune cherche donc actuellement une entreprise intéressée pour s'installer sur le 1<sup>er</sup> étage de ce bâtiment.**

Le bâtiment existant a donc été conservé et aménagé, l'extension du pignon Sud permet la circulation verticale entre les niveaux.

L'idée a été de redonner sa silhouette d'origine au presbytère en retrouvant la symétrie de la couverture et la largeur initiale du pignon Sud. La création d'une petite extension dans laquelle est placé l'escalier permet la desserte des deux niveaux (un espace a été prévu dans ce volume pour l'implantation d'un élévateur pour l'accès des PMR).

Compte tenu de l'absence de demandes concernant la réalisation du Coworking, il est prévu de transférer cet ensemble pour de l'immobilier d'entreprises. La Commune cherche donc actuellement une entreprise intéressée pour s'installer sur le 1<sup>er</sup> étage de ce bâtiment.

### Traitement des espaces libres :

Le thème du jardin de curé où se côtoient fleurs vivaces et annuelles, plantes médicinales, petits fruits rouges et légumes a été revisité pour l'aménagement du jardin du « presbytère ».



Le reste du jardin est engazonné avec l'insertion de petits « carrés de culture » surélevés et bordés de planches dans lesquels sont cultivés herbes aromatiques, fleurs et légumes.

**Coût de l'opération :**

- TOTAL : 947 000 €

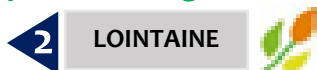
**Plan de financement :**

- DETR 2018 : 141 246 €
- Contrat rural Région/CD78 : 520 000 €
- Financement communal : 285 754 €

## 2.2.2.2. **Agriculture et alimentaire**

### 2.2.2.2.1. **CC Gally-Mauldre**

#### 2.2.2.2.1.1. **Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pouvant intégrer une cuisine centrale**



### **Présentation synthétique du projet**

#### **Objectifs :**

- Créer un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle de l'intercommunalité et à taille humaine, plus ambitieux que la Loi Egalim, et en deux phases :
- Montée en puissance des circuits courts, du bio, et de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Réalisation éventuelle d'une cuisine centrale intercommunale ;
- Préserver la biodiversité et la qualité de l'eau ;
- Redynamiser le tissu économique local ;
- Augmenter la part des produits bio et locaux dans les cantines.

### **Présentation détaillée du projet**

**L'objectif de la Communauté de Communes Gally Mauldre est de créer un PAT**, à l'échelle de l'intercommunalité et à taille humaine, plus ambitieux que la loi EGALIM, et en deux phases :

1/ Montée en puissance des circuits courts, du bio et de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

2/ Réalisation éventuelle d'une cuisine centrale intercommunale.

1. Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en **soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines**. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture

qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

**Les projets alimentaires territoriaux sont des démarches de terrain, volontaires, collectives.** C'est un rassemblement des acteurs intéressés par la question de l'alimentation, qui se regroupent, qui établissent un diagnostic du territoire et qui cherchent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales.

Les PAT combinent plusieurs aspects, avec comme objectifs communs :

- **Mieux préserver la biodiversité et la qualité de l'eau ;**
- **Redynamiser le tissu économique local ;**
- **Augmenter la part des produits bio et locaux dans les cantines.**

Les États généraux de l'alimentation ont confirmé le rôle moteur des PAT dans le développement des territoires. La feuille de route qui en est issue demande donc d'accélérer le développement de ces PAT, en y déployant les aspects environnementaux de justice sociale, c'est-à-dire l'accès des personnes plus vulnérables à une alimentation de qualité et le lien entre l'alimentation et la santé.



*Schéma d'action et de synergie de la mise en œuvre d'un PAT*

**Une cuisine centrale** est un outil qui va permettre la fabrication d'une grande quantité de repas grâce à la mutualisation d'équipes, de moyens financiers et matériels à l'échelle intercommunale. Une telle organisation permet de regrouper la demande autour d'une offre centralisée, de négocier ainsi des contrats avantageux, de structurer des filières agroalimentaires locales en favorisant les circuits courts, permettant ainsi plus de transparence sur l'origine, la production, le transport et la consommation des produits.

Les capacités de production des cuisines centrales sont très variables : de quelques centaines de repas pour des unités purement locales à plusieurs dizaines de milliers pour de grands centres. Une cuisine dite « centrale » fournit en liaison différée dans l'espace un restaurant collectif dit « satellite », qu'il soit scolaire, hospitalier ou d'entreprise.

La liaison peut aussi être différée dans le temps dans le cadre d'une liaison « froide ». En cas de liaison immédiate, on parle de liaison « chaude ». La liaison froide est un procédé de conservation des aliments avant leur consommation au cours de laquelle les denrées subissent immédiatement après leur cuisson une réfrigération rapide avant d'être stockées puis transportées à basse température. Le principe de la liaison chaude permet de servir des plats préparés juste avant le service. Les plats préparés en cuisine centrale doivent alors être consommés dans les deux heures. Pour éviter la prolifération des germes, la température des aliments ne doit jamais être inférieure à 65 °C entre les étapes de cuisson et de consommation.



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Le besoin de **diversification agricole** se fait ressentir sur le territoire de Chavenay, Gally-Mauldre et la Plaine de Versailles ;
- La population chavenaysienne exprime le besoin d'accéder à des produits alimentaires de « **qualité bio** » en **circuits courts/vente directe** ;
- Il existe une parcelle située au Nord d'un périmètre de projet de logements sur une **superficie de 4743 m<sup>2</sup>**.

### Projet :

- La ferme est aménagée de façon à répondre à trois enjeux :
  - o Viabilité économique ;
  - o Soutenabilité environnementale ;
  - o Insertion urbaine et paysagère, beauté.
- La parcelle appartient au Promoteur de l'opération de logement attenante, qui la cède à la Commune de Chavenay. La Ferme de permaculture sera gérée par un **maraicher privé**.

### Coût de l'opération :

- Sans objet. L'aménagement de la parcelle sera à la charge de l'exploitant agricole.

### Calendrier de réalisation :

- 25 Mars 2021 : Dépôt du permis de Construire
- 21 Octobre 2021 : Accord au Permis de Construire
- 1<sup>er</sup> trimestre 2022 : Purge des recours et retraits sur le Permis de Construire
- Courant 2022 : Démarrage des travaux
- Fin 2023 : Fin des travaux et démarrage de l'activité agricole

### Indicateur d'évaluation proposé :

- Nombre de paniers effectifs.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Le besoin de **diversification agricole** se fait ressentir sur le territoire de Chavenay, Gally-Mauldre et la Plaine de Versailles ;
- La population chavenaysienne exprime le besoin d'accéder à des produits alimentaires de « **qualité bio** » en **circuits courts/vente directe** ;
- Il existe une parcelle agricole située au Nord d'un périmètre de projet de logements (70 logements et Permis de construire accordé le 15 mars 2021) sur une **superficie de 4743 m<sup>2</sup>**.

### Projet :

#### Situation géographique

- Le site de l'opération se situe rue de Grignon, au nord-ouest de la place Rösrath ;
- Le terrain est bordé au Sud-Ouest par la rue de Grignon, au Nord et Nord-Ouest par des surfaces agricoles, à l'Est par un groupe scolaire, la salle des fêtes municipale, une crèche et le cimetière communal ;
- Il est actuellement occupé par des surfaces agricoles.



*Vue aérienne du site de la ferme en permaculture*

### Situation cadastrale

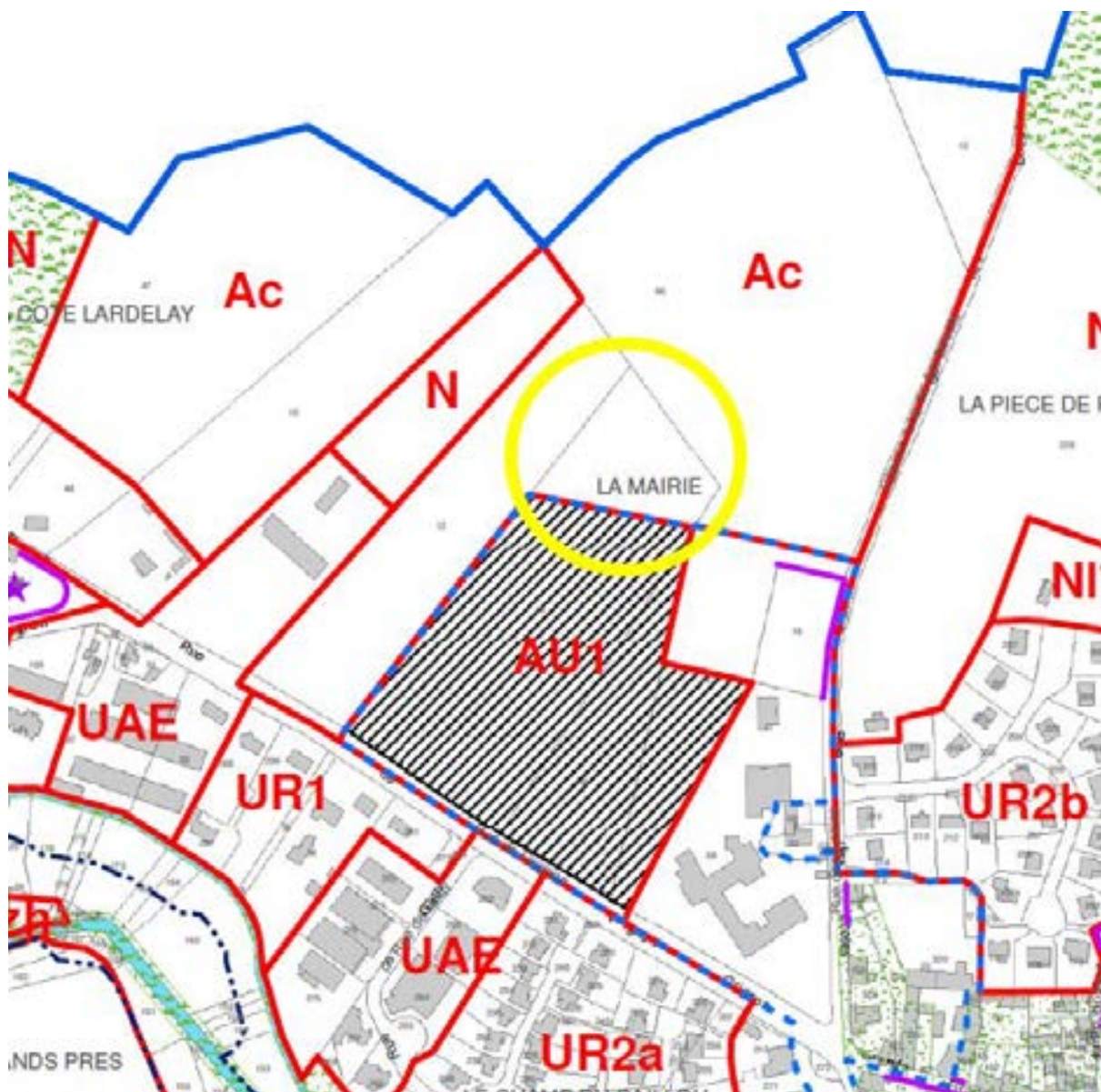
- Le terrain d'assiette du lot correspond aux parcelles cadastrales section AE 13, 64 (pour partie) et 65 ;
- La parcelle appartient au Promoteur de l'opération de logement attenante, qui la cède à la Commune de Chavenay. La Ferme de permaculture sera gérée par un **maraîcher privé**.



*Entourée en rouge la parcelle cadastrale accueillant la ferme en permaculture*

## Situation réglementaire

- Le programme est situé en zone **Ac (Agricole)** du PLU de la commune de Chavenay.



*Entourée en jaune, la parcelle classée en Zone Ac*



## Programmation générale

La ferme est aménagée de façon à répondre à **trois enjeux** :

- Viabilité économique ;
- Soutenabilité environnementale ;
- Insertion urbaine et paysagère, beauté.

Un **Permis de construire Modificatif** au projet de logements a été déposé le 25 mars 2021, avec les objectifs suivants :

- L'opération consiste à réaliser une **micro-ferme agroécologique biologique**.
- La ferme est conçue suivant les principes éthiques et conceptuels de la **permaculture**. La ferme est constituée d'un ensemble **d'agroécosystèmes** intégrant :
  - o **Un cœur maraîcher jardiné** suivant la technique du maraîchage bio-intensif (outils manuels, intrants organiques, pas de recours aux énergies fossiles et aux intrants synthétique) ;
  - o **Une ceinture de pré-verger** offrant des produits complémentaires aux légumes : petits fruits rouges, fruits à coques, fruits et œufs ;
  - o **Une périphérie offrant les services écosystémiques** indispensables au fonctionnement de la ferme : haie bocagère de protection contre le vent, accueil de la biodiversité, production de matière carboné, etc.

## Programmation détaillée

### - **Les agroécosystèmes :**

- o 770 m<sup>2</sup> de cultures de légumes en planches plates permanentes, dont 288 m<sup>2</sup> sous abri et 482 m<sup>2</sup> en plein champs ;
- o 512 m<sup>2</sup> de jardins d'herbes, aromatiques et fleurs ;
- o 1921 m<sup>2</sup> de pré-verger ;
- o 512 m<sup>2</sup> de haies arborées et arbustives ;
- o 244 m<sup>2</sup> de noues de collecte des eaux de pluie.

### - **Les constructions :**

La ferme comporte une serre agricole, un abri de jardin et un poulailler (26 poules pondeuses) pour une emprise au sol totale de **473m<sup>2</sup>, soit 10%** de la superficie totale du terrain.

### - **Les circulations :**

La ferme comporte trois types de circulations :

- o Accueil du public et vente des légumes : circulation PMR en stabilisé (72 m<sup>2</sup>) ;
- o Circulation principale jardinier : en mélange terre/pierre pour y circuler avec une brouette ;

- Passe-pied jardinier, autour des planches maraîchères : en copeau de bois ou paille (545m<sup>2</sup>).
- **Aménagement du terrain, accès et stationnement :**
  - La ferme est desservie par la nouvelle voie situé au Sud de la parcelle et construite dans le cadre de l'opération de logements du quartier de Rörstath. Cette voie permettra un accès à la ferme par le jardinier et par le public venant acheter les produits de la ferme.
  - Un point de déchargement d'amendement organique et de collecte des OM est situé en limite Sud de la ferme, en bordure de cette nouvelle voie.
- **Insertion urbaines, paysagères, environnementales**
  - Les aménagements et techniques de jardinage de la ferme sont pensés afin de :
  - S'inscrire en continuité urbaine et paysagère du quartier de Rörstath (continuité végétale et piétonne) ;
  - Favoriser l'intégration urbaine et paysagère des bâtiments, notamment des serres (haies filtre visuel) ;
  - Ne pas produire de nuisances sonores ou olfactives (emploi d'outils de jardinage exclusivement manuel).
- **Les agroécosystèmes périphériques**, jardins herbacées permanents, pré-vergers, haies, noues sont agencés afin de tirer au mieux profit de leurs de nombreux services écosystémiques, notamment :
  - Services de régulation : microclimat (haies, noues), pollinisation (jardins herbacées, haies), contrôle de l'érosion (planches permanentes) ;
  - Services de soutien : abri, nourriture et lieu de reproduction pour les micro et macrofaune (haies, mares, jardins herbacées) ;
  - Services culturels : beauté, dimension éducative ;
  - Services d'approvisionnement : BRF (haies).

Les eaux de pluie de la parcelle ainsi que de la serre et de l'abri sont collectés par simple gravité vers une noue situé au point bas de la parcelle. Ces noues ont vocation à temporiser et infiltrer les eaux de pluie, mais aussi à réchauffer les serres en hiver par réflexion solaire et à offrir des lieux propices à la reproduction et l'hivernage d'insectes et de batraciens.



Extrait du plan de masse du Permis de Construire Modificatif – Réalisation d'une ferme en permaculture

**Calendrier de réalisation :**

Etapas	Calendrier
Dépôt du permis de construire	25 mars 2021
Accord au permis de construire	21 octobre 2021
Purge des recours et retraits sur le permis de construire	1 <sup>er</sup> trimestre 2022
Démarrage des travaux	Courant 2022
Livraison et début d'activité	Fin 2023

### 2.2.2.2.3. Saint-Nom-la-Bretèche

#### 2.2.2.2.3.1. Création d'une Chèvrerie : Fromages et glaces

EXISTANT



## Présentation synthétique du projet

### Objectifs :

- Réalisation sur une parcelle (de plus de 38 000 m<sup>2</sup>) située Rue des Ormes, d'une exploitation agricole destinée à l'élevage caprin et comprenant :
- Une chèvrerie intégrant un atelier de transformation fromagère et un point de « vente à la ferme » classée Etablissement Recevant du Public (ERP),
- Un hangar de stockage du fromage,
- Un appentis avec une salle de réunion,
- Un logement exploitant.
- Redonner de l'attractivité au quartier environnant (Saint-Nom-la-Bretèche et Chavenay), avec une clientèle de proximité
- Favoriser le tourisme local, avec probablement une dimension pédagogique.

### Calendrier prévisionnel :

- Permis de Construire déposé le 01/03/21,
- Juillet 2021 : Accord au Permis de Construire,
- Novembre 2021 : Permis de Construire purgé,
- 1<sup>er</sup> trimestre 2022 : Démarrage des travaux,
- Fin 2022 : Démarrage de l'exploitation et de la vente.

### Objectifs :

- Réalisation sur une parcelle (de plus de 38 000 m<sup>2</sup>) située Rue des Ormes à Saint-Nom-la-Bretèche et cadastrée ZC182, d'une exploitation agricole destinée à l'élevage caprin et comprenant :

- Une chèvrerie intégrant un atelier de transformation fromagère et un point de « vente à la ferme » classée Etablissement Recevant du Public (ERP),
  - Un hangar de stockage du fromage,
  - Un appentis avec une salle de réunion,
  - Un logement exploitant.
- Redonner de l'attractivité au quartier environnant (Saint-Nom-la-Bretèche et Chavenay)



*Photo aérienne et périmètre du projet*

**Projet :**

La création d'une Chèvrerie s'inscrit dans les orientations d'aménagement et de développement durable de la Commune, à savoir : Assurer le maintien des activités agricoles sur cette zone en les développant en lien avec la Plaine de Versailles, tout en favorisant le tourisme avec probablement une dimension pédagogique.

Les chèvreries sont peu répandues dans les Yvelines. La vente à la ferme (circuit court) et la création d'un atelier de transformation en glace devrait attirer une clientèle de proximité.

L'élevage est de type « Liée au sol », avec une alimentation produite en majeure partie sur l'exploitation, et les chèvres pourront bénéficier d'une aire extérieure de plus de 150 m<sup>2</sup> et d'une pâture attenante à la chèvrerie d'environ 3 hectares avec des rotations sur plusieurs parcelles pour assurer le renouvellement des végétaux.

Le projet a par ailleurs recueilli un avis favorable de la CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles, et Forestiers).

CALCUL DES EMPRISES AU SOL DES BATIMENTS			Tableau de Surfaces		
			SHAB	SDP	S-TAX
bat A	Chevrierie (compris fromagerie + espace de vente )	1 076,00		1013	1046
Bat B	Emprise HANGAR (Stockage fourrage)	427,00		374	416
Bat C	Emprise Appenti (salle de reunion/sanitaires / box boucs/stockage materiels)	114,00		90	95
Bat D	Emprise Logement exploitant	120,00	154	158	158
	<b>TOTAL EMPRISE GLOBALE</b>	<b>1 737,00</b>	<b>154</b>	<b>1635</b>	<b>1715</b>



Extrait du plan de masse du projet

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Dépôt du permis de construire	01/03/2021
Accord au permis de construire	Juillet 2021
Permis de construire purgé	Novembre 2021
Début des travaux	1 <sup>er</sup> trimestre 2022
Démarrage de l'exploitation et de la vente	Depuis fin 2022

2.2.2.2.3.2. Développement de la Ferme Horticole  
Théart rebaptisée « Station V »



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- La Ferme Théart, rebaptisée « Station V », est une zone d'exploitation agricole et d'expérimentation technologique accueillant en 2023 :
  - o 10 startups dont 4 avec un potentiel international ;
  - o 80 emplois (hautement qualifiés pour la plupart).

### Projet :

- Projet de développement baptisé « Station V » pour « Végétal » ;
- La Station V est un projet global de développement d'un cluster agri technologique d'envergure nationale, en extension de la Ferme horticole Théart, ce qui portera la surface totale du site agricole à **11 hectares** ;
- Le projet prévoit la réalisation d'un programme de constructions nécessaire au développement de nouvelles pratiques agricoles et de transformation de produits à hauteur de 17 300 m<sup>2</sup> de surface de plancher avec :
  - o Des serres horticoles (1,5 ha) ;
  - o Des hangars agricoles (1 000 m<sup>2</sup>) ;
  - o Des laboratoires (300 m<sup>2</sup>).

### Calendrier de réalisation :

- Le site de la Station V fait actuellement l'objet d'une **Déclaration de projet valant mise en compatibilité (DPMC n°2)** du PLU de Saint-Nom-la-Bretèche,
- Une enquête publique s'est déroulée du 06 mars 2023 au 11 avril 2023. Le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable le 13 mai 2023,
- A l'issue de l'enquête, le projet de déclaration de projet sera soumis au Conseil Municipal pour approuver les mises en compatibilité du PLU,
- Dépôt d'un permis de construire : Fin 2023.

### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'emplois créés ;
- Nombre de personnes vivant et travaillant sur le territoire de la CCGM ;
- Fiscalité locale.



## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Le site de la **Ferme Théart** regroupe des parcelles et du bâti agricole qui sont la propriété de la société « **Les Fermes de Gally** » depuis 2014. A l'époque, l'activité économique sur site regroupait 5 emplois.
- La Ferme Théart, rebaptisée « Station V », est une zone d'exploitation agricole et d'expérimentation technologique accueillant en 2023 :
  - o 10 startups dont 4 avec un potentiel international ;
  - o 80 emplois (hautement qualifiés pour la plupart) ;
  - o Des activités centrées autour de la production (fruits, légumes, céréales), innovation technologique de production, et de la transformation et nouvelles techniques de transformations, dans une perspective locale favorisant les circuits courts.
  - o De nombreux bâtis, des habitations, des serres (3,3 hectares) ;
  - o Une importante partie en friche enherbée (6 hectares) ;
  - o Des espaces paysagers.
- La Ferme présente un potentiel de développement économique important.

### Projet :

- Projet de développement baptisé « Station V » pour « Végétal » ;
- La Station V est un projet global de développement d'un cluster agri technologique d'envergure nationale, en extension de la Ferme horticole Théart, ce qui portera la surface totale du site agricole à **11 hectares** ;
- Le projet prévoit la réalisation d'un programme de constructions nécessaire au développement de nouvelles pratiques agricoles et de transformation de produits à hauteur de 17 300 m<sup>2</sup> de surface de plancher avec :
  - o Des serres horticoles (1,5 ha) ;
  - o Des hangars agricoles (1 000 m<sup>2</sup>) ;
  - o Des laboratoires (300 m<sup>2</sup>).
- A cela s'ajoute des espaces paysagers et un bassin de rétention des eaux complémentaire à celui existant ;
- Le projet s'inscrit en totale complémentarité avec les projets développés dans l'arc Saclay – Saint-Germain-en-Laye : depuis Grignon en passant par Hectar et le Lycée agricole/horticole de Saint-Germain-en-Laye ;

- La Station V souhaite se développer et accueillir à terme **160 à 200 emplois**, en majorité de **formation supérieure**, et faire évoluer les **startups** vers l'échelle **industrielle**. Elle reçoit aujourd'hui des demandes d'accueil (une par semaine) émanant de jeunes entreprises pour s'installer sur le site.
- La Station V souhaite se spécialiser davantage dans l'innovation au service de la production et la transformation agro-alimentaire, notamment sous serres et en laboratoires :
  - o Production en salle blanche de plantes pour l'extraction de molécules à destination de l'industrie cosmétique ;
  - o Production de matériels de flash UV pour renforcer le système immunitaire des végétaux et réduire/supprimer la consommation de chimie de synthèse ;
  - o Production de matériels de diffusion confinée de produits de traitement agricole afin de diminuer drastiquement les doses employées ;
  - o Production maraîchère en permaculture robotisée ;
  - o Production en aquaponie ;
  - o Production / tests de matériels d'éclairage LED pour développer les rendements horticoles ;
  - o Productions maraîchères pour Chefs étoilés ;
  - o Production de plats végétariens / vegan en partie associée à la production bio du site (légumes, plantes aromatiques, champignons, etc.) ;
  - o Production de chocolat associée aux productions du site et de la Plaine de de Versailles (plantes aromatiques, biscuits locaux, etc.) ;
  - o Transformation de légumes produits dans la Plaine de Versailles.

#### *Situation géographique*

- Le site de la Ferme Théart et sa zone d'expansion se situent en entrée de ville Ouest de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche, en limite du chemin des 40 Arpents



*Situation cadastrale*



*Situation réglementaire*

- Le site de la Station V est actuellement classé en zone agricole (A) dans le plan de zonage du PLU de Saint-Nom-la-Bretèche ;



- Le site de la Station V fait actuellement l'objet d'une **Déclaration de projet valant mise en compatibilité (DPMC n°2)** du PLU de Saint-Nom-la-Bretèche.

A ce titre, une enquête publique s'est déroulée du 06 mars 2023 au 11 avril 2023. Le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable le 13 mai 2023.

A l'issue de l'enquête, le projet de déclaration de projet sera soumis au Conseil Municipal pour approuver les mises en compatibilité du PLU.

## Plan et insertions



Vue d'ensemble du projet

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Etudes concernant la Déclaration de projet valant mise en compatibilité (DPMC n°2) du PLU	2022
Enquête publique sur la Déclaration de projet	Du 06 mars 2023 au 11 avril 2023
Rapport du Commissaire enquêteur et avis favorable	13 mai 2023
Approbation de la Déclaration de projet en Conseil municipal	Mi-2023
Dépôt d'un Permis de construire	Fin 2023

**Indicateurs d'évaluation :**

- Nombre d'emplois créés ;
- Nombre de personnes vivant et travaillant sur le territoire de la CCGM ;
- Fiscalité locale.

## 2.2.2.3. **Emploi**

### 2.2.2.3.1. CC Gally-Mauldre

#### 2.2.2.3.1.1. **Rencontres Economiques de Gally-Mauldre : évènement**

annuel

EXISTANT



C'est sous le soleil radieux du Golf de Feucherolles **qu'Initiative Seine Yvelines**, la **Gendarmerie Nationale**, les entreprises locales et les acteurs du développement économique territorial se sont retrouvés pour les 3<sup>e</sup> Rencontres Economiques de Gally Mauldre, le 4 octobre 2022.


Après deux ans d'interruption dus à la crise sanitaire, ce sont au total plus d'une cinquantaine de personnes, entrepreneurs, élus, et agents publics qui ont pu (re)nouer contact, partager leurs expériences et s'entraider autour d'intervenants toujours aussi pertinents dans leurs prises de paroles.

Fidèle à son expertise, Initiative Seine Yvelines a présenté son arsenal de dispositifs d'aide en ingénierie technique et financière au bénéfice des créateurs, dirigeants et repreneurs d'entreprises.

Acteur incontournable de notre sécurité économique, la Gendarmerie Nationale a illustré l'étendue de ses compétences dans ce domaine, a marqué les esprits en dévoilant la réalité des menaces qui pèsent sur les entreprises et les également rassurées sur leurs capacités à y faire face.

Sans surprise, nos intervenants ont suscité de nombreux échanges et témoignages tous aussi précieux les uns que les autres : **ils rendent compte de la réalité de notre terrain économique.**

Garder le contact avec le réel, faire réseau et mettre en relation les besoins du territoire avec les offres disponibles : tel est l'esprit des Rencontres Economiques de Gally-Mauldre.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
GALLY-MAULDRE VOUS INVITE AUX

# 3<sup>E</sup> RENCONTRES ÉCONOMIQUES

Rencontrez vos partenaires, trouvez la solution à  
vos besoins lors de nos conférences-débats !

PRÊT D'HONNEUR  
À 0%

AVEC

Initiative

Seine yvelines

SÉCURITÉ  
ÉCONOMIQUE

AVEC LA

Gendarmerie  
nationale



4 OCTOBRE 2022



DE 9H30 À 12H



GOLF DE FEUCHEROLLES  
RD 007, 78810 FEUCHEROLLES



INSCRIPTIONS :  
RENCONTRES.ECO@CC-GALLYMAULDRE.FR



### 2.2.2.3.1.2. Soutien associatif à l'emploi et au développement des

entreprises **EXISTANT** 

La Communauté de Communes Gally Mauldre s'est associée avec 3 associations pour développer l'emploi au niveau local.

#### 2.2.2.3.1.2.1. Gally et Mauldre Emploi (GeM Emploi)

L'association Gally et Mauldre Emploi (GEM Emploi) est une **structure communale et intercommunale** dédiée au développement de l'emploi en Vals de Gally et de Mauldre, **déclarée d'intérêt général le 28 août 2017**. Elle a pour mission de mettre en relation les personnes candidates avec des employeurs en fonction des profils recherchés et des postes disponibles. Elle est gérée par deux personnes, et **son siège se situe à Maule**.

Sur son site internet, GEM Emploi recense les propositions de candidatures, les postes ou stages à pourvoir et fait l'intermédiaire sans aucun frais, ni pour le candidat, ni pour l'employeur.

**En 2019, ce sont 250 contrats de travail** qui ont pu être concrétisés grâce à l'aide et au suivi apportés par les équipes de GeM-Emploi.

En 2022, GeM Emploi a rencontré 1388 candidats et a appuyé la signature de 120 contrats. L'association a effectué de multiples permanences à Maule, Feucherolles et Saint-Nom-La-Bretèche. Des rendez-vous dans chaque commune facilitent les rencontres avec les habitants.

Cette association est également à **l'origine du Salon de tous les emplois du Salon JOB WIN** qui accueille chaque année plus de 550 visiteurs, et qui facilite les rencontres professionnelles sur le territoire. C'est une initiative communale et intercommunale, en partenariat avec Pôle Emploi et les Mission Locales, organisé par la Communauté de communes Gally-Mauldre et les communes de GEM Emploi (Maule, Saint-Nom-la-Bretèche, Feucherolles, Chavenay, Mareil-sur-Mauldre, Crespières, Bazemont, Aulnay-sur-Mauldre, Andelu, Montainville, Davron, Herbeville). De grandes enseignes implantées localement sont régulièrement au rendez-vous (Auchan, Decathlon, Armée de l'Air, etc.) En 2021, ce salon **n'a pas eu lieu** en raison du contexte sanitaire.



### 2.2.2.3.1.2.2. Arcade Emploi

Basée à Noisy-le-Roi, cette association reçoit également des **subventions** de notre intercommunalité.



ARCADE-Emploi est une **association loi 1901**, créée en **1996** et reconnue **d'intérêt général**.

ARCADE-Emploi a pour vocation **d'aider** et **d'accompagner** les demandeurs d'emploi à un retour sur le marché du travail.

L'Association propose une **réflexion approfondie** pour déterminer le projet professionnel de la personne demandeuse et pour aborder le retour à l'emploi dans le cadre **d'ateliers** individuels et collectifs.

- En 2022, l'association a mené à leur terme les actions suivantes :
  - o **Consolidation des activités**
    - 59 ateliers collectifs et 27 ateliers individuels proposés
    - 17 adhérents ont trouvé un emploi (CDD ou CDI) dans les 12 mois (70% de retour à l'emploi)
    - Accroissement du nombre d'adhérents éloignés de l'emploi ou avec de réels problèmes personnels
    - 26 bénévoles (dont 6 nouveaux)
    - 4 animateurs
    - Installation d'une nouvelle salle informatique et connexion à la fibre
    - Plateforme Arcade 2.0 totalement opérationnelle (inscription et suivi des parcours, comptabilité)
    - Développement de la visibilité d'Arcade Emploi, actions en communication et conférences
  - o **Exploration de nouveaux contacts pour adapter l'offre d'Arcade Emploi aux enjeux actuels**
    - CA Versailles Grand Parc
    - Mission Locale de Versailles
    - Job Dating INRIA
    - Rencontres Economiques de Gally-Mauldre (Feucherolles)
    - Salon de l'emploi des femmes (Versailles)
    - Espace emploi (Le Chesnay)
    - Journée Insertion (Réseau Espoir)
    - Rencontre de la nouvelle directrice de Pôle Emploi (Versailles)

### 2.2.2.3.1.2.3. Association Cadre Emploi (ACE)

L'ACE s'adresse principalement aux **cadres en recherche d'emploi**, les aide à de sortir l'isolement et à professionnaliser leur recherche de poste. Les candidats qui le souhaitent sont alors intégrés dans un **Groupe de Travail** où ils peuvent échanger avec d'autres cadres qui partagent leur situation.



Située à **Noisy-Le-Roi**, subventionnée par la Communauté de Communes, L'ACE est une association loi 1901, créée en 1988. Elle met à leur disposition des moyens matériels modernes et une méthodologie éprouvée transmise par 27 animateurs bénévoles, eux-mêmes cadres ou anciens cadres ou coachs, à travers des ateliers collectifs et un accompagnement individuel personnalisé.

La personne est accompagnée par un **Parrain personnel** qui la guide dans son action, sans limitation de durée, pour qu'elle soit la plus efficace possible en fonction de son projet, jusqu'au succès.

La méthode d'ACE consiste à construire une **démarche active de recherche d'emploi**, définir un projet professionnel, actionner un réseau, rendre le candidat davantage visible sur internet, être le plus performant possible lors d'un entretien de réseau ou d'embauche. Sur le plan pédagogique, **28 ateliers thématiques sont dispensés sur plus de deux mois**.

- Voici les réalisations de l'association pour l'année 2022 :
  - o Projet Pôle Emploi « Demandeurs d'Emploi Longue Durée » (DELD) ;
  - o Le Projet « Cadres en Poste » ;
  - o Le Projet « 1<sup>er</sup> Emploi » ;
  - o Le suivi des stagiaires au niveau Master ;
  - o La Révision des ateliers : MBTI, réseaux sociaux professionnels (RSP), nouvelles méthodes de recrutement en vidéo ;
  - o Communication et promotion : publication d'articles dans les journaux municipaux, participation au forum des associations communales, création d'un partenariat avec l'Espace Talents de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ;
  - o Evènements et conférences : 4 tables rondes sur des sujets liés à la professionnalisation de la recherche d'emploi, « Se présenter en Vidéo » (Thomas SAQUET), « La découverte de soi pour trouver le bon job » (Christine LECOEUR).

### 2.2.2.3.1.2.4. Initiative Seine Yvelines

Créée en 1999, l'**association Initiative Seine Yvelines (ISY)** est membre du réseau « Initiative France », 1<sup>er</sup> réseau associatif d'accompagnement et de financement de l'entrepreneuriat. Elle apporte son soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprises ainsi qu'aux chefs d'entreprises pour financer leurs projets. Elle contribue également au développement économique des cœurs des villes et villages avec son programme de « **Boutiques à l'essai** ».

**L'entrepreneuriat féminin** représente aussi une priorité pour l'association qui soutient notamment le concours « Créatrices d'avenir » impulsé par Initiative Île-de-France. Le taux de pérennité des entreprises accompagnées par la plateforme est de **97%**, 3 ans après le lancement du projet.





### 2.3.1.2. L'eau

Les orientations du SCoT permettent **d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau** dans des conditions durables, techniquement, écologiquement et économiquement possibles. Par ailleurs, la communauté de communes dispose de la compétence « Étude et réalisation d'un schéma d'assainissement » qui permettra de **poursuivre les efforts** en matière d'assainissement.

Les objectifs portés par le SCoT ont été **globalement remplis** en matière de gestion de la ressource en eau, depuis 2015 :

- Depuis 2015, deux **stations d'épuration ont été créées**, à Davron et Herbeville ;
- La capacité des stations d'épuration reste **adaptée aux besoins** ;
- A l'échelle du territoire, les projets sont conçus en **tenant compte des contraintes** de chaque commune en matière d'assainissement ;
- La **qualité des nappes phréatiques** au niveau des aires d'alimentation des captages est **correcte** ;
- L'eau potable distribuée est de **bonne qualité**.



## Compétence GEMAPI –

### Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018.

La réforme concentre à l'échelle intercommunale des compétences précédemment morcelées. Le bloc communal peut ainsi concilier urbanisme et prévention des inondations par une meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, notamment à travers les documents d'urbanisme et par la gestion des ouvrages de protection mais aussi concilier urbanisme et gestion des milieux aquatiques en facilitant l'écoulement des eaux et en gérant des zones d'expansion des crues.

La réforme conforte également la solidarité territoriale : elle organise le regroupement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au sein de structures dédiées ayant les capacités techniques et financières suffisantes pour exercer ces compétences, lorsque le bloc communal ne peut pas les assumer seul à l'échelle de son territoire.

Cette compétence obligatoire, exclusive depuis la fin de la période de transition le 1<sup>er</sup> janvier 2020, se substitue aux actions préexistantes des collectivités territoriales et de leurs groupements, actions qui étaient jusqu'alors facultatives et non uniformément présentes sur les territoires exposés au risque d'inondation ou de submersion marine.

Les actions entreprises dans le cadre de la GEMAPI sont issues du Code de l'environnement :

- **L'aménagement des bassins versants**
- **L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau**
- **La défense contre les inondations et contre la mer**
- **La protection et la restauration des zones humides**

Le volet « prévention des inondations » de la GEMAPI est plus particulièrement constitué par les actions de type « aménagement de bassins versants » et bien sûr « défense contre les inondations et contre la mer », sans qu'il soit interdit de recourir aux autres actions. Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles.

Cependant, les actions les plus structurantes en matière de prévention des inondations sont :

- **La surveillance, l'entretien et la réhabilitation des digues** qui sont des ouvrages passifs faisant rempart entre le cours d'eau en crue et le territoire devant être protégé ;
- **La création et la gestion des aménagements hydrauliques** plus divers fonctionnant sur le principe général du prélèvement d'une partie du cours d'eau en crue aux fins de stockage provisoire dans un « réservoir » prévu à cet effet.

## 2.3.2. Projets territoriaux de relance : volet transition écologique

### 2.3.2.1. Gestion des déchets

#### 2.3.2.1.1. CC Gally-Mauldre

##### 2.3.2.1.1.1. Gestion locale des biodéchets



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

- La part de biodéchets dans les ordures ménagères est jugée trop importante au regard des évaluations du PCAET de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

#### Projet :

- La Communauté de Communes Gally-Mauldre souhaite diversifier les solutions de **gestion des biodéchets** sur son territoire et expérimenter différentes options de **collecte et de valorisation** ;

#### Coût de l'opération (étude de faisabilité) :

- TOTAL : 16 150 € HT

#### Plan de financement :

- Ademe : 50% soit 8075€ HT
- Fonds propres : 50% soit 8075€ HT

#### Calendrier de réalisation :

- Envoi de la demande de subvention à l'Ademe : Fin 2023
- Obtention du subventionnement : Début 2024
- Démarrage de l'étude de faisabilité : 1<sup>er</sup> semestre 2024

#### Indicateurs d'évaluation :

- Une gestion locale des biodéchets produit par des producteurs ménagers permettra un retour au sol local de la matière organique, fertiliser les sols et participer à la végétalisation de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La part de biodéchets dans les ordures ménagères est jugée trop importante au regard des évaluations du PACET de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

### Projet :

#### Description

- La Communauté de Communes Gally-Mauldre souhaite diversifier les solutions de **gestion des biodéchets** sur son territoire et expérimenter différentes options de **collecte et de valorisation** ;
- L'intercommunalité envisage de mettre en place une solution innovante de pré-collecte et de traitement de proximité par composteur électromécanique. Au préalable, elle souhaite réaliser une étude portant sur le gisement de biodéchets du territoire, l'identification du périmètre d'expérimentation pertinent et l'analyse de la faisabilité technico-économique avant une potentielle mise en œuvre ;
- La solution de compostage électromécanique proposée par la société UpCycle est envisagée comme une option pouvant s'articuler avec d'autres modes de traitement existants ou à venir (bacs bois individuels ou partagés, collecte pour traitement à distance, etc.).
- Les objectifs sont les suivants :
  - o Assurer la valorisation des biodéchets des ménages sur le territoire ;
  - o Réduire la présence de biodéchets dans les ordures ménagères ;
  - o Mettre en place une boucle d'économie vertueuse sur le territoire.

#### Insertions









## Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
TOTAL	16 150 HT

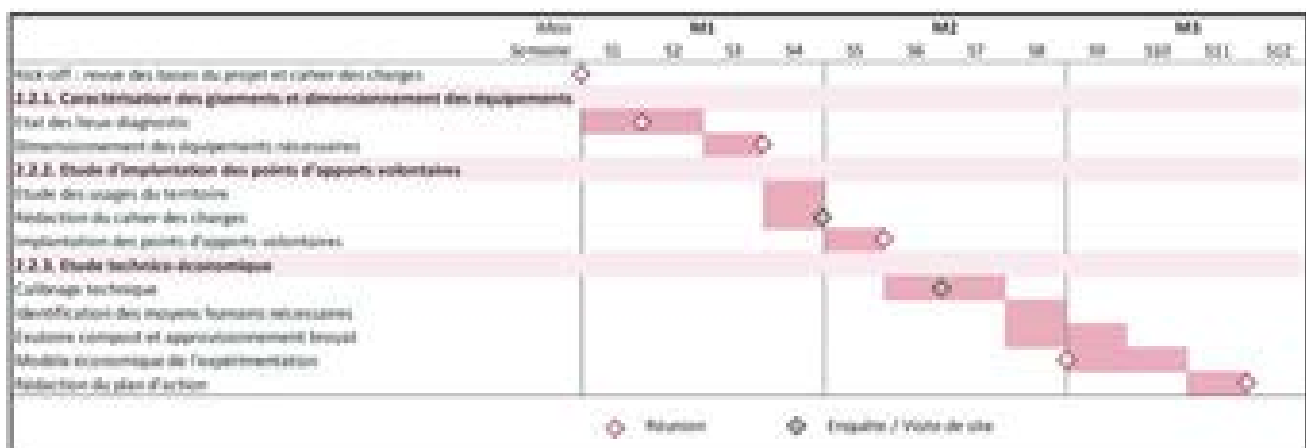
Désignation	Nbre de jrs	Total CHF
Kick-off du projet : revue des bases du projet et du cahier des charges	0,5	425,00 €
<b>2.2.1. Caractérisation des gisements et dimensionnement des équipements</b>		
Etat des lieux diagnostique	2	1 700,00 €
Dimensionnement des équipements nécessaires	1,5	1 275,00 €
Réunion de validation client / UpCycle	0,5	425,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>4</b>	<b>3 400,00 €</b>
<b>2.2.2. Etude d'implantation des points d'apports volontaires</b>		
Etude des usages du territoire	1	850,00 €
Rédaction du cahier des charges	1	850,00 €
Implantation des points d'apports volontaires	1,5	1 275,00 €
Visite et réunion validation client / UpCycle (x2)	1	850,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>4,5</b>	<b>3 825,00 €</b>
<b>2.2.3. Etude technico-économique</b>		
Calibrage technique	2,5	2 125,00 €
Identification des moyens humains nécessaires	2	1 700,00 €
Eutoire compost et approvisionnement broyat	1,5	1 275,00 €
Modèle économique de l'expérimentation	2,5	2 125,00 €
Rédaction du plan d'action	1	850,00 €
Réunion de co-construction et validation client / UpCycle (x3)	0,5	425,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>10</b>	<b>8 900,00 €</b>

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		8075	50
 Région	/	/	/
 Département	/	/	/
<b>Total subventions accordées</b>		8075	50
<b>Financement communal</b>		/	/
<b>Financement intercommunal</b>		8075	50
<b>Total coût du projet</b>		<b>16 150</b>	<b>100</b>

**Calendrier de réalisation :**

- Envoi de la demande de subvention à l'Ademe : Fin 2023
- Obtention du subventionnement : Début 2024
- Démarrage de l'étude de faisabilité : 1<sup>er</sup> semestre 2024



**Indicateurs d'évaluation :**

- Une gestion locale des biodéchets produit par des producteurs ménagers permettra un retour au sol local de la matière organique, fertiliser les sols et participer à la végétalisation de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

### 2.3.2.1.1.1. Extension des consignes de tri (ECT)



L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est un projet national qui vise à **simplifier le geste de tri** en permettant aux habitants de mettre **tous leurs emballages dans le bac de tri** et de **développer le recyclage des emballages en plastique** qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets, etc...

Afin d'augmenter le recyclage de tous les emballages, l'extension des règles de tri active deux principaux leviers :

- Elle **systematise le geste de tri** des Français en levant le doute au moment de trier les emballages : tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri ;
- Le nouveau geste de tri va **permettre le développement d'une dynamique d'économie circulaire et l'émergence de nouvelles filières de recyclage.**

L'Extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique présente un **véritable intérêt économique et écologique**, et participe ainsi :

- Aux objectifs de **réduction de 50% des tonnes mises en décharge** entre 2010 et 2025 et de recyclage de 75% des emballages ménagers ;
- Aux objectifs de la **Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte** avec un déploiement de l'ECT à tous les emballages plastiques en 2022 sur tout le territoire ;
- Aux objectifs de la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire** pour tendre vers le recyclage de 100% des plastiques ;
- Aux objectifs de développement de **nouveaux process de recyclage** ;



L'Extension des Consignes de Tri a été mise en place dès **le 1<sup>er</sup> janvier 2022** sur le territoire de la Communauté de Communes Gally Mauldre avec une modernisation du centre de tri du SIDOMPE à THIVERVAL-GRIGNON. Des **kits Communication**, affiches, flyers, stickers, courriers et mémo tri ont été distribués aux 11 Communes ainsi qu'à l'ensemble des habitants du territoire, afin de pouvoir mettre efficacement en place l'Extension des consignes de Tri (ECT) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'année 2022 a été marquée par une **baisse de 8% des tonnages d'ordures ménagères** et une **augmentation de seulement 3% des tonnages des produits recyclables**, c'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes poursuit sa campagne de communication afin de sensibiliser les habitants de son territoire.

Le Pôle Aménagement, Environnement et Développement Economique de la CCGM réalise régulièrement des réunions techniques afin de suivre l'évolution des tonnages et l'impact sur les collectes des déchets. Au regard des tonnages actuels, il est encore trop tôt pour apprécier l'impact de l'Extension des Consignes de Tri et réfléchir à un changement sur le nombre de collectes.



La collectivité a lancé le recrutement de deux ambassadeurs de tri sous contrat Service Civique afin de renforcer les campagnes de sensibilisation au geste de tri sur le territoire.

### Visite du centre de tri du SIDOMPE

Les élus et agents de la CCGM ont visité le centre de tri du SIDOMPE à THIVERVAL-GRIGNON afin de mieux appréhender les enjeux de l'Extension des Consignes de Tri et pour découvrir les travaux de modernisation du site. Le SIDOMPE, syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie assure la gestion des déchets de 118 communes. Le centre de tri dispose d'une unité de valorisation énergétique (UVE) pour les déchets ménagers ainsi qu'un centre de tri pour les déchets recyclables. Les déchets deviennent une ressource grâce à l'UVE. L'énergie dégagée permet de rendre l'unité et le centre de tri autonome. Cela alimente également la ville de Plaisir.



Le SIDOMPE organise des visites pédagogiques à destination du grand public afin de sensibiliser au nouveau geste de tri et à l'importance du recyclage.

### 2.3.2.1.1.1.2. Composteurs individuels

EXISTANT



2023

Dans le cadre de sa mission de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés, la Communauté de Communes Gally Mauldre a proposé aux habitants du territoire de faire l'acquisition d'un composteur individuel au prix de 30 euros pour l'année 2022.

Le compostage individuel est une manière de gérer ces déchets. Environ 40% des ordures ménagères sont composées de déchets organiques et peuvent donc être compostées.

Le geste est doublement bénéfique, il permet de bénéficier d'un amendement organique riche en éléments fertilisants, tout en allégeant sa poubelle.

Cette initiative s'inscrit dans les actions proposées par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la collectivité et répond à une volonté de promouvoir une démarche environnementale.

La campagne de recensement des besoins s'est achevée au mois de septembre 2022. Au total sur l'ensemble des 11 communes, la collectivité a recensé 462 commandes de composteurs.

Il s'agit d'un modèle unique en bois d'une capacité de 400 litres. Le composteur ne comporte ni chrome, ni bore, ni arsenic.

Les délais de fabrication et de livraison sont estimés à 6 mois environ.

**Les composteurs ont ainsi pu être livrés avant l'été 2023 aux habitants du territoire de Gally Mauldre.**



## 2.3.2.2. Environnement, espaces naturels et paysagers

### 2.3.2.2.1. CC Gally-Mauldre

#### 2.3.2.2.1.1. Elaboration intercommunale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



- Dans un contexte de crise énergétique inédite, nous devons limiter l'effet des activités humaines sur l'environnement naturel en réduisant nos émissions polluantes et en rendant le territoire plus résistant face aux imprévus de toutes sortes.
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil de planification pour faire face aux défis climatiques et aux risques de catastrophes naturelles.
- La Communauté de Communes Gally Mauldre s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le 7 avril 2021. Ce projet est une opportunité de faire de la Transition Énergétique un **levier de notre développement territorial**, de notre autonomie, résilience et attractivité territoriale. Gally-Mauldre a une ambition forte en matière d'action climatique, pour la préservation de son territoire.

Conformément aux dispositions du décret du 28 juin 2016, le PCAET comprend :

- Un diagnostic ;
- Une évaluation environnementale du PCAET et de l'état initial de l'environnement ;
- Une stratégie territoriale ;
- Un programme d'actions ;
- Le plan air renforcé du territoire ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.



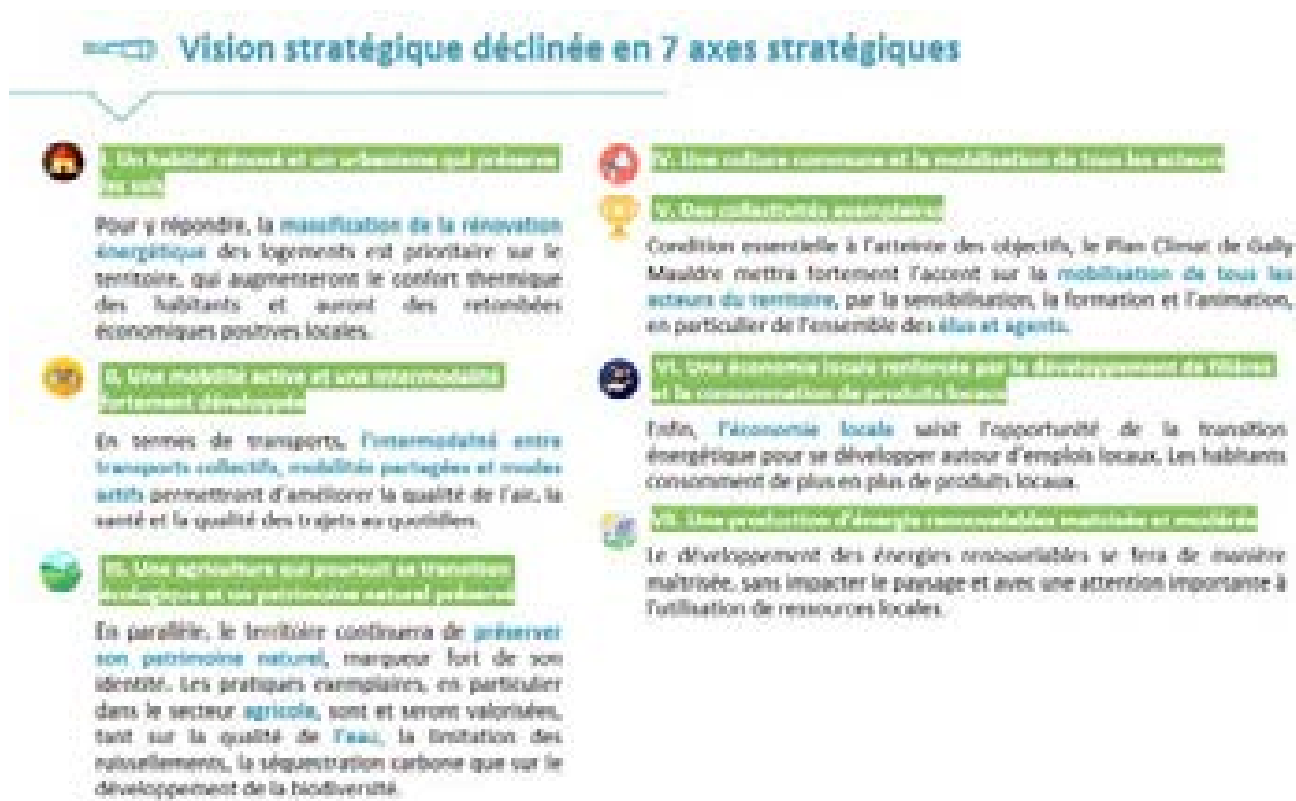


- La planification territoriale de la stratégie de développement durable du territoire s'établit en 3 phases : diagnostic, stratégie et plan d'action.
- Tout au long de cette planification a eu lieu une concertation afin de coconstruire le PCAET avec tous les acteurs du territoire. L'évaluation environnementale stratégique (EES) permet de vérifier que les actions de plan climat n'ont pas d'incidences négatives sur l'environnement, en appliquant une stratégie « éviter, réduire, compenser » le cas échéant.
- Le Plan Climat Air Energie du territoire de Gally Mauldre s'est construit autour de différents temps forts, qui permettent d'en faire un programme adapté aux spécificités locales et coconstruit par les acteurs du territoire :

- 14 avril 2021 : présentation du diagnostic PCAET en commission environnement et instruction des sols, à laquelle étaient également conviées les associations de la Plaine de Versailles et Vitrine du développement durable.
- 15 mai 2021 : séminaire élus et cadres territoriaux
- 25 mai 2021 : Formation acteurs et habitants au PCAET
- 09 juin 2021 : Atelier public de partage du Diagnostic du territoire avec acteurs et habitants de la CCOM
- 23 septembre 2021 : Comité de Pilotage : Lignes stratégiques
- 07 octobre 2021 : Réunion des élus CCOM sur les scénarii stratégiques
- 13 décembre 2021 : Journée Forum public avec ateliers partagés
- 27 janvier 2022 : Comité de Pilotage (élus du Bureau) : Validation de la stratégie opérationnelle du PCAET
- 17 février 2022 : Journée de travail avec les partenaires institutionnels et économiques sur le plan d'action
- 19 avril 2022 : Comité de Pilotage : Présentation des Fiches Actions
- 19 avril 2022 : Commission Environnement large
- 21 avril 2022 : Commission Communication
- 27 avril 2022 : Commission Transports
- 11 mai 2022 : Commission Enfance / jeunesse / sport
- 16 mai 2022 : Réunion de présentation des Fiches Actions avec l'APPVSA
- 16 mai 2022 : Commission Affaires Générales et Financières / CCOMAH
- 17 mai 2022 : Commission Développement économique
- 19 mai 2022 : Comité de Pilotage (élus du Bureau Communautaire) de validation du PCAET

- **Le PCAET a été approuvé lors du Conseil communautaire du 15 février 2023.**

Le PCAET s'articule autour de 7 axes stratégiques :



**Le PCAET a pour objectif de renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles.**

- Sur notre territoire à dominante résidentielle, l'habitat et la mobilité représentent deux secteurs à forts enjeux. En cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux, Gally Mauldre vise une meilleure maîtrise énergétique sur son territoire, grâce à de fortes économies d'énergie réalisées dans les logements et les transports du quotidien.

L'objectif du projet de PCAET est de :

- Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en visant une baisse de 33% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 89% d'ici 2050 ;
- Réduire les consommations d'énergie du territoire de 16% d'ici 2030 et de 54% d'ici 2050 ;
- En 2030, 30% de l'énergie consommée provient d'énergies renouvelables ;

A la suite d'une année 2021 marquée par une forte appropriation du document par les différentes instances de la CCGM :

- **Le projet de PCAET de la Communauté de Communes a été validé à l'unanimité en Conseil Communautaire en date du 22 juin 2022 ;**
- Le projet de PCAET a été transmis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) ainsi qu'à l'Etat et à la Région afin de recueillir leurs avis. Les avis de la Région et de l'Etat ont été réputés favorables tacitement. La MRAe a rendu un avis globalement favorable et un regard positif sur le projet de PCAET de la CCGM, en émettant 14 recommandations sur le projet de PCAET ;
- En application des dispositions du Code de l'Environnement, le projet de PCAET a fait l'objet d'une consultation publique du 24/10/2022 au 30/11/2022 avec la mise à disposition au public d'un registre papier et d'un registre en ligne. Les observations inscrites dans les registres traduisent une volonté des citoyens de s'impliquer dans le PCAET ;
- Les remarques et observations de la MRAe et de la consultation publique ont permis de compléter et d'affiner les actions du PCAET afin de **pouvoir finaliser et approuver définitivement le Plan Climat Air Energie Territorial le 15 février 2023, pour une période de 6 ans**. Il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours.

Afin de mettre en œuvre les actions programmées par le PCAET, la Communauté de communes Gally-Mauldre a **recruté pour 5 mois une stagiaire** dont les principales missions étaient :

- Rapprocher la CCGM et l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) dans une action environnementale commune ;
  - o Bilan des actions réalisées par le passé avec l'APPVPA ;
  - o Elaboration d'un plan d'action à l'horizon 2028 ;
  - o Dresser la liste des études à réaliser (friches, désimperméabilisation et végétalisation, agroforesterie, atlas de la biodiversité, compostage, centrale photovoltaïque), de leur potentielles subventions, identification des bureaux d'études et chambres consulaires) ; lancer les études possibles en 2023 ;
  - o Signature d'une convention avec l'APPVPA et la Vitrine du Développement Durable (LVDD) et élaboration d'un programme d'action communs ;
  - o Contribution au recrutement d'un « ambassadeur de tri » ;
  - o Contribution à la réflexion portée sur l'adaptation des documents d'urbanisme eu égard aux enjeux identifiés par le PCAET.

### 2.3.2.1.2. Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)



La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence, prise en charge par l'Intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Communauté de communes Gally-Mauldre exerce cette compétence du fait de la présence du bassin versant de la Mauldre. Celle-ci vient de Beynes en amont, passe par Maule puis se jette dans la Seine à Epône. Par ailleurs, le Ru de Gally qui est un affluent de la Mauldre passe par Chavenay.

A l'échelle du territoire, l'enjeu est double : **la restauration écologique** (la faune et la flore) **et la prévention des inondations** (faire en sorte que des inondations comme celle de 2016 par exemple ne se reproduisent plus, par la réalisation d'ouvrages de rétention, ou de systèmes d'alerte).

La Communauté de Communes Gally Mauldre, au titre du volet « prévention des inondations » de la GEMAPI, est plus particulièrement concernée par les actions de type « aménagement de bassins versants » et bien sûr « défense contre les inondations ». Ainsi, **le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles**, qui viendraient obstruer l'écoulement naturel.

Par **délibération du 19 octobre 2022**, le Conseil Communautaire de notre Communauté de Communes a approuvé à l'unanimité le **transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Seine ouest (SMSO)** et a désigné des représentants politiques de la CCGM pour siéger au sein des instances du SMSO. Ce transfert de compétence des communes situées sur le bassin versant de la Mauldre et de ses affluents (pour les Communes de Bazemont, Andelu, Maule, Mareil-sur-Mauldre, Herbeville, Montainville) se matérialise par **plusieurs actions** portées par le SMSO :

- **La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) liée aux travaux d'entretien de la végétation,**
- **Un diagnostic approfondi du territoire et l'établissement d'un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI),**
- **La protection contre les inondations sur la Commune de Mareil-sur-Mauldre, concernant le secteur du Clos-Bazin,**

## La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) liée aux travaux d'entretien de la végétation :

L'objectif de l'entretien régulier est de permettre le libre écoulement des eaux tout en maintenant une qualité écologique du cours d'eau et de ses abords.

En règle générale, il faut enlever les embâcles qui :

- obstruent totalement le lit du cours d'eau et forment des barrages,
- ralentissent le courant et favorisent l'envasement sur un linéaire important,
- peuvent avoir des conséquences sur les ouvrages (ponts, chaussées de moulins...),
- provoquent d'importantes érosions, créant un danger pour les biens ou les personnes.



Dans ce cadre, le SMSO, avec l'appui de la CCGM, a envoyé à la Préfecture des Yvelines en novembre 2022, un dossier de Déclaration d'intérêt général (DIG) relatif a programme pluriannuel d'entretien de la végétation rivulaire sur l'ensemble des rus non domaniaux, affluents de la Seine sur le territoire de compétence du SMSO.

La Déclaration d'intérêt général (DIG) porte sur 4 années et permettra d'engager les opérations principales suivantes :

- Un fauchage sélectif sur certains sites pour favoriser le développement d'un cortège herbacé varié, au détriment d'espèces envahissantes (orties, etc.),
- Un débroussaillage sélectif sur certains secteurs, poursuivant le même objectif de diversification en limitant l'expansion de ronciers,
- Des recépages, élagages et abattages sélectifs visant à rajeunir la ripisylve, à favoriser les écoulements des eaux et l'émergence de nouvelles pousses,

- L'entretien d'arbres têtards pour favoriser leur développement et maintenir cette pratique source de diversification du milieu et des habitats,
- Un enlèvement sélectif d'embâcles pour favoriser le bon écoulement des eaux tout en conservant ceux de faible ampleur pour diversifier le milieu naturel,
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, bambou, etc.) en favorisant la réinstallation d'un ripisylve, adaptée aux bords de cours d'eau.

### **Un diagnostic approfondi du territoire et l'établissement d'un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) :**

À la suite des inondations de mai-juin 2016, le Préfet coordinateur du bassin Seine Normandie a mené une réflexion sur la réduction de la vulnérabilité des bassins versants de la Seine et de la Marne franciliennes, face au risque inondation.

Ceci a conduit à l'élaboration d'un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**, porté par l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Seine Grand Lacs.

**La Communauté de communes Gally Mauldre a souhaité par Délibération du Conseil Communautaire du 23 mars 2022, s'engager auprès du Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO)** et des autres acteurs de la Mauldre dans un groupement de commande visant à la réalisation d'études hydrauliques et hydromorphologiques menées à l'échelle du bassin-versant de la Seine Yvelinoise et notamment de la Mauldre.

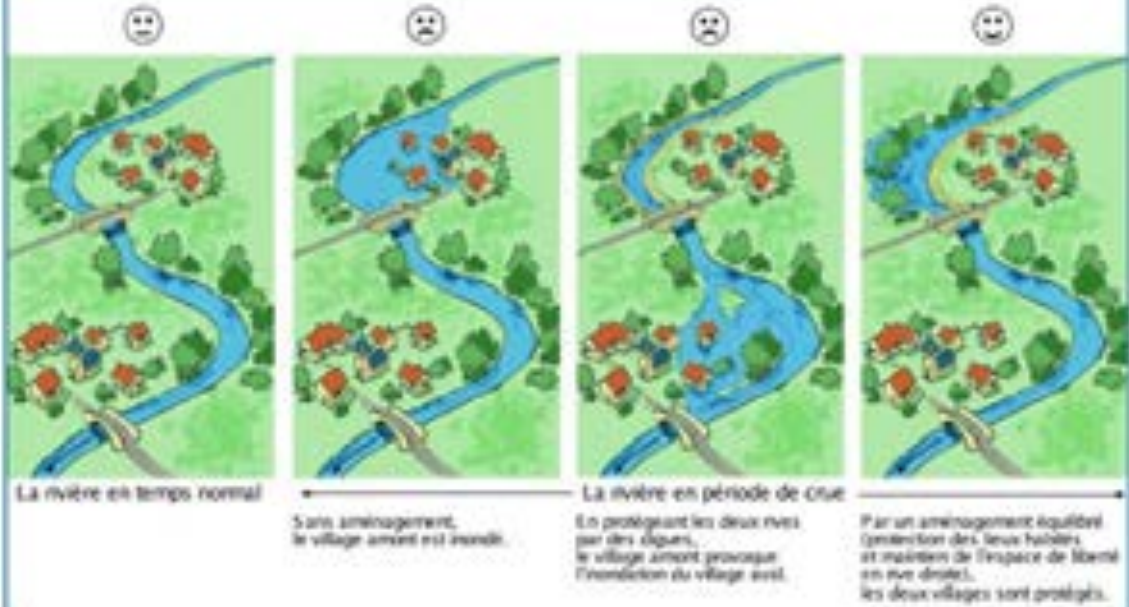
Cette mission, dont le SMSO est le coordonnateur, a pour objectif la construction de manière concertée d'un programme d'actions visant à réduire le risque inondation et la vulnérabilité du bassin de la Mauldre, et à améliorer la résilience des bâtiments communaux et intercommunaux.

A l'occasion de la révision du PAPI, des actions s'inscrivant dans le prolongement de ces études seront inscrites.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) engagé se traduit par la réalisation d'un diagnostic approfondi (bilan morphologique, modélisation hydraulique et cartographie des risques d'inondation), la définition d'une stratégie de réduction de l'aléa (stratégie cohérente de bassin versant, cadrage du programme d'aménagement et de restauration à venir), et l'élaboration d'un programme d'aménagement et de restauration (élaboration de scénarii d'aménagement, validation du programme, intégration des résultats dans les mesures non structurelles, etc.).

Le 1<sup>er</sup> Comité de Pilotage s'est tenu le 12 décembre 2022, l'année 2023 permettra le développement d'un diagnostic approfondi et partagé puis la définition d'une stratégie globale, pérenne, et partagée par les acteurs et habitants du territoire.

CHOISIR LA BONNE STRATEGIE POUR SE PROTÉGER DES INONDATIONS



### 2.3.2.2.1.2.1. Lutte contre les inondations et renaturation de la Mauldre

EXISTANT



#### Présentation synthétique du projet

##### Objectifs :

- La restauration de la continuité écologique et la renaturation de la rivière de la Mauldre Aval sur la commune de Maule, en particulier au droit des 3 complexes hydrauliques qui bloquent la continuité écologique : Le Moulin du Radet, Le Moulin de la ville, Le Moulin de la Chaussée.
- L'amélioration des conditions d'écoulement afin de réduire le risque inondation notamment dans les zones urbaines.

##### Coûts prévisionnels et financement :

- Le coût de l'opération est de 3 millions d'euros environ, entièrement subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

##### Calendrier prévisionnel :

- Le délai d'exécution du marché est fixé à 8 mois maximum à compter du mois d'août 2021.
  - Période de préparation : 2 mois (prévisionnel : mi-août à mi-octobre)
  - Période de réalisation : 6 mois (prévisionnel : mi-octobre à mars + un demi mois au printemps pour l'implantation des hélophytes)

##### Indicateurs d'évaluation :

- Phénomènes d'inondation qui disparaissent progressivement,
- Augmentation de la biodiversité



## Présentation détaillée du projet

**La restauration écologique de la Mauldre** est menée depuis le courant de l'année 2021 (reméandrage, modification du cours d'eau à trois endroits différents de Maule). Cette opération complexe est lourde administrativement, car il est nécessaire d'obtenir des riverains particuliers l'autorisation de faire les travaux chez eux. Le coût de l'opération est de 3 millions d'euros, entièrement subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le projet est porté par la Communauté de Communes Gally Mauldre, qui s'appuie sur l'expertise d'un Syndicat Intercommunal, le SMSO, par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage délégué.

Le projet a pour objectif de concevoir et réaliser les travaux qui visent :

- **La restauration de la continuité écologique et la renaturation de la rivière de la Mauldre Aval sur la commune de Maule**, en particulier au droit des 3 complexes hydrauliques qui bloquent la continuité écologique.

- **Une attention particulière est portée sur la stabilité des berges** sur les secteurs où une diminution voire une disparition du niveau d'eau sera observée.

- **L'amélioration des conditions d'écoulement** afin de réduire le risque inondation notamment dans les zones urbaines. Suite aux inondations ayant eu lieu sur le territoire en mai-juin 2016, des solutions visant à ralentir les écoulements voire stocker temporairement les eaux en période de crue sont recherchées afin de diminuer l'exposition des personnes et des biens en cas de crue par débordement de la Mauldre.

Les travaux se sont déroulés en deux phases : une période de préparation (début d'année 2022), et une période de réalisation (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre 2022).

Les travaux d'aménagement de la Mauldre concernent la rivière sur environ 2 500 mètres et les ouvrages transversaux se situant sur le cheminement de la continuité écologique :

- Le moulin de la Chaussée et son seuil répartiteur,
- Le seuil du pont de la Chaussée Saint-Vincent,
- Le moulin de la Ville, son seuil répartiteur et son déversoir,
- Le moulin du Radet et son seuil répartiteur.



Le complexe hydraulique du Moulin de la Chaussée est le premier ouvrage bloquant pour la remontée des poissons migrateurs depuis la Seine. La carte ci-contre présente la situation géographique de la commune de Maule et de ses trois complexes hydrauliques dans le sous bassin versant de la Mauldre Aval.

*Situation géographique des complexes hydrauliques*

### **Complexe hydraulique du Moulin du Radet**

L'objectif sur ce complexe hydraulique est une remise en fond de vallée de la majorité du débit de la Mauldre via le bras gauche de la Mauldre.

Le seuil répartiteur sera démonté. La zone de remous en amont de l'ouvrage et le bras gauche de la Mauldre feront l'objet d'une restauration hydromorphologique.

Le bras droit, bras usinier, sera maintenu en état afin de conserver une certaine capacité hydraulique pouvant être sollicitée en période de crue.

### **Complexe hydraulique du Moulin de la ville**

Dans la traversée de Maule, la rivière est divisée en deux bras, le bras gauche, bras usinier menant à l'ancien moulin de la Ville, et le bras droit. Les travaux consistent en le maintien de la répartition actuelle des débits entre les deux bras en assurant le cheminement de la continuité écologique sur le bras gauche de la Mauldre.

### **Reméandrage de la Mauldre au niveau du Pré Rollet et travaux sur le complexe hydraulique du moulin de la Chaussée**

Au sein du secteur dit du Pré Rollet compris entre les deux complexes hydrauliques du moulin de la Ville et du moulin de la Chaussée, le projet consiste en un méandrage et une remise en fond de vallée de la Mauldre. L'objectif est double : rendre à la Mauldre un caractère plus sinueux et naturel que le tracé linéaire du lit actuel et permettre la création d'une importante zone d'expansion de crue dans le Pré Rollet. Le lit actuel (futur bras gauche) sera partiellement remblayé. En période normale d'écoulement, environ 32% du débit de la Mauldre transitera par ce bras longeant le château.

### Préservation de l'environnement

Les risques suivants seront pris en compte :

- Le risque de pollution par les matières en suspension,
- Le risque de pollution par les laitances de béton,
- Le risque de pollution par les micropolluants,
- Le risque de pollution accidentelle des eaux.

### Calendrier prévisionnel

Le délai d'exécution du marché est fixé à 8 mois maximum (hors période de garantie et d'entretien des végétaux) à compter de la date d'août 2021 environ.

- Période de préparation : 2 mois (prévisionnel : mi-août à mi-octobre)
- Période de réalisation : 6 mois (prévisionnel : mi-octobre à mars + un demi mois au printemps pour l'implantation des hélophytes)

	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Phase préparatoire												
Travaux préparatoires												
Travaux de terrassement et de végétalisation												

### 2.3.2.2.1.2.2. Renaturation du Ru de Gally

EXISTANT



Le projet de renaturation du ru de Gally a fait l'objet d'une enquête publique en 2017. Approuvé par les riverains, le projet a pour objectif de protéger les habitants des crues, de retrouver une biodiversité, de restaurer la qualité de l'eau et de revaloriser la fonction paysagère du ru.

Les aménagements portent sur le tracé du lit (création de méandres), l'aménagement des berges et la recréation de la ripisylve (plantation d'une végétation aquatique diversifiée à vocation d'autoépuration afin d'aider la rivière à pomper la pollution présente dans l'eau).

#### ***Redonner une forme naturelle au ruisseau***

Dès le Xe siècle, le ru de Gally a vu son tracé bouleversé dans le but de le rendre plus rectiligne afin de faciliter les travaux agricoles.

Si elles étaient pratiques pour l'activité humaine, ces modifications ont perturbé l'écosystème du ruisseau. Outre une pollution accrue, cette chenalisation à outrance a augmenté les risques d'inondation.

En redonnant une forme naturelle au ru de Gally, une plus grande biodiversité devrait pouvoir être observée. Les poissons, notamment, qui ont besoin d'habitats spécifiques pour se nourrir et se reproduire, pourront faire leur retour lorsque leur écosystème naturel sera restauré.

#### ***Végétaliser les berges***

Malgré une nette amélioration de son état environnemental ces dernières années, le ru de Gally reste marqué par l'activité humaine et la pollution. On trouve notamment dans ses eaux des traces de nitrates et de matières phosphatées, issus respectivement de l'agriculture intensive et de produits ménagers. Les rivières disposent de capacités « d'autoépuration » grâce à une végétation spécifique. Celle-ci avait en grande partie disparu le long du ru de Gally. Peu à peu, l'objectif est de réintroduire certains arbres de berge, indispensables pour « pomper » la pollution et redonner vie aux différents habitats naturels d'une rivière.

#### ***Rendre le paysage attractif***

Aménager le ru de Gally, c'est aussi concevoir des chemins de randonnée ou encore faciliter des balades équestres. Mis en valeur, le ru de Gally constitue de nouveau une attraction pour de nombreux promeneurs.

### 2.3.2.2.1.2.3. Corridors écologiques inscrits dans le SCoT et les PLU

EXISTANT 

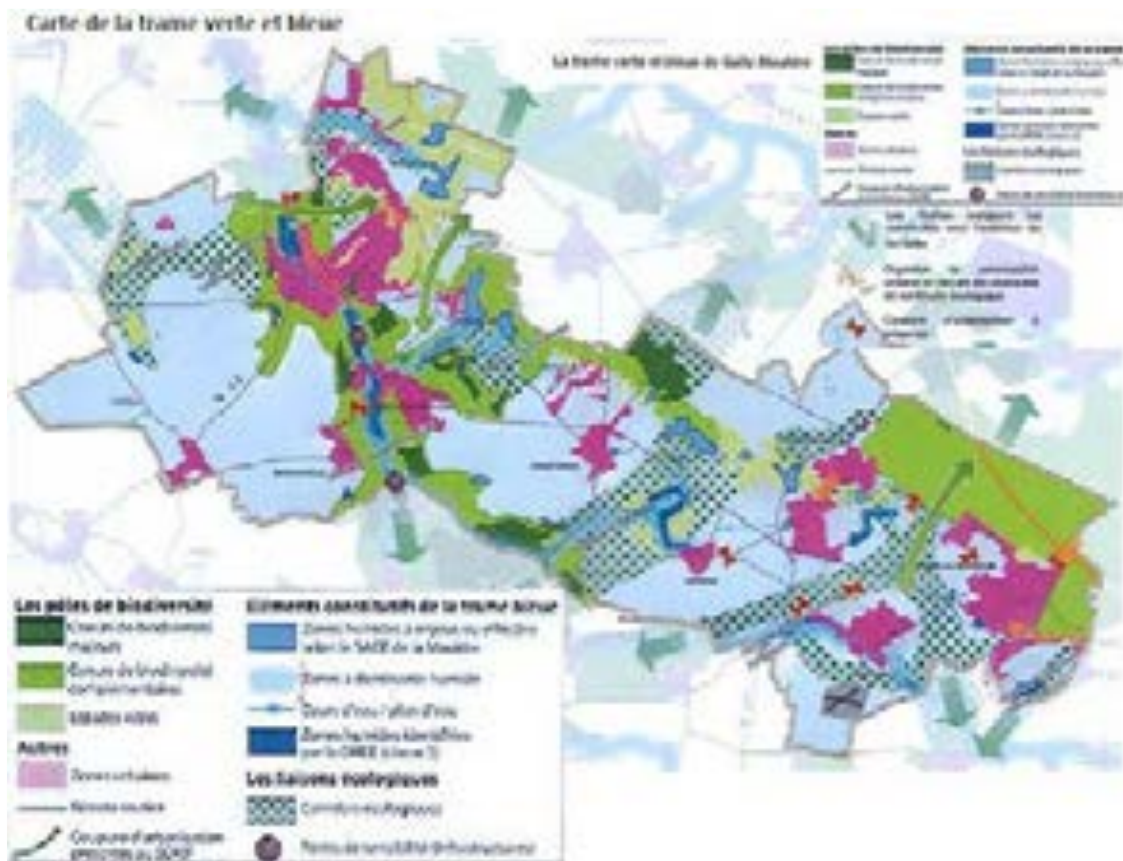
#### Objectifs :

Pour assurer un bon fonctionnement environnemental de tout le territoire sur le long terme, le SCoT détermine les éléments constitutifs de la trame verte et bleue et les objectifs nécessaires à leur préservation :

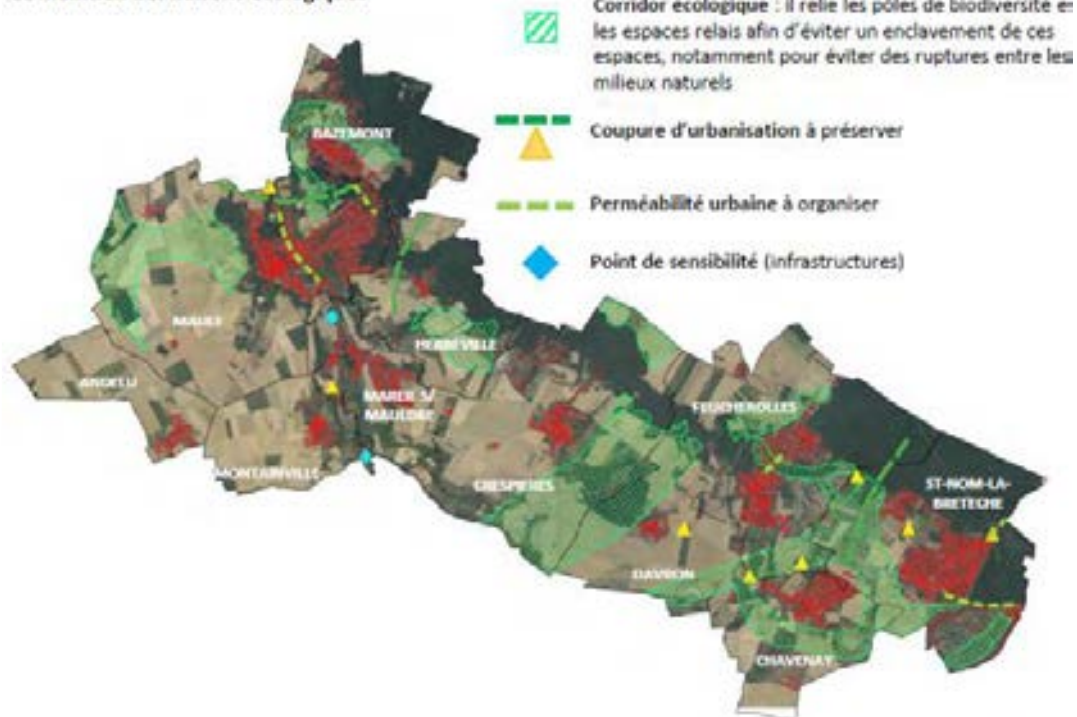
- Empêcher l'enclavement des milieux naturels,
- Contribuer au bon fonctionnement et à la qualité du cycle de l'eau,
- Cadrer les pressions sur les milieux naturels.

Spécifiquement, sur la trame bleue :

- Maintenir, restaurer les fonctionnalités écologiques aquatiques et des milieux qui sont associés,
- Préserver les vallées en tant que corridors écologiques.



## Le maintien des liaisons écologiques



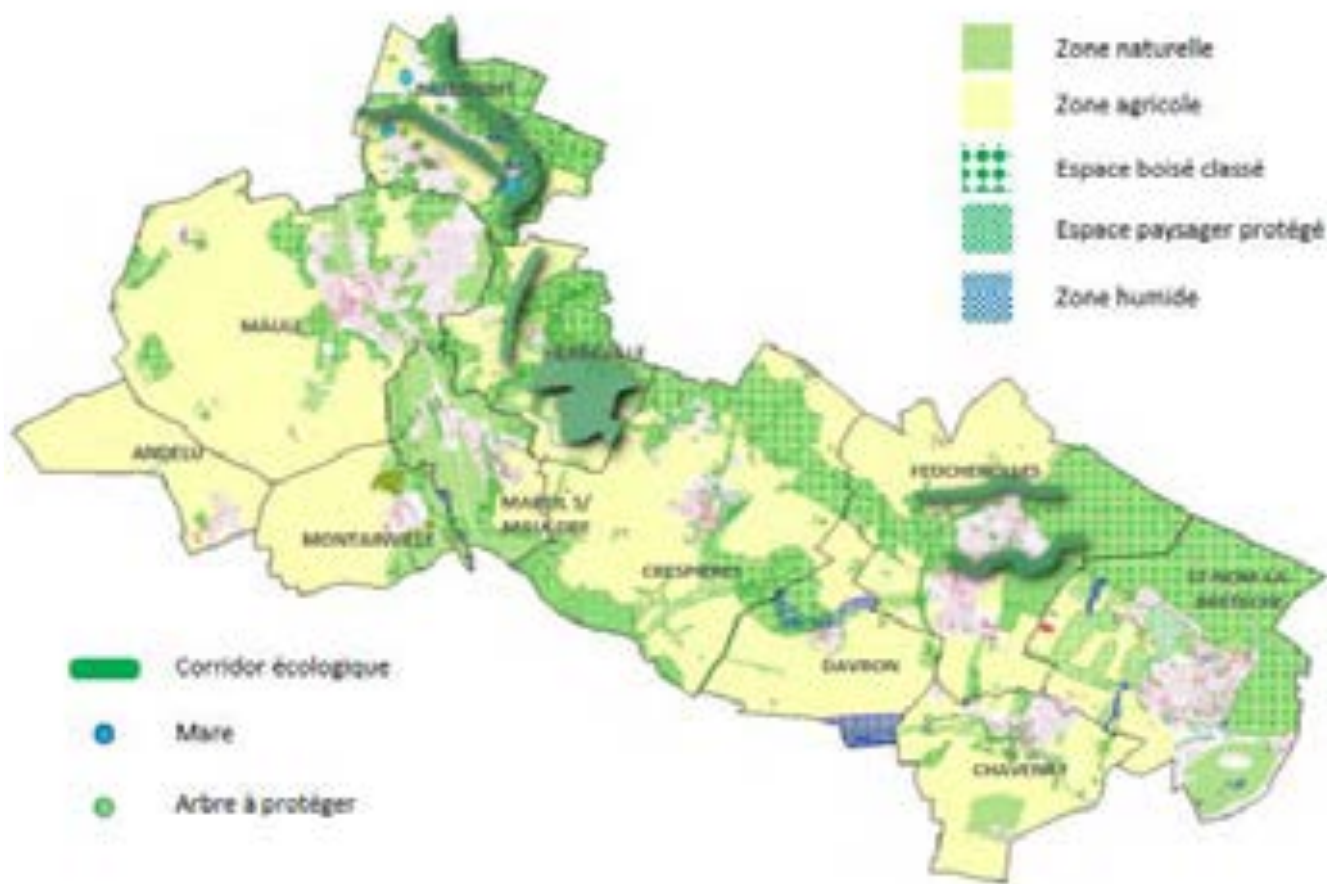
*Méthode : à partir de la photo aérienne (BD ORTHO 2018), il a été vérifié que les liaisons écologiques inscrites sur la carte de trame verte et bleue du SCoT ont conservé leur caractère naturel ou agricole dominant.*

**Les corridors écologiques** ont tous conservé leur dominante naturelle ou agricole à l'échelle du territoire. Cela s'explique par les différentes protections instaurées dans les PLU communaux : zones agricoles ou naturelles, protections spécifiques des corridors, etc.

**Les coupures d'urbanisation** ont également toutes été préservées.

**Les perméabilités urbaines** ont globalement toutes une traduction au sein des PLU : espaces paysagers protégés, espaces boisés classés à Maule et Feucherolles notamment. Cependant, les infrastructures de transport (RD307 à Saint-Nom-la-Bretèche et la voie ferrée à Maule) rendent plus fragiles ces perméabilités.





Source : Recollement des plans de zonage des PLU

### **Mise en œuvre de la trame verte et bleue dans les PLU communaux**

Les pôles de biodiversité, les continuités écologiques et les perméabilités environnementales ont été intégrés dans les PLU des communes du territoire. Globalement, les protections mises en place au sein des PLU s'inscrivent en continuité d'une commune limitrophe à l'autre. Il est enfin à noter que tous les PLU dont le territoire comporte un massif boisé (Bazemont, Davron, Crespières, Feucherolles, Herbeville, Saint-Nom-la-Bretèche) comportent une protection spécifique des lisières.



### 2.3.2.2.1.1. Protection contre les inondations au sein de la Commune de Mareil-sur-Mauldre (secteur du Clos-Bazin)



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** Allée du Clos-Bazin, 78124 Mareil-sur-Mauldre

### Diagnostic :

- La commune est sensible aux inondations, notamment par débordement de la Mauldre. En 2016, le bassin de la Mauldre a été touché par une crue historique.

### Projet :

- Dans le cadre d'une cohérence globale du territoire de la Mauldre, et en lien avec les travaux de renaturation de la Mauldre à Maule, le SMSO et la CCGM ont souhaité lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour aboutir à des **travaux de restauration hydromorphologique de la Mauldre sur la commune de Mareil-sur-Mauldre.**

### Coût de l'opération :

- TOTAL prévisionnel : 650 000 € HT

### Plan de financement :

- Prise en charge à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

### Calendrier de réalisation :

- Etudes : 2021/2023
- Réalisation : 2024

### Indicateurs d'évaluation :

- Absence d'inondation

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

La commune est sensible aux inondations, notamment par débordement de la Mauldre. En 2016, le bassin de la Mauldre a été touché par une crue historique. **Mareil-sur-Mauldre a été fortement touchée par ces inondations notamment sur le secteur de Clos Bazin.** Dans ce cadre, un premier **diagnostic du fonctionnement hydraulique** du secteur du Clos Bazin a été réalisé par la CCGM en 2022.

### Projet :

#### *Description*

Dans le cadre d'une cohérence globale du territoire de la Mauldre, et en lien avec les travaux de renaturation de la Mauldre à Maule, le SMSO et la CCGM ont souhaité lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour aboutir à des **travaux de restauration hydromorphologique de la Mauldre sur la commune de Mareil-sur-Mauldre.**

Pendant l'année 2022 et suite au transfert de compétence réalisé, le SMSO, sur demande de la CCGM, a établi un marché public portant sur une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique de la Mauldre sur la commune de Mareil-sur-Mauldre.

L'objectif de l'étude est de rechercher :

- **L'amélioration de la qualité écologique, piscicole et hydraulique** de la Mauldre (reméandrage, renaturation, etc.) ;
- **La maîtrise du risque d'inondation** (restauration de zones d'expansions de crues) ;
- **L'amélioration de la connexion entre le cours d'eau et ses milieux connexes** (zone humide potentielle) ;
- La prise en considération de **l'intégration paysagère.**

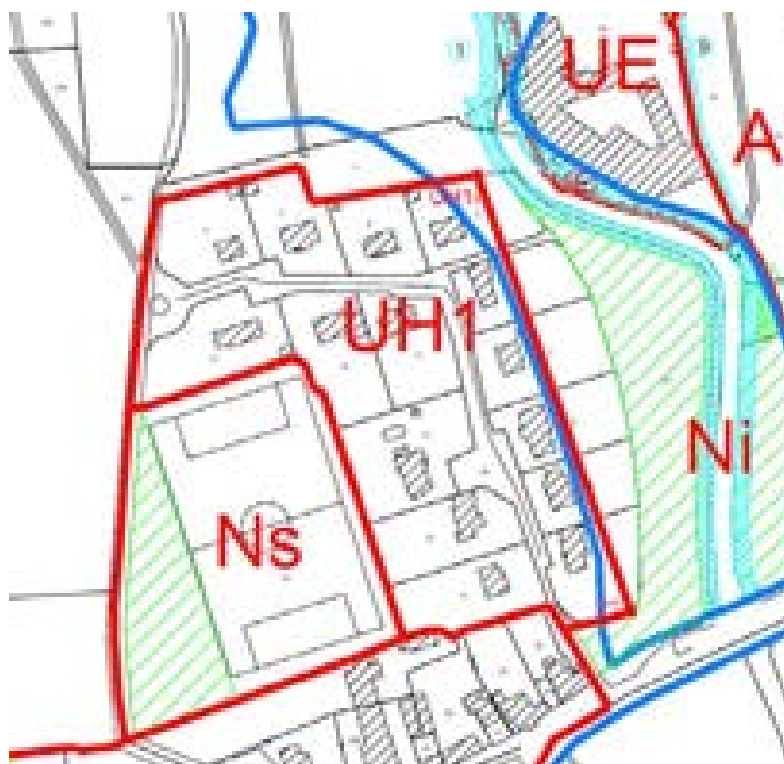
#### *Situation géographique*



Situation cadastrale





Situation réglementaire



**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
TOTAL	650 000 HT (prévisionnel)

**Plan de financement :**

<b>Organismes et canaux de subvention</b>		<b>Montants (€)</b>	<b>Taux (%)</b>
 Etat		/	80
<b>Total subventions accordées</b>		/	/
<b>Financement communal</b>		/	/
<b>Financement intercommunal</b>		/	/
<b>Total coût du projet</b>		650 000	100

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Note de projet par le BE GINGER BURGEAP : maîtrise d'œuvre des travaux hydrauliques liés à la circulation des eaux de la Mauldre en cas d'inondation.	15/10/2021
Sélection d'un nouveau Bureau d'Etudes par le SMSO pour une étude sur la restauration hydromorphologique, la lutte contre les risques d'inondation et sur la valorisation paysagère du Clos Bazin	2022
Sélection du bureau d'études EGIS	2023
COFIL de lancement de cette étude	13/04/2023
Définition précise d'un AVP	2023
Réalisation des travaux d'aménagement	2024

**Indicateurs d'évaluation :**

- Absence d'inondations.



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Depuis 2021, la commune de Maule est propriétaire de deux parcelles d'une surface d'environ un hectare (9 993 m<sup>2</sup>), limitrophes du Parc Bernard Fourmont. Cet ensemble présente un fort potentiel de développement d'intérêt écologique et urbain.

### Projet :

- La situation du Parc et des parcelles communales permet de répondre à plusieurs objectifs de la Mairie : créer une zone de stationnement, agrandir le parc, aménager le boulo-drome, conserver l'espace le plus naturel possible, favoriser l'accès au parc, mettre le site aux normes PMR, élargir la piste d'athlétisme, remplacer le mobilier vétuste, clôturer le parc, créer les raccordements aux réseaux nécessaires.

### Coût de l'opération :

- Mission de maîtrise d'œuvre : 32 830,00 € HT
- Estimation des travaux (AVP) : 670 164,50 € HT
- **TOTAL** : 702 994,50 € HT

### Plan de financement :

- Région Ile-de-France (Plan Vert) : 100 202 € (à confirmer)
- Département des Yvelines (Y+) : 212 255,21 €
- Participation communale : **à déterminer**
- TOTAL : 702 994,50 € HT

### Calendrier de réalisation :

- Obtention des subventions : Jusqu'à juin 2023
- Phase PRO/DCE : Septembre/octobre 2023
- Mise en concurrence : Novembre 2023
- Choix des entreprises : Décembre 2023
- Travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2024

**Indicateurs d'évaluation** : Enquête de satisfaction et taux de fréquentation.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Depuis 2021, la commune de Maule est propriétaire de deux parcelles d'une surface d'environ un hectare (9 993 m<sup>2</sup>), limitrophes du Parc Bernard Fourmont. Cet ensemble présente un fort potentiel de développement d'intérêt écologique et urbain ;
- Le parc actuel a une superficie d'environ 45 236 m<sup>2</sup> ;
- Les équipements existants sont les suivants :
  - o Une aire de jeux pour enfants ;
  - o Un terrain de rugby ;
  - o Dix appareils de fitness répartis autour du terrain de rugby ;
  - o Un skatepark (ou planchodrome) ;
  - o Un ponton de pêcheur ;
  - o Des allées et du mobilier urbain ;
  - o Un parking d'environ 35 places.

### Projet :

- La situation du Parc et des parcelles communales permet de répondre à plusieurs objectifs de la Mairie :
  - o Créer une zone de stationnement à proximité de La Poste et de la future Maison du développement durable situées respectivement au 14 et 14 bis rue de Mareil ;
  - o Agrandir le parc actuel, aménager le boulodrome et son « club-house » ;
  - o Conserver l'espace le plus naturel possible pour préserver de la biodiversité ;
  - o Favoriser l'accès au Parc en créant une nouvelle entrée via le chemin du Radet pour, entre autres, les collégiens, les enfants du centre de loisirs et les usagers des gymnases ;
  - o Mettre aux normes PMR l'ensemble des cheminements du Parc ;
  - o Elargir la piste d'athlétisme de 100 mètres (besoin exprimé par les enseignants d'EPS du Collège de la Mauldre) ;
  - o Remplacer le mobilier vétuste du Parc ;
  - o Clôturer le parc ;
  - o Créer les raccordements aux réseaux nécessaires (électricité, eau, assainissement).

L'ensemble de ces aménagements permettront de rendre le parc encore plus attractif et visible tout en conservant son caractère naturel et favorable à la biodiversité.

Les travaux prévus relatifs aux réseaux sont les suivants :

- **Electricité** : un nouveau raccordement électrique sera à prévoir pour le « club-house » et d'éventuels évènements futurs ;

- **Eau/assainissement** : actuellement, le parc ne dispose pas de point d'eau. Il faudra donc prévoir un raccordement sur le réseau d'eau potable situé rue de Mareil.

#### *Situation géographique*

Le site concerné se trouve le long de la Mauldre, en retrait de la rue de Mareil. Son accès est situé au bout de l'impasse Albert Camus. Un deuxième accès technique est possible via les terrains de sport situé chemin du Radet.



© Ingénier'Y

#### *Situation cadastrale*

Le projet se déploie sur quatre parcelles qui sont la propriété de Maule :

- Extension du Parc Fourmont : **AH 445 et 36**. Ces parcelles recevront le nouveau parking au plus proche de la rue de Mareil, le terrain de pétanque ainsi que son « club-house » ;
- Aménagement du Parc existant : **AI 68**. Agrandissement de l'ensemble des allées pour répondre aux normes PMR et l'élargissement de la piste d'athlétisme ;
- Création d'un nouvel accès : **AI 43**. Le long de la Mauldre via le chemin du Radet.

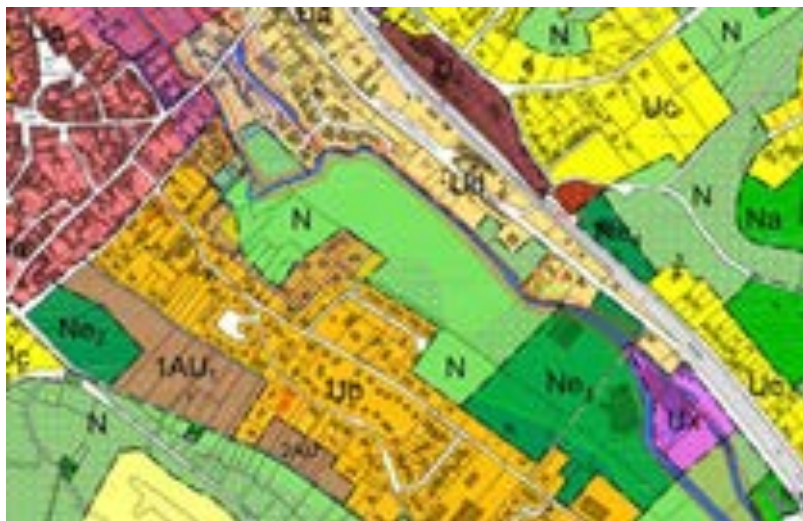




© Ingénier'Y

### Situation réglementaire

Les parcelles concernées par le projet sont classées en **zone N (naturelle)** dans le plan de zonage du PLU de Maule. Ainsi, le site du parc bénéficie d'une protection règlementaire en raison de ses qualités naturelles, ses paysages, son intérêt esthétique, historique et écologique.



## Plans et insertions



© INIXI



### Partenaires :

- Maître d'œuvre : ANIXI, recruté en 2022.

### Coût de l'opération :

Phase	Montant
Mission de maîtrise d'œuvre	32 830,00 € HT
Estimation des travaux (AVP)	670 164,50 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>702 994,50 € HT</b>

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants	Taux (%)
 Région	<b>Plan Vert</b> Montant retenu : Participation :	100 202 € <b>A confirmer</b>	/
 Département	<b>Contrat rural</b> Yvelines +	212 255,21 €	/
<b>Total subventions demandées/accordées</b>		312 457,21	/
<b>Participation communale</b>		<b>A déterminer</b>	/
<b>Total coût du projet</b>		702 994,50 € HT	100

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
Obtention des subventions	Jusqu'à juin 2023
Phase PRO/DCE	Septembre/octobre 2023
Mise en concurrence	Novembre 2023
Choix des entreprises	Décembre 2023
Travaux	1 <sup>er</sup> semestre 2024

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des maulois et taux de fréquentation du Parc.



## Présentation détaillée du projet

Le territoire de Gally-Mauldre, avec la Plaine de Versailles, apparaît comme un espace exceptionnel, bénéficiant d'une situation rurale atypique aux portes de Paris. La plaine agricole, le ru de Gally et les boisements confèrent au territoire une identité paysagère et territoriale forte à préserver.

Dans cette optique et afin de renforcer les initiatives des 11 communes du territoire, la Communauté de Communes Gally-Mauldre a décidé de recruter un(e) éco-garde bénévole sur chacune de ses communes membres.

Porteur de la tenue règlementaire, chaque éco-garde est chargé de différentes missions transversales en lien avec la protection et la valorisation des espaces naturels. Il intervient comme soutien pour l'accueil du public et la surveillance des espaces naturels du territoire.

Il participe activement à l'animation du réseau de surveillance mis en place avec les acteurs de la convention départementale « vigilance environnement » : Gendarmerie départementale, Poste à cheval de gendarmerie, Office Français de la Biodiversité, Office National des Forêts et le Conseil Départemental des Yvelines.

Placé(e) sous l'autorité de la Communauté de Communes Gally Mauldre, et du Responsable de l'antenne nord d'éco-garde, ses missions sont les suivantes :

- La surveillance et la protection des espaces naturels propriété des communes concernées (chemins, forêts) intégrées à la CCGM ;
- Le soutien au service de la commune lors d'évènements et de catastrophes naturelles ;
- La surveillance et le constat des dépôts sauvages ;
- La sensibilisation et l'accueil des usagers de la nature ;
- Participer à des interventions sur la Mauldre et les autres rus du territoire lors de situations d'embâcles ou pour une opération de nettoyage après crue ;
- Participer à l'organisation d'une ou deux sorties nature dans le cadre de manifestations environnement ;
- La communication avec le responsable de l'antenne nord et les services de la CCGM ;
- La participation aux réunions communales lorsque sollicité(e).

#### 2.3.2.2.1.4. Dispositif « Zéro Phyto »

EXISTANT



La démarche « zéro phyto » consiste à réduire l'usage des pesticides chimiques pour l'entretien des espaces végétalisés et de voirie. Les produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques, plus couramment connus sous le nom de pesticides, sont destinés à lutter contre les insectes, les champignons et les « mauvaises herbes » ou indésirables.

L'objectif est de réduire la pollution de l'eau (en surface et dans les nappes souterraines), la pollution des sols et la pollution de l'air en diminuant les molécules de synthèse et l'exposition de tous à ces produits, dans un but de santé publique.

Le recours aux pesticides a déjà fortement baissé au sein des collectivités locales et la loi Labbé leur à interdit toute utilisation depuis le 1er janvier 2017. Pour les particuliers, cette interdiction est effective depuis le 1er janvier 2019.

Au sein de Gally-Mauldre, la totalité des onze communes affirme avoir instauré le dispositif « Zéro phyto sur ma commune », depuis 2015 / 2018.

### 2.3.2.3. Rénovations thermiques et/ou énergétiques

La promotion de la sobriété et la performance énergétique passent par la **rénovation thermique** des bâtiments et logements communaux, le **remplacement** des installations de chauffage de bâtiments communaux après audit, la **modernisation** de l'éclairage public engagée par les communes du territoire et des **actions de sensibilisation** aux économies d'énergie auprès des particuliers.

#### 2.3.2.3.1. Feucherolles

##### 2.3.2.3.1.1. Rénovation thermique de l'école La Trouée



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- La performance énergétique des bâtiments constituant l'école La Trouée sont insuffisantes.

### Projet :

- Réaliser des travaux pour améliorer la performance énergétique des bâtiments.

### Coûts prévisionnels :

- Etude thermique des bâtiments : Devis à valider entre **18000€** et **22000€ HT** environ.

### Plan de financement :

#### A déterminer

### Calendrier prévisionnel :

- Etude énergétique du bâtiment : 2023 ;
- Réalisation des travaux : A partir de 2026.

### Indicateurs d'évaluation :

- Performance énergétique des bâtiments.

### 2.3.2.3.2.1. Maîtrise de la demande énergétique, remplacement de chaudières (Mairie)



## Présentation synthétique du projet

### Projet :

- Remplacement des **chaudières** et des **radiateurs** soufflants de la Mairie, datant de 1992, présentant de nombreux **dysfonctionnements** et avec une **consommation de gaz supérieure à la normale**.

### Coûts prévisionnels :

- Remplacement de la chaudière : environ 51 000 € HT ;
- Remplacement des radiateurs : environ 13 000 € HT.
- **TOTAL : 63 988,72 € HT**

### Plan de financement :

#### Budget Investissement 2021 de la commune :

- DETR 2021 obtenue : 19 200 € HT ;
- CEE via le SEY : à déterminer ;
- Commune de Maule : 44 800 € HT ;

### Calendrier prévisionnel :

- Rédaction du DCE : deuxième trimestre 2021 ;
- Mise en concurrence : juin 2021 ;
- Attribution du marché : juillet-août 2021 ;
- Travaux réalisés : août / septembre 2021.

**Indicateurs d'évaluation** : Diminution de la consommation en gaz.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La Mairie est composée d'une vingtaine de bureaux, de deux salles de réunions et d'une salle des mariages ainsi que de locaux associatifs (7 salles).
- Ces locaux sont actuellement chauffés par une ancienne chaudière gaz qui a été installée en 1992. Celle-ci présente de nombreux dysfonctionnements et sa consommation de gaz est bien supérieure à la normale.

### Projet :

- Remplacer cette chaudière par une chaudière gaz à condensation ainsi que les 6 radiateurs soufflants présents dans les circulations de la Mairie qui ne fonctionnent plus.

### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Remplacement de la chaudière (y compris l'évacuation de l'ancienne, toutes les modifications électriques, de robinetteries et de conduites)	Environ 51 000 HT
Remplacement des radiateurs (y compris raccordements, évacuations des anciens)	Environ 13 000 HT
TOTAL HT	63 988,72

### Plan de financement :

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 2021	19 200	/
Total subventions accordées		19 200	/



<b>Participation communale</b>	44 800	/
<b>Total coût du projet</b>	<b>63 988</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Rédaction DCE	2 <sup>e</sup> trimestre 2021
Mise en concurrence des entreprises	Juin 2021
Attribution du marché	Juillet-août 2021
Travaux réalisés	Août – septembre 2021

2.3.2.3.2.2. Remplacements de menuiseries (Bibliothèque, Musée, Ancienne Mairie)



## Présentation synthétique du projet

### Objectifs :

- Le projet consiste à remplacer les menuiseries de l'ancienne mairie par des menuiseries en double ou triple vitrage respectant les recommandations de l'ABF ;
- Les menuiseries simple vitrages actuelles génèrent une gêne pour les occupants et utilisateurs, ainsi que de grandes déperditions thermiques.

**Coût de l'opération :** Environ 100 000 € HT

**Calendrier de réalisation :** Travaux sur la 2<sup>ème</sup> partie du mandat, en 2024 / 2025.

**Indicateurs d'évaluation :** Diminution de la consommation en gaz.

### Objet de l'action :




- L'ancienne mairie qui accueille un bureau, des sanitaires, la salle des mariages et des locaux associatifs, ainsi que le musée et la bibliothèque possèdent encore des menuiseries simple vitrages ;
- Cela génère une gêne pour les occupants et utilisateurs de ses locaux, particulièrement en hiver, ainsi que de grandes déperditions thermiques ;
- Le projet consiste donc à remplacer ces menuiseries par des menuiseries en double ou triple vitrage respectant les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, ces bâtiments étant situés à proximité de l'Eglise Saint-Nicolas.

Ce projet est en cours de réflexion, avec des travaux prévus sur la 2<sup>ème</sup> partie du mandat (en fonction des subventions obtenues).

### Coûts de l'opération :

Phase	Montant (€)
Réalisation totale	100 000 HT environ.

**Plan de financement :**

<b>Organismes et canaux de subvention</b>	<b>Montants (€)</b>	<b>Taux (%)</b>
 <b>Etat</b>	A demander	/
 <b>Région</b>	A demander	/
 <b>Département</b>	A demander	/
<b>Total subventions accordées</b>	/	/
<b>Participation communale</b>	/	/
<b>Total coût du projet</b>	<b>100 000</b>	<b>100</b>

**Calendrier de réalisation :** Travaux sur la 2<sup>ème</sup> partie du mandat, en 2024 / 2025.

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Réalisation des travaux	2024 / 2025

### 2.3.2.3.2.3. Aménagement d'un parking en centre-ville avec création d'une ombrière photovoltaïque



Se reporter au 2.1.2.1.1.1. « Dynamisation du centre-ville : parking, mobilités douces, photovoltaïque, revitalisation des commerces de proximité ».

### 2.3.2.3.3. Bazemont

#### 2.3.2.3.3.1. Rénovation thermique de l'école maternelle



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- La performance énergétique du bâtiment hébergeant l'école maternelle est insuffisante.

### Projet :

- Rénovation thermique du bâtiment accueillant une classe de maternelle, petite section, composée de 25/28 élèves, une enseignante et une ATSEM.

### Coûts de l'opération :

- Budget d'Investissement estimé à 170 000 € HT.

### Plan de financement :

- DETR 2023 – Demande en cours ; 40% soit : 68 000 € HT ;
- Commune 60 % : 102 000 € HT

*Objectif financier* : Ramener la participation communale à 30/40 % environ.

### Calendrier de réalisation :

- 1<sup>er</sup> semestre 2024 : Accord et purge de l'autorisation d'urbanisme
- Fin 2024 : Réalisation des travaux

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La performance énergétique du bâtiment hébergeant l'école maternelle est insuffisante.

### Projet :

Rénovation thermique du bâtiment accueillant une classe de maternelle, petite section, composée de 25/28 élèves, une enseignante et une ATSEM.

Le bâtiment comprend 3 parties :



- Une partie ancienne dite « Le Magasin » datant de 1786 (annexe du château) comprenant la salle de classe de 70 m<sup>2</sup> :
  - o Remplacement des 6 fenêtres double vitrage.
- Une partie ancienne datant du 19<sup>ème</sup> siècle ancien hangar ouvert (40 m<sup>2</sup>) abritant la salle d'accueil et le dortoir :
  - o Démolition de la façade et reconstruction avec isolation, remplacement fenêtres avec double vitrage, remplacement du faux plafond et pose d'un éclairage avec LEDS. Isolation des combles.
- Une partie plus récente abritant les sanitaires et le local chaufferie (30m<sup>2</sup>) :
  - o Remplacement de la couverture, isolation des combles. Remplacement de 3 fenêtres avec double vitrage. Remplacement du faux plafond et pose d'un éclairage avec LEDS. Remplacement de la chaudière au fioul par une PAC air/eau.

### Coûts de l'opération :

Phase	Montant (€)
Bloc sanitaire : couverture et isolation des combles	30 500 HT
Salle de classe, dortoir, accueil, bloc sanitaire	115 300 HT
Remplacement de la chaufferie	24 200 HT
TOTAL HT	170 000 HT

**Plan de financement :**

Objectif financier : Ramener la participation communale à 30/40 % environ.

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 2023	68 000 Demandée	40
Total subventions accordées		/	/
Participation communale		102 000	60
Total coût du projet		170 000	100

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
Dossier suivi par Ingénieur 'Y pour appel d'offres	2023 / 2024
Accord et purge de l'autorisation d'urbanisme (projet soumis à l'accord de l'ABF)	1 <sup>er</sup> semestre 2024
Réalisation des travaux	Fin 2024



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Un premier audit réalisé a mis en avant l'insuffisante performance énergétique du système de chauffage ;
- Etudes complémentaires à mener :
  - o Avant de remplacer la chaudière, refaire un bilan thermique de l'école.
  - o Prévoir également des analyses d'eau pour vérifier l'état du réseau.

### Projet :

- Remplacer par une pompe à chaleur air/eau : **50 000 €**
- Remplacer les pompes par des pompes à circulation variable : **8 000 €**
- Calorifugeage du réseau et des singularités en chaufferie : **750 €**
- Remplacer le ballon d'eau chaude pour le ménage par un ballon d'eau chaude instantané : **500 €**
- Remplacer les têtes thermostatiques par des têtes programmables sur les radiateurs à eau chaude : **2 000 €**
- Bloquer la variation possible des têtes thermostatiques dans les couloirs de l'école : **250€**
- Remplacer la régulation du réseaux Ecole par une régulation plus récente pour améliorer la performance (programmation horaire, décalage jour/nuit) : **1 500 €**

### Coûts prévisionnels :

- Coût d'investissement : **estimé à 63 000 €**
- Coût de fonctionnement : **estimé à 6 250 €/an**

### Plan de Financement :

- DETR 2023 – Demande en cours ; 40% soit : **25 200 €**
- Participation communale : **37 800 €**

### Calendrier prévisionnel :

- Début 2025 : Réalisation des travaux

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

Un premier audit réalisé a mis en avant l'insuffisante performance énergétique du système de chauffage :

- Consommation annuelle (kwh) : **118 196**
- Indice de performance (kwh/m2.an) : **236,39**
- Coût énergétique annuel (€) : **8 557**
- Coût unitaire (€/kwh) : **0,07 €**

*Etudes complémentaires à mener avant de remplacer la chaudière :*

- Refaire un bilan thermique de l'école ;
- Les nouvelles fenêtres, les nouveaux usages et les nouvelles technologies peuvent rapidement augmenter l'efficacité de la chaudière ;
- Prévoir également des analyses d'eau pour vérifier l'état du réseau.

### Projet :

- Remplacer par une pompe à chaleur air/eau : **50 000 €**
- Remplacer les pompes par des pompes à circulation variable : **8 000 €**
- Calorifugeage du réseau et des singularités en chaufferie : **750 €**
- Remplacer le ballon d'eau chaude pour le ménage par un ballon d'eau chaude instantané : **500 €**
- Remplacer les têtes thermostatiques par des têtes programmables sur les radiateurs à eau chaude : **2 000 €**
- Bloquer la variation possible des têtes thermostatiques dans les couloirs de l'école : **250 €**
- Remplacer la régulation du réseaux Ecole par une régulation plus récente pour améliorer la performance (programmation horaire, décalage jour/nuit) : **1 500 €**





**Coûts de l'opération :**

Phase	Montant (€)
Investissement	63 000 estimés
Fonctionnement	6 250 / an

Ces actions restent conditionnées à l'obtention du confort voulu lors de leur mise en place. L'économie est calculée globalement et séparément pour chaque action mise en place. Les interactions possibles entre solutions ne sont pas prises en compte. L'économie réelle totale sera donc inférieure au cumul annoncé ici.

**Plan de Financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 25 200 Demandés	40
<b>Total subventions accordées</b>	/	
<b>Financement communal</b>	37 800	60
<b>Total coût du projet</b>	63 000 Estimés	100

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
Réalisation des travaux	Début 2025

## 2.3.2.3.4. Saint-Nom-la-Bretèche

### 2.3.2.3.4.1. Rénovation thermique du centre multi accueil « Petit Prince » et Extension / rénovation de ce centre



## Présentation synthétique du projet

### Projet :

- **Rénovation thermique du Centre Multi Accueil « Petit Prince » (550m<sup>2</sup>) :**
  - o Fourniture et pose de films pour vitrage afin d'améliorer les performances du vitrage au niveau énergétique, Pose d'un pare soleil sur le puit de lumière.
- **Extension et rénovation du centre Multi Accueil :**
  - o Augmenter la capacité d'accueil de 25 berceaux, en réalisant un module « *Petite famille* », ayant vocation à accueillir les trois classes d'âges dans un même espace,

Au total, l'objectif est d'ouvrir un CMA de 80 berceaux avec une superficie de 830 m<sup>2</sup>,

- o Amélioration acoustique et remplacement de la centrale par une centrale double flux.

### Coûts prévisionnels :

- TOTAL HT : 1 400 000 €

### Plan de financement :

- Caisse d'Allocation Familiales : 790 000€ HT ;
- Financement communal.

### Calendrier prévisionnel :

- 2021 : Notification de maîtrise d'œuvre,
- Janvier 2022 : Lancement des travaux pour une durée de 10 mois,
- 1<sup>er</sup> trimestre 2023 : Permis de construire accordé et purgé,
- Août 2023 : Début des travaux,
- Décembre 2024 : Livraison.

### Indicateurs d'évaluation :

- Enquête de satisfaction auprès des familles et usagers ; Performance énergétique des bâtiments.

## Présentation détaillée du projet

### Objet de l'action :

#### I) Rénovation thermique du Centre Multi Accueil « Petit Prince » (550m<sup>2</sup>) :

- Fourniture et pose de films pour vitrage afin d'améliorer les performances du vitrage au niveau énergétique et le confort d'été tout en conservant un apport calorifique en hiver et d'éviter l'utilisation de climatiseurs mobiles, Pose d'un pare soleil sur le puit de lumière.

**Coût prévisionnel :** 15 000€ HT

**Calendrier prévisionnel :** Réalisation prévue en août 2021.

**Indicateurs d'évaluation :** Surface du projet : 60 m<sup>2</sup>

- Rejet de la chaleur jusqu'à 82% et réduction d'économie d'énergie jusqu'à 30%,

Economie d'énergie du projet :

- Une empreinte carbone négative tout au long du cycle de vie en raison de l'impact sur les économies d'énergie,
- En moyenne sur une période de 15 ans qui correspond au cycle de vie du film solaire, 100 fois moins d'émissions de gaz à effet de serre entrant dans l'atmosphère que ce qui est utilisé lors de la fabrication,
- Retour sur investissement de moins de 5 ans.



#### II) Extension et rénovation du Centre Multi Accueil « Petit Prince » :

- Augmenter la capacité d'accueil de 25 berceaux, en réalisant un module « *Petite famille* », ayant vocation à accueillir les trois classes d'âges dans un même espace soit une augmentation de 300 m<sup>2</sup>.
- Au total l'objectif est d'ouvrir un CMA de 80 berceaux avec une superficie de 830 m<sup>2</sup>.
- Amélioration acoustiques et remplacement de la centrale simple par une centrale double flux.

**Coût de l'opération :**

Phase	Montant (€)
Réalisation totale	1 400 000 HT

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat  <i>Plan d'investissement pour les équipements d'accueil du jeune enfant</i>	790 000	56,4
<b>Total subventions accordées</b>	790 000	56,4
<b>Financement communal</b>	610 000	44,6
<b>Total coût du projet</b>	<b>1 400 000</b>	100

**Calendrier prévisionnel :**

Etapes	Calendrier
Notification de maîtrise d'œuvre	Mai 2021
Lancement des travaux pour une durée de 10 mois	Janvier 2022
Permis de construire accordé et purgé de tous recours	1 <sup>er</sup> trimestre 2023

Début des travaux	Août 2023
Livraison	Décembre 2024

**Indicateurs d'évaluation :**

- Répondre aux besoins de la totalité des familles demandeuses qui ne sont pas satisfaits, notamment au regard des éventuels accueils ponctuels dans la semaine ; ainsi, le critère d'acceptation des 55 enfants accueillis, ne se fait que sur la base de contrats à 5 ou à défaut 4 jours hebdomadaires, ne permettant pas de satisfaire ni les besoins plus courts ni ponctuels de garde ;
- Performance énergétique des bâtiments : rejet de la chaleur jusqu'à 82% et réduction d'économie d'énergie jusqu'à 30% ; Economie d'énergie significatives du projet.



## Présentation synthétique du projet

### Projet :

- Isolation plafond étage 650 m<sup>2</sup>,
- Ventilation mécanique centrale double flux du plenum,
- Sas d'entrée : remplacement des portes d'entrée.

**Coût prévisionnel :** 96 000€ HT.

**Calendrier prévisionnel :** Devis en octobre 2021 et réalisation du projet prévue fin 2023.

### Indicateurs d'évaluation :

- Isolation plafond étage et Ventilation mécanique centrale double flux du plenum : Amélioration du confort d'été et éviter l'utilisation de climatiseurs mobiles,
- Sas d'entrée : Eviter l'apport d'air extérieur non maîtrisé et parasite.

## Présentation détaillée du projet

### Projet :

- Isolation plafond étage 650 m<sup>2</sup>,
- Ventilation mécanique centrale double flux du plenum,
- Sas d'entrée : remplacement des portes d'entrée qui datent de la construction (années 80), pas d'étanchéité à l'air des portes.

### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Réalisation totale	96 000 HT

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Devis	Octobre 2021
Réalisation	2023

**Indicateurs d'évaluation :**

- Isolation plafond étage et Ventilation mécanique centrale double flux du plenum : Amélioration du confort d'été et éviter l'utilisation de climatiseurs mobiles ;
- Sas d'entrée : Eviter l'apport d'air extérieur non maîtrisé et parasite.



## Présentation synthétique du projet

### Projet :

- Remplacement des portes du gymnase par des menuiseries aluminium ;
- Pose de film pour vitrage afin d'améliorer les performances du vitrage existant ;
- Remplacement des menuiseries extérieurs du restaurant ;
- Mise en place d'une centrale double flux à récupération d'énergie sur l'air.

### Coûts prévisionnels :

- Remplacement des portes sectionnelles du gymnase (200m<sup>2</sup>) : 25000€ HT ;
- Pose de film pour vitrage : 33 800 € HT ;
- Remplacement des menuiseries extérieurs du restaurant : 15 000€ HT ;
- Mise en place d'une centrale double flux à récupération d'énergie sur l'air : 250 000€ HT.

### Plan de financement

- Etat (DSIL) : 148 620 € pour la réalisation des travaux thermiques de l'école élémentaire avec le remplacement des portes sectionnelles du gymnase, des menuiseries du restaurant, la pose de films solaires sur le vitrage et la mise en place d'une centrale double flux.

### Calendrier prévisionnel :

- Devis août 2021 et réalisation du projet fin 2021 pour chaque action.
- Avril 2023 : pose de films solaires sur les vitrages ;
- 2023 : étude en cours concernant la centrale double flux, début des travaux de remplacement des menuiseries du restaurant scolaire.

### Indicateurs d'évaluation :

- Remplacement des portes du gymnase : Eviter l'apport d'air extérieur non maîtrisé,



- Pose de film pour vitrage pour améliorer les performances du vitrage existant : Rejet de la chaleur jusqu'à 82% et réduction d'économie d'énergie jusqu'à 30% ;
- Mise en place d'une centrale double flux : Etude énergétique de CB2D : Economie de 24% grâce à la récupération d'énergie de l'air ; Gain énergétique : 6,14€m<sup>2</sup> par an.

**Objet de l'action :**



- Remplacement des portes sectionnelles du gymnase (200m<sup>2</sup>) qui datent de la construction du bâtiment (années 80) par la fourniture et pose de menuiseries aluminium à rupture de pont thermique,
- Fourniture et pose de film pour vitrage afin d'améliorer les performances du vitrage existant au niveau énergétique et le confort d'été tout en conservant un apport calorifique en hiver et d'éviter l'utilisation de climatiseurs mobiles,
- Remplacement des menuiseries extérieurs du restaurant qui datent de la construction du bâtiment (années 80),
- Mise en place d'une centrale double flux à récupération d'énergie sur l'air : Diagnostic réalisé par le Syndicat d'Energie des Yvelines.

**Coûts de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Remplacement des portes sectionnelles du gymnase	25 000 HT
Pose de film vitrage pour améliorer les performances du vitrage existant	33 800 HT
Remplacement des menuiseries extérieures du restaurant	15 000 HT
Mise en place d'une centrale double flux à récupération d'énergie sur l'air	250 000 HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>323 800 HT</b>

### Plan de financement :

- Etat (DSIL) : 148 620 € pour la réalisation des travaux thermiques de l'école élémentaire avec le remplacement des portes sectionnelles du gymnase, des menuiseries du restaurant, la pose de films solaires sur le vitrage et la mise en place d'une centrale double flux.

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 2023	148 620	/
<b>Total subventions accordées</b>		148 620	/
<b>Financement communal</b>		/	/
<b>Total coût du projet</b>		<b>323 000</b>	100

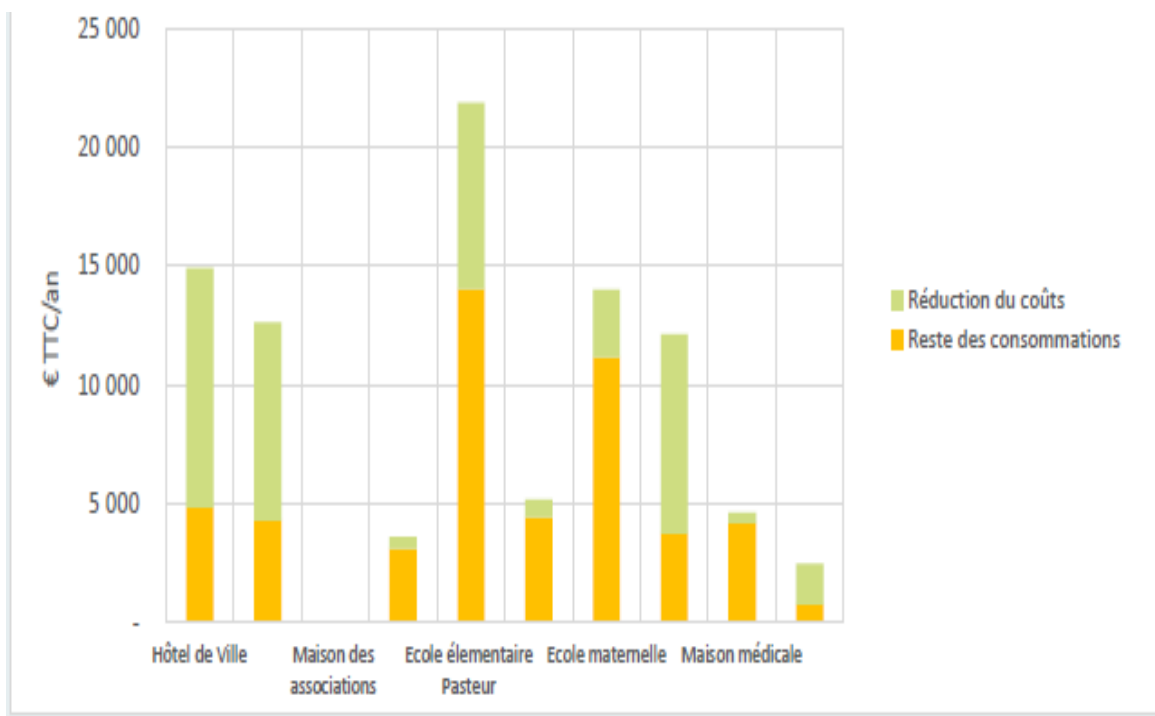
### Calendrier de réalisation :

Etapes	Calendrier
Devis	Août 2021
Pose de films solaires sur les vitrages	Avril 2023
Etude en cours concernant la centrale double flux Début des travaux de remplacement des menuiseries du restaurant scolaire	2023

### Indicateurs d'évaluation :

- Remplacement des portes sectionnelles du gymnase (200m<sup>2</sup>) :
  - o Eviter l'apport d'air extérieur non maîtrisé et parasite au sein du gymnase scolaire
- Pose de film pour vitrage pour améliorer les performances du vitrage existant : Surface du projet 640m<sup>2</sup> :

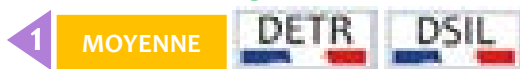
- Rejet de la chaleur jusqu'à 82% et réduction d'économie d'énergie jusqu'à 30% ;
- Economie d'énergie du projet :
  - Une empreinte carbone négative tout au long du cycle de vie en raison de l'impact sur les économies d'énergie, en moyenne sur une période de 15 ans qui correspond au cycle de vie du film solaire, 100 fois moins d'émissions de gaz à effet de serre entrant dans l'atmosphère que ce qui est utilisé lors de la fabrication, retour sur investissement de moins de 5 ans.
- Remplacement des menuiseries extérieurs du restaurant :
  - Eviter l'apport d'air extérieur non maîtrisé et parasite au sein du restaurant scolaire Louis Pasteur
- Mise en place d'une centrale double flux à récupération d'énergie sur l'air :
  - Etude énergétique de CB2D : Economie de 13 380m<sup>3</sup>/h grâce à la récupération d'énergie de l'air soit 24% ; Gain énergétique : 6,14€m<sup>2</sup> par an.



**Synthèse de la réduction des coûts possibles, avec des interventions thermiques et énergétiques**

## 2.3.2.3.5. Crespières

### 2.3.2.3.5.1. Rénovation énergétique de l'école



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** 11 rue Saint Martin.

**Diagnostic :**

- La performance énergétique du bâtiment de l'école est jugée insuffisante.

**Projet :**

- Isolation par l'extérieur de deux bâtiments des années 1960 à savoir les écoles, et utilisées pour 2 classes de maternelles et études.
- Le projet est d'environ 900 m<sup>2</sup> de surface murale.

**Coûts de l'opération :**

- Les dépenses d'investissement sont estimées à **170 000 € HT** et intègrent le changement des fenêtres,
- Pas d'audit réalisé.

**Plan de financement :**

- DETR : 54 000 €

**Calendrier de réalisation :**

- Réalisation des travaux prévue pour 2024/2025 après dépôt d'une Déclaration préalable.

## Description détaillée du projet

**Adresse postale :** 11 rue Saint Martin.

**Diagnostic :** La performance énergétique du bâtiment de l'école est jugée insuffisante.

**Projet :**

*Description*

Le projet consiste en l'isolation de deux bâtiments des années 1960, à savoir les écoles construites dans les années 60 et utilisées pour 2 classes de maternelles et études.

Le projet est d'environ 900 m<sup>2</sup> de surface murale.

La commune souhaite procéder à l'isolation par l'extérieur.

Pour cela, la commune sollicitera une demande de subvention au titre de la DETR pour une réalisation du projet en 2024/2025.

*Situation géographique*





Situation cadastrale



Coûts de l'opération :

Phase	Montant (€)
Investissement global intégrant le changement des fenêtres	170 000 HT

**Plan de financement :**

<b>Organismes et canaux de subvention</b>		<b>Montants (€)</b>	<b>Taux (%)</b>
 Etat		54 000	32
<b>Total subventions accordées</b>		54 000	32
<b>Financement communal</b>		116 000	68
<b>Financement intercommunal</b>		/	/
<b>Total coût du projet</b>		<b>170 000</b>	<b>100</b>

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Réalisation après autorisation d'urbanisme	2024 / 2025

## 2.3.2.3.6. Mareil-sur-Mauldre

### 2.3.2.3.6.1. Rénovation énergétique de l'école et de la Mairie



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Les performances énergétiques de l'école et de la Mairie sont insuffisantes.

### Projet :

- Réhabilitation de l'école et de la Mairie ; des audits thermiques des différents bâtiments ont été réalisés dans ce cadre.
- Réflexion en cours sur l'isolation et le passage à de nouvelles énergies (Photovoltaïque) pour l'ensemble de l'espace public de cette zone, comprenant l'école, des logements municipaux, des bâtiments sportifs et associatifs.

### Coût de l'opération :

- Total estimatif : supérieur à 600 000 €

### Plan de financement :

- A affiner par la Commune en fonction du retour du bilan thermique et des priorités. Des arbitrages seront faits.

### Calendrier de réalisation :

- Audit réalisé par Bet ENEOR (SEY78) et retour en attente ;
- Contrat rural en cours ;
- Diagnostic plomb-amiante réalisé par le BE BATEXPRO ;
- Réunion de lancement effectuée avec Ingénieur'Y, BATEXPRO et ENEOR le 21/04/2023.

### Plan de financement :

- A affiner par la Commune en fonction du retour du bilan thermique et des priorités.
- Estimatif : supérieur à 600 000 €



## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Les performances énergétiques de l'école et de la Mairie sont insuffisantes.

### Projet :

- Projets de réhabilitation de l'école et de la Mairie ; des audits thermiques des différents bâtiments ont été réalisés dans ce cadre ;
- Réflexion en cours sur l'isolation et le passage à de nouvelles énergies (Photovoltaïque) pour l'ensemble de l'espace public de cette zone, comprenant l'école, des logements municipaux, des bâtiments sportifs et associatifs.

### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Total estimatif	Supérieur à 600 000 €.

### Plan de financement :

- A affiner par la Commune en fonction du retour du bilan thermique et des priorités. Des arbitrages seront faits.

### Calendrier de réalisation :

Etapas	Calendrier
Audit réalisé par le Bet ENEOR (par l'intermédiaire du SEY78 dans le cadre de son appel à projets) et retour en attente ;	/
Ce projet devrait être le 2 <sup>ème</sup> volet du contrat rural (avec comme partenaire le Département). Un contrat rural est lancé ;	/

Diagnostic plomb-amiante réalisé par le BE BATEXPRO ;	/
Réunion de lancement effectuée avec Ingénieur'Y, BATEXPRO et ENEOR	21/04/2023



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :**

- Allée des crayons, 78124 Mareil-sur-Mauldre

**Diagnostic :**

- La performance énergétique du dojo est insuffisante. Cela implique un surcoût en consommation pour la commune.

**Projet :**

- Rénovation énergétique de la toiture du dojo.

**Coût prévisionnel :**

- 90 000 € HT environ.

**Plan de financement :**

- A déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

- A déterminer : en attente de la réalisation de la rénovation énergétique de la Mairie et de l'école.

**Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments.

## Présentation détaillée du projet

**Adresse postale :**

- Allée des crayons, 78124 Mareil-sur-Mauldre

**Diagnostic :**

- La performance énergétique du dojo est insuffisante. Cela implique un surcoût en consommation pour la commune.

**Projet :**

*Description*

- Rénovation énergétique de la toiture du dojo.

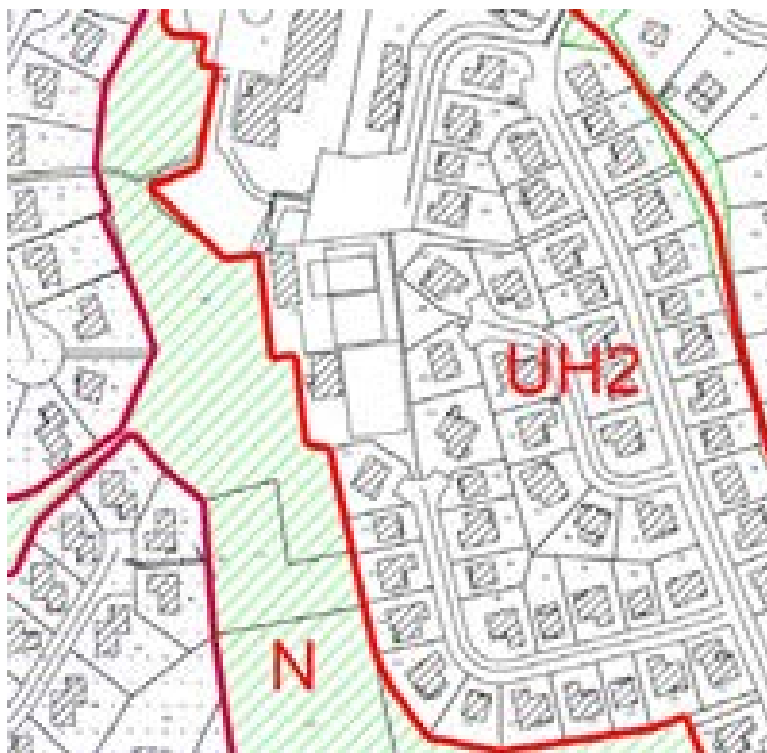
*Situation géographique*



*Situation cadastrale*



### Situation réglementaire



#### Coût prévisionnel :

- 90 000 € HT environ.

#### Plan de financement :

- A déterminer

#### Calendrier prévisionnel :

- A déterminer : en attente de la réalisation de la rénovation énergétique de la Mairie et de l'école.

#### Indicateurs d'évaluation :

Performance énergétique des bâtiments.

## 2.3.2.3.7. Herbeville

### 2.3.2.3.7.1. Extension et rénovation énergétique : Mairie et école



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- La Mairie et l'école sont hébergées par le même bâtiment ;
- Les locaux sont trop petits et peu fonctionnels ;
- La performance énergétique de l'ensemble trop faible.

### Projet :

- Extension du bâtiment ;
- Réhabilitation de l'école (incluant la cantine) et de la Mairie ;
- Isolation thermique du bâtiment ;
- Remplacement des systèmes de production de chauffage ;
- Remplacement des menuiseries du complexe Mairie-Ecole.

### Coût prévisionnel et plan de financement :

- Coût global de l'opération estimé à **213 620 € HT**.
- Financement Etat :
  - o **DSIL RELANCE** : Obtenue à hauteur de 120 000 € HT

### Calendrier prévisionnel :

- 29 décembre 2022 : Permis de Construire accordé
- Juin 2023 : Autorisation de travaux (AT) ERP en cours d'instruction
- Fin 2023 : Obtention de l'AT et Démarrage des travaux

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La Mairie et l'école sont **hébergées dans le même bâtiment**, au cœur du village ;
- Les locaux de la Mairie et de l'école sont devenus **trop petits** et ne sont **pas assez fonctionnels** ;
- La **performance énergétique** de cet ensemble immobilier est **trop faible** ;

- Le site se trouve **en surplomb de la rue Saint-Clair**. L'accès au terrain se fait uniquement par deux escaliers depuis la voie publique (la rue Saint-Clair). L'un servant pour les logements et l'autre, pour accéder à la cour et mener jusqu'à l'école et la Mairie.
- Actuellement, le terrain (**parcelle AB9, d'une surface de 1356 m<sup>2</sup>**) accueille plusieurs bâtiments :
  - Un premier : celui qui **héberge la Mairie et l'école** et qui est concerné par l'extension/rénovation. Il est prolongé d'une chaufferie et un préau ;
  - Un second destiné à du **logement** : n'est pas concerné par le projet.
- Environ **1/3** de la surface de la parcelle est **artificialisé** (enrobé), le reste est **végétalisé** ;
- **Emprise au sol de toutes les constructions préexistantes au projet** :
  - Bâtiments « logements » : 131,45 m<sup>2</sup>
  - Préau + chaufferie + Mairie/école : 97,81 m<sup>2</sup>
  - **Total : 229,26 m<sup>2</sup>**
- Il n'existe **pas de places de stationnement** sur la parcelle ;
- Tous les **réseaux** sont existants.



*Vue aérienne de la Mairie, l'école et l'église*



*Situation cadastrale de la Mairie, l'école et l'église*

### Projet :

- **Les accès au terrain et le profil de la cour ne seront pas modifiés.** Les espaces libres seront inchangés et toutes les plantations seront maintenues ;
- **Les deux sanitaires existants situés sous le préau dans la cour seront démolis**, une reprise du sol enrobé sera prévue à cet endroit ;
- **Un réaménagement total de l'intérieur du bâtiment est prévu :** l'école au rez-de-chaussée et la Mairie à l'étage, suppression de l'escalier intérieur, création de deux sanitaires en rez-de-chaussée. Les locaux actuels n'étant pas thermiquement isolés, une isolation intérieure sera mise en place sur l'ensemble des murs périphériques ;
- **L'entrée dans la Mairie** se fera à l'étage en façade Sud-Ouest. L'allège de la fenêtre sera cassée afin de créer une porte. Un escalier extérieur en métal de teinte anthracite sera créé pour accéder à la partie Mairie. Dans sa partie basse, cet escalier sera masqué par des jardinières avec des plantes grimpantes sur fil inox. Les garde-corps seront à barreaudage anthracite pour les volets d'escalier. Pour le palier haut, un garde-corps vitré avec une structure anthracite avec un pare-vue de 1.90 m de haut, en verre givré sera mis en place afin de boucher la vue chez les voisins ;
- **Un ravalement complet du bâtiment identique à la teinte existante est prévu :** le soubassement en blanc et le reste en ton « pierre claire ». Il est également prévu de remplacer certaines menuiseries et volets. Les menuiseries seront en bois avec des « petits bois » et de teinte blanche. Les volets seront également en bois et peints en blanc. La porte au RDC façade Sud-Ouest sera supprimée. L'entrée dans l'école se fera en façade Sud-Est. Les fenêtres de la façade Nord-Est (Grande rue) seront conservées. Seuls les volets seront remplacés par des volets bois de couleur blanc. La tabatière existante qui permet d'éclairer



les combles, sera remplacée par une fenêtre de toit (type velux). Celle-ci sera encastrée dans la toiture et ne créera pas de saillie ;

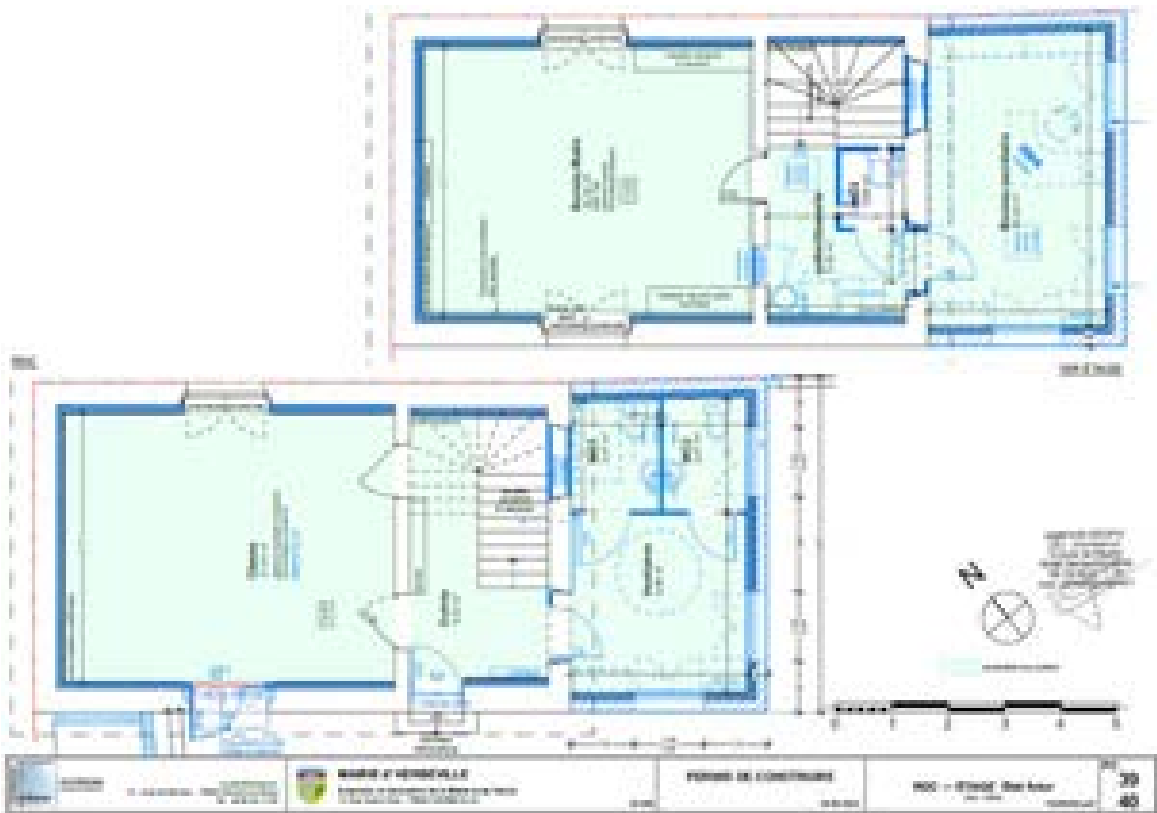
- **Sur la partie droite de la toiture du préau existant sera installé un panneau photovoltaïque.** Il ne sera pas visible depuis l'espace public, la rue étant en contre-bas du terrain et le préau en fond de parcelle. L'escalier qui sera construit cachera également ce panneau solaire ;
- **Emprise au sol après réalisation du projet :**
  - o Emprise créée par l'escalier : 15,46 m<sup>2</sup>
  - o **Total : 244,72 m<sup>2</sup>**
- **Calcul de la surface de plancher**
  - o La surface créée correspond à l'ancienne trémie de l'escalier (4,78 m<sup>2</sup>) qui sera bouchée. La surface supprimée correspond à la surface des WC de la cour qui seront démolis (3,19 m<sup>2</sup>) et la surface de l'isolation qui sera mise en place (7,16 m<sup>2</sup>)
- **Aucun stationnement** ne sera créé sur la parcelle, la topographie ne le permet pas ;
- **Aucun réseau** ne sera créé.



© Agence Arbane - Photographie avant-projet



© Agence Arbane – Proposition d'insertion du projet



© Agence Arbane – Proposition de plan de masse



## Coût de l'opération

RENOUVELLEMENT THERMIQUE MAIRIE/ECOLE/CRAYTIME  
11 rue Saint-Eloi - 93000 Montreuil - Estime de : 01 avr. 2022

RECAPITULATIF		Estimatif	APR. V2
		en	en
100	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE MAINTENANCE D'URGENCE	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE MAINTENANCE	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE MAINTENANCE D'URGENCE	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE MAINTENANCE	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE MAINTENANCE D'URGENCE	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE MAINTENANCE	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE MAINTENANCE D'URGENCE	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE MAINTENANCE	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE MAINTENANCE D'URGENCE	11 000,00	11 000,00
100	TRAVAUX DE MAINTENANCE	11 000,00	11 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>213 620,00</b>	<b>213 620,00</b>

*Devis estimatif réalisé, susceptible de modifications*

## Plan de financement :

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 2023	120 000 Obtenu	/
<b>Total subventions accordées</b>		120 000	/
<b>Financement communal</b>		A déterminer	/
<b>Total coût du projet</b>		<b>213 620</b>	100

## Calendrier de réalisation :

- 29 décembre 2022 : Permis de Construire accordé
- Juillet 2023 : Autorisation de travaux (AT) ERP en cours d'instruction
- Fin 2023 : Obtention de l'AT et Démarrage des travaux

## 2.3.2.3.8. Montainville

### 2.3.2.3.8.1. Rénovation de l'isolation thermique des bâtiments de la Mairie et de l'école



## Présentation synthétique du projet

### Adresse postale :

- Mairie : 4 Place de la Mairie, 78124
- Ecole : 6 rue du Fer à Cheval, 78124

### Diagnostic :

- La performance énergétique des bâtiments de la Mairie et de l'école est jugée insuffisante.

### Projet :

- Améliorations thermiques et énergétiques de l'école et de la Mairie ;
- Isolation thermique du bâtiment ;
- Remplacement des systèmes de production de chauffage et des menuiseries.

### Coût de l'opération :

- Bureau d'études Alternance Economie d'Energie : 1560 € TTC.
- Budget d'investissement 2021 : 250 000 € HT

### Plan de financement :

- A déterminer

### Calendrier de réalisation :

- A déterminer

## Présentation détaillée du projet

### Adresse postale :

- Mairie : 4 Place de la Mairie, 78124
- Ecole : 6 rue du Fer à Cheval, 78124

### Diagnostic :

- La performance énergétique des bâtiments de la Mairie et de l'école est jugée insuffisante.

### Projet :

#### Description

- Améliorations thermiques et énergétiques de l'école et de la Mairie ;
- Isolation thermique du bâtiment ;
- Remplacement des systèmes de production de chauffage et des menuiseries.

#### Situation géographique



Situation cadastrale



Situation réglementaire



**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Bureau d'Etude Alternance Economie d'Energie	1560 TTC
Budget d'investissement 2021	250 000 HT

**Plan de financement :**

- A déterminer

**Calendrier de réalisation :**

- A déterminer

## 2.3.2.3.9. Andelu

### 2.3.2.3.9.1. Rénovation énergétique de la Mairie et de l'école

EXISTANT



## Présentation synthétique du projet

### Adresse postale :

- **Mairie** : 12 Grande rue, 78770
- **Ecole** : 1 rue des écoles, 78770

### Diagnostic :

- La performance énergétique des bâtiments de la Mairie et de l'école est jugée insuffisante.

### Projet :

- Remplacement de la chaudière par deux pompes à chaleur pour le bloc Mairie : Suppression de 100% de l'énergie fioul,
- Renforcement de l'isolation thermique des bâtiments scolaires : Réduction de 30% de la consommation énergétique.

### Coût de l'opération :

- Remplacement de la chaudière par deux pompes à chaleur : 38 217 € HT,
- Isolation thermique bâtiment maternelle : 7 876,90€ HT,
- Isolation thermique bâtiment élémentaire, bureaux, sanitaires : 6 512,40€ HT,
- **Total des travaux : 52 606,30 € HT soit 63 127,56 € TTC.**

### Plan de financement :

- Subvention **DSIL 2021 RELANCE Obtenue : 42 085,04 € HT** soit 50 502,05 € TTC, soit **80% du montant total des travaux.**

### Calendrier de réalisation :

- Début de l'opération : Décembre 2021
- Fin de l'opération : Décembre 2022



## Présentation détaillée du projet

### Adresse postale :

- **Mairie** : 12 Grande rue, 78770
- **Ecole** : 1 rue des écoles, 78770

### Diagnostic :

- La performance énergétique des bâtiments de la Mairie et de l'école est jugée insuffisante.

### Projet :

- Dépose d'une chaudière à fioul et remplacement par deux pompes à chaleur pour le bloc Mairie (bureaux, salle des fêtes, garderie, cantine et bibliothèque) : Suppression de 100% de l'énergie fioul,
- Renforcement de l'isolation thermique des bâtiments scolaires municipaux (les bureaux de la Mairie ayant été construits en 2018-2019) : Réduction de 30% de la consommation énergétique.






*Plan de situation des bâtiments scolaires*

### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Dépose de la chaudière à fioul et remplacement par deux pompes à chaleur	38 217 HT
Isolation thermique du bâtiment de l'école maternelle et CP avec option pour travaux de faux-plafonds	7 876,90 HT
Isolation thermique des bâtiments de l'école élémentaire, bureaux, sanitaires avec option pour travaux de faux-plafonds	6 512,40 HT
TOTAL HT	52 606,30 HT
TOTAL TTC	63 127,56 TTC

### Plan de financement :

- Subvention **DSIL 2021 RELANCE** Obtenue : **42 085,04 € HT** soit 50 502,05 € TTC, soit **80% du montant total des travaux.**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat  	42 085,04 Obtenue	80
<b>Total subventions accordées</b>	42 085,04	80
<b>Financement communal</b>	21 039,52	20
<b>Total HT coût du projet</b>	52 606,30	100

<b>TOTAL TTC coût du projet</b>	63 127,56	100
---------------------------------	-----------	-----

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapas</b>	<b>Calendrier</b>
Début de l'opération	Décembre 2021
Fin de l'opération	Décembre 2022

## 2.3.2.3.10. Chavenay

### 2.3.2.3.10.1. Rénovation énergétique du groupe scolaire et du réfectoire



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- La performance énergétique des bâtiments du groupe scolaire et du réfectoire est jugée insuffisante par la commune.

### Projet :

- Rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire et du réfectoire

### Coût de l'opération :

- TOTAL groupe scolaire HT : 903 530,62 €
- TOTAL réfectoire HT : 290 431,42 €
- TOTAL général HT : 193 962,03 €
- TOTAL général TTC : 1 432 754,44 €

### Plan de financement :

- Fonds Vert obtenu : 835 773 € (70%)
- Financement communal : 477 585,44 €.

### Calendrier de réalisation :

- Désignation du maître d'œuvre : mai 2024
- Désignation des entreprises : mai 2024
- Début des travaux : juin 2024
- Fin des travaux : mai 2025

### Indicateurs d'évaluation :

- Performance énergétique des bâtiments.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La performance énergétique des bâtiments du groupe scolaire et du réfectoire est jugée insuffisante par la commune.

### Projet :

- Rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire et du réfectoire.

### *Situation géographique*

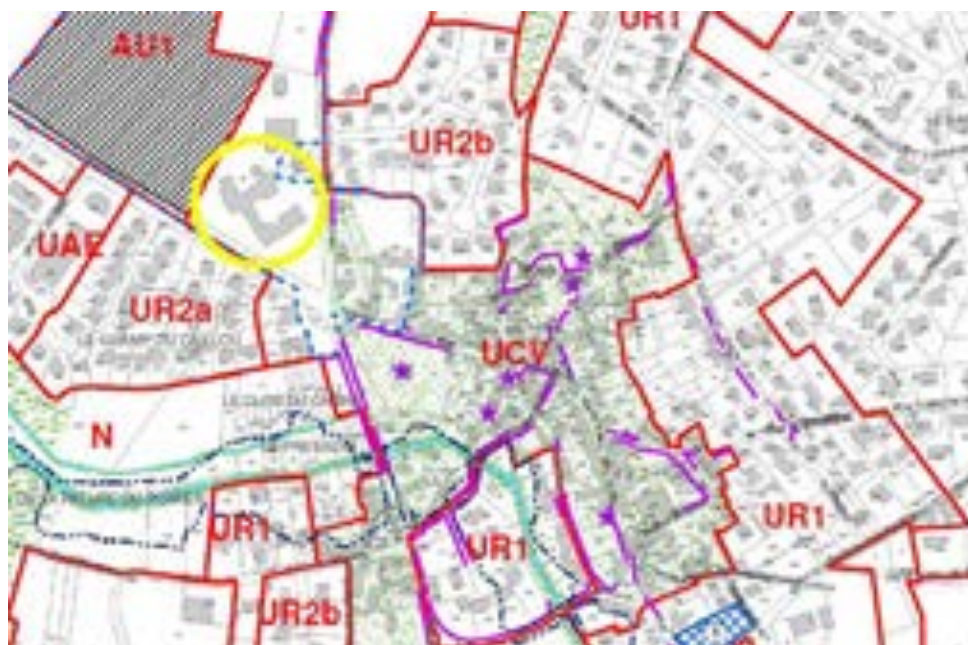


### Situation cadastrale



### Situation réglementaire

- Le groupe scolaire et le réfectoire sont classés en zone UCV dans le plan de zonage du PLU de Chavenay.



**Coût de l'opération « GROUPE SCOLAIRE »**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Etude de maîtrise d'œuvre	82 643,32
CT & CSPS	4 060,37
Travaux	746 117,13
Aléas	29 734,76
Révisions	40 975,04
<b>TOTAL HT</b>	<b>903 530,62</b>



**Coût de l'opération « REFECTOIRE » :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Etude de maîtrise d'œuvre	26 564,92
CT & CSPS	1 305,17
Travaux	239 832,33
Aléas	9 557,96
Révisions	13 171,04
<b>TOTAL HT</b>	<b>290 431,42</b>

**Coût de l'opération « GROUPE SCOLAIRE + REFECTOIRE » :**

Phase	Montant (€)
TOTAL GENERAL HT	1 193 962,03
TOTAL GENERAL TTC	1 432 754,44

**Plan de financement « GROUPE SCOLAIRE + REFECTOIRE » :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat 	835 773 € <i>Obtenus</i>	70
<b>Total subventions accordées</b>	835 773	70
<b>Participation communale</b>	477 585,44 <i>A confirmer</i>	/
<b>TOTAL coût du projet HT</b>	1 193 962,03 <i>A confirmer</i>	100
<b>TOTAL coût du projet TTC</b>	1 432 754,44 <i>A confirmer</i>	100



**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Désignation du maître d'œuvre	Décembre 2023
Désignation des entreprises	Mai 2024
Début des travaux	Juin 2024
Fin des travaux	Mai 2025



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Un audit énergétique de la Ferme Brillon a été réalisé le 4 novembre 2021 par la Société ENEOR dans l'objectif de lister, sur la base de la documentation existante et d'une visite sur site, l'ensemble des actions d'améliorations possible (travaux, exploitation) de la performance énergétique, dans le but d'établir un plan d'action sur les prochaines années.

### Projet :

- **Mesure d'économie d'énergie (MEE) 1 :** remplacer des convecteurs électriques classiques par des radiateurs à inertie en fonte 100% connecté, avec détection de présence, détection de fenêtre ouverte (11 radiateurs au total) ;
- **MEE 2 :** remplacer les menuiseries en simple vitrage par du double vitrage performant y compris l'installation des volets. Le remplacement des unités simple vitrage en double vitrage permettra d'améliorer le confort et de réduire les consignes de température, conduisant à une amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

### Coût de l'opération :

- TOTAL HT : 74 169,31 €
- TOTAL TTC : 89 003,17 €

### Plan de financement :

- DSIL 2023 demandée et non obtenue.

### Calendrier de réalisation :

- Fin 2023

### Indicateurs d'évaluation :

- Performance énergétique des bâtiments

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La Ferme Brillon est un bâtiment communal qui a servi de Presbytère au XVIII<sup>ème</sup> siècle, puis de logement pour le maître d'école. La famille Brillon a pratiqué le maraîchage et cultivé les céréales. Les vaches traversaient la cour ;
- En 1988, la Ferme est devenue un espace associatif et culturel. On y donne des spectacles dans la cour. La bibliothèque y est sise. Une chorale, une école de musique, un club de bridge, un club de tricot, des expositions et du yoga y ont également leur place ;
- La commune organise le marché de Noël dans l'enceinte de ce bâtiment ;
- L'ancienneté du bâtiment induit de faibles performances énergétiques et surcoût de consommation pour la commune ;
- Un audit énergétique de la Ferme Brillon a été réalisé le 4 novembre 2021 par la Société ENEOR dans l'objectif de lister, sur la base de la documentation existante et d'une visite sur site, l'ensemble des actions d'améliorations possible (travaux, exploitation) de la performance énergétique, dans le but d'établir un plan d'action sur les prochaines années.



### Projet :

- Rénovation énergétique des bâtiments de la Ferme Brillon ;
- Des solutions techniques ont été préconisées par ENEOR pour permettre une amélioration des performance énergétiques de ces bâtiments :
  - o **Mesure d'économie d'énergie (MEE) 1** : remplacer des convecteurs électriques classiques par des radiateurs à inertie en fonte 100% connecté, avec détection de présence, détection de fenêtre ouverte (11 radiateurs au total) ;
    - **Analyse de rentabilité** : calcul réalisé sur la base du prix unitaire moyen du kilowattheure de 0,12/kWh (tarif 2021). **En mai 2023, le kWh est en moyenne à 0,2062 €, soit presque le double de 2021 ;**
      - Gain financier estimé à environ 757 €/an ;
      - Investissement : 3 300 € (sur la base de 300 €/radiateur) ;
      - Temps de retour brut : 4,4 années.



- **MEE 2** : remplacer les menuiseries en simple vitrage par du double vitrage performant y compris l'installation des volets. Le remplacement des unités simple vitrage en double vitrage permettra d'améliorer le confort et de réduire les consignes de température, conduisant à une amélioration de la performance énergétique du bâtiment.
  - **Analyse de rentabilité :**
    - Gain financier estimé à 96 €/an (soit 800 kWh/an) ;
    - Investissement : 45 000 € (sur la base de 900 €/m<sup>2</sup>)
    - Temps de retour brut : >30 ans



### Situation géographique

- La Ferme Brillon est composée de 3 bâtiments situés au 1, place de l'Eglise à Chavenay.

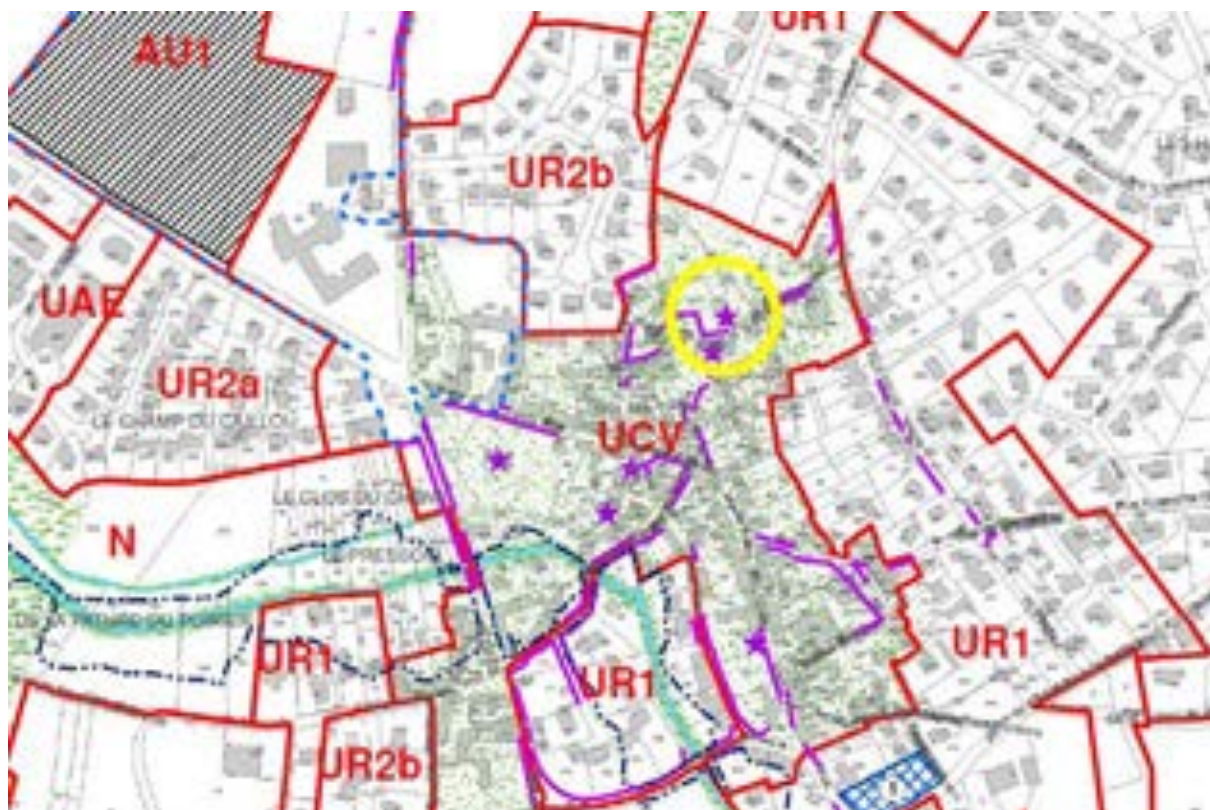


Situation cadastrale



### Situation réglementaire



- Les bâtiments de la Ferme Brillon sont classés en **zone UCV** dans le plan de zonage du PLU de Chavenay. Ils bénéficient d'une protection spécifique au périmètre « **Architecte des Bâtiments de France** » (ABF), ainsi qu'une protection « **Bâtiment remarquable** » (étoile violette).



### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Réalisation	74 169,31 HT 89 003,17 TTC

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		59 335,45 <i>Demandés et non obtenus</i>	/
<b>Total subventions accordées</b>		/	/
<b>Participation communale</b>		/	/
<b>TOTAL HT coût du projet</b>		74 169,31	100
<b>TOTAL TTC coût du projet</b>		<b>89 003,17</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

Étapes	Calendrier
Obtention de l'autorisation d'urbanisme	Juillet 2023
Réalisation	Fin d'année 2023

**Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments



## 2.3.2.4. Rénovation de l'éclairage public

### 2.3.2.4.1. Bazemont

#### 2.3.2.4.1.1. Rénovation du parc de luminaires de l'éclairage public



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

- La performance énergétique de l'actuel parc de luminaire de l'éclairage public de Bazemont est insuffisante.

#### Projet :

- Installation de dispositifs « LED » sur l'ensemble du parc de luminaires de l'éclairage communal.

#### Coût et plan de financement :

- Coût global de l'opération : 100 000 € TTC
- Fond Vert demandé : 70 000 € TTC
- Participation communale : 30 000 € TTC

#### Calendrier de réalisation :

- Travaux prévus pour le printemps 2024



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Depuis plusieurs années, Maule a amorcé la rénovation de son parc d'éclairage public en remplaçant une trentaine de lanternes chaque année. En l'état, la consommation d'énergie est jugée trop importante, la pollution lumineuse aussi, ce qui perturbe les animaux nocturnes.

### Projet :

- Rénovation complète du parc d'éclairage public de la commune ;
- Pour mener à bien cette opération, la commune de Maule a lancé en janvier 2023 un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL).

### Coût de l'opération :

- Etude maîtrise d'œuvre : 37 250 € HT
- Travaux : 745 012 €
- TOTAL : 782 262 € HT

### Plan de financement :

- Etat (Fond Vert) : demande en cours
- Région Ile-de-France : demande en cours
- Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) : demandes en cours

### Calendrier de réalisation :

- Janvier 2023 : Etude de mise en place d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL),
- Mars-avril 2023 : Demande de subventions,
- Octobre 2023 : Choix de l'entreprise,
- Décembre 2023 : Démarrage des travaux.

### Indicateurs d'évaluation :

- Suivi de la consommation énergétique ;
- Etude sur la faune nocturne ;
- Elaboration ultérieure possible d'une trame noire à échelle intercommunale sur la base de ce retour d'expérience notamment.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La commune dénombre presque mille points lumineux (dont 22% en LED) ;
- Depuis plusieurs années, Maule a amorcé la rénovation de son parc d'éclairage public en remplaçant une trentaine de lanternes chaque année ;
- En l'état, la consommation d'énergie est jugée trop importante, la pollution lumineuse aussi, ce qui perturbe les animaux nocturnes.





### Projet :

- Rénovation complète du parc d'éclairage public de la commune ;
- La commune de Maule souhaite accélérer la rénovation de l'éclairage public et répondre à trois objectifs :
  - o Baisse urgente de la consommation énergétique ;
  - o Diminution de la pollution lumineuse ;
  - o Réduction des perturbations envers les animaux nocturnes.
- Pour mener à bien cette opération, la commune de Maule a lancé en janvier 2023 un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL). Le budget pluriannuel d'investissement 2023-2025 de la commune prévoit une enveloppe pour la réalisation de la totalité des travaux définis dans le schéma directeur.

### Coût de l'opération :

Phase	Montant
Etude maîtrise d'œuvre	37 250 € HT <i>Estimation large à ce stade de l'étude</i>
Travaux	745 012 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>782 262 € HT</b>

Plan de financement :

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		391 131	50
 Région	<b>Contrat rural</b> Montant retenu : Participation :	Demande en cours	/
 Syndicat d'Energie des Yvelines	<b>Certificat d'Energie des Yvelines</b>	Demande en cours	/
<b>Total subventions accordées</b>		/	/
<b>Participation communale</b>		<b>A déterminer</b>	/
<b>Total coût du projet</b>		<b>782 262 HT</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)	Février / mars 2023
Demande de subventions	Mars / avril 2023
Recrutement du maître d'œuvre	Avril / mai 2023
Mise en concurrence	Septembre 2023
Choix de l'entreprise	Octobre 2023 <i>Sous réserve d'obtention des subventions</i>
Début des travaux	Décembre 2023

### 2.3.2.4.3. Feucherolles

#### 2.3.2.4.3.1. Renouvellement de l'éclairage public (enfouissement / LED)



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- L'éclairage public existant, ne répond pas aux normes de sécurité, ne présente pas une performance énergétique suffisante, dévalorise le paysage, perturbe la faune nocturne.

### Projet :

- Renouvellement de l'éclairage public à l'échelle du village :
  - o Mise aux normes de sécurité ;
  - o Passage à la technologie LED ;
  - o Valorisation paysagère ;
  - o Respect de la biodiversité nocturne.

### Coût de l'opération :

- TOTAL TTC : 473 000 €

### Plan de financement :

- TOTAL subventions estimé : 378 400 €

### Calendrier de réalisation :

- Début des travaux : Fin 2023

### Indicateurs d'évaluation :

- Performance énergétique

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- L'éclairage public existant, ne répond pas aux normes de sécurité, ne présente pas une performance énergétique suffisante, dévalorise le paysage, perturbe la faune nocturne.

### Projet :

- Renouvellement de l'éclairage public à l'échelle du village :
  - o Mise aux normes de sécurité ;
  - o Passage à la technologie LED ;
  - o Valorisation paysagère ;
  - o Respect de la biodiversité nocturne.

### Situation géographique

Extrait du relevé de point lumineux (Fichier .kmlz Google Earth)  
Commune de FEUCHEROLLES



ANIXI ©

## Plan et insertions

### 4.3. Typologie de voie

Les voies sont classées par rapport à leur usage, leur typologie. Cette fonctionnalité permet de hiérarchiser et de définir l'axe en terme de flux de circulation, niveau d'éclairage, hauteur de mobilier, etc.

**Voie principale** Sur cet axe se trouve l'identité marquée de la commune. Ce sont aussi les premiers axes de la commune devant et permettre d'identifier forte.

**Voie secondaire de passage de quartier** Ces voies permettent de relier les axes secondaires et de relier les quartiers.

**Voie résidentielle** Avec ses habitations, elles sont de très faible fréquentation.

**Secteur dynamique ou zone de passage entre piétons et véhicules**

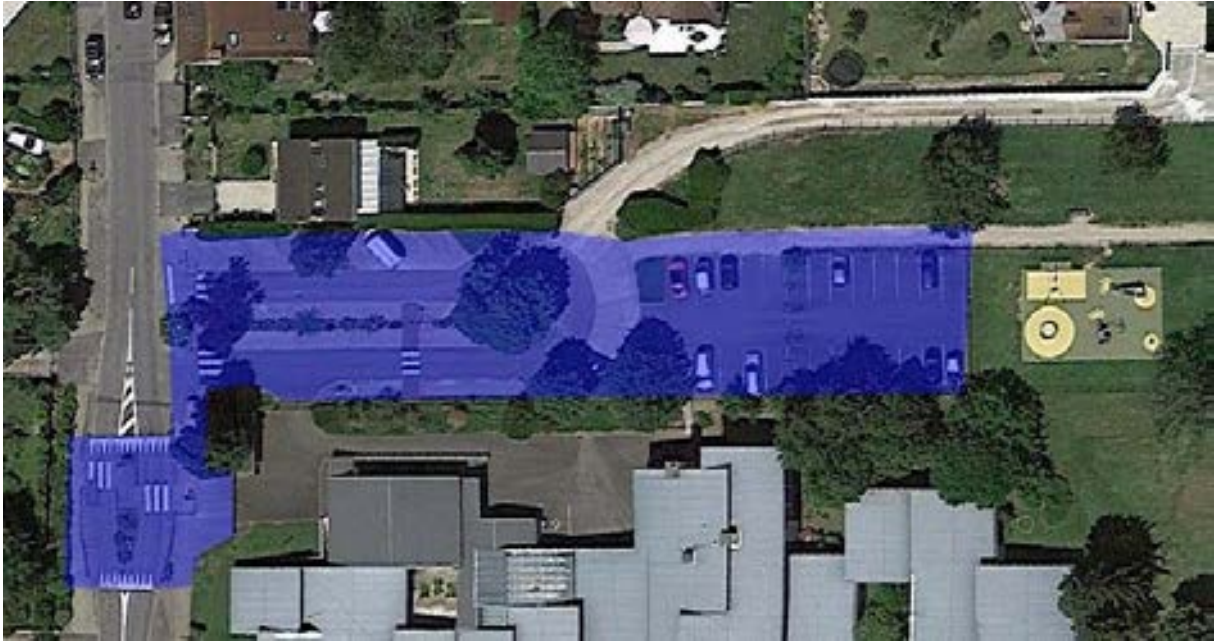


La typologie des voies à éclairer / ANIXI ©

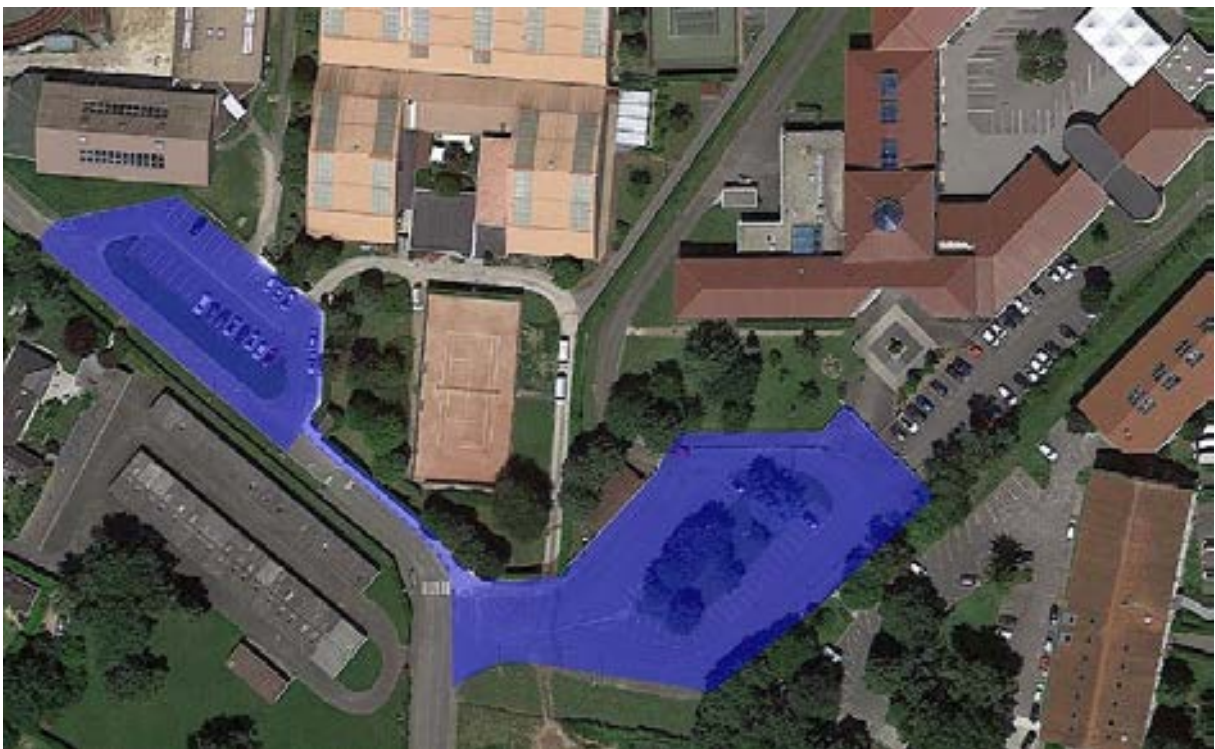




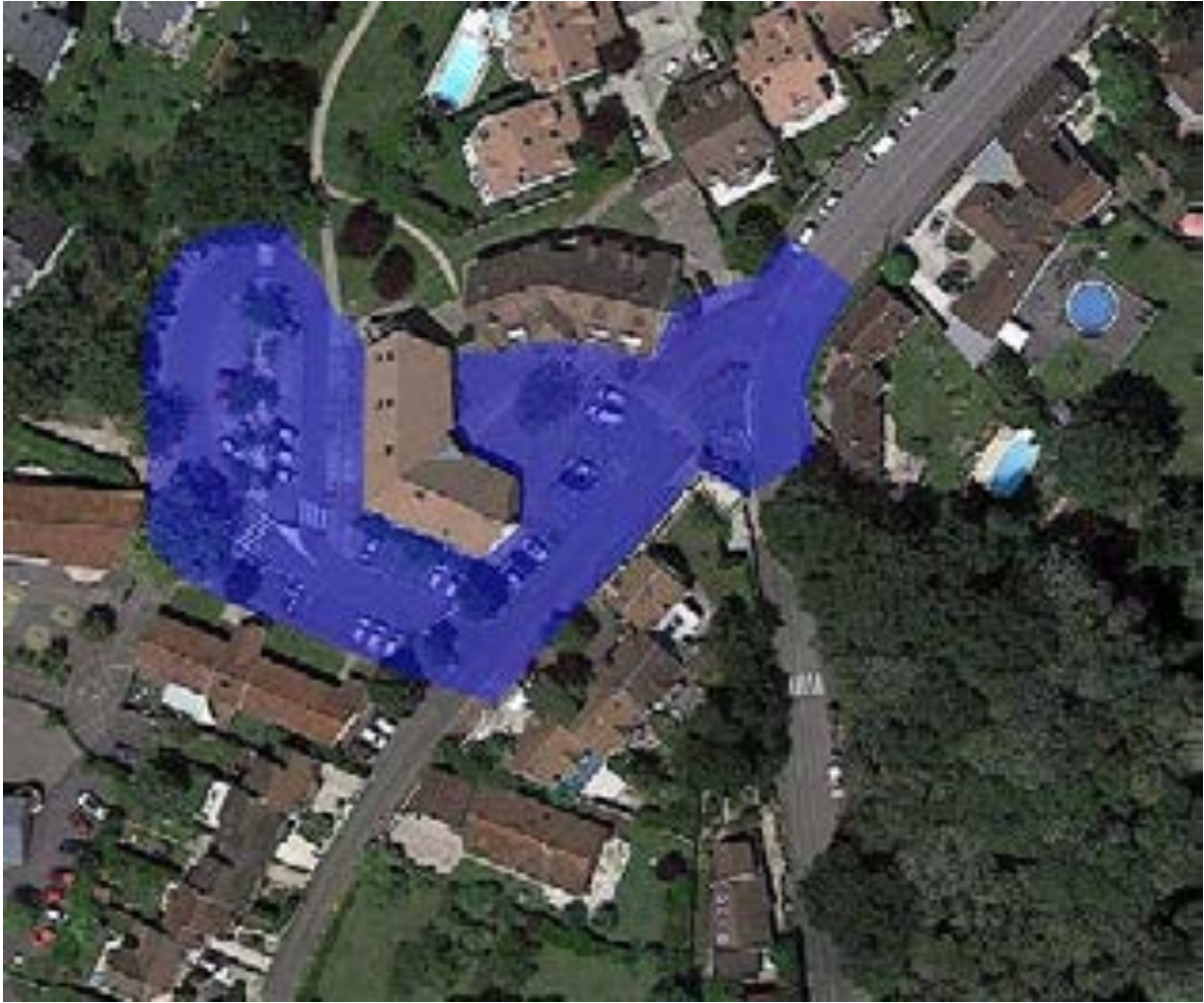
*Secteur dynamique : Centre-ville / ANIXI ©*



*Secteur dynamique : école / ANIXI ©*



*Secteur dynamique : école / ANIXI ©*






*Secteur dynamique : Nord village / ANIXI ©*

**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
TOTAL TTC	473 000

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	/	/	/
 Région	/	/	/
 Département	/	/	/
<b>Total subventions estimées</b>		378 400	80
<b>Participation communale</b>		94 600	20
<b>Total coût du projet</b>		<b>473 000</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
Validation du SDAL par les élus	Fin mai 2023
Demandes de subventions	2023
Début des travaux	Fin 2023

**Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique du réseau ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

#### 2.3.2.4.4. Saint-Nom-la-Bretèche

##### 2.3.2.4.4.1. Rénovation de l'éclairage public : Economies d'énergies et modernisation des points lumineux



LOINTAINE



### Présentation synthétique du projet

D'une manière générale : entretien global de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune.

#### Objectifs :

- Mise en place d'un marché de travaux à bon de commande sur les 4 années à venir pour tendre vers des économies d'énergie,
- S'inscrire dans le respect législatif concernant la pollution lumineuse, l'utilisation rationnelle de la lumière, la qualité d'éclairage et sa température de couleur, l'ensemble dans le respect de la biodiversité et du confort apporté,
- Une étude d'éclairage approprié sera faite selon les zones à éclairer en respectant l'emplacement actuel des candélabres.

#### Partenaires :

- Le bailleur de l'entretien de l'éclairage public, actuellement l'entreprise VIOLA,
- Un nouveau marché est en cours de rédaction en incluant une somme de 270 000€ / an pour des travaux de rénovation du parc d'éclairage public.

#### Coûts prévisionnels :

- Maintenance : environ 40 000 € / an avec comme objectif 20 000 € / an en 2025,
- Coût prévisionnel d'investissement : environ 270 000 € / an pendant 4 ans.

#### Plan de financement :

- Certificat d'Economie d'Energie (CEE) auprès du SEY : Demande de subventions en cours ;
- Autofinancement communal.

#### Calendrier prévisionnel :

- 2023 - 2026

**Indicateurs d'évaluation :** Rapport de l'évolution de la consommation énergétique fourni chaque année

## Présentation détaillée du projet

### Projet :

- Mise en place d'un marché de travaux à bon de commande sur les 4 années à venir pour tendre vers des économies d'énergie,
- S'inscrire dans le respect de l'arrêté du 27/12/2018, modifié par l'arrêté du 29/05/2019 notamment en ce qui concerne la pollution lumineuse, l'utilisation rationnelle de la lumière, la qualité d'éclairage et sa température de couleur, l'ensemble dans le respect de la biodiversité et du confort apporté,
- Une étude d'éclairage approprié sera faite selon les zones à éclairer en respectant l'emplacement actuel des candélabres.

### Actions :

- Amélioration de l'état du patrimoine et notamment la disparition des luminaires et mâts vétustes ou amenés à l'être dans les prochaines années et des luminaires Hors normes.
- Une connaissance poussée du patrimoine d'éclairage public et de ses composant par le suivi des mises à jour et des actions sur le patrimoine en temps réel.
- Un éclairage qui consomme moins tout en garantissant son service.
- Une stabilisation voire une diminution de l'enveloppe financière alloué aux fonctionnements (maintenance).
- Un équilibre budgétaire pluriannuel à terme du marché.
- Un taux de pannes faible et maîtrisé.
- Un allumage et une extinction contrôlés.
- La possibilité de variation de puissance au heures les moins passantes.
- La mise en place de systèmes adaptés aux différentes configuration (télégestion au point, horloge programmables, détection de présence, ...)
- La capacité à utiliser la technologie LED pour créer un réseau de connectivité évolutif.
- La facilité d'entretien des luminaires.
- La présence de référent(s) sur chaque prestation et une disponibilité permettant des échanges, des rencontres et des points d'avancement et de validation.
- Une planification claire des opérations de maintenance.
- Une planification claire des opérations de travaux permettant la prise en compte des travaux des autres concessionnaire et gestionnaire de la voirie.
- La possibilité de traiter les incidents non prévisibles ou non programmés, l'astreinte
- La possibilité d'établir un bilans énergétiques et financiers annuel permettant l'aide à la décision dans le cadre du protocole IPMVP (Protocole International de Mesure et Vérification de la Performance)
- L'assistance à la collectivité pour la conception et la rétrocession d'installations hors marché
- L'adéquation de systèmes informatiques proposés avec ceux de la collectivité, en particulier les outils de télégestion et wifi pouvant être mis en œuvre.
- Un éclairage adapté à la fréquentation et à l'environnement.

- Une suppression des émissions de lumière au-delà de l'horizon.
- Une communication adaptée sur les économies d'énergie et les nouvelles technologies proposées.
- La mise en œuvre de matériel répondant aux critères de développement durable et du respect de la biodiversité.
- Changement des lanternes actuelles équipées de lampes SHP par des lanternes LED en incluant un abaissement de tension plus économique de 0h00 à 5h00 (environ 720 points lumineux), et de 40% des candélabre de la ville de Saint Nom La Bretèche

#### Partenaires :


- Le bailleur de l'entretien de l'éclairage public, actuellement l'entreprise VIOLA qui contrôle tous les mois le bon fonctionnement de l'éclairage et fait des petits travaux de remplacement de lanterne et candélabre (les lanternes changées son systématiquement changer par des lanterne LED).
- Un nouveau marché est en cours de rédaction en incluant une somme de 270 000€ / an pour des travaux de rénovation du parc d'éclairage public.

#### Coûts de l'opération :

##### Budget Pluriannuel de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public

Dépenses			Recettes	
Désignation	Montant HT	Montant TTC	Désignation	Montant HT
année 2023	88 672,54 €	106 407,00 €	Etat Fonds Vert (37%)	128 639,03 €
année 2024	92 666,60 €	111 199,92 €	Région (50%) avec une dépense plafonnée à 150 000€HT	150 000,00 €
année 2025	87 074,65 €	104 489,58 €	Autofinancement	69 659,76 €
année 2026	79 883,00 €	95 862,00 €		
<b>Total</b>	<b>348 298,79 €</b>	<b>417 958,55 €</b>	<b>Total</b>	<b>348 298,79 €</b>

#### Plan de financement :

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
	Certificat d'Economie d'Energie	Demande en cours
		/

<b>Total subventions accordées</b>	/	/
<b>Financement communal</b>	A déterminer	/
<b>Total HT coût du projet</b>	<b>348 298,79</b>	100
<b>Total TTC coût du projet</b>	417 958,55	100

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Phase 1	2023
Phase 2	2024
Phase 3	2025
Phase 4	2026

**Indicateurs d'évaluation :**

- Un rapport de l'évolution de la consommation énergétique devra être fourni chaque année aux services techniques de la ville par le maître d'ouvrage.





## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- L'éclairage public de Montainville présente une performance énergétique insuffisante et doit être modernisé techniquement.

### Projet :

- Remplacement des lanternes à lampes par des lanternes à LED sur diverses voies communales.

### Coût de l'opération :

- TOTAL HT : 25 354 €
- TTOAL TTC : 30 424 €

### Plan de financement :

- Subvention Département des Yvelines : 17 748 €
- Financement communal : 7 606 €

### Calendrier de réalisation :

- Subvention validée par le Département : 13/09/2021
- Début des travaux et livraison : Année 2024

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- L'éclairage public de Montainville présente une performance énergétique insuffisante et doit être modernisé techniquement.


### Projet :

- Remplacement des lanternes à lampes par des lanternes à LED sur diverses voies communales.

**Coût de l'opération :**

Phase	Montant (€)
TOTAL HT	25 354
TOTAL TTC	30 424

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Département	17 748	70
<b>Total subventions accordées</b>	17 748	70
<b>Financement communal</b>	7 606	30
<b>Total coût HT du projet</b>	<b>25 354</b>	100
<b>Total coût TTC du projet</b>	<b>30 424</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

Étapes	Calendrier
Devis de l'entreprise VIALUM	25/06/2021
Subvention validée du Département	13/09/2021
Entreprise en rupture d'approvisionnement	Jusqu'à fin 2023
Début des travaux et livraison	2023

## 2.3.2.5. Véhicules

### 2.3.2.5.1. Saint-Nom-la-Bretèche

#### 2.3.2.5.1.1. Achat d'un véhicule hybride communal

EXISTANT



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

- Le parc de véhicule électrique communal doit être renouvelé et modernisé.

#### Projet :

- Achat de deux véhicules plus économiques et moins polluants en remplacement de véhicules : véhicule hybride pour la direction générale véhicule électrique pour la PM,
- Changer les véhicules du parc automobile de la ville vieillissant par le temps ou le nombre de Kilomètres, par des véhicules Hybrides rechargeables et/ou 100% électriques plus économiques et plus propres (diminution de l'émission de CO<sub>2</sub>).
- Pour une utilisation de moins de 20 000 kms par an, le moteur électrique pourrait fonctionner parfaitement pendant plus de 50 ans,

#### Coût de l'opération :

- Acquisition pour 43 000 € TTC avec bonus écologique de 4 000 €.

#### Plan de financement :

- Aucune subvention obtenue.

#### Calendrier prévisionnel :

- Projet réalisé en 2022.

#### Indicateurs d'évaluation :

- Réduction du coût de la maintenance du parc des véhicules qui en 2021 est estimé environ à 600 € par véhicule.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Le parc de véhicule électrique communal doit être renouvelé et modernisé ;
- Aujourd'hui, le véhicule de la Police Municipale consomme environ 7 litres aux 100 Km pour une émission de CO<sub>2</sub> de 165 g/Km, ce véhicule a été mis en service le 29/11/2005 et affiche 107 000 Kms au compteur. Ce véhicule fait en moyenne 7 500 Kms par an.
- Le véhicule de la Direction générale consomme environ 6.2 litres aux 100 Km pour une émission de CO<sub>2</sub> de 120 g/Km, ce véhicule à été mis en service le 31/10/2013 et affiche 116 000 Kms au Compteur. Ce véhicule fait en moyenne 26 000 Kms par an.
- Pour une utilisation de moins de 20 000 kms par an, le moteur électrique pourrait fonctionner parfaitement pendant plus de 50 ans.
- La durée de vie des batteries est donnée entre 200 000 et 500 000 Kms soit une durée de vie de 10 ans.
- Pour une voiture Hybride, la durée de vie est équivalente à un véhicule thermique.

### Projet :

- Achat de véhicule hybride pour la direction générale et d'un véhicule électrique pour la police municipale ;
- Achat de deux véhicules plus économiques et moins polluants en remplacement de véhicules ;
- Changer les véhicules du parc automobile de la ville vieillissant par le temps ou le nombre de Kilomètres, par des véhicules Hybrides rechargeables et/ou 100% électriques plus économiques et plus propres (diminution de l'émission de CO<sub>2</sub>).

### Coût de l'opération :

- Acquisition pour 43 000 € TTC avec bonus écologique de 4 000 €

Phase	Montant (€)
Acquisition	43 000€ TTC Bonus écologique de 4 000€

**Plan de financement :**

<b>Organismes et canaux de subvention</b>	<b>Montants (€)</b>	<b>Taux (%)</b>
<b>Total subventions accordées</b>	Aucune	/
<b>Financement communal</b>	43 000	100
<b>Total coût TTC du projet</b>	<b>43 000</b>	100

**Calendrier prévisionnel :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Projet réalisé	2022

**Indicateurs d'évaluation :**

- Réduction du coût de la maintenance du parc des véhicules qui en 2021 est estimé environ à 600 € par véhicule.

## 2.3.2.5.2. Maule

### 2.3.2.5.2.1. Acquisition d'un véhicule électrique pour les services

techniques

EXISTANT

2023



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Le service technique en charge de la propreté œuvre actuellement avec un véhicule diesel.

### Projet :

- Acquisition d'un véhicule électrique pour le service en charge de la propreté, en remplacement du véhicule diesel ;
- En plus d'être moins polluant, les nuisances sonores seront quasiment nulles pour les riverains ;
- La solution du véhicule électrique semble être la mieux adaptée pour un usage de moins de 20 000 km par an avec des arrêts fréquents.

### Coût de l'opération :

- Acquisition pour 24 372,85 HT.

### Plan de financement :

- Aucune subvention obtenue.

### Calendrier prévisionnel :

- Livraison du véhicule : 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

### Indicateurs d'évaluation :

- Réduction du coût de la consommation énergétique ;
- Réduction du coût de maintenance ;
- Réduction des émissions polluantes.

### 2.3.2.5.3. Feucherolles

#### 2.3.2.5.3.1. Acquisition d'un véhicule électrique

EXISTANT

2023

#### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Acquisition du véhicule	20 000

#### Calendrier de réalisation :

Etapas	Calendrier
Acquisition	Juillet / août 2023

## 2.4. Compétence « action sociale, sanitaire, éducative, culturelle, patrimoniale et sportive »

### 2.4.1. Diagnostic et stratégie territoriale

#### 2.4.1.1. Les services de proximité à la personne

La création, le développement et le maintien du **lien social** est un axe fondamental de l'action intercommunale.

En premier lieu, le **vieillessement de la population** et le **maintien de l'attractivité du territoire pour les personnes âgées** nécessitent d'organiser le renforcement des services qui leur sont dédiés. C'est pourquoi la CCGM a fait le choix en 2014 de retenir la compétence « aide au maintien à domicile des personnes âgées », comprenant notamment le service de **portage de repas** à domicile ainsi que **l'aide à domicile**.

La continuité de ces services est assurée depuis le début de la **crise sanitaire** par l'intensification de l'action des trois agents de la CCGM actuellement en charge de cette compétence.

La CCGM est **agrée** « service à la personne » auprès de la **Préfecture** et « **APA** » (Allocation Personnalisée d'Autonomie) auprès du **Conseil départemental**. Elle est conventionnée par la **MSA** (Mutualité Sociale Agricole) et la **CNAV** (Caisse d'Assurance Vieillesse), ce qui lui ouvre des droits à certaines aides et réductions d'impôt.

#### Le portage des repas

Depuis le 1er janvier 2014, la CC Gally-Mauldre a retenu cette prestation qui préexistait dans certaines communes, mais qu'elle a étendue aux 11 qui la composent. Le portage de repas apporte une aide à la vie quotidienne, pallie aux difficultés d'organisation, permet une alimentation variée et équilibrée, contribuant ainsi à la bonne santé des bénéficiaires. Les livreurs prennent également le temps de discuter avec chaque personne. Ce moment d'échange qui s'instaure entre le prestataire et le bénéficiaire permet à ce dernier de conserver un lien social. Le service peut être utilisé de manière ponctuelle ou permanente.



Actuellement, **88 personnes** bénéficient de cette prestation sur le territoire. Le service est éligible aux plus de 65 ans, ou à celles et ceux qui rencontrent des problèmes de santé ou souffrant d'un handicap.



Les repas, confectionnés par la société SAGERE, sont livrés à domicile par un agent intercommunal le matin, du lundi au vendredi, entre 9h00 et 12h30. Le cas échéant, pour les samedis, dimanches et jours fériés, les repas sont livrés la veille ou l'avant-veille. Ils peuvent être adaptés en fonction des régimes médicaux signalés (diabète, sans sel par exemple).

Environ **1500 repas** sont livrés par mois.

Le prix d'un repas livré à domicile varie de **6,78 €** (Tarif 2018) à **12,50€** selon le quotient familial, auquel peut se rajouter la commande d'une soupe pour le soir facturée **0.46€**. Certaines personnes peuvent bénéficier d'une **aide** du Conseil départemental dans le cadre de l'APA (l'Allocation Personnalisée d'Autonomie), d'une **participation** de leur caisse de retraite et/ou **d'avantages** fiscaux.

### **L'aide à domicile**

Ce service est ouvert aux personnes âgées de 65 ans ou plus. Grâce à l'action de professionnels, les bénéficiaires sont **soutenus dans leurs tâches de la vie quotidienne**, pour leur permettre de rester chez eux le plus longtemps possible en toute **autonomie** : courses alimentaires, promenades, entretien ménager, activités culturelles et de divertissement, etc.

L'aide à domicile est effectuée via l'ADMR de Maule (Association d'aide à Domicile en Milieu Rural). La CC Gally Mauldre a passé une convention avec l'ADMR qui met des professionnels à disposition des personnes qui le souhaitent. Les factures sont établies par l'ADMR et envoyées au domicile du bénéficiaire. La CCGM intervient en versant une subvention à l'ADMR pour chaque heure effectuée.



En parallèle de ces actions sociales, les communes du territoire pilotent d'autres projets territoriaux en matière d'action **sociale, sanitaire, éducative, culturelle, patrimoniale et sportive**.

## 2.4.2. Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale

### 2.4.2.1. Etudes

#### 2.4.2.1.1. Communauté de communes Gally-Mauldre

##### 2.4.2.1.1.1. Analyse des besoins sociaux



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

- Afin d'élaborer et mettre en œuvre sa politique sociale, la CCGM a besoin d'établir une analyse des besoins sociaux (ABS) ;
- Les besoins sociaux se définissent comme les besoins collectifs d'une population hétérogène auxquels les élus doivent apporter des réponses et des solutions concrètes ;
- Il peut s'agir, par exemple, de faciliter la mobilité sur le territoire en multipliant les transports en commun, de simplifier les gardes d'enfant en ouvrant des structures dédiées à la petite enfance (crèches, accueil périscolaire) ou adapter les moyens alloués au portage des repas à domicile.

#### Projet :

- Sollicitation d'un bureau d'étude pour réalisation de l'analyse des besoins sociaux

#### Coût de l'opération :

- TOTAL : 17 580 € TTC

#### Plan de financement :

- Financement intercommunal : 100%

#### Calendrier de réalisation :

- 2023 : Désignation du BE Ithéa Conseil et lancement du diagnostic ;
- 07/06/2023 : Restitution du diagnostic en Bureau communautaire ;
- 15 juin 2023 : Prise de fonction de la responsable des affaires sociales de la CCGM ;
- Juillet 2023 : Début de la consultation publique.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Afin d'élaborer et mettre en œuvre sa politique sociale, la CCGM a besoin d'établir une analyse des besoins sociaux ;
- Les besoins sociaux se définissent comme les besoins collectifs d'une population hétérogène auxquels les élus doivent apporter des réponses et des solutions concrètes ;
- Il peut s'agir, par exemple, de faciliter la mobilité sur le territoire en multipliant les transports en commun, de simplifier les gardes d'enfant en ouvrant des structures dédiées à la petite enfance (crèches, accueil périscolaire) ou adapter les moyens alloués au portage des repas à domicile.

### Projet :


#### Description

- Sollicitation d'un bureau d'étude pour réalisation de l'analyse des besoins sociaux.

### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Réalisation complète	17 580 TTC

**Plan de financement :**

<b>Organismes et canaux de subvention</b>	<b>Montants (€)</b>	<b>Taux (%)</b>
 <b>Financement intercommunal</b>	17 580	100
<b>Total coût du projet</b>	<b>17 580</b>	<b>100</b>

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Désignation du BE Ithéa Conseil pour la réalisation de l'analyse	2023
Lancement du diagnostic	2023
Restitution du diagnostic en Bureau communautaire	7 juin 2023
Prise de fonction de la responsable des affaires sociales de la CCGM	15 juin 2023
Début de l'enquête publique	Juillet 2023

## 2.4.2.2. Maisons et résidences thématiques

### 2.4.2.2.1. Crespières

#### 2.4.2.2.1.1. Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et d'une pharmacie



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

- **L'offre de soins** n'est pas suffisamment développée sur le territoire communal et intercommunal par rapport à la demande de la population. Risque de « désert médical ».

#### Projet :

- Création par la Commune d'une **Maison de santé pluridisciplinaire**, en entrée de village, sur un foncier d'environ **2 400 m<sup>2</sup>**, le long de la RD 307 ;
- Création de **cinq logements sociaux** accessibles depuis l'extérieur, à l'étage ;
- Aménagement d'une **voie de circulation interne** au projet immobilier, et « tourne à gauche » réalisé ;
- Aménagement d'**aires de stationnement** de 18 véhicules, 7 places pour les professionnels de santé, 8 places pour les logements sociaux, équipées d'une borne de chargement pour les véhicules électriques. Le **principe de mutualisation** est recherché ;
- **Enseigne matérialisée** indiquant : « MUSE - Maison Universelle de la Santé et de l'Equilibre »

**Coût de l'opération :** 2 100 000 HT €

#### Plan de financement :

- **DSIL RELANCE 2021 :** 600.000€
- **DETR :** 197.000€
- **Financement communal :** 1 303 000 €

#### Calendrier prévisionnel :

- 24 juin 2021 : Dépôt du Permis de Construire de la Maison de santé pluridisciplinaire et des cinq logements sociaux ;

- 22 octobre 2021 : Accord au Permis de Construire ;
- Février 2022 : Purge du permis de Construire ;
- 23 novembre 2021 : Dépôt du Permis de Construire de la Pharmacie ;
- 09 février 2022 : Accord au Permis de Construire ;
- Mai 2022 : Purge du permis de Construire ;
- Fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 : Démarrage des travaux ;
- 1<sup>er</sup> semestre 2024 : Livraison de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de la Pharmacie.

**Indicateurs d'évaluation :**

- Installation des **praticiens** (généralistes et spécialistes) ;
- Nombre **d'emplois** créés et durables ;
- Augmentation des **patientèles** communale, intercommunale et extraterritoriale.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic

- **L'offre de soins** n'est pas suffisamment développée sur le territoire communal et intercommunal par rapport à la demande de la population. Risque de « désert médical ».

### Projet :

#### *Programmation*

- Création par la Commune d'une **Maison de santé pluridisciplinaire**, en entrée de village, sur un foncier d'environ **2 422 m<sup>2</sup>**, le long de la RD 307. Le projet est voisin :
  - o De l'opération immobilière du promoteur Bouygues Immobilier (**47 logements** en accession libre à la propriété). Le projet de la Maison de Santé est indépendant et délimité par la création de nouvelles voiries ;
  - o D'une future pharmacie qui fera l'objet d'un autre permis de construire.
- Création de **cinq logements sociaux** accessibles depuis l'extérieur, à l'étage ;
- Aménagement d'une **voie de circulation interne** au projet immobilier, et « tourne à gauche » réalisé ;
- Aménagement **d'aires de stationnement** de 18 véhicules, 7 places pour les professionnels de santé, 8 places pour les logements sociaux, équipées d'une borne de chargement pour les véhicules électriques. Le **principe de mutualisation** est recherché ;
- **Enseigne matérialisée** indiquant : « MUSE - Maison universelle de la santé et de l'équilibre ».

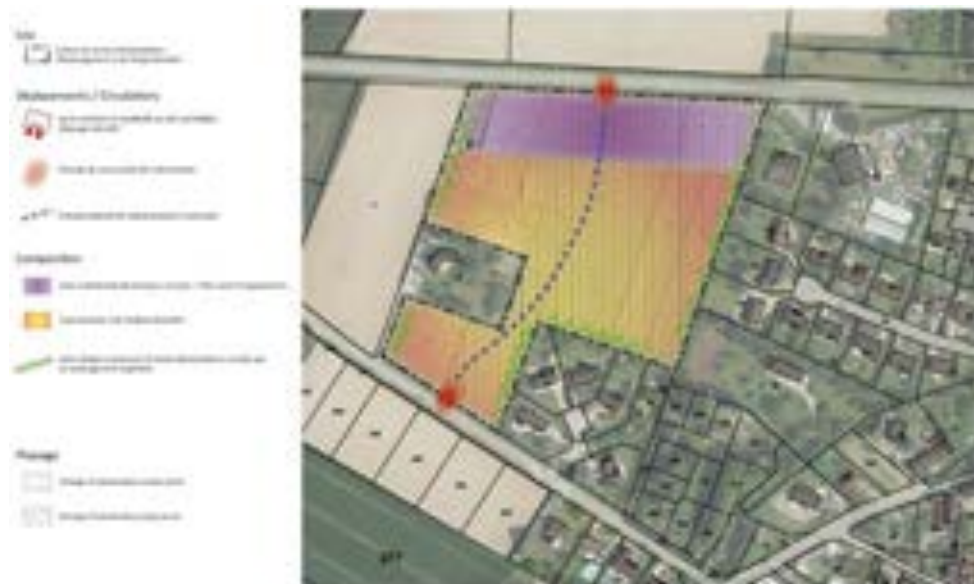


*Vue aérienne du site d'implantation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire*

### Règlementation

Afin de permettre la réalisation du projet souhaité par la commune, une **Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)** spécifique au secteur a été instaurée :

- L'aménagement de ce site s'inscrit dans le cadre d'un véritable projet d'aménagement d'ensemble, phasé dans le temps ;
- Ce site est localisé en **entrée de village**, entre la rue d'Herbeville et la RD 307. A court terme, une zone le long de la RD 307, est destinée à accueillir des bureaux, services et activités liées au développement d'un véritable « pôle santé », des équipements de proximité.



*Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédié entre autres à la Maison de Santé Pluridisciplinaire*

### Organisation architecturale

- Le bâtiment comprendra au Rez-de-chaussée la **maison de santé** et, sur une partie à l'étage, **cinq logements sociaux** accessibles depuis l'extérieur. Le projet sera desservi par **une voie de circulation** créée dans le cadre du projet immobilier. Un « **tourne à gauche** » a également été réalisé.
- Le bâtiment se compose :
  - o **D'un volume R+1** sur sa plus grande partie, implanté parallèlement à la RD30. Ce volume offre un étage en combles avec une toiture à deux pentes ;
  - o **D'un volume en toiture terrasse** en retour avec une avancée côté départementale ;
  - o **D'un petit volume mono-pente**, pour les vélos et poubelles.
- L'affectation des **professionnels de santé** à l'intérieur du bâtiment sera la suivante :
  - o 3 médecins généralistes ;
  - o 1 cabinet de kinésithérapie ;
  - o 1 podologue ;
  - o 1 acupuncteur ;
  - o 1 diététicienne ;
  - o 1 sage-femme ;
  - o 1 infirmière ;
  - o 1 dentiste ;
  - o 1 ostéopathe ;
  - o 1 chiropracteur.
- Depuis la future voie créée dans le cadre des projets, l'assiette foncière sera aménagée pour offrir une **aire de stationnement ouverte pour la Maison de santé et une future pharmacie**. Cette aire pourra accueillir **18 véhicules légers**, dont **deux places PMR** et deux places équipées d'une recharge pour les **véhicules électriques**. Le principe de **mutualisation** sera recherché. Pour les **logements**, **8 places** seront aménagées le long de l'aire de retournement des pompiers au fond de l'impasse. Pour les **professionnels de santé**, **7 places** seront créées et accessibles le long de l'impasse ;
- Des **liaisons douces** au sein du site seront également créées et l'objectif sera notamment de les connecter à celles qui existent vers le cœur du village, via la rue d'Herbeville ;
- Le projet de la **pharmacie** fera l'objet d'un autre permis de construire ;
- Une **enseigne en lettres en métal laqué**, indiquant « MUSE - Maison universelle de la santé et de l'équilibre » sera matérialisée sur la façade du bâtiment.

### Insertion paysagère

- La maison de santé pluridisciplinaire intégrera une **qualité paysagère**, par l'aménagement d'espaces publics, d'espaces végétalisés, et par le traitement qualitatif (notamment pré-verdissement) des franges de l'opération ;



- Un **jardin** sera aménagé au cœur de l'opération, des noues plantées d'espèces hydrophiles, seront aménagées pour la récupération des eaux pluviales. Un bassin enterré de récupération des eaux est prévu ;
- Les **façades** seront munies de **structures en aluminium**, teinte beige, permettant de faire pousser des plantes grimpantes. Celles-ci permettront d'ombrager les cabinets médicaux en façade Sud et Ouest et participeront également au respect de leur intimité ;
- Le long de la Départementale et en limite Ouest, les **accotements seront enherbés** avec un traitement en prairie fleurie.




**Partenaires :**

- Etat
- Maître d'œuvre : Atelier d'Architecture Mouriès-Martin



Projet de Plan de masse de la Maison de Santé pluridisciplinaire © Atelier d'Architecture Mouriès-Martin

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 2021	600 000	28,6
	 2021	197 000	9,4
<b>Total subventions accordées</b>		797 000	38
<b>Financement communal</b>		1 303 000	62
<b>Total coût du projet</b>		<b>2 100 000</b>	<b>100</b>

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
Dépôt du permis de construire de la Maison de santé pluridisciplinaire et des cinq logements sociaux ;	24 juin 2021
Accord au permis de construire	22 octobre 2021
Purge du permis de construire	Mai 2022
Dépôt du Permis de Construire de la Pharmacie	23 novembre 2021
Accord au Permis de construire	09 février 2022
Purge du permis de construire	Mai 2022
Démarrage des travaux	Fin du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2022
Livraison prévisionnelle de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de la Pharmacie	1 <sup>er</sup> semestre 2024



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

Le château de Sautour est entouré d'une **zone d'habitat** pavillonnaire peu dense au nord composé de logements s'élevant au maximum en R+1+combles, et au sud d'une **zone naturelle** avec des éléments paysager à préserver et d'espaces boisés protégés ;

Le site est desservi la **RD 307 au nord**, via le chemin des Tournelles.

### Projet :

- Création d'une **résidence intergénérationnelle** de **73 logements sociaux de type PLS**, avec une diversité de typologies de **T1 à T5** ;
- Développement du projet dans le prolongement du patrimoine historique majeur de la commune : le **Château de Sautour**. Cet élément phare sera réhabilité en **12 logements** destinés à l'accession avec **24 places de stationnements** ;
- Le projet se raccordera, pour l'accès véhicule et piétons, à la voie publique du Chemin des Tournelles, dont la Commune procèdera à la réhabilitation.

### Partenaires :

- Investisseur global : Atland Promotion ;
- Investisseur du Château : Angelys Groupe
- Gestionnaire : Maisons Marianne et I3F concernant les 73 logements créés ;

### Coût prévisionnel :

- Le site est actuellement desservi par la RD307 au Nord, via le Chemin des Tournelles. Ce dernier est aujourd'hui un chemin de randonnée qui sera rendu carrossable par la Commune pour les besoins du projet ;
- Devis réalisé pour la réhabilitation du Chemin des Tournelles : non renseigné ;
- Terrassements, Voirie, Assainissement EP, Signalisation et Divers : 62250 € HT.

### Calendrier prévisionnel :

- 22 Décembre 2020 : Permis de Construire déposé
- 10 Septembre 2021 : Accord au Permis de Construire
- Janvier 2022 : Purge du permis de Construire

- Juin 2022 : Accord Permis de construire modificatif n°1
- Octobre 2022 : Accord Permis de construire modificatif n°2
- 2<sup>ème</sup> semestre 2022 : Démarrage des travaux
- 1<sup>er</sup> semestre 2024 : Livraison de la Résidence intergénérationnelle

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Les parcelles ciblées, situées à proximité du centre-bourg, accueillent le **Château de Sautour**, bâti par phases successives entre le début du XVII<sup>e</sup> et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (voir ci-après) ;
- Ce château est entouré d'une **zone d'habitat** pavillonnaire peu dense au nord composé de logements s'élevant au maximum en R+1+combles, et au sud d'une **zone naturelle** avec des éléments paysager à préserver et d'espaces boisés protégés ;
- Le site est desservi la **RD 307 au nord**, via le chemin des Tournelles. Ce dernier est aujourd'hui un chemin public qui sera rendu accessible à la circulation routière et piétonne par la mairie, conformément à la réglementation pour les besoins du projet.

### Projet :

#### *Programmation*

- Création d'une **résidence intergénérationnelle** de **73 logements sociaux de type PLS**, avec une diversité de typologies de **T1 à T5** ;
- Développement du projet dans le prolongement du patrimoine historique majeur de la commune : le **Château de Sautour**. Cet élément phare sera réhabilité en **12 logements** destinés à l'accession avec **24 places de stationnements** ;
- Le permis de construire valant division propose un projet totalisant 24 032 m<sup>2</sup>, répartis ainsi :
  - o **6624m<sup>2</sup>** pour la Résidence du Château ;
  - o **1893 m<sup>2</sup>** pour le Château ;
  - o **15 529 m<sup>2</sup>** pour le Parc du Château avec un total de 24 032 m<sup>2</sup>.
- La division du terrain dans le cadre du permis de construire valant division permettra une gestion commune des réseaux ainsi que des accès entre la future copropriété du château et le bâtiment collectif locatif social. L'entretien du parc du château sera assuré par le pétitionnaire jusqu'à son transfert à la Commune.

- Le projet se raccordera, pour l'accès véhicule et piétons, à la voie publique du Chemin des Tournelles, dont la Commune procèdera à la réhabilitation ;
- Les besoins en stationnement seront assurés à l'intérieur du site (1 place par logement), Les places de stationnement extérieures seront équipées d'un revêtement perméable pour participer à l'infiltration des eaux pluies, assurer un confort d'été et diminuer l'impact visuel du parking.



*Photo aérienne du site, avec l'accès par le Chemin des Tournelles (en rouge)*



*Situation cadastrale du Château de Sautour*

### Organisation architecturale

- Le projet s'articule dans le prolongement du **Château de Sautour** pour se développer le long de la **voie privée** située en arrière du domaine de cet élément phare du patrimoine de la ville. Il laisse dégager de toute construction l'axe historique du château, sur lequel vient se greffer la voie d'accès vers les places en parking couvertes qui se trouvent au RDC ;
- L'accès principal se fait au sud via le **chemin des Tournelles** avec un portail d'entrée sécurisé. Il ouvre directement sur le **parking aérien de 81 places**, avec un traitement paysager particulièrement étudié pour mettre en valeur les arbres remarquables qui sont conservés dans leur grande majorité sur le site, et contribue à la préservation de ces sujets patrimoniaux. Les espaces libres en pleine terre seront harmonieusement plantés et permettront de remplacer les quelques arbres retirés ;
- Cette disposition permet de **limiter la pollution visuelle des automobiles**, de diminuer les surfaces minérales, et de proposer et garantir un maximum d'espaces verts ;
- Le projet est composé de **4 volumes contigus** dont un espace tampon avec le château « Espace convivialité ». Cet espace a vocation à accueillir des activités d'intérêt collectif et général, ayant un rôle polyvalent (événements festifs et culturels, réunions associatives, etc.) ;
- Une partie du bâtiment est **semi enterré** afin de minimiser les impacts visuels sur les avoisinants.
- Le bâtiment s'élève à **R+1+combles et R+2 au-dessus du terrain naturel**, avec des toitures à deux pentes pour les volumes proches du bâti ancien, comprenant des lucarnes à toiture horizontale, et des toitures terrasses sur l'arrière de la parcelle. Le cœur d'îlot et les toitures terrasses sont en partie végétalisés.

Maison Intergénérationnelle - Plan de masse du Permis de Construire © Angelys Group





*Insertion © Angelys Group*

#### **Partenaires :**

- Investisseur global : Atland Promotion
- Investisseur du Château : Angelys Groupe
- Gestionnaire : Maisons Marianne et I3F concernant les 73 logements créés.

#### **Coût prévisionnel :**

- Prix d'acquisition de la parcelle **non connu** (parcelle privée) ;
- Le site est actuellement desservi par la RD307 au Nord, via le Chemin des Tournelles. Ce dernier est aujourd'hui un chemin de randonnée qui **sera rendu carrossable par la Communes pour les besoins du projet**. Il conservera cependant un cheminement de randonnée, et **sera réalisé par la Commune** ;
- Devis réalisé pour la réhabilitation du Chemin des Tournelles : non renseigné.
- Terrassements, Voirie, Assainissement EP, Signalisation et Divers : **62250 € HT.**

**Calendrier prévisionnel :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Dépôt du permis de construire	22 Décembre 2020
Accord du permis de construire	10 Septembre 2021
Purge du permis de construire	Janvier 2022
Démarrage des travaux	2 <sup>ème</sup> semestre 2022
Livraison prévisionnelle de la résidence intergénérationnelle	1 <sup>er</sup> semestre 2024



## 2.4.2.2.2. Saint-Nom-la-Bretèche

### 2.4.2.2.2.1. Création d'une Résidence Services Séniors dans la zone du Vivier



Se reporter au 2.1.2.3.1.1.



## Présentation synthétique du projet

### Objectifs :

- Réalisation d'un bâtiment contenant une Résidence de Service Séniors de 102 logements.

### Calendrier prévisionnel :

- 17 mars 2021 : Permis de Construire déposé
- 27 mars 2022 : Accord au Permis de Construire (1 recours au Tribunal Administratif)
- 1<sup>er</sup> semestre 2023 : Démarrage des travaux
- 1<sup>er</sup> semestre 2025 : Livraison possible de la Résidence Senior et du cabinet médical



*Insertion du projet – Résidence Service Senior dans la zone du Vivier*



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- La population de Saint-Nom-la-Bretèche manifeste le besoin d'accroître l'offre de soins médicaux sur le territoire communal.

### Projet :

- Aménagement de l'ancienne Poste, située au 2, rue Michel PEROT, en deux locaux :
  - o Un local pouvant accueillir trois cabinets médicaux ;
  - o Un local permettant d'accueillir la police municipale.

### Coût de l'opération :

- Coût total des travaux : 298 090 € HT / 357 708 € TTC

### Plan de financement :

- Agence Régionale de Santé : 119 236 €
- Région Ile-de-France : 89 427 €
- Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée : 59 618 €
- Emprunt bancaire : à déterminer
- Financement communal : 89 427 €

### Calendrier de réalisation :

- Déclaration de travaux et arrêté municipal : 18 janvier 2023 ;
- Début des travaux : Printemps 2023 ;
- Fin des travaux : Fin 2023.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La population de Saint-Nom-la-Bretèche manifeste le besoin d'accroître l'offre de soins médicaux sur le territoire communal.

### Projet :

- Aménagement de l'ancienne Poste, située au 2, rue Michel PEROT, en deux locaux :
  - o Un local pouvant accueillir trois cabinets médicaux, une salle d'attente commune et un bureau d'accueil ;
  - o Un local permettant d'accueillir la police municipale.

### Situation géographique

Le site du projet se trouve au située au 2, rue Michel PEROT.



### Situation cadastrale

Les locaux ciblés se situent sur la parcelle AM 2.



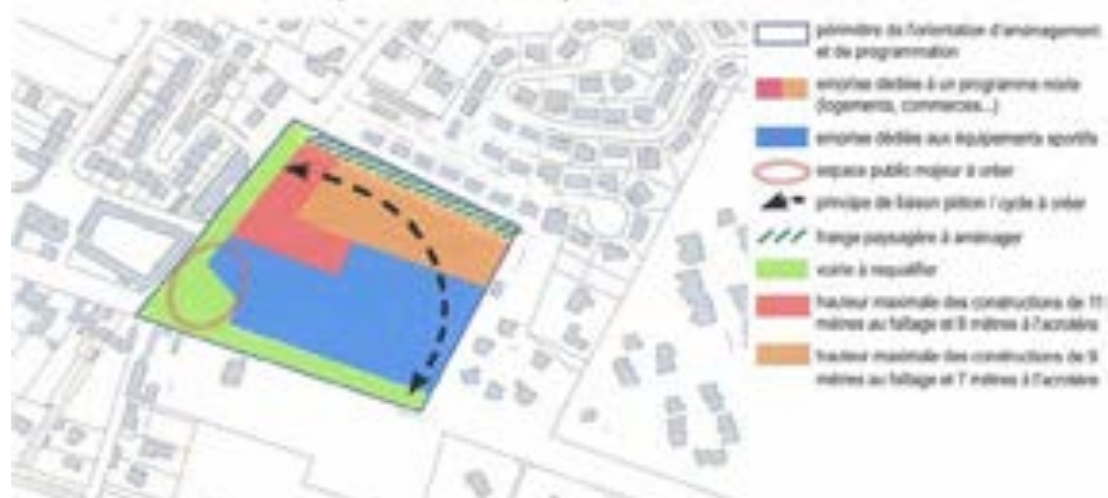
### Situation réglementaire

Le projet se situe en zone **UAa** dans le plan de zonage du PLU de la commune.



Le projet s'intègre dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 (secteur des Platanes) du PLU de Saint-Nom-la-Bretèche.

### ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°1 Le secteur des Platanes (zones UE et UAb)







## Coût de l'opération :

Éléments (ou dépenses d'investissement)	Montant HT	Taux de TVA	Montant TTC	Financement (ou subvention d'investissement)	Montant	Taux
<b>Coût total travaux</b>	296 700 €	20,0%	357 700 €	ARS	119 236 €	40,0%
Revenus subventionnés et auto-financement	249 400 €	20,0%	299 280 €	Fonds propres	89 427 €	
Subventions antérieures	21 400 €	20,0%	25 680 €			
SPF et bureaux de contrôle	1 900 €	20,0%	2 280 €			
Impôts	12 500 €	20,0%	15 000 €			
Approuvés par les communes	27 600 €	20,0%	33 120 €			
<b>Coût total travaux</b>	0 €		0 €	Aide l'investissement de la Région	89 427 €	30,0%
Allocation Avenir			0 €	Emprunts auprès des organismes bancaires :		
Frais de notaire			0 €			
<b>Coût total de l'opération</b>	296 700 €		357 700 €	Financement total	197 700 €	55,0%

Le projet d'investissement est à l'équilibre

## Plan de financement :

Organismes et canaux de subvention		Montants	Taux (%)
 <b>Etat</b>		119 236	/
		59 618	/
 <b>Région</b>	/	89 427	/
<b>Emprunt bancaire</b>		<b>A déterminer</b>	/
<b>Total subventions accordées</b>		/	/
<b>Participation communale</b>		89 427	/
<b>Total coût du projet</b>		<b>357 708</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapas</b>	<b>Calendrier</b>
Déclaration de travaux et arrêté municipal	18 janvier 2023
Début des travaux	Avril 2023
Fin des travaux	Fin 2023

2.4.2.2.2.3. **Rénovation et extension de l'Espace Jacques  
Kosciusko-Morizet**



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Les besoins associatifs, culturels et sportifs de la population communale évoluent.

### Projet :

- La commune souhaite conforter la vocation culturelle du site en fonction des besoins de la population et des associations.

### Coût de l'opération :

- Coût total estimé : 4 100 000 € HT.

### Plan de financement :

- Région Ile-de-France – Contrat d'Aménagement Régional : 1 000 000 € à demander
- Département des Yvelines – Contrat Départemental de Proximité : 1 000 000 € à demander
- Financement communal : A déterminer

### Calendrier de réalisation :

- Consultation de maîtrise d'œuvre : 2023 ;
- Etude de maîtrise d'œuvre : 2024 ;
- Demandes de subventions : 2024 ;
- Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme : 2024 ;
- Travaux : 2025 pour 18 mois.

### Indicateurs d'évaluation :

- Enquête de satisfaction auprès des habitants
- Performance énergétique des bâtiments.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Les besoins associatifs, culturels et sportifs de la population communale évoluent.

### Projet :

- La commune souhaite conforter la vocation culturelle du site en fonction des besoins de la population et des associations :
  - o Créer un espace de convivialité ;
  - o Moderniser la salle polyvalente existante ;
  - o Redimensionner les locaux supports de la salle polyvalente
  - o Création d'une salle de danse et de locaux « conservatoire » en extension
  - o Rénovation thermique et énergétique du bâtiment existant
  - o Rénovation acoustique du bâtiment

### Situation géographique

- L'Espace JKM se situe Place Henri HAMEL



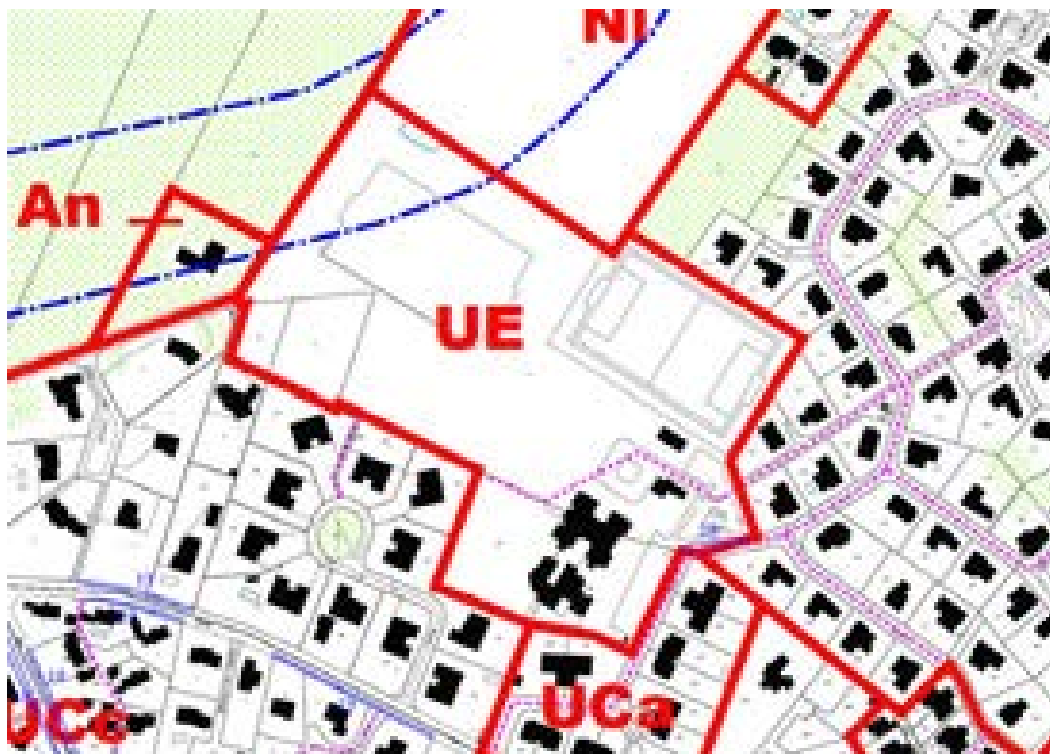


Situation cadastrale



Situation réglementaire



L'Espace JKM se situe en zone UE au PLU de Saint-Nom-la-Bretèche.



**Coût de l'opération :**

Phase	Montant
Coût de l'opération au stade « programmiste »	4 100 000 € HT

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	Contrat d'Aménagement Régional	1 000 000 <i>A demander</i>	/
 Département	Contrat Départemental de Proximité	1 000 000 <i>A demander</i>	/
Total subventions accordées		/	/
Participation communale		/	/
Total coût du projet		<b>4 100 000</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
Consultation de maîtrise d'œuvre	2023
Etude de maîtrise d'œuvre	2024
Demandes de subventions	2024
Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme 2024	2024
Travaux	2025 pour 18 mois

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Performance énergétique des bâtiments.



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- La ludothèque municipale est ouverte depuis le mois d'octobre 2022 et des travaux d'aménagement et de mise aux normes des locaux sont nécessaires ;
- Elle est gérée en régie par la commune.

### Projet :

- Faciliter le **lien social et familial** par la mise en place d'un lieu de jeux parents-enfants dans un lieu ressource de proximité.

### Coût de l'opération et plan de financement :

- Coût total du projet : 126 900 € TTC,
- Subvention : CAF 80%.

### Calendrier de réalisation :

- Travaux : Eté 2023 et fin d'année 2023.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La ludothèque municipale est ouverte depuis le mois d'octobre 2022 et des travaux d'aménagement et de mise aux normes des locaux sont nécessaires ;
- Elle est gérée en régie par la commune.

### Projet :

- Faciliter le **lien social et familial** par la mise en place d'un lieu de jeux parents-enfants dans un lieu ressource de proximité ;
- Proposer un **service d'activité ludique**, d'animation, de conseil et de prêt auprès du public et autres structures ;
- Permettre à chaque enfant, chaque jeune, chaque adulte et parent et chaque senior de **s'épanouir** dans sa ville à travers la découverte de différents jeux ;
- Favoriser la **communication parents-enfants** par la réintroduction du jeu dans la cellule familiale ;
- Élargir et soutenir **l'implication des parents et des enfants**, en adaptant avec eux le contenu des séances et rendre acteur les parents dans la gestion et l'animation de la ludothèque ;

- Faire partager au public le **plaisir de jouer** avec d'autres enfants et leurs familles pour favoriser la création de liens conviviaux entre les usagers du lieu, le partage d'expériences communes, les échanges de point de vue et les relations d'entraide des parents (questions et préoccupations concernant l'éducation des enfants).
  
- Horaires d'ouverture :
  - o Tous les samedis de 10h00 à 19h00 (hors vacances scolaires et ponts) ;
  - o Tous les mercredis de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h30 (y compris pendant les vacances).

#### *Situation géographique*

- La ludothèque se situe rue Michel PEROT :



**Coût de l'opération et plan de financement :**

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Montant estimé HT</b>	<b>Montant estimés TTC</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant TTC</b>
Acquisition matériel/jeux	31 510,00 €		Caf (80%)	84 600,00 €
Travaux	74 240,00 €			
			Fonds propres	42 300,00 €
<b>Total</b>	<b>105 750,00 €</b>	<b>126 900,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>126 900,00 €</b>

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapas</b>	<b>Calendrier</b>
Travaux	Juillet / août 2023 et fin d'année 2023

### 2.4.2.2.3. Maule

#### 2.4.2.2.3.1. Extension et restructuration de l'ancienne trésorerie en « Maison du développement durable »



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Les associations locales manifestent un besoin de **mise à disposition de locaux**, ce qui leur permettrait de se développer et de proposer davantage de services et d'activités utiles à la population ;
- Au 14bis rue de Mareil se situe un **bâtiment désaffecté** qui **appartient à la Commune**.

### Projet :

- Le projet de maison du développement durable se structure en deux volets d'intervention : la **restructuration** et l'**extension** du bâtiment existant ;
- Le projet vise à **accueillir des associations** à but non lucratif dont l'objet est directement lié au **développement durable**, tant du point de vue **l'énergie**, du **recyclage**, qu'au sens le plus large de **l'écologie**.

### Coût de l'opération :

- Acquisition de la parcelle pour 281 000€ ;
- Montant des études avant commission : 13 728 € H.TVA
- Montant des études après commission : 110 846,42 € H.TVA
- Montant des travaux : 1 108 464,20 € H.TVA
- Montant opérations proposées : 1 233 038,62 € H.TVA

### Plan de financement :

- Subvention **Région Ile-de-France** : 493 215,45 € (40%)
- Subvention **Département des Yvelines** : 360 301,99 € (29,2%)
- Participation **communale** : 379 521,18 € (30,78%)

### Calendrier de réalisation :

- **2023** : Etudes MOE (AVP-PRO) ;
- **2024** : Etudes MOE (DCE), mise en concurrence, choix des entreprises ;
- **2024** : Dépôt d'une autorisation d'urbanisme, obtention, purge et travaux ;
- **Fin 2025** : Fin des travaux.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Les associations locales manifestent un besoin de **mise à disposition de locaux**, ce qui leur permettrait de se développer et de proposer davantage de services et d'activités utiles à la population ;
- Au 14bis rue de Mareil se situe un **bâtiment désaffecté** qui **appartient à la Commune**.

### Situation géographique



Photo aérienne de la parcelle AH182 – Ancienne Trésorerie



© Oglo - Société d'architecture



© Oglo - Société d'architecture



### Situation cadastrale

La commune est **actuellement propriétaire** du foncier cadastré AH182, d'une superficie totale de **840 m<sup>2</sup>**.



Extrait cadastral de la parcelle AH182 – Ancienne Trésorerie

- Sur cette parcelle est édifié un **immeuble**, dont la surface utile brute est d'environ **387 m<sup>2</sup>** et mitoyen des locaux de la Poste, qui se compose de :
  - Un **sous-sol (94 m<sup>2</sup>)** à usage de **stockage** ou **d'archives**,
  - Un **rez-de-chaussée (186 m<sup>2</sup>)** comprenant un sas, hall d'accueil, plusieurs pièces à usage de bureaux collectifs ou individuels, d'une pièce à usage de réfectoire avec coin cuisine, de vestiaires et sanitaires séparés ;
  - Un 1<sup>er</sup> étage constitué d'un **appartement de fonction** de type F4 (107 m<sup>2</sup>) ;
  - Un **garage** fermé accessible par l'extérieur et un petit parking situé sur l'arrière.

Le bâtiment est **vide d'occupation** depuis sa fermeture fin décembre 2020.

#### Situation réglementaire

- Les parcelles et le bâti existant sont classés en **zone Ub**, dans le plan de zonage du PLU en vigueur ;
- Ils se situent également aux abords de l'**OAP de la « zone du collège »**, laquelle répond notamment :
  - o Aux problèmes de circulation dans la rue de Mareil ;
  - o Aux problèmes de fonctionnement et de sécurité aux abords du collège ;
  - o Au besoin de traiter les franges urbaines constituées de terres agricoles en friches ;
  - o A la volonté d'extension du cimetière.

Sans y être formellement intégrée, la maison du développement durable devra respecter l'esprit de l'OAP.



#### Projet :

- Le projet de maison du développement durable se structure en deux volets d'intervention : la **restructuration** et l'**extension** du bâtiment existant ;
- Ces associations locales ont pour but **d'accompagner les citoyens dans leurs projets**, de sensibiliser les citoyens aux enjeux de demain ;
- Le projet du développement durable abritera notamment : des bureaux associatifs, une boutique vestimentaire pour la Croix-Rouge, une salle de réunion, un petit espace

d'exposition destiné à la population, un espace polyfonctionnel pouvant servir à la fois de salle événementielle (50 personnes assises) et de grand lieu d'exposition.

### **Restructuration du bâtiment existant**

Avant toute intervention, sera réalisé un diagnostic en vue du réemploi. Réalisé par un bureau d'études spécialisé, ce travail consistera à recenser les matériaux, matériels et équipements à fort potentiel de réemploi, quantifier et caractériser les matériaux, identifier des filières de réemploi ou recyclage, estimer le taux de valorisation matière.

- Curage des existants :
  - o Désamiantage et déplombage ;
  - o Réseaux (électricité, plomberie, chauffage, ventilation) ;
  - o Cloisonnement et faux-plafonds ;
  - o Portes et aménagements spécifiques ;
  - o Revêtements de sol et muraux non amiantés ;
  - o Grilles de défense et portail.

La majorité des menuiseries extérieures - en aluminium à rupture de ponts thermiques - sera conservée. L'isolation intérieure sera également conservée.

- Modifications d'ouvrages structurels :
  - o Élargissements et ouvertures de baies intérieures pour distribution intérieure ;
  - o Élargissements et ouvertures de baies en façade pour apport de lumière naturelle ;
  - o Ouverture de trémies en vue de la création d'un élévateur accessible aux personnes à mobilité réduite.

- Toiture terrasse :
  - o Arrachage du complexe d'étanchéité existant ;
  - o Pose d'un nouvel isolant thermique ;
  - o Réalisation d'une nouvelle étanchéité ;
  - o Pose de caillebotis bois sur plots en vue de l'intégration de la terrasse au projet.

- Gros-oeuvre, ravalement, menuiseries extérieures :
  - o Dépose du parement en béton préfabriqué et sciage partiel de l'acrotère existante sur rue
  - o Piochage du ravalement existant et réalisation d'un enduit minéral

- Réalisation d'une nouvelle vitrine en menuiseries bois et vitrages peu émissifs
- Rénovation de la rampe d'accès et de l'escalier extérieurs (depuis le trottoir) comprenant notamment le remplacement des garde-corps.
- Lots techniques et second œuvre :
  - Réseaux (électricité, plomberie, chauffage, ventilation) ;
  - Isolation soufflée dans les combles perdus ;
  - Cloisonnement et faux-plafonds traditionnels ;
  - Portes de distribution et verrières intérieures ;
  - Aménagements spécifiques (kitchenette, placards, etc.) ;
  - Travaux de finition (revêtements de sol, faïence, peinture).
- Signalétique.

### **Extension du bâtiment**

- Gros-œuvre, menuiseries extérieures :
  - Fouilles et fondations ;
  - Plancher bas isolé ;
  - Superstructure ;
  - Planchers hauts, isolation extérieure et étanchéité
  - Menuiseries extérieures en bois et vitrages peu émissifs
  - Escalier intérieur menant au balcon existant (intégré dans le volume neuf)
  - Végétalisation des toitures terrasses
- Lots techniques et second œuvre :
  - Création d'une installation en géothermie par puits verticaux
  - Réseaux (électricité, plomberie, chauffage, ventilation)
  - Travaux en finition (revêtement de sol, faïence, peinture)
  - Signalétique

### **Accès, abords, espaces extérieurs**

- Les ouvrages reliant le trottoir à l'entrée de la boutique de la Croix-Rouge (rampe PMR et escalier) seront globalement conservés. Une mise aux normes sera réalisée afin d'assurer une parfaite accessibilité ;
- L'accès principal à la maison du développement durable, le long de la limite Est de la parcelle comporte actuellement un léger dénivelé. Un nivellement sera réalisé pour là aussi, assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'équipement ;

- Le jardin arrière, après construction de l'extension sera préservé. Il pourra être proposé aux utilisateurs et visiteurs de la maison du développement durable ;
- La terrasse sur rue sera aménagée pour permettre aux usagers de jouir d'un espace extérieur privatif. Des caillebotis en bois sur plots seront installés sur la nouvelle étanchéité. Des plantes en pot de belle taille seront ensuivies mises en place. Les garde-corps existant en béton armé sera arrasé et remplacé par un ouvrage de serrurerie, permettant de profiter visuellement de cet espace depuis la rue ;
- Les toitures terrasses (non accessibles) de l'extension seront végétalisées.

### ***Performances énergétiques***

- Le système de chauffage actuel (gaz) sera intégralement remplacé par un chauffage par géothermie par puits ;
- Intrinsèquement durable, cette source d'énergie permettra de chauffer les espaces intérieurs de manière écologique. Au vu des bouleversements actuels, cette solution permettra à la commune d'assurer de manière pérenne le confort des espaces frais contrôlés.
- Les combles existants seront intégralement réisolés à l'aide d'un matériau biosourcé (ouate de cellulose). Ceci limitera les déperditions thermiques par la toiture existante. L'isolant périphérique (60mm) sera conservé.
- L'extension elle-même profitera des dernières avancées technologiques en matière d'isolation : menuiseries en bois, doubles ou triples vitrages (selon l'orientation), peu émissifs, isolation extérieure des toitures terrasses, protections solaires.
- Bien que le projet ne vise aucune labellisation spécifique du point de vue énergétique, il cherchera à chaque fois que possible de développer une exemplarité environnementale.

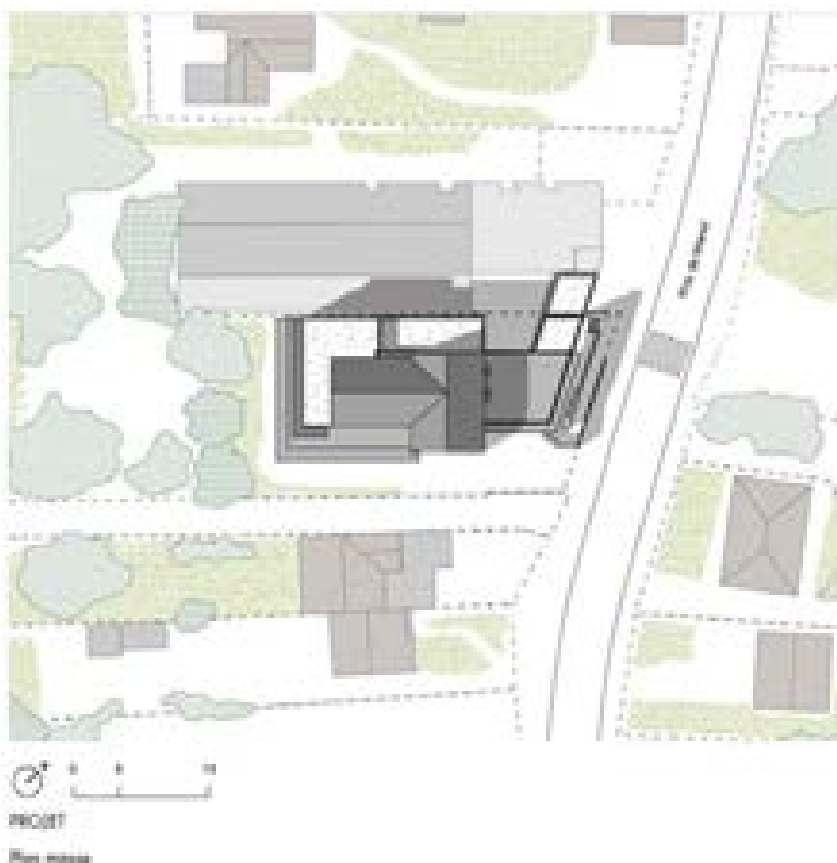
Tableau des surfaces

LOCAUX ASSOCIATIFS				
<b>Croix Rouge</b>				
R/01	Vesti boutique	1	49,3	49,3
R/02	Bureau	1	28,3	28,3
	<b>Sous total</b>			<b>77,6</b>
<b>Initiatives Seine Yvelines</b>				
R/08	Salle de réunion	1	12	12
	<b>Sous total</b>			<b>12</b>
<b>Energie Solidaire</b>				
R/07	Bureau	1	10,8	10,8
	<b>Sous total</b>			<b>10,8</b>
<b>Rénovation et transition énergétique</b>				
1/01	Local consultation et promotion	1	39,5	39,5
	<b>Sous total</b>			<b>39,5</b>
<b>Espaces communs associatifs</b>				
1/03	Plateau partagé	1	41,1	41,1
1/04	Salle de détente	1	14,3	14,3
-1/9	Vestiaires femmes	1	9,6	9,6
-1/10	Vestiaires hommes	1	8	8
-1/6	Stockage 1	1	21,8	21,8
-1/7	Stockage 2	1	15,2	15,2
-1/8	Stockage 3	1	19,9	19,9
	<b>Sous total</b>			<b>129,9</b>
	<b>TOTAL - ASSOCIATIF :</b>			<b>269,8</b>

LOCAUX EVENEMENTIELS				
R/17	Hall	1	24,9	24,9
R/16	Accueil	1	19,3	19,3
R/06	Espace d'exposition	1	21,5	21,5
R/19	Espace polyfonctionnel	1	116	116
R/18	Office	1	19,5	19,5
	Stockage espace polyfonctionnel	1	12	12
	<b>TOTAL - LOCAUX EVENEMENTIELS :</b>			<b>213,2</b>

FONCTIONS COMMUNES				
R/10	Local ménage	1	7,4	7,4
R/11	Sanitaires	2	2,2	4,4
R/13	Sanitaires PMR 1	1	4,6	4,6
1/05	Sanitaires PMR 2	1	4,3	4,3
-1/4	Local technique 1	1	4,2	4,2
-1/5	Local technique 2	1	4,4	4,4
<b>TOTAL - FONCTIONS COMMUNES :</b>				<b>29,3</b>
<b>TOTAL UTILE</b>				<b>512,3</b>
CIRCULATIONS				
Circulations				54,8
<b>Total SU (compris circulations)</b>				<b>567,1</b>
<b>Total SDP</b>				<b>611</b>

#### Plans et insertions





© Oglo - Société d'architecture

## Coût de l'opération et plan de financement

Estimation du coût des travaux par le cabinet d'architecte sollicité par la Commune



LOT	HT	TTC
1 INSTALLATIONS - DEPOSES - DEMOLITIONS	26 875,00 €	32 250,00 €
2 GROSŒUVRE - CLOS-COUVERT	436 340,00 €	533 608,00 €
3 CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS	68 530,00 €	82 236,00 €
4 MENUISERIES INTERIEURES	85 914,20 €	103 097,04 €
5 REVETEMENTS DE SOL - FAIENCE	59 080,00 €	70 896,00 €
6 ELECTRICITE	135 000,00 €	162 000,00 €
7 PLOMBERIE	55 000,00 €	66 000,00 €
8 CHAUFFAGE (géothermie)	120 000,00 €	144 000,00 €
9 VENTILATION (CTA double flux)	45 000,00 €	54 000,00 €
10 ELEVATEUR	35 000,00 €	42 000,00 €
11 PEINTURE	41 725,00 €	50 070,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 108 464,20 €</b>	<b>1 330 157,04 €</b>

© Oglo - Société d'architecture

### Estimation du coût des travaux par la Commune :

- Montant des études avant commission : 13 728 € H.TVA
- Montant des études après commission : 110 846,42 € H.TVA
- Montant des travaux : 1 108 464,20 € H.TVA
- Montant opérations proposées : 1 233 038,62 € H.TVA
- Montant plafonné : 1 233 038,62 € H.TVA



Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Région	360 301,99	29,2
 Département	493 215,45	40
<b>Total subventions accordées</b>	<b>853 517,44</b>	<b>69,22</b>
<b>Financement communal</b>	<b>379 521,18</b>	<b>30,9</b>
<b>Coût total du projet</b>	<b>1 233 038,62</b>	<b>100</b>

#### Estimation des frais de fonctionnement et d'entretien

	Surface utile	507,00/m2			
			n	n+3 (cumul)	n+10 (cumul)
<b>Frais</b>					
<b>Coût de maintenance courant du bâtiment</b>					
Démoussage corniches et nettoyage chéneaux/gouttières	Annuel	850,00 €	4 250,00 €	8 500,00 €	
Nettoyage façades	Annuel	400,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	
Nettoyage protections solaires	Entretien trimestriel	1 814,40 €	9 072,00 €	18 144,00 €	
<b>Coût des énergies</b>					
Consommation d'eau	187,1 m3 annuel	727,73 €	3 638,65 €	7 277,29 €	
Consommation d'électricité d'éclairage					
Consommation ECL					
Consommation de chauffage	15 400,50 kWh/année	35 109,98 €	70 219,96 €	140 439,92 €	
Consommation ventilation double flux					
Consommations diverses					
<b>Coût de maintenance des équipements</b>					
Maintenance des installations sanitaires et VMC	Contrat annuel	1 375,75 €	6 878,75 €	13 757,50 €	
Maintenance des installations électriques et ELI	Contrat annuel	450,40 €	2 252,00 €	4 504,00 €	
Maintenance des installations alarme intrusion	Contrat annuel	198,48 €	992,39 €	1 984,78 €	
Maintenance des installations antivol	Contrat annuel	374,80 €	1 874,00 €	3 748,00 €	
Maintenance des ascenseurs/escaliers	Contrat annuel	1 077,30 €	5 386,50 €	10 773,00 €	
<b>Coût prestations</b>					
Location annuelle pour nettoyage des façades	Tous les 10 ans	440,00 €	2 200,00 €	4 400,00 €	
Remplacement annuelle pour renouvellement éclairage de secours	Tous les 5 ans	1 300,00 €	6 500,00 €	13 000,00 €	
CCP	Annuel	2 800,00 €	14 000,00 €	28 000,00 €	
Entretien et réparation des locaux	Annuel	3 400,00 €	17 000,00 €	34 000,00 €	
<b>Coût nettoyage bâtiment</b>					
Nettoyage des vitres		1 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	
Ménage		4 337,00 €	21 685,00 €	43 370,00 €	
Entretien des espaces extérieurs		3 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	
<b>Coût abonnements</b>					
Frais téléphoniques et internet		4 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	
<b>Consommables</b>					
Consommables imprimables		4 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	
Consommables (papier, tonnerre, encres, logiciels, etc...)		1 400,00 €	7 000,00 €	14 000,00 €	
<b>Assurances</b>					
Assurance des locaux		110,00 €	5 500,00 €	11 000,00 €	
<b>TOTAL (€ HT)</b>		<b>72 905,66 €</b>	<b>359 148,36 €</b>	<b>718 338,71 €</b>	

**Calendrier prévisionnel :**

<b>Etapas</b>	<b>Calendrier</b>
Etude de maîtrise d'œuvre (AVP-PRO)	2023
Etude de maîtrise d'œuvre (DCE) Mise en concurrence Choix des entreprises	2024
Dépôt d'une autorisation d'urbanisme, Obtention et purge, Début des travaux	2024
Fin des travaux	Fin 2025

#### 2.4.2.2.4. Chavenay

##### 2.4.2.2.4.1. Aménagement d'un cabinet médical

EXISTANT



### Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** 6 rue des écoles, 78450 Chavenay

**Projet :**

- Répondre aux besoins des administrés en matière d'accès aux soins (aucun médecin généraliste sur la commune de Chavenay depuis septembre 2019),
- **Mise en place d'un local meublé, avec salle de consultation équipée, salle d'attente, toilettes et accessibilité PMR, au sein d'un bâtiment communal.**

**Coût prévisionnel et plan de financement :**

- Le coût des travaux est estimé à 21 108.67 € HT soit 25 330.40 € TTC.
- **Plan de financement :**
  - **DETR 2021 sollicitée : 6 332 €**
  - Autofinancement : 18 998,40 €
  - Total TTC : 25 330,40 €

**Calendrier prévisionnel :**

- Date de démarrage prévisionnelle de l'opération : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021
- Durée prévisionnelle des travaux : 1 mois
- Opération terminée.

**Indicateurs d'évaluation :**

- Installation du praticien ;
- Patientèle communale et dans l'ensemble du territoire de la CCGM.

**Adresse postale :** 6 rue des écoles, 78450 Chavenay

**Projet :**

La commune de Chavenay souhaite répondre aux besoins de ses administrés en matière d'accès aux soins. En effet, depuis septembre 2019, il n'y a plus aucun médecin généraliste sur la commune de Chavenay.

La commune collabore activement avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour la recherche de médecins candidats et, afin de favoriser l'installation d'un médecin généraliste, souhaite mettre en

place un local meublé, avec salle de consultation équipée, salle d'attente, toilettes et accessibilité PMR, au sein d'un bâtiment communal.

La durée de réalisation des travaux est estimée à 1 mois.

Le coût des travaux est estimé à 21 108.67 € HT soit 25 330.40 € TTC.

**Ainsi, la Ville de Chavenay sollicite une subvention d'un montant de 6 332 € au titre de la DETR 2021.**

*Situation géographique*



*Situation cadastrale*



**Coût prévisionnel et plan de financement :**

Travaux HT	16 692.00 €
Matériel HT	4 416.67 €
<b>Coût total de l'opération HT</b>	<b>21 108.67 € HT</b>
TVA 20%	4 221.74 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>25 330.40 € TTC</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
Subvention DETR	6 332.00 €
Autofinancement	18 998.40 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>25 330.40 €</b>

**Calendrier prévisionnel :**

- Date de démarrage prévisionnelle de l'opération : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021
- Durée prévisionnelle des travaux : 1 mois
- Opération terminée.



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Pour satisfaire la demande en soins médicaux sur son territoire, la commune souhaite procéder à la création d'une Maison de Santé.

### Projet :

- Aménagements intérieurs de la structure du bâtiment brut : maçonnerie, électricité, plomberie, huisserie, équipements, etc.

### Coût de l'opération :

- TOTAL : 468 000 €

### Plan de financement :

- DETR 2023 demandée et non obtenue ;
- Financement Région Ile-de-France à demander en 2023 : 117 000 € ;
- Financement Agence Régionale de Santé à demander en 2023 : 156 000 €.

### Calendrier de réalisation :

- Permis de Construire Bouygues Immobilier concernant la réalisation de 70 logements et d'un local « coque vide » accordé le 15/03/21.
- Autorisation de Travaux déposée par la Commune ou le preneur du cabinet médical : Fin 2023
- Travaux : Courant 2024
- Ouverture au public : Fin 2024

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Pour satisfaire la demande en soins médicaux sur son territoire, la commune a procédé à la création d'une Maison de Santé.





### Projet :

- Aménagements intérieurs de la structure du bâtiment brut : maçonnerie, électricité, plomberie, huisserie, équipements, etc.

**Coût de l'opération :**

Phase	Montant (€)
TOTAL	468 000

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)	
 Etat	 2023	Demandée le 20/04/2023 et non obtenue	/
	 2023	159 549,90 Demandée le 18/04/2023	40% de 250K€ max.
 Région	167 883,40 A demander en 2023	30%	
<b>Total subventions demandées</b>	438 800 A demander en 2023	/	
<b>Participation communale</b>	/	/	
<b>Total coût du projet</b>	<b>638 000</b>	/	

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Permis de Construire Bouygues Immobilier concernant la réalisation de 70 logements et d'un local « coque vide » accordé	15/03/2025
Autorisation de Travaux déposée par la Commune ou le preneur du cabinet médical	Fin 2023
Travaux	Courant 2024
Ouverture au public	Fin 2024





## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** 7 rue des écoles, 78450 Chavenay

**Diagnostic :**

- Afin d'adapter cet équipement public aux nouveaux besoins de la population, le bâtiment doit être restructuré et rénové.

**Projet :**

- Rénovation et restructuration de la salle des fêtes.

**Coût de l'opération :**

- 320 748 €

**Plan de financement :**

- Programme triennal – Etat : à demander en 2024 ;
- Financement communal.

**Calendrier de réalisation :**

- 2025

**Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétiques des bâtiments ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

## Présentation détaillée du projet

**Adresse postale :** 7 rue des écoles, 78450 Chavenay

### **Diagnostic :**

- Afin d'adapter cet équipement public aux nouveaux besoins de la population, le bâtiment doit être restructuré et rénové.

### **Projet :**

#### *Description*

- Rénovation et restructuration de la salle des fêtes.

#### *Situation géographique*

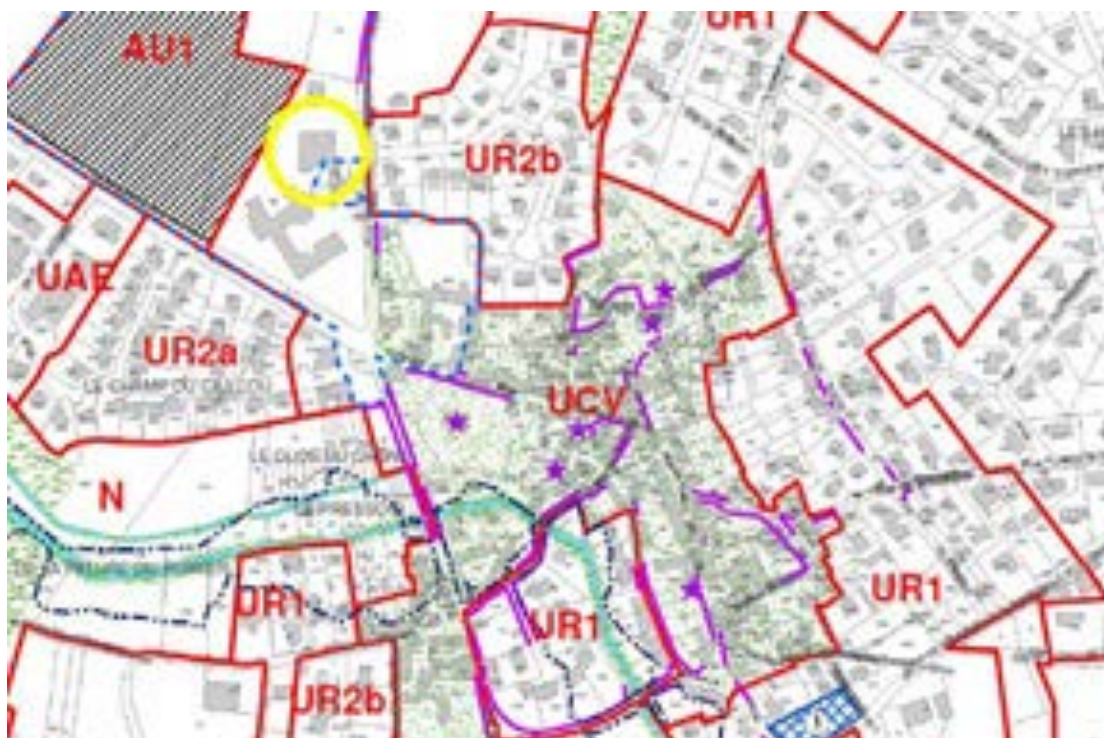


*Situation cadastrale*



*Situation réglementaire*


- Le bâtiment de la salle des fêtes est classé en zone UCV dans le plan de zonage du PLU de Chavenay



**Coût de l'opération :**

Phase	Montant (€)
Réalisation	320 748

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat	Programme Triennal <i>A demander en 2024</i>	/
<b>Total subventions accordées</b>	/	/
<b>Participation communale</b>	/	/
<b>Total coût du projet</b>	<b>320 748</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
Réalisation	2025

**Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments ;
- Enquête de satisfaction auprès des habitants.

### 2.4.2.3. Scolaire et périscolaire

#### 2.4.2.3.1. Communauté de Communes Gally-Mauldre

##### 2.4.2.3.1.1. Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à Maule



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- L'Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Maule ne répond plus aux besoins actuels à la fois en termes de capacité d'accueil mais également de fonctionnalité des lieux.

### Projet :

- Adaptation de l'ALSH afin de répondre aux nouveaux besoins des usagers et gagner en fonctionnalités.

### Coût de l'opération :

- TOTAL HT : 3 000 000 € estimés en phase préprogrammation.

### Plan de financement :

- Subventions
  - o Etat (CAF)
  - o Région Ile-de-France
  - o Département des Yvelines
- Financement communal et intercommunal

### Calendrier de réalisation :

- Etude de faisabilité et préprogramme sur la base de deux à trois scénarii : Fin 2022,
- Elaboration du programme : 2023,
- Elaboration du dossier de consultation d'un maître d'œuvre : 2023,
- Recrutement d'un maître d'œuvre et études : 2024,
- Choix des entreprises : 1<sup>er</sup> trimestre 2025,
- Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2025,
- Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2027.

### Indicateurs d'évaluation :

- Enquête de satisfaction auprès des usagers ;
- Performance énergétique des bâtiments.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- L'Accueil Loisir Sans Hébergement de Maule ne répond plus aux besoins actuels à la fois en termes de capacité d'accueil mais également de fonctionnalité des lieux.

### Projet :

- La Communauté de communes a lancé en 2022 une étude de programmation sur l'ALSH de Maule ;
- Le but de cette étude est de définir un scénario d'aménagement ainsi qu'un cahier des charges pour le futur bâtiment ;
- Pour la réalisation de l'étude de programmation, la CCGM se fait accompagner par le bureau d'étude IDEAM. La mission se déroule en trois phases :
  - o Etude de faisabilité et préprogramme sur la base de deux à trois scénarii ;
  - o Elaboration du programme ;
  - o Elaboration du dossier de consultation d'un maître d'œuvre.

### Situation géographique

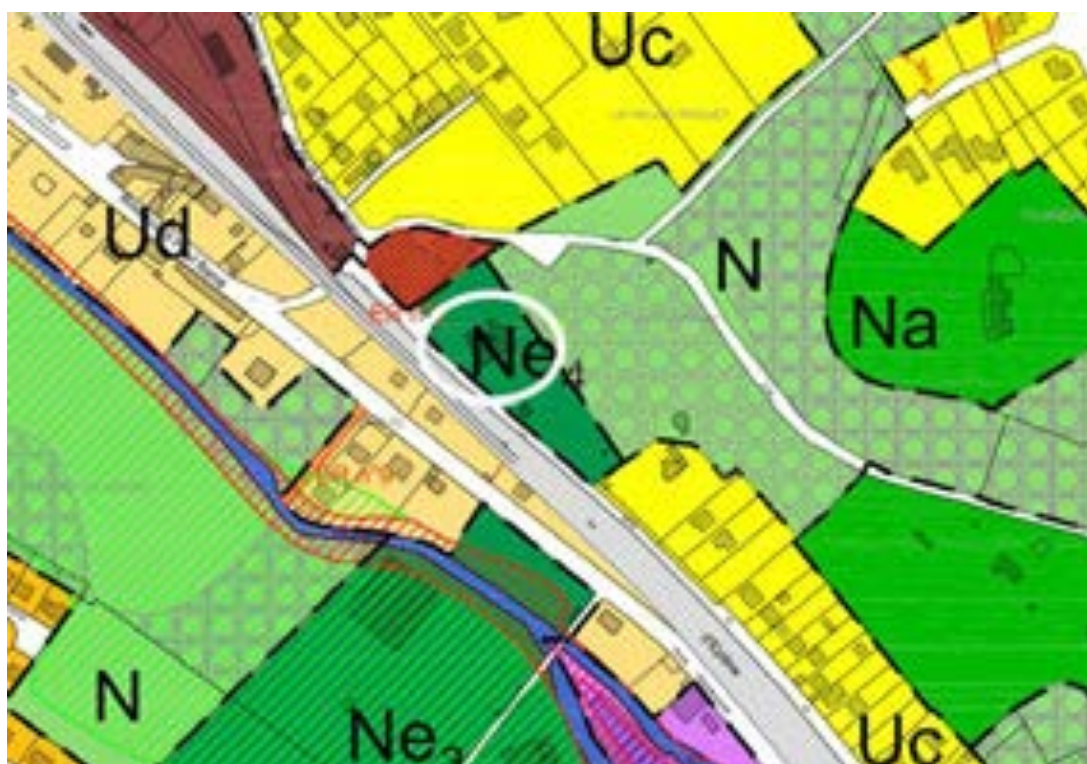


*Situation cadastrale*



*Situation réglementaire*






Le site du futur ALSH se situe en zone Naturelle (Ne) comportant des équipements publics.



**Coût de l'opération :**

Phase	Montant (€)
Estimation du coût total en phase préprogrammation	3 000 000 HT

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat		/
 Région	/	/
 Département	/	/
Total subventions accordées	/	/
 Financement intercommunal	/	/
Financement communal	/	/
Total coût HT du projet	3 000 000	100



**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Etude de faisabilité et préprogramme sur la base de deux à trois scénarii	Fin 2022
Elaboration du programme	2023
Elaboration du dossier de consultation d'un maître d'œuvre	2023
Recrutement d'un maître d'œuvre et études	2024
Choix des entreprises	1 <sup>er</sup> trimestre 2025
Début des travaux	2 <sup>ème</sup> trimestre 2025
Fin des travaux	1 <sup>er</sup> trimestre 2027

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des usagers
- Performance énergétique des bâtiments

## 2.4.2.3.2. Bazemont

### 2.4.2.3.2.1. Construction d'un nouveau restaurant scolaire et aménagements de l'école



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic

- Augmentation **des effectifs scolaires** et entrée en vigueur de la **Loi Egalim** ;

### Projet :

- Construction d'un **nouveau restaurant scolaire** d'une surface d'environ **320 m<sup>2</sup>** ;
- Mise en place d'une **liaison chaude** avec confection des repas effectuée sur place.

### Partenaires :

- Ingenier'Y (Département des Yvelines) : le programme de maîtrise d'œuvre a été livré le 24/05/2022 ; Etat, Région Ile-de-France ; Cabinet « Besson Carrier Architecture ».

### Coût prévisionnel et plan de financement :

- |  |   |
|--|---|
| - <b>Coût global du projet estimé :</b>    | <b>1 414 774 € HT / 1 697 729 € TTC</b> |
| - Subventions Etat :                       |   |
| o DSIL 2023 :                              | 300 000 € TTC                           |
| - Contrat Rural :                          |   |
| o Région Ile-de-France :                   | 200 000 € TTC                           |
| o Département des Yvelines :               | 150 000 € TTC                           |
| - Contrat rural Yvelines + :               | 70 000 € TTC                            |
| - <b>Total des subventions accordées :</b> | <b>937 000 € TTC</b>                    |
| - <b>Participation communale :</b>         | <b>760 729 € TTC</b>                    |

### Calendrier :

- APS/APD/PRO/DCE (dont délais PC) : octobre 2022 à septembre 2023
- Choix des entreprises et signature des marchés : Fin 2023
- Démarrage des travaux : Début 2024
- Chantier puis réception de l'ouvrage : 12 mois > 1<sup>er</sup> semestre 2025

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

Aujourd'hui, le groupe scolaire de Bazemont regroupe **76 enfants en Maternelle** et **120 en Élémentaire** (chiffres rentrée 2021-2022), dans lequel des locaux sont dédiés à la **cantine**. Toutefois, la population de la commune est en expansion (programmes de constructions neuves) et **les espaces actuels seront trop petits pour accueillir les enfants** de manière satisfaisante dans les prochaines années.

La restauration scolaire de l'école « La Fraternelle » présente donc une capacité insuffisante et doit en outre s'adapter aux exigences de la loi Egalim (2018). Les nouvelles normes issues cette imposent prochainement :

- L'interdiction du **plastique** au plus tard en **janvier 2025** ;
- L'obligation de proposer au menu un repas dit « **végétarien** » et des produits bios à partir de **janvier 2022** ;
- Des dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La commune est propriétaire d'une parcelle, située dans le Parc de la Comédie, laquelle pourrait accueillir le nouveau restaurant scolaire.

### Projet :

La Ville souhaite donc **construire un nouveau restaurant scolaire** avec un réfectoire plus grand, mais aussi un office qui permette de cuisiner de vrais repas sur place. L'équipe municipale souhaite en effet favoriser la fabrication des déjeuners à Bazemont, en développant les circuits courts (produits locaux, maraichers des environs, etc.) La surface utile d'un tel équipement, espaces de circulations inclus, serait d'environ **320 m<sup>2</sup>**, auxquels s'ajouteraient **50 m<sup>2</sup>** d'espaces extérieurs.

- 1. Construire un nouveau restaurant scolaire offrant :**
  - 200 repas par jour, répartis en deux services (2x100) ;
  - Le service à table ;
  - Un espace de stockage (ex : réhausseurs pour les plus petits) ;
  - Un office pour accueillir un cuisinier sur place ;
  - Un confort acoustique
- 2. Proposer une liaison chaude (froide actuellement)**
  - Confection des repas effectuée sur place par une entreprise ou venant d'une cuisine centralisée (Cf. 2.2.2.2.1.1 – Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial pouvant intégrer une cuisine centrale) ;
  - La commune mettra à disposition des agents municipaux pour la distribution des repas.
- 3. Suppression du préfabriqué et construction d'un nouveau bâtiment** pour accueillir le service post scolaire et le centre de loisirs
- 4. Aménagement d'un préau ;**

5. Réfection des 2 cours primaires et maternelles ;
6. Réaménagement de la salle de restauration actuelle pour une nouvelle destination d'utilisation.
7. Recherche de performances environnementales

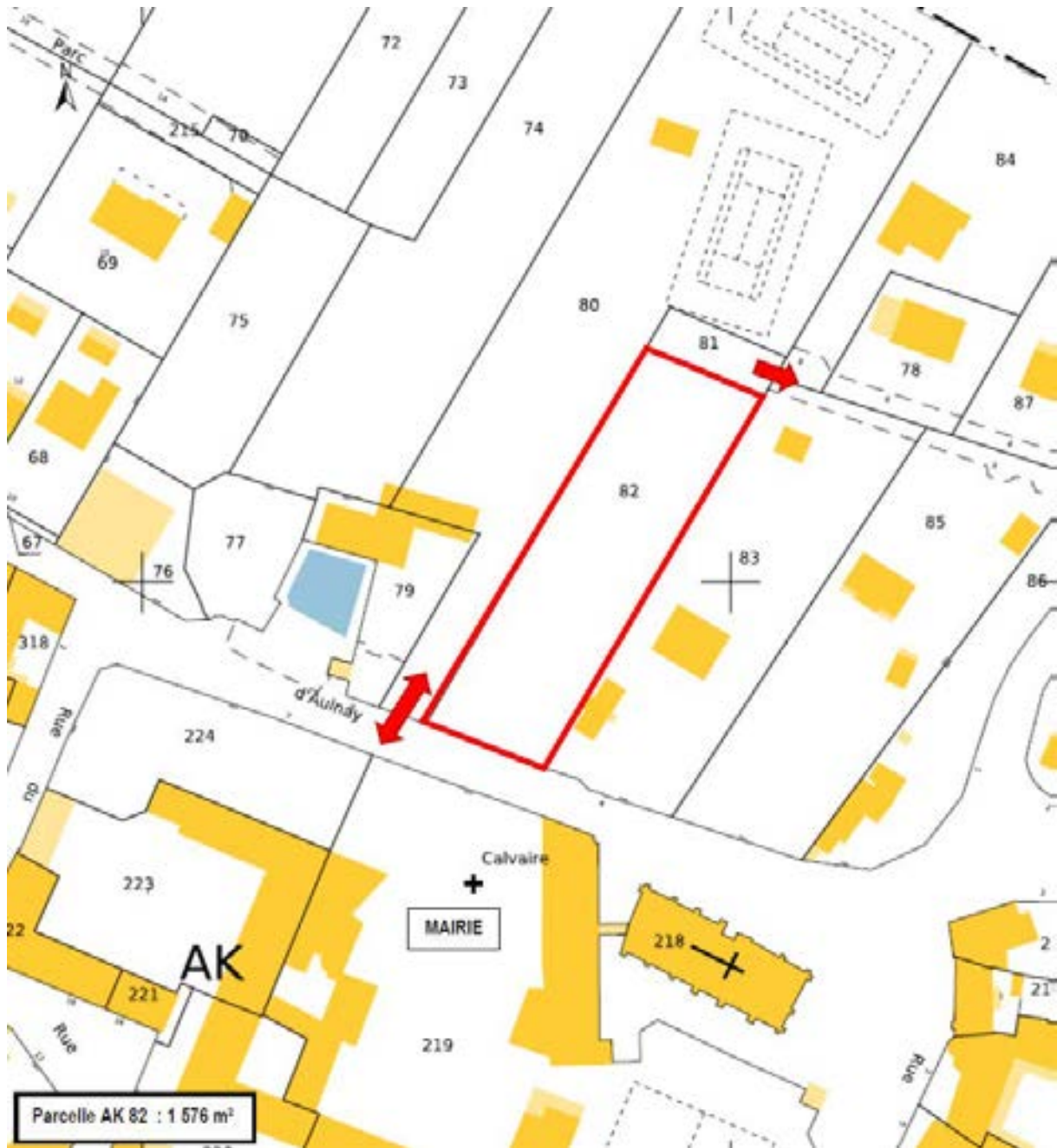
La maîtrise d'ouvrage souhaiterait que le bâtiment soit « **neutre** » ou *équivalent*. Soucieuse de minimiser son empreinte écologique, Bazemont insiste sur un mode de chauffage performant, un bâtiment bien isolé, tant en hiver qu'en été.



© Ingenier'Y – Vue aérienne de la zone d'emprise du projet



© Ingénier'Y – Vue aérienne de la zone d'emprise du projet



Ingenier'Y – Situation cadastrale

#### **Partenaires :**

- Etat, Région Ile-de-France, Département des Yvelines (Ingenier'Y) ;
- Cabinet « Besson Carrier Architecture »

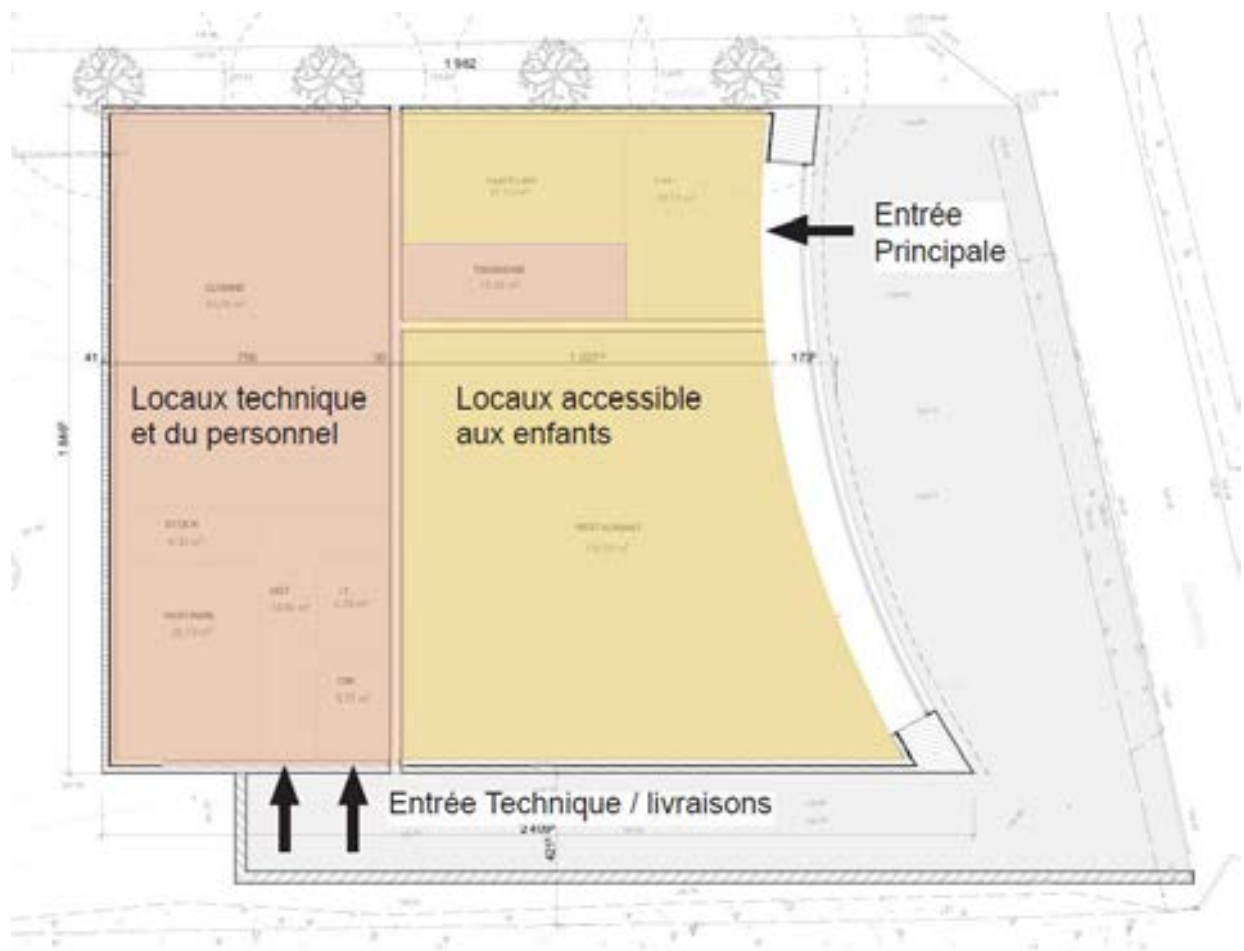
Propositions d'insertions et de plans du cabinet d'architectes :



© Besson Carrier Architecture – Insertion








© Besson Carrier Architecture - Insertion



© Besson Carrier Architecture – Plan de masse



Plan de financement :

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 2023	300 000 Obtenus	/
	 2023	Non obtenue	/
 Région	<b>Contrat rural</b> Montant retenu : 500 000 € Participation : 40%	200 000 Obtenus	/
 Département	<b>Contrat rural</b> Montant retenu : 500 000 € Participation : 30%	150 000 Obtenus	/
	<b>Contrat rural Yvelines</b> + Montant retenu : 100 000 € Participation : 70%	70 000 Obtenus	/
<b>Total subventions accordées/demandées</b>		720 000 € TTC	/
<b>Financement communal</b>		760 729 € TTC A confirmer	/
<b>Total coût du projet</b>		1 697 729 € TTC	/

**Calendrier prévisionnel :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
APS/APD/PRO/DCE (dont délais PC)	Octobre 2022 à septembre 2023
Choix des entreprises et signature des marchés	Fin 2023
Démarrage des travaux	Début 2024
Chantier puis réception de l'ouvrage	12 mois > 1 <sup>er</sup> semestre 2025

### 2.4.2.3.3. Maule

#### 2.4.2.3.3.1. Construction de l'accueil périscolaire Charcot



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- La commune de Maule dispose actuellement d'un accueil périscolaire de type préfabriqué construit dans les années 1970. Celui-ci est vieillissant et ne répond plus aux nouvelles normes (thermique, accessibilité enfants / adultes / PMR, etc.).

### Projet :

- La ville souhaite reconstruire un bâtiment d'accueil des enfants conforme à la réglementation mais aussi plus grand et plus confortable en lui associant un petit espace « bibliothèque ». La structure serait ouverte matin, midi et soir.

### Coût de l'opération :

- Mission de maîtrise d'œuvre : 58 328,65 € HT
- Estimation du coût des travaux (phase APD) : 698 546,73 € HT
- **TOTAL : 757 875,38 € HT**

### Plan de financement :

- Caisse d'Allocations Familiales : 54 000 € (sommes non obtenue pour le moment)
- Région Ile-de-France : 192 124, 80 €
- Département des Yvelines : 294 529,35 €
- Participation communale : 271 221,23 €

### Calendrier de réalisation :

- 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 : Mise en concurrence des entreprises
- 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 : Choix des entreprises
- Avril 2024 : Début des travaux
- Août 2024 : Fin des travaux

### Indicateurs d'évaluation :

- Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs ;
- Performance énergétique du bâtiment.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La commune de Maule dispose actuellement d'un accueil périscolaire de type préfabriqué construit dans les années 1970. Celui-ci est vieillissant et ne répond plus aux nouvelles normes (thermique, accessibilité enfants / adultes / PMR, etc.) ;
- Aujourd'hui, le site comprend :
  - o L'école élémentaire ;
  - o L'école maternelle ;
  - o Les espaces périscolaires : cantine, garderie, bibliothèque ;
  - o La micro crèche « *La Ronde des Doudous* »
  - o Les espaces extérieurs dédiés aux enfants.





Vue 1 : Le préfabriqué de l'accueil périscolaire

© Ingénier'Y



Vue 2 : l'entrée de l'école Élémentaire avec le préfabriqué de la petite bibliothèque en fond

© Ingénier'Y

## Projet :

- La ville souhaite reconstruire un bâtiment d'accueil des enfants conforme à la réglementation mais aussi plus grand et plus confortable en lui associant un petit espace « bibliothèque ». La structure serait ouverte matin, midi et soir ;
- Ce projet est d'autant plus important pour la commune que de nouvelles constructions à destination de familles sont en projet ou viennent d'être livrées ;
- La commune formule le besoin de créer :
  - o Trois salles d'activité (deux cloisons modulaires pour gérer l'espace) + bibliothèque ;
  - o Des rangements ;
  - o Des sanitaires intérieurs ;
  - o Un local pour les encadrants.
- Les travaux prévus sont :
  - o Démolition de l'ancien bâtiment ainsi que l'ancienne bibliothèque ;
  - o Reconstruction d'un nouveau bâtiment comprenant trois salles d'activités, un bureau / infirmerie et une bibliothèque ;
  - o Réalisation d'une rampe PMR ;
  - o Un accès depuis la cour Nord (similaire à aujourd'hui).

Tableau estimatif des surfaces :

Construction d'un accueil périscolaire				
Maître	Surfaces théoriques			
LOCAUX	Qté	Surf. Unit m²	Surf. Tot m²	OBSERVATIONS
<b>1 - LOCAUX STRUCTURE PÉRISCOLAIRE</b>				
<b>1-1 LOCAUX ACCESSIBLES AUX ENFANTS</b>				
Salle d'activités	2	43	86	Avec lavabo
Salle d'activités	1	36	36	Avec lavabo
Bibliothèque	1	33	33	Accessible aussi indépendamment depuis l'extérieur
Sanitaires	1	16	16	Filles / Garçons / PMR (partagé avec le personnel)
<b>SOUS-TOTAL 1-1</b>			<b>171</b>	
<b>1-2 LOCAUX TECHNIQUES ET DES ENCADRANTS</b>				
Bureau	1	10	10	Avec coin infirmerie
Local stockage	1	13	13	
Local technique	1	3	3	Chauffière (PAC)
<b>SOUS-TOTAL 1-2</b>			<b>26</b>	
<b>TOTAL SURF. UTILE LOCAUX STRUCTURE PÉRISCOLAIRE</b>			<b>197</b>	
Circulations - Hall d'entrée % appliqué aux locaux			30	Surface donnée à titre indicatif
<b>TOTAL SURF. UTILE LOCAUX STRUCTURE PÉRISCOLAIRE + CIRCULATION</b>			<b>227</b>	





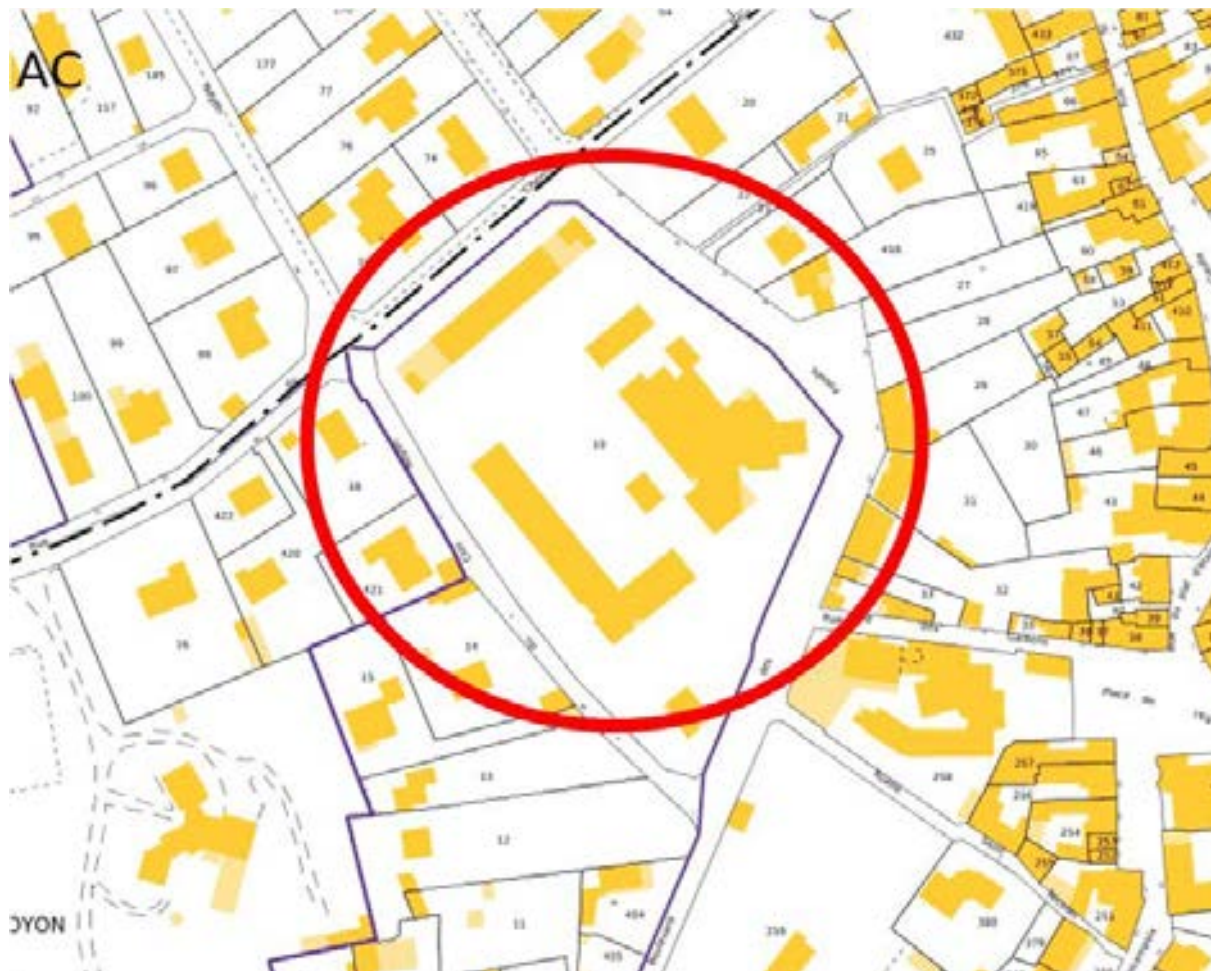
© Ingénier'Y

Le projet sera construit à l'endroit de l'actuel accueil périscolaire : pour ce faire, le préfabriqué existant sera **démoli**, tout comme celui de la petite bibliothèque dans la cour Sud. Le nouvel accueil sera accessible via la cour Nord de l'école.



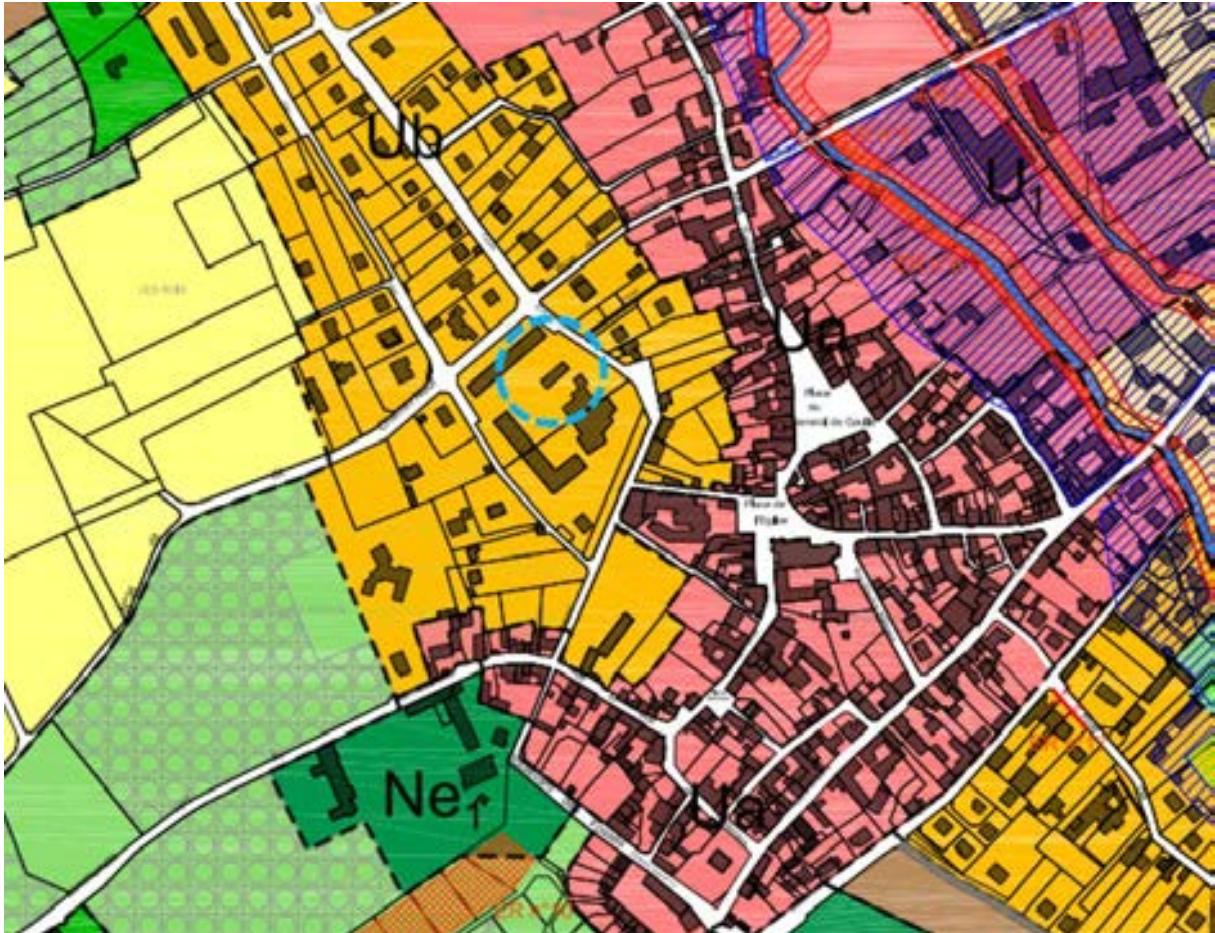
### Situation cadastrale

Le projet de construction de la nouvelle structure se déploie sur la parcelle AE 19, qui est la propriété de Maule. Cette parcelle regroupe toutes les fonctions du groupe scolaire Charcot (école élémentaire, école maternelle, cantine, accueil périscolaire, cours de récréation). Le nouveau bâtiment prendra la place de l'ancien.

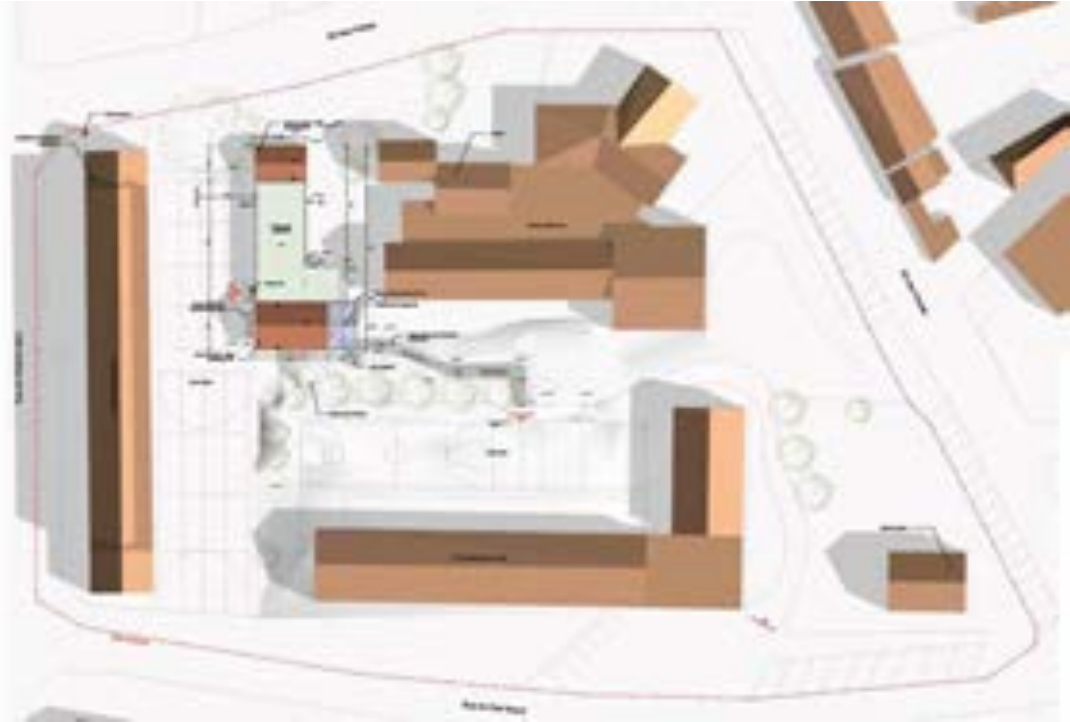


### Situation réglementaire

- Le PLU de Maule a été approuvé en 2007 et modifié le 17 mars 2014 ;
- Les parcelles et le bâti de l'accueil périscolaire Charcot sont classés en **zone Ub** dans le plan de zonage du PLU de la commune de Maule, périmètre qui correspond aux **extensions du centre ancien** ;
- Le projet devra prendre en compte les servitudes de protection des monuments historiques.



Plans et Insertions



© QUATRO Architecture






**Partenaires :**

- Ingénieur'Y ;
- Le maître d'œuvre est un groupement de plusieurs bureaux d'études dont le mandataire est QUATRO ARCHITECTURE.

**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant</b>
Mission de maîtrise d'œuvre	58 328,65 € HT
Estimation du coût des travaux (phase APD)	698 546,73 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>757 875,38 € HT</b>

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants	Taux (%)
		54 000 (somme non attribuée actuellement)	/
 Région	<b>Contrat d'Aménagement Régional</b>	192 124,80	/
 Département	<b>Contrat rural Yvelines +</b> <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>	294 529,35	/
<b>Total subventions accordées</b> <i>Montant Caf en attente</i>		486 654,15	/
<b>Participation communale</b>		271 221,23	/
<b>Total coût du projet</b>		757 875,38	100

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
2 <sup>ème</sup> trimestre 2023	Mise en concurrence des entreprises
3 <sup>ème</sup> trimestre 2023	Choix des entreprises
Avril 2024	Début des travaux
Août 2024	Fin des travaux

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs ;
- Performance énergétique du bâtiment.

## 2.4.2.3.4. Chavenay

### 2.4.2.3.4.1. Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour 150 enfants



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** 9 rue des écoles, 78450 Chavenay

### Diagnostic :

- La création d'un nouveau lotissement va faire évoluer la démographie et notamment les effectifs scolaires. Pour répondre à cette nouvelle demande, la commune de Chavenay doit adapter ses infrastructures et ses services publics.

### Projet :

- Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour 150 enfants.

### Coût de l'opération :

- Coût TOTAL : 2 216 700

### Plan de financement :

- TOTAL subventions : 444 000 €
- Financement communal : 1 772 700 €

### Calendrier de réalisation :

- Désignation du maître d'œuvre : décembre 2023 ;
- Désignation des entreprises : mai 2024 ;
- Début des travaux : juin 2024 ;
- Fin des travaux : mai 2025.

### Indicateurs d'évaluation :

- Performance énergétique des bâtiments ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

## Présentation détaillée du projet

**Adresse postale :** 9 rue des écoles, 78450 Chavenay

### Diagnostic :

- La création d'un nouveau lotissement va faire évoluer la démographie et notamment les effectifs scolaires. Pour répondre à cette nouvelle demande, la commune de Chavenay doit adapter ses infrastructures et services publics.

### Projet :

#### Description

- Travaux de construction d'un accueil de loisir sans hébergement (ALSH) pour 150 enfants.

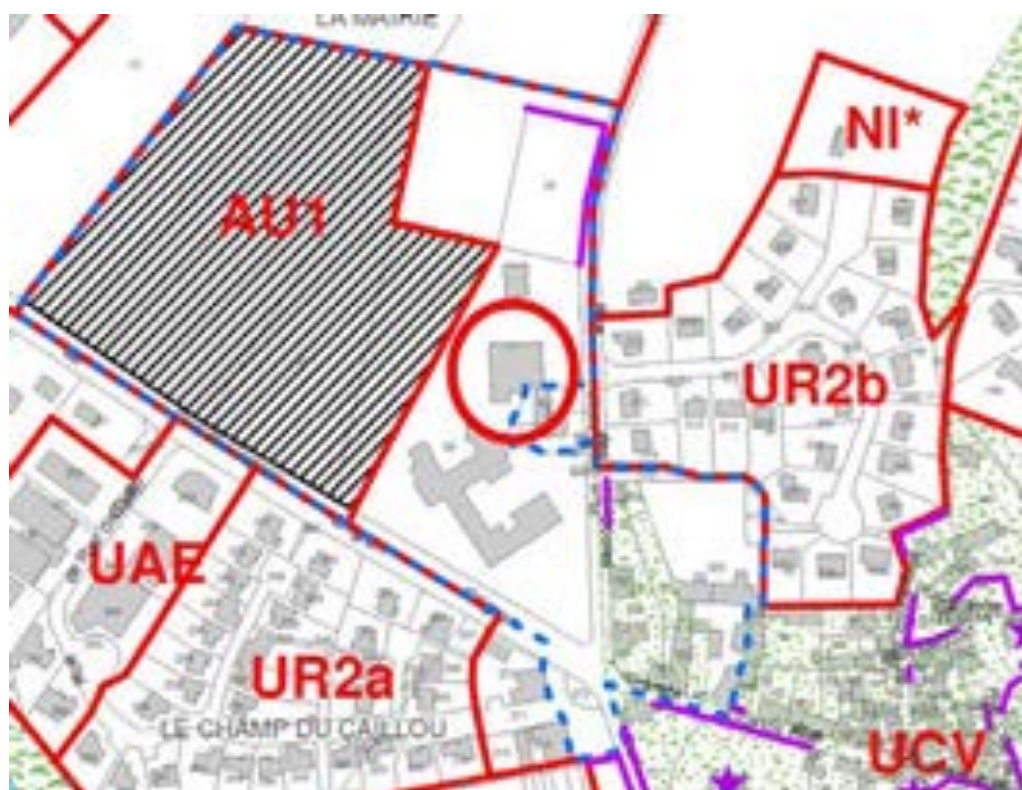
#### Situation géographique



Situation cadastrale



Situation réglementaire










**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Etude de MOE	/
CT & CSPS	/
Aléas	/
Révisions	/
<b>TOTAL HT</b>	/
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 216 645,56</b>

Plan de financement :

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 <b>Etat</b>		Demandée le 10/03/2023 et non obtenue	/
		24 000	/
 <b>Région</b>	<b>Contrat rural</b> Montant retenu : Participation :	350 000 Avec le Département	/
 <b>Département</b>	<b>Contrat rural</b> Montant retenu : Participation :	350 000 Avec la Région	/
	<b>Contrat rural Yvelines +</b> Montant retenu : Participation :	70 000	/
<b>Total subventions accordées/demandées</b>		444 000	/
<b>Financement communal</b>		1 772 700	/
<b>Total coût du projet</b>		<b>2 216 700</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

<b>Phase</b>	<b>Montant</b>
Désignation du maître d'œuvre	Décembre 2023
Désignation des entreprises	Mai 2024
Début des travaux	Juin 2024
Fin des travaux	Mai 2025

**Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Les besoins des effectifs scolaires évoluent (démographie, méthodes pédagogiques)

### Projet :

- Acquisition et installation de matériel informatique pour les écoles maternelle et élémentaire.

### Coût de l'opération :

- 23 100 €

### Plan de financement :

- Etat – DETR 2023 : 6 750,11 € obtenue ;
- Financement communal : 15 320,4 €

### Calendrier de réalisation :

- Installation et caractère opérationnel : Fin 2023

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Les besoins des effectifs scolaires évoluent (démographie, méthodes pédagogiques, etc.).



### Projet :

- Acquisition de 4 ordinateurs portables pour les Vidéo Projecteurs Interactifs (VPI) pour l'école élémentaire ;
- Acquisition de deux ordinateurs portables par classe élémentaire (5 classes au total), soit 10 ordinateurs portables au total ;
- Acquisition d'un ordinateur portable et d'un VPI pour l'école maternelle.

### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Acquisition et installation	23 100

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 2023	6750,11 Demandée le 20/04/2023 et obtenue	44
<b>Total subventions accordées</b>		6750,11	44
<b>Participation communale</b>		15 320,4	66
<b>Total coût du projet</b>		<b>23 100</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
Acquisition et installation	2023

## 2.4.2.4. Patrimoine

### 2.4.2.4.1. Saint-Nom-la-Bretèche

#### 2.4.2.4.1.1. Réfection structurelle de l'église et du clocher



## Présentation synthétique du projet

### Objectifs :

- Suite au diagnostic réalisé par l'Architecte en chef des Monuments Historiques, différentes mesures doivent être prises afin de protéger ce Monument classé inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.
- **Phase N°1** : Mise hors d'eau et traitement de l'édifice contre les remontées de capillaires,
- **Phase N°2** : Au niveau du Clocher : Restauration et le renforcement des élévations, remaillage des maçonneries et du beffroi,
- **Phase N°3** : Restauration générale du chœur, restauration ponctuelle de la nef.

### Partenaires à solliciter :

- Fondation du patrimoine
- Région
- Département
- DRAC

### Coûts prévisionnels :

- Phase 0 : Travaux d'urgence : 74 000 €
  - Phase N°1 : 463 000 €
  - Phase N°2 : 580 000 €
  - Phase N°3 : 791 000 €
  - Honoraires et bureaux d'études : 230 000 € HT
- Total Opération : 2 138 000 €

### Calendrier :

- 2018 : Diagnostic réalisé par l'Architecte en chef des Monuments Historiques
- Courant 2022 : Concours de maîtrise d'œuvre
- Avril 2023 : Consultation de maîtrise d'œuvre et attribution
- 2024 : Phase 0

- 2025 : phase 1
- 2026 : phase 2 et quelques aménagements cloches et électricité
- 2027 : phase 3 le chœur
- 2028 : la nef et la cave.

### Objet de l'action :

L'Eglise de Saint-Nom-la-Bretèche est un Monument classé inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

A la suite d'un diagnostic réalisé par Pierre Bortolussi - Architecte en chef des Monuments Historiques, différentes mesures doivent être prises afin de protéger l'édifice.

Ce diagnostic conclut à :

- **Phase N°1** : La mise hors d'eau et traiter l'édifice contre les remontées de capillaires sur l'ensemble de l'Eglise : révision du Clos Couvert et réparations ponctuelles, barrières étanche de la nef et du chœur, réalisation d'un drainage ;
- **Phase N°2** : Au niveau du Clocher : La restauration et le renforcement des élévations, remaillage des maçonneries et du beffroi ;
- **Phase N°3** : Au niveau des intérieurs : Restauration générale du chœur, restauration ponctuelle de la nef.

### Partenaires à solliciter par la Commune :

- Fondation du patrimoine
- Région
- Département
- DRAC

### Coûts prévisionnels :

	montant HT	montant TTC	montant HT révisé	montant TTC révisé
phase 0	71 918,75 €	88 736,50 €	85 768,95 €	103 923,74 €
phase 1	463 919,51 €	556 703,41 €	538 146,63 €	645 775,96 €
phase 2	579 520,25 €	695 434,30 €	672 243,49 €	806 692,19 €
phase 3	511 612,75 €	613 935,30 €	593 470,79 €	712 164,95 €
phase 4	274 965,39 €	329 958,47 €	318 959,85 €	382 751,82 €
<b>Total</b>	<b>1 902 936,65 €</b>	<b>2 284 747,98 €</b>	<b>2 208 589,71 €</b>	<b>2 650 307,66 €</b>

Pse N°1	10 300,00 €	12 360,00 €	11 948,00 €	14 337,60 €
Pse N°3	4 000,00 €	4 800,00 €	4 640,00 €	5 568,00 €
Pse N°5	18 751,50 €	11 880,00 €	21 751,74 €	26 102,09 €
Pse N°6	9 848,50 €	7 380,00 €	11 424,26 €	13 709,11 €
<b>total PSE</b>	<b>10 350,00 €</b>	<b>16 430,00 €</b>	<b>35 206,00 €</b>	<b>59 716,80 €</b>

## Calendrier prévisionnel :

Consultation de maîtrise d'œuvre en cours d'attribution, réponse pour le 21 avril 2023.

Objectifs du programme de travaux :

- Travaux d'urgence phase 0 :
  - o Purger les plâtres instables sur les voutes du Chœur
  - o Effectuer des sondages de reconnaissance des sols et des fondations
  - o Mettre sous surveillance
  - o Effectuer des travaux d'entretien en façade nord
- Phase N°1 : mettre hors d'eau l'édifice et traiter contre les remontées capillaires
  - o Réaliser un réseau d'assainissement en pied de façade nord
  - o Assécher les murs du chœur
  - o Réviser la toiture et restaurer les façades extérieures de la nef et du chœur
- Phase N°2 : Consolider et Restaurer le clocher qui présente des fissures
- Phase N°3 : Restaurer les intérieurs : le chœur, la nef (restauration complète), la cave
- Phases supplémentaires éventuelles :
  - o Réaliser le réseau d'assainissement en pied de façade Est ;
  - o Mettre en conformité électrique afin de répondre aux contrôles et sécuriser l'utilisation de l'énergie ;
  - o Mettre en place une bande ventilée en pied des vitraux de la nef et du chœur ;
  - o Nettoyer des vitraux de la nef réfection ;
  - o Remettre en état à neuf des menuiseries de l'oratoire.

A titre d'information, il est envisagé :

- En 2024 : phase 0
- En 2025 : phase 1.
- En 2026 : phase 2 et quelques aménagements cloches et électricité
- En 2027 : phase 3 le chœur
- En 2028 : la nef et la cave.



## 2.4.2.4.2. Herbeville

### 2.4.2.4.2.1. Rénovation de l'Eglise Saint-Clair



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

L'église de Herbeville n'est pas protégée au titre des Monuments Historiques. Elle a été érigée au début du XIIème siècle (l'abside est d'inspiration romane), et restaurée en 1987.

### Objectifs :

- Couverture de la nef, de l'abside, et du chœur : Restauration des bois, restauration des couvertures, pose de charpente,
- Rosace et porte d'entrée : Réfection en pierre reconstituée de la rosace et restauration à l'identique des boiseries et ferrures de la porte d'entrée.

### Coût prévisionnel (effectué par Ingenier'Y) :

- 281 044€ HT de coûts de travaux et prestations intellectuelles.

### Plan de financement :

- L'édifice n'est pas protégé au titre des Monuments Historiques et de fait ne peut pas bénéficier des financements de la DRAC ainsi que de la Région IDF.
- Département : 85 000 € HT

### Calendrier :

- Réalisation des travaux début 2021

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

L'église de Herbeville n'est pas protégée au titre des Monuments Historiques. Elle a été érigée au début du XIIème siècle (l'abside est d'inspiration romane), et restaurée en 1987.

La Commune d'HERBEVILLE a demandé à l'Agence INGENIERY de l'accompagner dans ses projets de restauration de l'Eglise Saint-Clair, et pour la réfection de la couverture du préau de son école.

### Objectifs :


- Couverture de la nef, de l'abside, et du chœur : Restauration des bois, restauration des couvertures, pose de charpente,
- Rosace et porte d'entrée : Réfection en pierre reconstituée de la rosace et restauration à l'identique des boiseries et ferrures de la porte d'entrée.

### Coût de l'opération (calculé par Ingenier'Y) :

- L'édifice n'est pas protégé au titre des Monuments Historiques et de fait ne peut pas bénéficier des financements de la DRAC ainsi que de la Région IDF.

Phase	Montant (€)
TOTAL HT	281 044

### Plan de financement :

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Département	A demander	/
Total subventions accordées	/	/
Financement communal	/	/
Total coût du projet	281 044	100

### 2.4.2.4.3. Davron

#### 2.4.2.4.3.1. Rénovation de l’Eglise Sainte Madeleine

EXISTANT



#### Présentation synthétique du projet

##### Objectifs :

- Restauration complète de l’église du village (extérieur et intérieur),
- Remplacement de la couverture et Restauration de la charpente,

##### Coût prévisionnel :

- Montant total des travaux (incluant les frais d’architecte) : **2 146 270 euros HT**,
- Montant de la 1<sup>ère</sup> tranche : 667 410€ HT + 46719€ HT pour la maîtrise d’œuvre, soit 714 129 € HT.

##### Plan de financement :

- DSIL 2021 RELANCE Obtenue pour le financement de la toiture (couverture et charpente), 1ere Tranche de travaux : 460 000 € HT,
- Autofinancement : 254 129 € HT
- **Total 1<sup>ère</sup> tranche : 714 129 € HT**

##### Calendrier :

- 1ere Tranche : Début : 10/2021 – Fin : 05/2022.
- Fin complète des travaux de restauration prévue : 03/2023

#### Description de l’action :

##### Objectifs :

- Restauration complète de l’église du village (extérieur et intérieur),
- Les qualités architecturales et la valeur historique de l’édifice (époque principale de construction XI et XII<sup>ème</sup> siècle, façade occidentale inscrite au titre des Monuments Historiques) motivent l’équipe municipale et l’ensemble des Davronais à entreprendre ce projet ambitieux et fédérateur pour redonner au patrimoine du village tout son éclat.

- Permettre aux promeneurs du GR1 de découvrir une des plus anciennes et des plus belles églises des Yvelines.



*Photographie aérienne de l'Eglise Sainte Madeleine*

**Nature des travaux :** Toiture (couverture et charpente)

- Le diagnostic réalisé en juillet 2019 par le cabinet Duplat, Architecte du Patrimoine, Architecte en chef des Monuments Historiques, a révélé de nombreuses pathologies liées d'une part à l'absence d'entretien correct de l'édifice depuis de nombreuses années et, d'autre part, à des « restaurations » hâtives et non soignées, réalisées à l'aide de matériaux peu appropriés à la sensibilité de patrimoine ancien.

**Coûts de l'opération :**

- **Le montant total des travaux (incluant les frais d'architecte) s'élève à 2 146 270 euros HT** (dont 115 716 € HT pour frais architecte). Compte tenu du coût et de l'ampleur du chantier, il est nécessaire de procéder par tranches, déterminées en fonction des rénovations urgentes destinées à la préservation de l'édifice.
- **1<sup>ère</sup> tranche :**
  - Remplacement de la couverture : Dépose de l'ensemble des ardoises ; Remplacement des linteaux fragilisés par des voliges ; Mise en œuvre d'une ardoise neuve ; Réfection des faitages, noues et rives en zinc ; Remplacement des gouttières pendantes et des descentes d'eaux pluviales, compris création d'un réseau enterré et raccordement au réseau existant ; Mise en œuvre de chatières de ventilation dans les pans de couverture ; Restauration des



épis de faitage conservés (au droit du chœur et du clocher) ; adaptation de la croix pour mise en place d'un paratonnerre (compris descentes des conducteurs et mise en œuvre d'un parafoudre),

- Restauration de la charpente : confortations ponctuelles, vérification et révision des assemblages, dépose et repose de vieux bois, pose de bois en chêne neuf en remplacement des parties à bout d'usage...
- **Le montant de cette 1<sup>ère</sup> tranche s'élève à 667410€ HT + 46719€ HT pour la maîtrise d'œuvre, soit 714 129 € HT.**

➤ **Reste des travaux :**

- Dans un souci d'économie concernant l'installation de l'échafaudage, il serait opportun d'effectuer les travaux sur les parties hautes de l'extérieur en même temps que la toiture (montant des travaux des maçonneries des parties hautes de l'extérieur : 371 133 € HT).
- Reste des travaux extérieurs : lots vitraux, menuiserie, aménagement de la Place.
- Travaux intérieurs : lots maçonnerie, charpente, peintures et électricité.

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 2021	460 000 <i>Obtenu</i>	/
<b>Total subventions accordées</b>		460 000	/
<b>Financement communal</b>		254 129	/
<b>Total coût HT du projet</b>		<b>714 129</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
1 <sup>ère</sup> tranche	D'octobre 2021 à mai 2022
Fin des travaux	Mars 2023

#### 2.4.2.4.4. Bazemont

##### 2.4.2.4.4.1.

#### Rénovation de la grille de la Mairie



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

- Les pierres et la ferronnerie qui constituent la grille de l'ancien Château (actuel siège de la Mairie de Bazemont) sont dégradées par l'usure du temps et des intempéries. Cet élément fait partie intégrante du patrimoine historique de la commune.

#### Projet :

- Rénovation complète des pierres et de la ferronnerie.

#### Coût et plan de financement :

- Coût total de l'opération : **70 000 € TTC** ;
- Le projet est éligible à une subvention du Conseil Départemental via le Contrat Rural.

#### Calendrier de réalisation :

- La déclaration de travaux et leur réalisation interviendra au cours de l'année 2025.

#### 2.4.2.4.5. Mareil-sur-Mauldre

##### 2.4.2.4.5.1.

#### Rénovation énergétique de l'église



### Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :**

- Eglise Saint-Martin, ruelle Saint-Martin, 78124 Mareil-sur-Mauldre

**Diagnostic :**

- L'église du village est chauffée lors de manifestations (concerts, expositions, etc.) ;
- La performance énergétique est insuffisante et le dispositif de chauffage vétuste.

**Projet :**

- Installation de lustre chauffants et éclairants basse consommation.
- Réflexions en cours sur la réalisation technique : fixation des lustres sur des poutres.

**Coût et plan de financement :**

- Coût total de l'opération : **Entre 55.000€ et 60.000€**
- Partenaires : Ingénieur'Y

**Calendrier de réalisation :** 2024 – A préciser

**Indicateur d'évaluation :** Performance énergétique des bâtiments

## 2.4.2.5. Equipements sportifs

### 2.4.2.5.1. CC Gally-Mauldre

#### 2.4.2.5.1.1. Mutualisation d'équipements sportifs pour l'équipe de football intercommunale



### Présentation synthétique du projet

#### Objectifs :

- **Bâtir une offre footballistique fiable, adaptée et de qualité** qui réponde à la demande de pratique sur le territoire et pour tous les habitants,
- **Organiser et mutualiser les ressources matérielles ou financières** du territoire autour d'un projet footballistique,
- **Conforter le rôle et le positionnement de la Communauté de Communes Gally-Mauldre** comme acteur territorial de référence, par la création de lien social, culturel et intergénérationnel grâce au sport.

#### Calendrier :

- S'agissant d'un projet à moyen/long terme, un calendrier reste à définir, ainsi qu'un plan de financement et une estimation des coûts prévisionnels.

La **mutualisation des équipements sportifs au profit des équipes intercommunales de football** est un axe majeur de la politique sportive territoriale de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Elle se décline selon **trois objectifs** :

- **Bâtir une offre footballistique fiable, adaptée et de qualité** qui réponde à la demande de pratique sur le territoire et **pour tous les habitants** :
  - Soutien à la **diversité des pratiques** (compétition, animation, loisir, scolaire et périscolaire, etc.),
  - Constitution d'un **vivier disponible et stabilisé de cadres techniques hautement compétents**, en améliorant notamment l'attractivité du bénévolat par de **défraiement**,
  - Pilotage de la **formation** initiale ou continue des professionnels du football,
  - Consolidation du **potentiel** des infrastructures sportives existantes.





- **Organiser et mutualiser les ressources matérielles ou financières** du territoire autour d'un projet footballistique :
  - Optimisation de **l'utilisation** des terrains de football existants sur le territoire,
  - Mise en place d'un dispositif de **transport** afin d'assurer la **mobilité** entre les sites d'entraînement et de compétition,
  - Identification de nouvelles **sources de financement ou d'économies** (mécénat, sponsoring caritatif et entrepreneurial, dons),
  - Evolution des structures associatives vers des **modèles hybrides semi-entrepreneuriaux**, incluant une méthode de gestion de projets et de budgets dans le cadre d'une planification pluriannuelle,
  - Orientation des **ressources publiques vers l'investissement**, des **ressources privées vers le fonctionnement**.



- **Conforter le rôle et le positionnement de la Communauté de Communes Gally-Mauldre** comme acteur territorial de référence, par la **création de lien social, culturel et intergénérationnel grâce au sport** :
  - Aménagement **d'espaces de convivialité** intégrés aux infrastructures sportives destinés à accueillir spectateurs, familles, animations et événements en parallèle des rencontres sportives,
  - Associer l'attractivité des **équipements sportifs** à l'attractivité **globale du territoire**.



#### **Calendrier :**

S'agissant d'un projet à moyen/long terme, un calendrier reste à définir, ainsi qu'un plan de financement et une estimation des coûts prévisionnels.

## 2.4.2.5.2. Saint-Nom-la-Bretèche

### 2.4.2.5.2.1. Aménagement d'équipements sportifs et ludiques extérieurs

EXISTANT



## Présentation synthétique du projet

### Projet existant :

- **Terrain Multi Sport de type « City Stade »** (espace Jacques Kosciusko-Morizet) :
  - Développer les activités physiques et sportives pour les publics scolaires, périscolaires,
  - Encourager la pratique sportive encadrée des préadolescents et adolescents.

L'équipement est conçu pour jouer au basket-ball, futsal, handball, volley, badminton.

- Equipement « Aire de jeux » (espace Jacques Kosciusko-Morizet) :
  - Répondre aux besoins d'activités des jeunes de 6 à 14 ans,
  - Offrir de multiples possibilités d'actions : escalader, se reposer, se regrouper, échanger,
- Equipement « Station street workout » (espace Jacques Kosciusko-Morizet) :
  - Cette station est un entraînement physique qui construit et développe la musculature.

### Partenaires :

- Agence National du Sport, Fédération Française de basket, Fédération Française de Street Work Out, Région Ile-de-France.

### Coûts prévisionnels :

- Coût du projet Global : 220 000€ HT.

### Plan de financement :

- Conseil Régional : aucune subvention obtenue.
- Agence National du sport : Aucune subvention obtenue.

### Calendrier :

- Travaux réalisés au 2ème semestre 2021.

**Indicateurs d'évaluation** : Satisfaction des utilisateurs, demande des jeunes.

### **Objet de l'action :**

- Aménagement d'un terrain multisports de type « city stade »,
- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants de 6 à 14 ans,
- Aménagement d'une station « street workout ».
- **Lieu d'implantation :** L'espace Jacques Kosciusko-Morizet, située Rue Arthur Rimbaud, Place Henri Hamel.

### **Objectifs :**

#### ➤ **Terrain Multi Sport de type « City Stade » :**

- Développer les activités physiques et sportives pour les publics scolaires, périscolaires et extrascolaires,
- Encourager la pratique sportive encadrée des préadolescents et adolescents, laquelle constitue pour eux un apport en termes de sociabilité, et de construction de la personnalité.

L'équipement est conçu pour jouer au basket-ball, au futsal/mini-foot, au handball, au volleyball, au badminton.

#### ➤ **Equipement « Aire de jeux » :**

- Prendre en compte le développement du jeune entre 6 et 14 ans. Elle est créée pour répondre à tous les besoins d'activités de ceux-ci : les attirer, les stimuler, et ce selon chaque tranche d'âge.
  - Offrir de multiples possibilités d'actions, comme : escalader, se reposer, se regrouper pour se retrouver à plusieurs, échanger, partager, etc.
- #### ➤ **Equipement « Station street workout » :**
- Cette station est un entraînement physique qui construit et développe la musculature. Elle permet d'améliorer la force, la flexibilité, l'endurance, l'équilibre, l'agilité et la coordination.




### **Partenaires :**

- Agence National du Sport, Fédération Française de basket, Fédération Française de Street Work Out, Région Ile-de-France.

**Coûts de l'opération :**

Phase	Montant (€)
Terrassement VRD	100 000 HT
Terrain multisport	45 000 HT
Aire de jeux en sol souple	41 000 HT
Street workout	17 000 HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>220 000€</b>

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat		Aucune subvention obtenue /
 Région		Aucune subvention obtenue /
<b>Total subventions accordées</b>	/	/
<b>Financement communal</b>	220 000	100
<b>Total coût du projet</b>	<b>220 000</b>	<b>100</b>

**Calendrier de réalisation :**

- Consultations entreprises : terminée
- Début des travaux : 2ème semestre 2021.
- Projet terminé en 2022

**Indicateurs d'évaluation :**

- Satisfaction des utilisateurs, demande des jeunes.

#### 2.4.2.5.2.2. Création d'un terrain de football en gazon synthétique



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

- La demande de la population concernant les équipements sportifs évolue et un terrain de football en gazon synthétique est plébiscité.

#### Projet :

- Transformation du terrain actuel en schiste par un terrain en gazon synthétique.

#### Coût de l'opération :

- Travaux Terrain + éclairage : 833.333,33€ HT soit 1M€ TTC

#### Plan de financement :

- A consolider
- Une subvention sera demandée à la Région Ile-de-France.
- Une subvention sera demandée à l'Agence Nationale du Sport.
- Une subvention sera demandée à la FFF (Fédération Française de Football).

#### Calendrier de réalisation :

- Le dossier sera examiné lors de la préparation budgétaire de 2024.

#### Indicateurs d'évaluation :

- Enquête de satisfaction auprès des habitants.

## Présentation détaillée du projet

### Projet :

#### *Description*

Transformation du terrain actuel en schiste par un terrain en gazon synthétique.

#### *Situation géographique*

Le terrain se situe Place Henri Hamel, à côté de l'Espace Jacques Kosciusko-Morizet



**Coût de l'opération et plan de financement à consolider :**

Dépenses				Recettes	
Désignation	Montant estimé HT	Montant estimés TTC	BP 2024	Désignation	Montant TTC
Travaux terrain	833 333,33 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	région Ile de France 15% plafonné à 800 000 € (terrain)	120 000,00 €
éclairage				région Ile de France 15% plafonné à terrain 75000€ (éclairage)	11 250,00 €
				aide FFF - FAFA 10% du cout plafonné à 50 000€ club support	50 000,00 €
				ANS ????	
				FCTVA	164 040,00 €
				autofinancement	818 750,00 €
<b>Total travaux</b>	<b>833 333,33 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>			<b>1 000 000,00 €</b>

**Calendrier de réalisation :**

- Le dossier sera examiné lors de la préparation budgétaire de 2024.



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** 1, Chemin des Tennis (Les Harias), 78124 Mareil-sur-Mauldre

**Diagnostic :**

- La demande de la population concernant les équipements sportifs évolue et le « paddle » est plébiscité.

**Projet :**

- Création de terrains de paddle.

**Coût de l'opération :**

- TOTAL : 103 000 €

**Plan de financement :**

- Financement Région Ile-de-France (non encore obtenue) : 15% de 98 000 €
- Fédération Française de Tennis : 8 240 € (obtenus)
- Financement communal : à déterminer.

**Calendrier de réalisation :**

- Projet quasi-réalisé en novembre 2022 ;
- Travaux de finition à faire en 2023.

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des habitants.



## Présentation détaillée du projet

**Adresse postale :** 1, Chemin des Tennis (Les Harias), 78124 Mareil-sur-Mauldre

### Diagnostic :

- La demande de la population concernant les équipements sportifs évolue et le « paddle » est plébiscité.

### Projet :

#### Description

- Création de terrains de paddle.

#### Situation géographique



Situation cadastrale




Situation réglementaire



**Coût de l'opération :**

Phase	Montant (€)
Réalisation	103 000

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Région	15% de 98 000 <i>Non encore obtenue</i>	/
Fédération Française de Tennis	8 240	/
Total subventions accordées	8 240	/
Participation communale	/	/
Total coût du projet	103 000	100

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
Projet quasi-finalisé	Novembre 2022
Finitions aux abords soumises aux conditions météorologiques	2023

## 2.4.2.6. Petite enfance

### 2.4.2.6.1. Crespières

#### 2.4.2.6.1.1. Aménagement d'une deuxième micro-crèche



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** RD307 / Rue du Petit Aulnay

**Diagnostic :** La population crespéroise a besoin de nouvelles places de crèche pour les enfants.

**Projet :**

- Extension et aménagement d'un bâtiment existant (bibliothèque) pour la création d'une 2<sup>ème</sup> micro-crèche ;
- Le projet représente environ 140 / 150 m<sup>2</sup> au sol.

**Coûts de l'opération :**

- Les dépenses d'investissement sont estimées à **170 000 € HT**.

**Plan de financement :**

- En attente.

**Calendrier prévisionnel :**

- Réalisation des travaux courant 2025 après obtention d'une autorisation d'urbanisme.

## Présentation détaillée du projet

**Adresse postale :** RD307 / Rue du Petit Aulnay

**Diagnostic :** La population crespéroise a besoin de nouvelles places de crèche pour les enfants.

**Projet :**

*Description*

- Extension et aménagement d'un bâtiment existant (bibliothèque) pour la création d'une 2<sup>ème</sup> micro-crèche,
- Le projet représente environ 140 – 150 m<sup>2</sup> au sol.

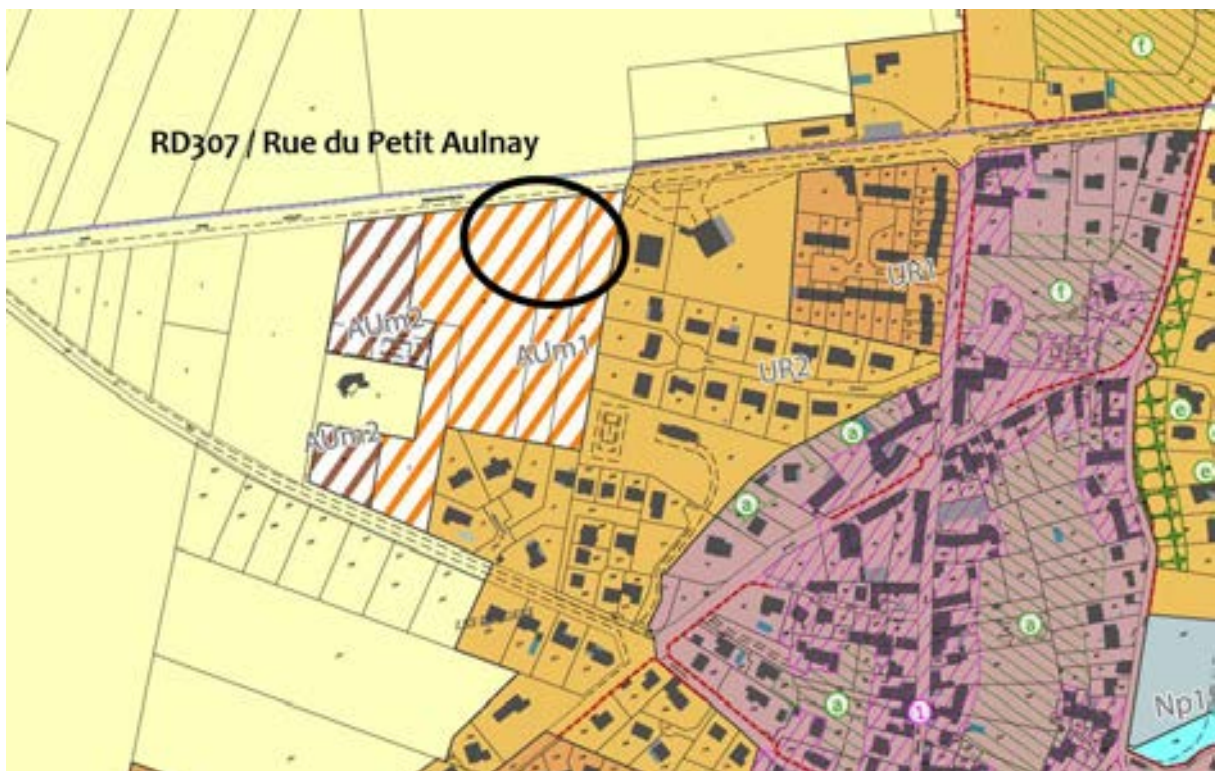
*Situation géographique*



Situation cadastrale



Situation réglementaire



**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Total estimé	170 000 €

**Plan de financement : En attente**

<b>Organismes et canaux de subvention</b>	<b>Montants (€)</b>	<b>Taux (%)</b>
Total subventions accordées	/	/
Financement communal	/	/
Financement intercommunal	/	/
Total coût du projet	170 000	100%

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Réalisation après obtention d'une autorisation d'urbanisme	Courant 2025



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** 7 rue des écoles, 78450 Chavenay

**Diagnostic :**

- La crèche de Chavenay présente des aspects vétustes qu'il faut rénover.

**Projet :**

- Aménagements intérieurs et équipements (électricité, plomberie).

**Coût de l'opération :**

- 73 159,57 €

**Plan de financement :**

- Financement Etat – CAF : 49 700 €

**Calendrier de réalisation :**

- 2023 après réalisation d'une Autorisation de Travaux (AT) ERP

## Présentation détaillée du projet

**Adresse postale :** 7 rue des écoles, 78450 Chavenay

**Diagnostic :**

- La crèche de Chavenay présente des aspects vétustes qu'il faut rénover.

**Projet :**

*Description*

- Aménagements intérieurs et équipements (électricité, plomberie).



*Situation géographique*

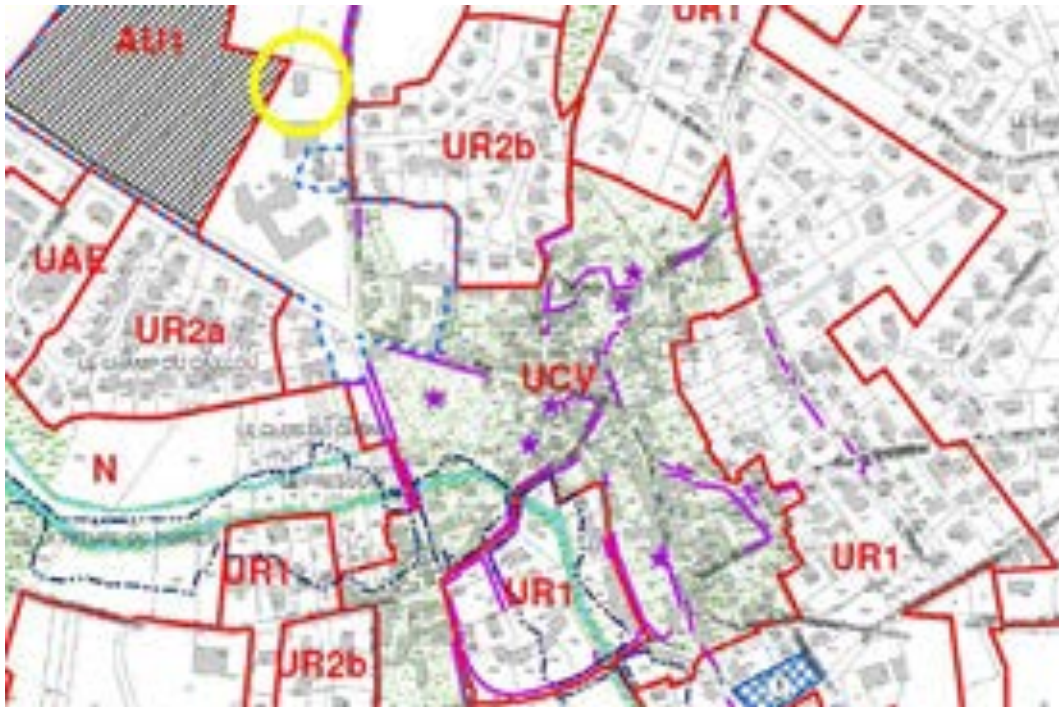


*Situation cadastrale*



### Situation réglementaire



- Le bâtiment de la crèche est classé en zone UCV dans le plan de zonage du PLU de Chavenay.



### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Réalisation	73 159,57

### Plan de financement :

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		49 700	68
Total subventions accordées		49 700	68

<b>Participation communale</b>	23 459,57	32
<b>Total coût du projet</b>	<b>73 159,57</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

<b>Étapes</b>	<b>Calendrier</b>
Réalisation	2023 après obtention d'une Autorisation de Travaux (AT) ERP

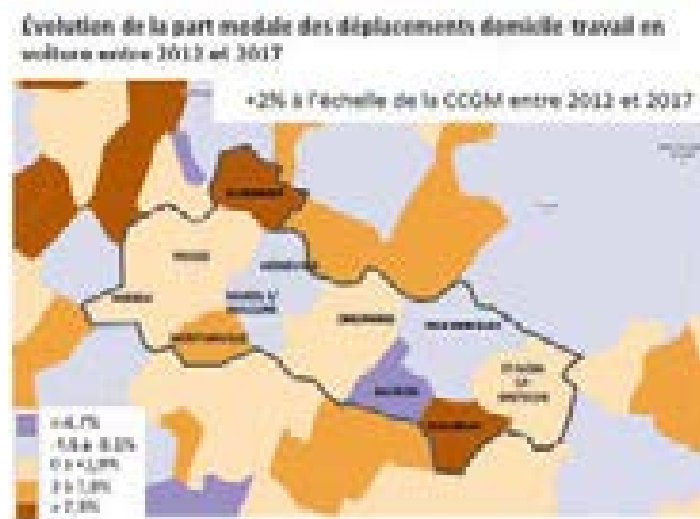
## 2.5. Compétence « Transports »

### 2.5.1. Diagnostic et stratégie territoriale

#### 2.5.1.1. Énergie et transports

L'intercommunalité met en œuvre les objectifs suivants :

- **Économiser** l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les postes transport et habitat ;
- **Diversifier** le bouquet énergétique et promouvoir les énergies renouvelables afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et européens ;
- **Organiser** des moyens autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'économie d'énergie.



Source : Insee et Communauté des Territoires, 2019

Les objectifs portés par le SCoT au sujet de l'énergie sont **partiellement remplis** :

- Une promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies **difficiles à quantifier**.

Un Plan Climat Air Energie Territoire est en cours d'élaboration (Cf. II.3.2.1.1.1).

## 2.5.2. Projets territoriaux de relance : volet transition écologique (CRTE)

### 2.5.2.1. Aménagements pour fluidifier et sécuriser les flux

#### 2.5.2.1.1. Montainville

##### 2.5.2.1.1.1. Aménagements routiers et piétonniers à l'échelle du village



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

- Un bureau d'études a été sollicité pour réaliser des **propositions** d'aménagement routiers et piétonniers ;
- Un second bureau d'études sera sollicité pour envisager **l'application opérationnelle** des propositions.

#### Projet :

- Sous réserve et sur la base des propositions des bureaux d'études, il s'agit de **réaliser des aménagements routiers et piétonniers** à l'échelle du village, afin de sécuriser et fluidifier les flux de circulation.

#### Coût et plan de financement :

- Coût total TTC : 484 600,20€

#### Calendrier de réalisation :

- Réalisation des études en 2023
- Possibilité de démarrage des travaux en 2024

#### Indicateurs d'évaluation :

- Comptages, étude de satisfaction de la population.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Montainville est un village où **aucune route départementale ne passe**. Cependant, le trafic routier est important puisque de **nombreux automobilistes passent par le village** afin d'éviter les axes principaux saturés ;
- Un bureau d'études a été sollicité pour réaliser des **propositions** d'aménagement routiers et piétonniers ;
- Un second bureau d'études sera sollicité pour envisager **l'application opérationnelle** des propositions.

### Projet :


- Sous réserve et sur la base des propositions des bureaux d'études, il s'agit de **réaliser des aménagements routiers et piétonniers** (écluses sur les côtés, arrêts de bus, rétrécissements de chaussée, trottoirs, itinéraires partagés, pistes/bandes cyclables, etc.) à l'échelle du village, afin de sécuriser et fluidifier les flux de circulation.

**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Ingénierie CRD 2iDF	19 500 HT 23 400 TTC
Route de Mareil, rue de l'Etoile, rue du Bout de la Mare et le Petit Clos	96 698 HT 116 038,20 TTC
Rue du Fer à cheval et rue de l'Ecole	100 809 HT 120 970,80 TTC
Rue de l'Ormoir et du Pressoir	12 293 HT 14 751,60 TTC
<b>TOTAL HT</b>	<b>403 833,5</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>484 600,20€</b>



**Coût prévisionnel et plan de financement :**

<b>Organismes et canaux de subvention</b>		<b>Montants (€)</b>
 <b>Département</b>	<b>1<sup>ère</sup> subvention</b> : Rue du Fer à cheval et rue de l'Ecole	70 566
	<b>2<sup>ème</sup> subvention</b> : rue de l'Ormoir et du Pressoir	8 605
	<b>3<sup>ème</sup> subvention</b> : Route de Mareil, rue de l'Etoile, rue du Bout de la Mare et le Petit Clos	67 689
<b>Total subventions accordées</b>		146 860
<b>Participation communale</b>		337 740,2
<b>Total coût HT du projet</b>		403 833,5
<b>TOTAL coût TTC du projet</b>		484 600,20

**Calendrier prévisionnel de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Réalisation des études	2023
Démarrage possible des travaux	2024

## 2.5.2.2. Aménagements pour les mobilités douces

### 2.5.2.2.1. CC Gally-Mauldre

#### 2.5.2.2.1.1. Elaboration intercommunale du Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD)



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

- La population de Gally-Mauldre exprime une forte demande en matière d'aménagement de liaisons douces. Le territoire présente un grand potentiel en la matière.

#### Projet :

- Le Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD) est un outil de planification qui doit permettre de développer les modes actifs comme modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle en milieu rural à l'échelle de 11 communes ;

#### Coût de l'opération :

- Coût de réalisation de l'étude : 29 505.6€
- Prévisionnel global à l'horizon 2030 :
  - o 6 780 000 € d'investissement
  - o 80 000 € de fonctionnement

#### Plan de financement :

- **Plan de financement de l'étude :**
- Subventions en matière de Budget Investissement à déterminer :
  - o DSIL, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Fonds Vert, ADEME, Région Ile-de-France, Département des Yvelines ;
  - o Financement intercommunal : à déterminer.

#### Calendrier de réalisation :

- 2023 - 2030

#### Indicateurs d'évaluation :

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Evolution des habitudes et modes de transports utilisés.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La population de Gally-Mauldre exprime une forte demande en matière d'aménagement de liaisons douces. Le territoire présente un grand potentiel en la matière.

### Projet :

#### Description

- Le Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD) est un outil de planification qui doit permettre de développer les modes actifs comme modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle en milieu rural à l'échelle de 11 communes ;
- En qualité **d'organisateur de la mobilité sur son territoire**, la Communauté de communes Gally Mauldre est pleinement investie dans l'amélioration et le développement des transports collectifs et des modes actifs, tels qu'identifiés au SCOT approuvé le **4 février 2015** ;
- L'élaboration du SDLD s'inscrit dans le respect du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé par la Communauté de Communes Gally-Mauldre ;

Le cahier des charges de la CCGM pour la réalisation de l'étude a été finalisé en **janvier 2021**. Il présente les **enjeux** du territoire en termes de circulation :

- « *Optimiser l'**accessibilité interne**, en adaptant les **liaisons bus** existantes à la demande et aux habitudes de déplacements ; en favorisant l'**usage des transports en commun** et des modes doux (développement de voies douces, pour la découverte du territoire et la pacification des déplacements non motorisés) ».*

Le cahier des charges énonce aussi les éléments que l'étude doit **intégrer** :

- **L'identification des liaisons douces possibles** - existantes ou à créer – sur l'ensemble du territoire en favorisant le partage de la voirie pour tous les usagers lorsque la sécurité le permet (piétons, PMR, vélos, transports en communs, voitures et transports logistiques, engins agricoles... ) ;
- **La création de parcours cyclables et pédestres** privilégiés pour relier les points d'intérêts du territoire : services à la population, lieux culturels et sportif, commerces et zones d'activités, gares, forêt domaniale, etc. ;
- **Recensement et traitement de données** (flux et trames actuels, enquêtes prospectives, identification des points de passage et de destination stratégiques à privilégier, identification des liaisons possibles en usages partagés) ;

- **Prises en compte des contraintes règlementaires** (SCOT, PLU) et de l'organisation des réseaux de transports existants (dans une perspective multimodale) ;
- **Réalisation des documents synthétiques** en vue de leur présentation aux élus ;
- **Détermination des parcours** pour chaque piste cyclable (plan) ;
- **Planification des actions dans le temps**, et **estimation des coûts** de réalisation.

Le Bureau d'étude « **B&L Evolution** » a été mandaté afin de réaliser le SDLD, l'étude comprend les éléments suivants :

- L'élaboration d'un **diagnostic intercommunal** ;
- L'élaboration d'un **schéma d'organisation des circulations douces** pour déboucher sur les **propositions d'interventions** ;
- La construction d'un **programme d'actions partagé** et la définition des modalités de sa **mise en œuvre** ;
- L'accompagnement à la définition d'un dispositif de **suivi et d'évaluation** ;
- Une **stratégie de communication et de concertation pédagogique**, de mobilisation, de participation et d'engagement des acteurs du territoire (élus, acteurs économiques, associations, citoyens, etc.).

La Communauté de Communes Gally-Mauldre a ainsi lancé l'élaboration de son Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD) en 2021 et a obtenu un financement régional pour ce dernier.

Trois scénarii ont été proposés par le Cabinet BL Evolution pour accompagner cette démarche d'élaboration : minimaliste, recommandé et maximaliste. **Le choix s'est porté sur le scénario recommandé prévoyant sur 10 ans :**

- 60kms d'aménagements intercommunaux,
- Un budget estimatif de 6,7 millions d'euros sur 10 ans, soit 30 € par habitant et par an sur 10 ans, sans prise en compte des financements possibles à hauteur de 50 à 80% par opération.

Pour mémoire, les 4 axes stratégiques du programme d'actions de ce scénario recommandé sont les suivants :

- **Axe 1 : Aménager un réseau cyclable hiérarchisé sur le territoire. Développer la place du vélo sur le territoire pour favoriser les déplacements du quotidien (2 actions)**
- **Axe 2 : Améliorer la qualité et la gestion des aménagements doux. Affirmer la place des piétons et cyclistes dans l'espace public aussi bien pour les trajets du quotidien que pour les loisirs (5 actions).**
- **Axe 3 : Développer des services pour une offre globale qui va au-delà des infrastructures et permet d'élargir et de diversifier les usages (4 actions)**
- **Axe 4 : promouvoir les modes actifs. Promouvoir la marche à pied et le vélo comme des outils de mobilité du quotidien via une communication régulière et l'organisation d'événements (3 actions).**

Le SDLD a fait l'objet d'une présentation lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2022 et a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire du 10 mai 2023. Cette approbation permettra de solliciter les subventions permettant de commencer la mise en œuvre de ce schéma.









"Scénario recommandé" intégré au Schéma Directeur des Liaisons Douces de la CCGM –  
Présenté en Conseil communautaire du 14 décembre 2022 et approuvé le 10 mai 2023

**Coût de la réalisation de l'étude « Schéma Directeur des Liaisons Douces » :**

Phase	Montant (€)
Réalisation de l'étude	29 505.6€

Plan de financement de l'étude « Schéma Directeur des Liaisons Douces » :








Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		/	/
		/	/
		/	/
		/	/
 Région		/	/
 Département		/	/
Total subventions accordées		/	/
Participation (inter)communale		/	/
Total coût du projet		/	100

Coût du Plan d'Actions proposé par B&L Evolution :

Axes	Investissement (2030)	Fonctionnement (2030)
Axe 1 : Aménager un réseau cyclable hiérarchisé sur le territoire	6 600 000 €	30 000 €/an (entretien)
Axe 2 : Améliorer la qualité et la gestion des aménagements doux	1 000 000 € (communes)	-
Axe 3 : Développer les services	170 000 €	-
Axe 4 : Promouvoir les modes actifs	10 000 €	-
Action transverse : Recruter une personne en charge de l'animation de la politique cyclable du territoire		50 000 €/an
<b>TOTAL</b>	<b>6 780 000 €</b>	<b>80 000 €/an</b>

- Environ 3,5 M€ pour la CCGM, soit 20 € / hab / an sur jusqu'en 2030
  - Financements du Département (liaison Maule – St-Nom-la-Bretèche)
  - Financements de l'Etat (250 M€ en 2023)

Plan de financement du Plan d'actions proposé par B&L Evolution :

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		/	/
		/	/
		/	/
		/	/
 Région		/	/
 Département		/	/
Total subventions accordées		/	/
Participation (inter)communale		/	/
Total coût du projet		6 780 000	100



**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapas</b>	<b>Calendrier</b>
Finalisation du cahier des charges du SDLD	Janvier 2021
Présentation du SDLD en Conseil communautaire	14 décembre 2022
Approbation du SDLD en Conseil Communautaire	10 mai 2023
Début de la réalisation	Voir le plan d'action 2023 ci-après

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Evolution des habitudes et modes de transports utilisés.

## 2.5.2.2.1.2. Liaison douce « dorsale » entre Feucherolles et Maule



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

- Il ressort du Schéma Directeur que la piste à réaliser en priorité est celle allant de Maule à Feucherolles, intitulée « Dorsale » dans le schéma, d'une longueur totale d'environ 10,7 km, présentant des enjeux importants en termes de maillage du territoire, de dessertes des collèges notamment et intégrée au Plan Vélo Départemental.

#### Projet :

- Réalisation d'une liaison douce (piste cyclable) entre Feucherolles et Maule ;

#### Coût de l'opération :

- **Etude de faisabilité** globale Feucherolles-Maule : **44 868 € TTC** (devis JSI) ;
- **Travaux** liaison Feucherolles-Maule : **2 340 000 € TTC** (Estimatif JSI).

#### Plan de financement :

- Les demandes de subventions pour **l'étude de faisabilité Mareil-Feucherolles** interviendront dans un second temps, la priorité étant la réalisation de la piste **Mareil-Maule**, intégrée au sein d'une vision globale qui concerne la piste Feucherolles-Maule, intitulée « Dorsale ».
- Pour connaître le plan de financement du projet de liaison douce entre **Mareil et Maule**, se reporter à « 2.5.2.2.1.3. Liaison douce entre Maule et Mareil-sur-Mauldre ».

#### Calendrier de réalisation :

- Début 2023, un **acte d'engagement** a été signé entre la CCGM et le BE JSI pour la réalisation d'une **étude de faisabilité globale** de la liaison Feucherolles-Maule ;
- Cette étude globale est réalisée en deux étapes :
  - o Première étape : étude de faisabilité du **tronçon Maule / Mareil-sur-Mauldre** ;
  - o Seconde étape : étude de faisabilité du **tronçon Feucherolles-Mareil-sur-Mauldre**
- Dépôt de la **demande de subvention** pour la piste Maule-Mareil-sur-Mauldre auprès du **Département des Yvelines : Avril 2023**
- Dépôt de la **demande de subvention** pour la piste Maule-Mareil-sur-Mauldre auprès du **Département des Yvelines : Juin 2023**

#### Indicateurs d'évaluation :

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Evolution des habitudes et modes de transports utilisés.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La réalisation du **Schéma Directeur des Liaisons Douces**, présenté en Conseil communautaire du 14 décembre 2022 et approuvé le 10 mai 2023 a permis la poursuite d'une stratégie des déplacements orientée à la fois vers la découverte du territoire et la pratique quotidienne ;
- Il ressort du Schéma Directeur que la piste à réaliser en priorité est celle allant de Maule à Feucherolles, intitulée « Dorsale » dans le schéma, d'une longueur totale d'environ 10,7 km, présentant des enjeux importants en termes de maillage du territoire, de dessertes des collèges notamment et intégrée au Plan Vélo Départemental.

### Projet :

#### Description

Dans son étude présentée en Conseil communautaire du 14 décembre 2022, le bureau d'études « B&L Evolution » a élaboré le projet suivant pour la liaison Feucherolles-Maule :



"Fiche action n°1 Feucherolles-Maule", intégrée au Schéma Directeur des Liaisons Douces de la CCGM - Présentation en Conseil communautaire du 14 décembre 2022 © B&L Evolution



Détail du tronçon de la liaison douce entre Feucherolles et Maule © B&L Evolution

- Début 2023, un **acte d'engagement** a été signé entre la CCGM et le BE JSI pour la réalisation d'étude d'une **étude de faisabilité globale** de la liaison Feucherolles-Maule ;
- Cette étude globale sera réalisée en deux étapes :
  - o Première étape : étude de faisabilité du **tronçon Maule-Mareil-sur-Mauldre** (2023) ;
  - o Seconde étape : étude de faisabilité du **tronçon Feucherolles-Mareil-sur-Mauldre** (2024).

**Coût de l'étude de faisabilité pour la liaison Feucherolles-Maule (deux tronçons) :**

Eléments de mission	Unité	Total global H.T.
Recensement et traitement de données : flux existants (piétons, PMR, cycles, transports routiers, engins agricoles) et trames actuels, identification des points de passage et de destination stratégiques à privilégier, identification des liaisons possibles en usages partagés, etc. ;	ens	820,00 €
Prise en compte des contraintes réglementaires (SCOT, PLU) et de l'organisation des réseaux existants (dans une perspective multimodale)	ens	845,00 €
Analyse globale du site et de ses contraintes spécifiques : réseaux, assainissement, passages de carrefour, dysfonctionnements éventuels du maillage viaire actuel, largeur de la voie, site urbain, riverains, activités existantes, dessertes de zones agricoles, inadéquations éventuelles entre les modalités de fonctionnement et la circulation et les caractéristiques urbanistiques et agricoles des quartiers traversés.	ens	2 250,00 €
Note et schéma d'aménagement de synthèse	ens	1 050,00 €
Relevés topographiques sur l'ensemble du linéaire (linéaire manquant non inclus)		
Etude générale du projet avec présentation de plans par tranches	ens	23 500,00 €
Plans de coupe spécifiques	ens	1 150,00 €
Plan de masse au 1/500 avec présentation de séquences d'aménagement	ens	1 425,00 €
Détail estimatif détaillé	ens	1 450,00 €
Cahier des clauses techniques particulières	ens	2 350,00 €
Note de présentation	ens	1 125,00 €
Elaboration du dossier de demande de subvention	ens	1 425,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>37 390,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>37 390,00 €</b>
	T.V.A. 20 %	7 478,00 €
	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>44 868,00 €</b>

### Plan de financement de l'étude de faisabilité pour la liaison Feucherolles-Maule :

Les demandes de subventions pour l'étude de faisabilité **Mareil-Feucherolles** interviendront dans un second temps, la priorité étant la réalisation de la piste **Mareil-Maule**, intégrée au sein d'une vision globale qui concerne la piste Feucherolles-Maule, intitulée « Dorsale ».

### Coût global de l'opération « Liaison Feucherolles-Maule » :

Phase	Montant (€)
Etude de faisabilité Feucherolles-Maule	37 390€ HT 44 868€ TTC
Réalisation Maule-Mareil-sur-Mauldre	1 949 983€ HT 2 339 979,60€ TTC
Réalisation Feucherolles-Mareil-sur-Mauldre	Environ 1 000 000€ HT (Estimatif B&L)
TOTAL Feucherolles Maule	Environ 3 000 000€ HT (Estimatif B&L)

Pour connaître le plan de financement du projet de liaison douce entre Mareil-sur-Mauldre et Maule, se reporter à « 2.5.2.2.1.3. Liaison douce entre Maule et Mareil-sur-Mauldre ». Le projet de liaison entre Mareil-sur-Mauldre et Feucherolles n'est pas encore inscrit au CRTE (seuls des estimatifs financiers sont pour le moment identifiés dans le cadre de l'approbation du Schéma directeur des liaisons douces).

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Présentation du SDLD en Conseil communautaire	14 décembre 2022
Approbation du SDLD en Conseil communautaire	10 mai 2023
Elaboration par la CCGM de son cahier des charges pour la réalisation d'une <b>étude de faisabilité</b> portant sur la liaison Feucherolles-Maule	Début 2023
Signature de <b>l'acte d'engagement</b> entre la CCGM et le BE JSI pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la liaison Feucherolles-Maule	Mars 2023
Livraison de <b>l'étude de faisabilité</b> portant sur la liaison Mareil-sur-Mauldre-Maule (BE JSI)	Avril 2023
Dépôt de la <b>demande de subvention</b> pour la piste Maule-Mareil-sur-Mauldre auprès du <b>Département des Yvelines</b>	Avril 2023
Dépôt de la demande de subvention pour la piste Maule-Mareil-sur-Mauldre auprès de la <b>Région Ile-de-France</b>	Juin 2023

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Evolution des habitudes et modes de transports utilisés.



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Les tronçons de pistes cyclables Saint-Nom-la-Bretèche / Feucherolles et Chavenay / Feucherolles sont déjà réalisés (Département et CCGM) ;
- La demande de la population pour un réseau de mobilités douces plus dense est forte et le potentiel du territoire en la matière est élevé.

### Projet :

- La CCGM souhaite poursuivre son programme de création de circulations douces, afin de faciliter les déplacements, notamment pour ceux des collégiens vers ou depuis le Collège mais également par la suite vers le centre-ville et la Gare,
- Après la réalisation des tronçons Saint-Nom-la-Bretèche / Feucherolles et Chavenay / Feucherolles, elle projette de **créer une piste cyclable entre Mareil-sur Mauldre et le collège de Maule par le Chemin de Richemont et la Rue de Mareil (1750 m),**
- Etude de faisabilité réalisée, avec passage de la piste sur des emprises communales.
- Cette piste prioritaire Mareil-Maule s'inscrit au sein de la piste dite « dorsale » Feucherolles – Maule, inscrite au Schéma directeur des liaisons douces approuvé.

### Coût de l'opération :

- TOTAL HT : 1 949 983€ HT (d'après l'étude JSI)
- TOTAL TTC : 2 339 979,6 TTC

### Plan de financement :

- TOTAL subventions demandées : 1 559 987 €
- Financement intercommunal : 389 997 €
- **DSIL et DETR devront être redemandées.**

### Calendrier de réalisation :

- Début 2023, un **acte d'engagement** a été signé entre la CCGM et le BE JSI pour la réalisation d'une **étude de faisabilité globale** de la liaison Feucherolles-Maule ;
- Dépôt de la **demande de subvention** pour la piste Maule-Mareil-sur-Mauldre auprès du **Département des Yvelines : Avril 2023**



- Dépôt de la **demande de subvention** pour la piste Maule-Mareil-sur-Mauldre auprès du **Département des Yvelines : Juin 2023**

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Les tronçons de pistes cyclables Saint-Nom-la-Bretèche / Feucherolles et Chavenay / Feucherolles sont déjà réalisés (Département et CCGM) ;
- La demande de la population pour un réseau de mobilités douces plus dense est forte et le potentiel du territoire en la matière est élevé.

### Projet :

#### Description

- La Communauté de Communes Gally Mauldre souhaite poursuivre son programme de création de circulations douces sur son territoire. Elle projette de **créer une piste cyclable entre Mareil-sur Mauldre et le collège de Maule par le chemin de Richemont et la rue de Mareil.**
- Cette circulation douce présente un linéaire de **1750 mètres** ;
- La CCGM a procédé à une étude de faisabilité de cette piste cyclable dont le passage sera à prévoir sur des emprises communales. Ce projet s'inscrit avec la volonté intercommunale de développer le maillage des circulations douces et la mobilité sur son territoire afin de faciliter les déplacements, notamment pour les déplacements des collégiens vers ou depuis le Collège mais également par la suite vers le centre-ville et la Gare.
- Cette piste prioritaire Mareil-Maule s'inscrit au sein de la piste dite « dorsale » Feucherolles – Maule, inscrite au Schéma directeur des liaisons douces approuvé.

## A1 – LOCALISATION DU PROJET

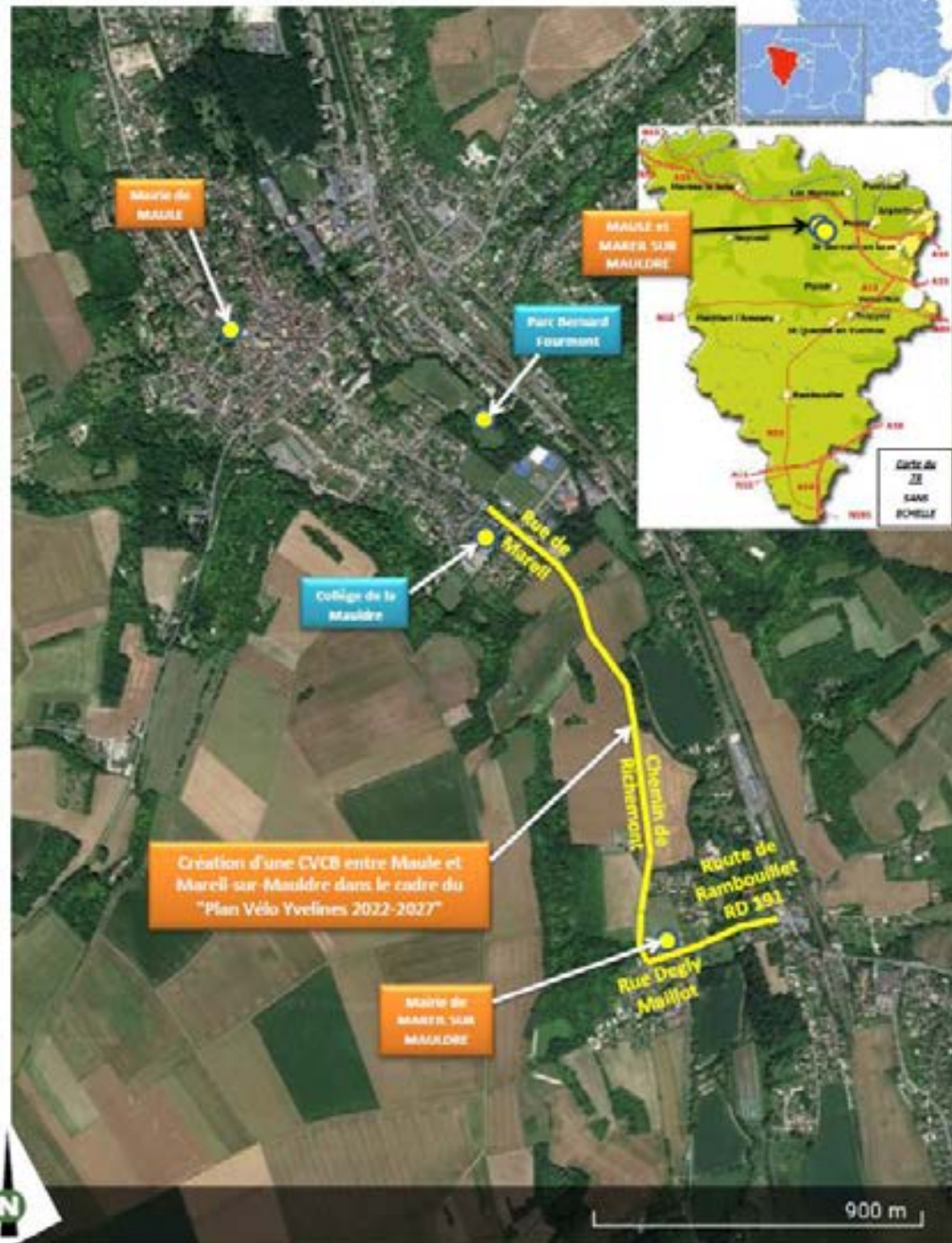
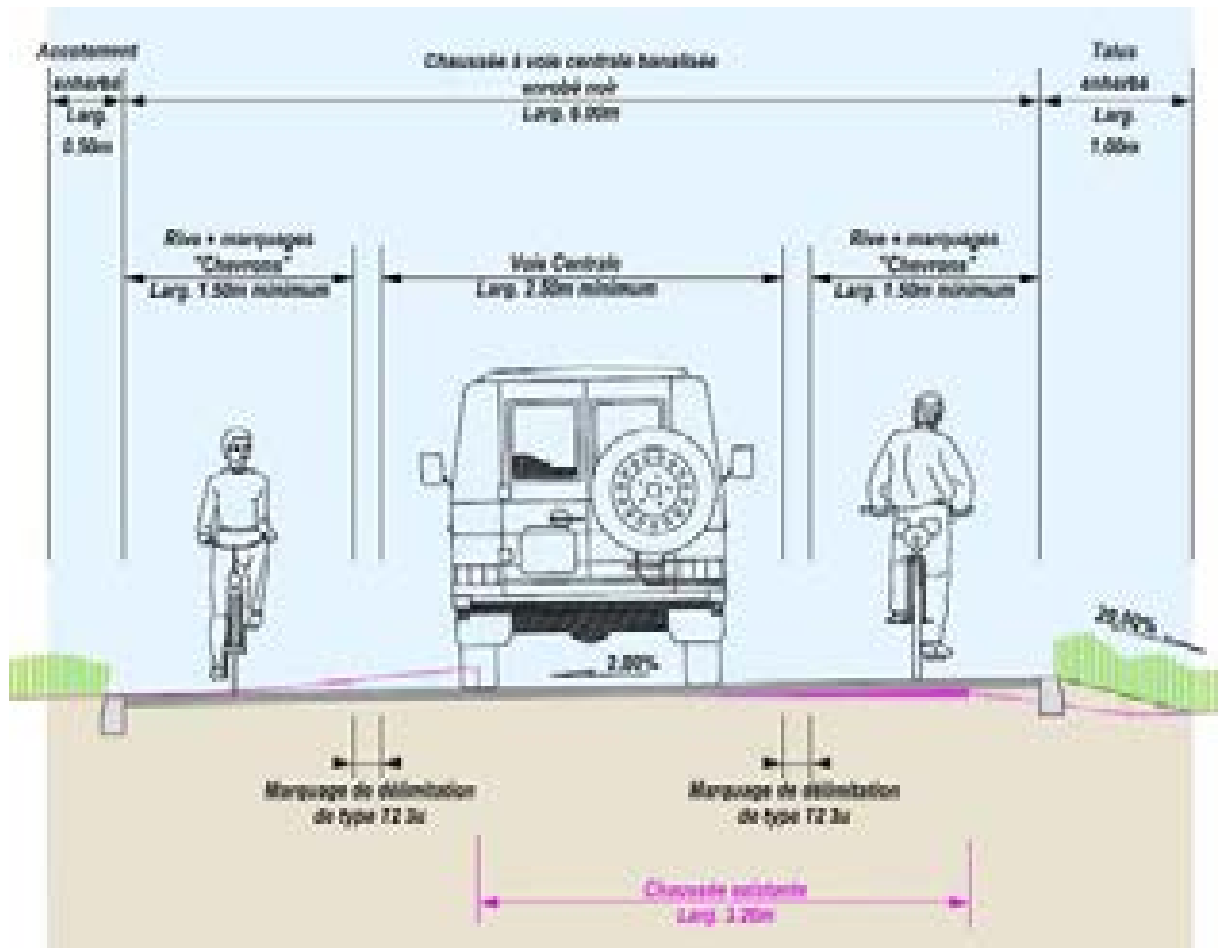


Photo aérienne de la piste cyclable Mareil-sur-Mauldre / Maule étudiée

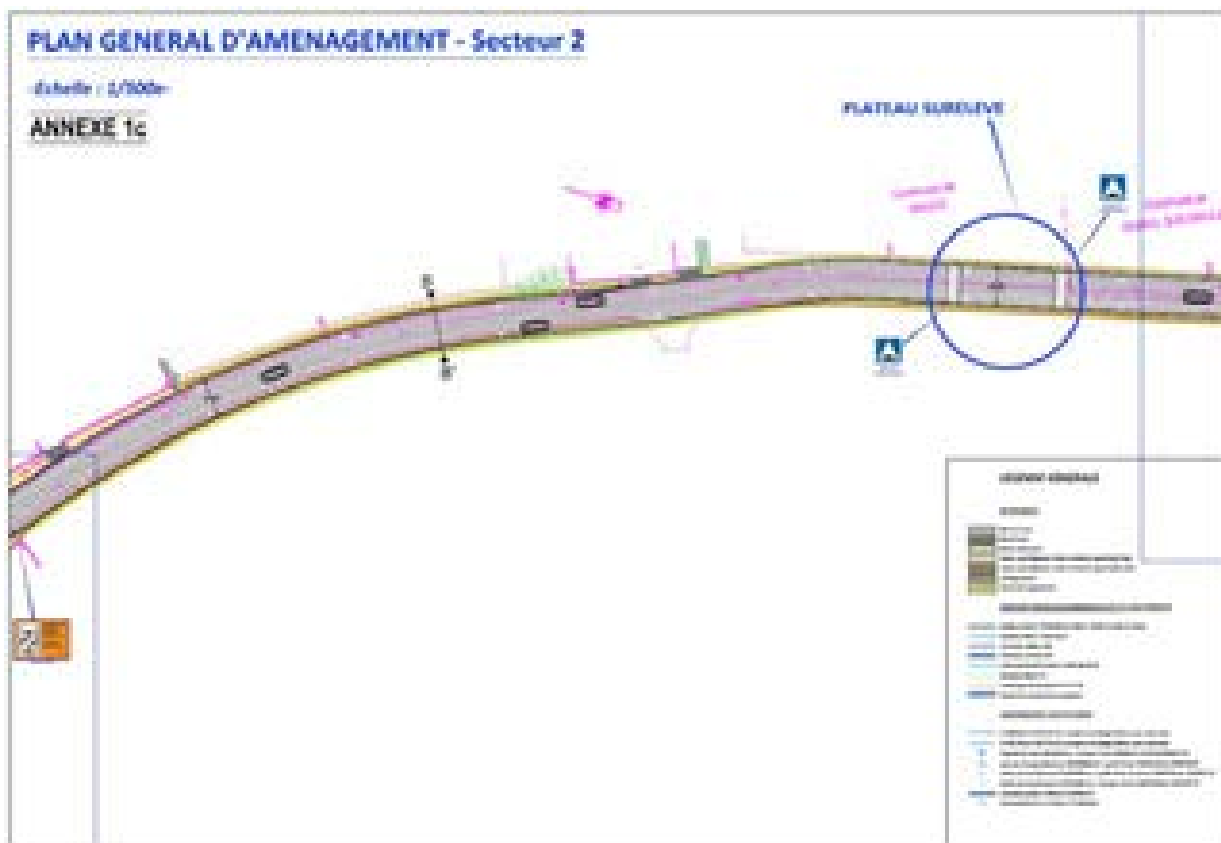


Vue au sol © JSI

Éléments de l'étude de faisabilité :



JSI ©



**Coût de l'opération :**

*Sur la base de l'étude de faisabilité de JSI*

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Travaux préparatoires	49 950 HT
Travaux préliminaires	279 297,50 HT
Tranchées pour enfouissement réseaux techniques aériens	233 943,50 HT
Electricité basse tension	37 295 HT
Eclairage public	144 578 HT

Télécommunication courant faible et fibre optique	21 186 HT
Réfection des emprises à la suite de l'enfouissement des réseaux	22 900 HT
Assainissement eaux pluviales	36 920 HT
Chaussée lourde	982 395 HT
Cheminements piétonniers et accès riverains	67 723 HT
Signalisation routière	44 380 HT
Mobilier urbain	8 215 HT
Espaces verts	21 200 HT
TOTAL HT	1 949 983
TOTAL TTC	2 339 979,60






A ce coût de l'opération doit s'ajouter le coût de la réalisation de **l'étude de faisabilité** pour l'ensemble de la piste Feucherolles-Maule, soit 37 390 € HT ou 44 868 € TTC.

#### Coûts prévisionnels :

- **DETR globale accordée avant la mise en place du CRTE** : 102 000€ pour les pistes Chavenay – Feucherolles et Mareil-sur-Mauldre – Maule,
- **DSIL globale accordée avant la mise en place du CRTE** : 45 488€ pour les pistes Chavenay – Feucherolles et Mareil-sur-Mauldre – Maule.

#### Plan de financement :

En avril et juin 2023, la CCGM a sollicité une subvention auprès du Département des Yvelines et de la Région Ile-de-France pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de travaux concernant la piste cyclable Maule-Feucherolles et **en priorité la piste cyclable Maule-Mareil-sur-Mauldre.**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 A redemander en 2024	<b>Accordé en 2021 : 102 000</b>  (Montant global pour pistes Chavenay- Feucherolles + Mareil- Maule)  <i>Non pris en compte dans le calcul du total des subventions</i>	/
	 A redemander en 2024	<b>Accordé en 2021 : 45 488</b>  (Montant global pour pistes Chavenay- Feucherolles + Mareil- Maule)  <i>Non pris en compte dans le calcul du total des subventions</i>	/
 Région	Plan Vélo	<b>Demandés en 2023 : 584 995</b>  Pour étude de faisabilité + travaux	30
 Département	Plan Vélo	<b>Demandés en 2023 : 974 992</b>  Pour étude de faisabilité + travaux	50
<b>Total subventions demandées</b>		1 559 987	80
<b>Financement intercommunal</b>		389 997	20

<b>Total coût du projet HT</b>	<b>1 949 983 HT</b>	100
<b>Total coût du projet TTC</b>	<b>2 339 979,60</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Présentation du SDLD en Conseil communautaire	14 décembre 2022
Approbation du SDLD en Conseil communautaire	10 mai 2023
Elaboration par la CCGM de son cahier des charges pour la réalisation d'une <b>étude de faisabilité</b> portant sur la liaison Feucherolles-Maule	Début 2023
Signature de <b>l'acte d'engagement</b> entre la CCGM et le BE JSI pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la liaison Feucherolles-Maule	Mars 2023
Livraison de <b>l'étude de faisabilité</b> portant sur la liaison Mareil-sur-Mauldre-Maule (BE JSI)	Avril 2023
Dépôt de la <b>demande de subvention</b> pour la piste Maule-Mareil-sur-Mauldre auprès du <b>Département des Yvelines</b>	Avril 2023
Dépôt de la demande de subvention pour la piste Maule-Mareil-sur-Mauldre auprès de la <b>Région Ile-de-France</b>	Juin 2023

Durée estimative des travaux

**Piste cyclable tronçon 1 B Mareil Maule Chemin de Richemont**  
**PLANNING (ENVELOPPE) DES TRAVAUX (hors acquisition)**

Tâches	MOIS 1	MOIS 2	MOIS 3	MOIS 4	MOIS 5	MOIS 6	MOIS 7	MOIS 8	MOIS 9	MOIS 10	MOIS 11
OU de démarrage											
Période de préparation											
enfoncement des réseaux											
Travaux réseaux eau (BT, éclairage, téléphone, etc...)											
Travaux réseaux souterrains (BT)											
Travaux de terrassement + murs de soutènement											
Travaux de voirie (structure + bordures + trottoir)											
Fin de réception											

MOIS 11	MOIS 12	MOIS 14	MOIS 15	MOIS 16	MOIS 17

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Evolution des habitudes et modes de transports individuels.



#### 2.5.2.2.1.4. Liaison piétonne/cyclable existante : Chavenay/Feucherolles



Cette opération avait pour objet la création d'une piste cyclable sur le Chemin des bœufs d'une longueur de 800 mètres entre Chavenay et le Collège de Feucherolles.

La Communauté de Communes Gally Mauldre a retenu l'entreprise Watelet pour la réalisation de cette piste cyclable, qui a été mise en service en fin d'année 2019.

**Coût du Marché avec Watelet : 180 427,10€ HT,**

**Subvention Département Yvelines : 28 000€,**

**Subvention Région Ile-de-France : 25% soit 50 956€,**

**DETR globale : 102 000€** pour les pistes Chavenay – Feucherolles et Mareil-sur-Mauldre – Maule,

**DSIL globale : 45 488€** pour les pistes Chavenay – Feucherolles et Mareil-sur-Mauldre – Maule.



*Photo aérienne de la piste cyclable Chavenay / Collège de Feucherolles créée*

#### 2.5.2.2.1.5. Liaison piétonne/cyclable existante : Saint-Nom-la-Bretèche/Feucherolles

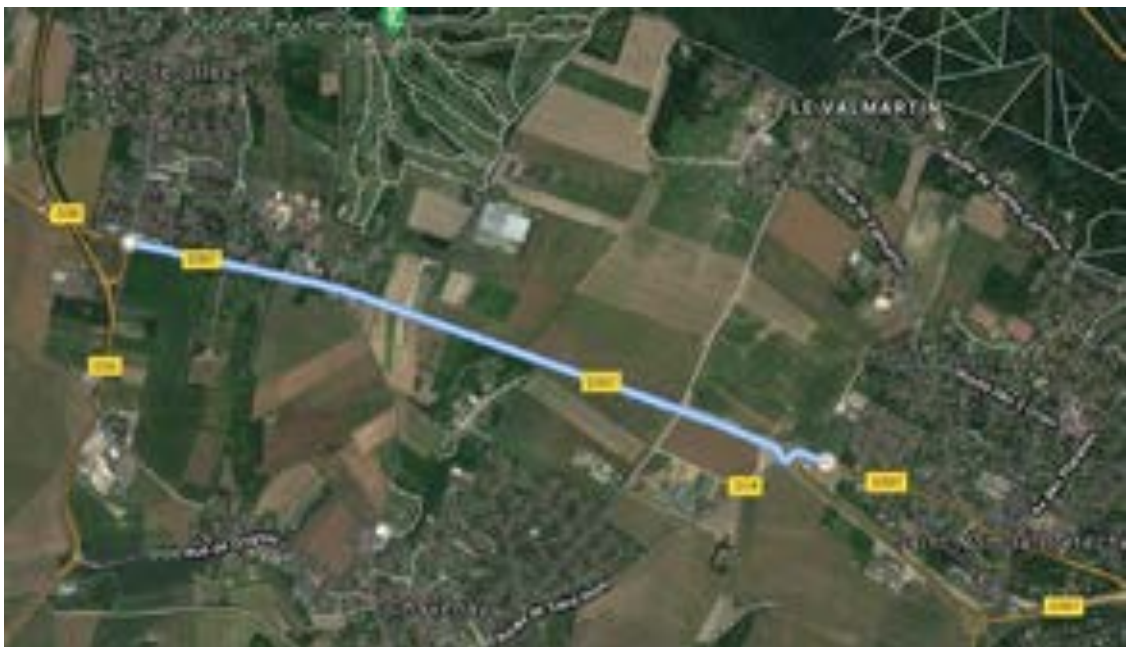


Depuis 2006, le Département des Yvelines mène une politique de développement des circulations douces afin d'encourager la pratique de ce mode de transport non polluant. A ce jour, on évalue à **850 km le linéaire total des itinéraires cyclables aménagés sur les voies communales, départementales ou nationales de notre département**. Ce linéaire total de 850 km se répartit comme suit :

- 300 km le long des routes départementales,
- 50 km de voies vertes et forestières,
- 500 km de voies communales et chemins ruraux.

Avec la mise en œuvre du Schéma Départemental des Véloroutes et Voies vertes adopté le 18 juin 2010, ce seront à terme 500 km de réseau continu d'aménagements cyclables destinés à la promenade et aux déplacements utilitaires qui seront proposés, permettant d'accéder au formidable patrimoine naturel, architectural et historique des Yvelines.

La **piste cyclable Saint-Nom-la-Bretèche – Feucherolles, d'une longueur de 3 000 mètres et réalisée en 2012**, appartient ainsi au Département et fait donc partie du linéaire de 300 km le long des routes départementales.



*Photo aérienne de la piste cyclable Feucherolles / Saint-Nom-la-Bretèche créée*

#### 2.5.2.2.1.6. Soutien et développement du transport à la demande (TAD)



La Communauté de Communes Gally Mauldre a été choisie par Île-de-France Mobilités pour devenir le **premier pilote francilien** à expérimenter sur son territoire le dispositif « **FLEXIGO** », un nouveau concept de mobilité en milieu rural. Ce transport collectif innovant a pour objectif de répondre au mieux aux besoins divers de l'ensemble des habitants du territoire rural



Transport à la demande (TAD) - CCGM

Ce service propose un **transport à la demande sur réservation**. Mis en service en **janvier 2018**, cette solution de **mobilité collective et innovante** a pour objectif de **répondre aux divers besoins** de l'ensemble des habitants du **territoire rural** de Gally-Mauldre.

Depuis le **11 juin 2019**, Île-de-France Mobilités a lancé sa plateforme dédiée au **transport à la demande**. « Flexigo » disparaît et laisse place à « **TAD Île-de-France Mobilités** ». Il est possible de réserver des trajets en utilisant le site d'Île-de-France Mobilités, l'application « TAD Île-de-France Mobilités » ou le téléphone.

**Il sera nécessaire de mesurer ses effets sur le long terme**, encore peu perceptibles à ce jour. **Dans tous les cas, La Communauté de Communes Gally Mauldre souhaite soutenir et développer ce TAD.**

## 2.5.2.2.2. Feucherolles

### 2.5.2.2.2.1. Aménagement de voirie (Grande rue - rue de Poissy) en traversée de village, cheminements piétonniers et cyclables



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Le village de Feucherolles a besoin de développer ses liaisons douces, notamment piétonnes et cyclables.

### Projet :

- Les travaux s'inscrivent dans le projet global d'aménagement de voirie en traversée de village ;
- Embellissement environnemental ;
- Sécurisation des voies partagées.

### Coût prévisionnel :

- TOTAL TTC : 2 339 906 €

### Calendrier de réalisation :

- Aménagement réalisé en 2023

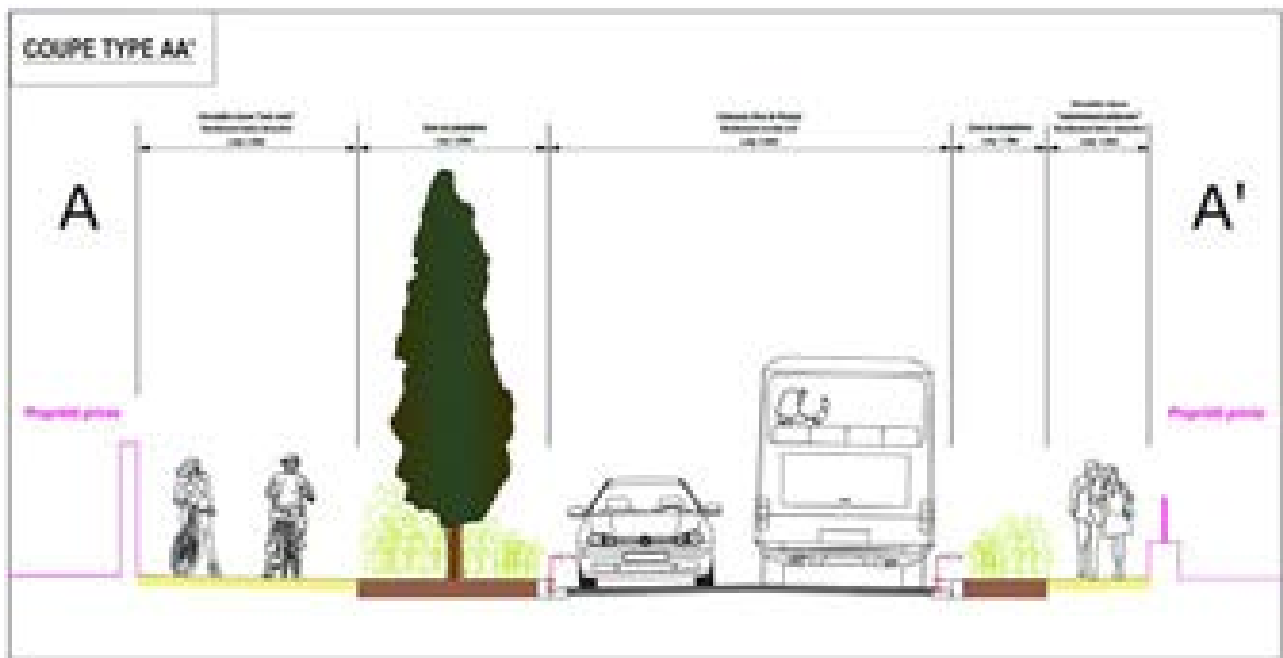
## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Le village de Feucherolles a besoin de développer ses liaisons douces, notamment piétonnes et cyclables.

### Projet :



- Les travaux de cheminements piétonniers et de piste cyclable s'inscrivent dans le projet global d'aménagement de voirie en traversée de village – route de Poissy et Grande Rue.
- Embellissement environnemental,
- Sécurisation des voies partagées : Maîtrise de la vitesse et réduction du nombre d'incidents.



**Coût de l'opération :**

Phase	Montant (€)
TOTAL TTC	2 339 906

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 <b>Région</b>	779 500	/
 <b>Département</b>	315 150	/
<b>Total subventions accordées</b>	1 094 650	/

<b>Financement communal</b>	1 245 256	/
<b>Total coût TTC du projet</b>	<b>2 339 906</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapas</b>	<b>Calendrier</b>
Lancement du marché	2022
Maîtrise d'œuvre et d'ingénierie : JSI – NORMANDIE	2022
Réalisation de l'aménagement	2023



## Présentation du projet

**Adresse postale :** Rue des Petits Prés.

**Diagnostic :** Les axes de mobilités douces doivent être développés au sein de la commune.

**Projet :** Création d'un aménagement piétonnier avec réseau d'éclairage public.

**Coûts de l'opération :**

- Total : 38.000€

**Plan de financement :**

- Commune : 65%
- Conseil Départemental : 35%

**Calendrier de réalisation :**

- Octobre 2023 : réalisation.

**Indicateurs d'évaluation :**

- Fréquentation du cheminement piétonnier et enquête de satisfaction auprès de la population.

### 2.5.2.2.3. Saint-Nom-la-Bretèche

#### 2.5.2.2.3.1. Etude de faisabilité concernant un système de covoiturage pour accéder à la gare



## Présentation synthétique du projet

### Projet :

- Proposer un moyen supplémentaire d'accès à la gare par la mise en place d'un système de covoiturage,
- Le bureau d'études ECOV est pressenti pour réaliser l'étude de faisabilité puis si concluant de mettre en place ce dispositif de covoiturage avec des bornes et le logiciel de réservation.

### Partenaires :

- ECOV qui réalise l'étude de faisabilité puis la mise en place du système.
- L'ADEME sera contacté si l'appel à projet est reconduit afin de financer les 20% restants.

### Coûts prévisionnels :

- Etude de faisabilité : 16443 € HT selon le devis réalisé par ECOV ;
- Mise en place de radars pédagogiques : 3 x 3850€ = 11 550 € HT ;
- Etude complète : 90 000 € HT selon le devis réalisé par ECOV ;
- Crédits inscrits au BP 2023.

### Plan de financement :

- Commune : 16 443 € pour l'étude de faisabilité puis 36 000 € d'autofinancement ;
- CEE : 54 000€ ;
- Demande de financement auprès de l'ADEME : 18 000 € sur les 36 000 € Ville.

### Calendrier prévisionnel :

- 2023 : cahier des charges CCGM en cours d'élaboration ;
- Fin 2023 : lancement de l'étude de faisabilité.

### Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation et gain de trajets pour les véhicules particuliers.



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

La Gare de Saint-Nom-la-Bretèche est située à 3 km du centre-ville dans la forêt de Marly, et sur la Commune de L'Etang-la-Ville. Le parking est saturé dès 8h30.

### Projet :

- Proposer un moyen supplémentaire d'accès à la gare par la mise en place d'un covoiturage,
- Le bureau d'études ECOV est pressenti pour réaliser l'étude de faisabilité puis si concluant de mettre en place ce dispositif de covoiturage avec des bornes et le logiciel de réservation.




### Partenaires :

- ECOV qui réalise l'étude de faisabilité puis la mise en place du système.
- ECOV recherche les aides au financement de 60% auprès de la CEE.
- L'ADEME sera contacté si l'appel à projet est reconduit afin de financer les 20% restants.

### Coûts de l'opération :

Phase	Montant (€)
Etude de faisabilité (devis ECOV)	16 443 HT
Mise en place de radars pédagogiques	11 550 HT
Etude complète (devis ECOV)	90 000 HT

**Plan de financement de l'étude et du projet :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 2023	18 000 Subvention Demandée en 2023	/
 Syndicat d'Énergie des Yvelines	Certificat d'Économie d'Énergie	54 000	/
<b>Total subventions demandées</b>		72 000	/
<b>Financement communal</b>		36 000	/
<b>Total coût du projet</b>		<b>108 000</b>	<b>100</b>

**Calendrier de réalisation :**

Étapes	Calendrier
Cahier des charges de la CCGM en cours d'élaboration	2023
Lancement de l'étude de faisabilité	Fin 2023

**Indicateurs d'évaluation :** Fréquentation et gain de trajets pour les véhicules particuliers.

2.5.2.2.3.2. **Marquage et balisage des pistes cyclables afin de réaliser un maillage avec les pistes intercommunales et départementales**

EXISTANT

2023



## Présentation synthétique du projet

### Objectifs :

- 80% de la population communale maillé aux circulations douces cyclables,
- Faciliter l'accès des Nonnais Bretéchois aux centres de rassemblement de la population au travers des mobilités douces,
- Connecter les mobilités douces communales en procédant aux maillages avec les communes voisines, la Gare, le Collège, etc.

### Partenaires :

- La Communauté de Communes Gally-Mauldre : Maître d'Ouvrage concernant la réalisation d'un Schéma Directeur des Liaisons Douces (Cf. 2.5.2.2.1.1).

### Coûts prévisionnels et plan de financement :

- Devis de Marquage au sol : 27 000 € HT en autofinancement.
- Aucune subvention obtenue.

**Calendrier prévisionnel :** Projet réalisé en 2022.

## 2.5.2.2.4. Chavenay

### 2.5.2.2.4.1. Réalisation du plan vélo : signalétique et marquage au sol



#### Présentation synthétique du projet

**Diagnostic :**

- Le besoin d'infrastructures dédiées aux mobilités douces à l'échelle de la commune est établi.

**Projet :**

- Création de signalétiques et marquages au sol.

**Coût de l'opération :**

- 432 000 €

**Plan de financement :**

- Etat : programme triennal à demander en 2023

**Calendrier de réalisation :**

- 2023 - 2024

**Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès la population

#### Présentation détaillée du projet

**Diagnostic :**

- Le besoin d'infrastructures dédiées aux mobilités douces à l'échelle de la commune est établi ;


**Projet :***Description*

- Création de signalétiques et marquages au sol.

**Coût de l'opération :**

<b>Phase</b>	<b>Montant (€)</b>
Réalisation	432 000

**Plan de financement :**

<b>Organismes et canaux de subvention</b>		<b>Montants (€)</b>	<b>Taux (%)</b>
 Etat	Programme Triennal	A demander en 2023	/
<b>Total subventions accordées</b>		/	/
<b>Participation communale</b>		/	/
<b>Total coût du projet</b>		432 000	100

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Réalisation	2023 / 2024

## 2.6. Compétence « Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) »

### 2.6.1. Diagnostic et stratégie territoriale

#### 2.6.1.1. Le développement de la fibre

Se reporter au 2.2.1.2.4.2.

### 2.6.2. Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale

#### 2.6.2.1. Urbanisme

##### 2.6.2.1.1. CC Gally-Mauldre

###### 2.6.2.1.1.1. Dématérialisation intercommunale de l'Application du Droit des Sols (ADS)

PROCHE



### Présentation synthétique du projet

#### Objectifs :

- Toutes les communes sont concernées par l'obligation légale, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique, dès lors que le pétitionnaire fera le choix de ce mode de transmission,
- Les communes de plus de 3500 habitants devront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées,
- L'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit « programme Démat.ADS »,

- Simplification des démarches administratives pour le pétitionnaire, qui pourra désormais déposer sa demande en ligne,
- Réduction des délais de transmission entre services consultés,
- Efficacité et optimisation des processus grâce à un accès simultané des services consultés sur une plateforme centralisée (PLAT'AU),
- Economies (dossiers, papier, affranchissements).

#### **Coût de l'opération :**

- **Objet de la prestation – BP 2021 :** Mise en place du module PLAT'AU, Formations sur le module SVES pour les 11 Communes et la CCGM, Etablissement d'une page Internet personnalisée par Commune et formations, Formation générale sur le logiciel,
- **Coût total sur l'année 2021 :** 15 930 € HT et 19 116 € TTC.
- Les Collectivités qui anticiperont l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2022 vont pouvoir prétendre à une aide de l'État d'un minimum de 4 000 euros, augmentée de 400€ par commune rattachée, au titre du plan de relance,
- Pour bénéficier de cette aide, les collectivités doivent impérativement déposer leur dossier avant la fin octobre 2021.

#### **Objet de l'action :**

Dans le cadre de la Démarche « Action publique 2022 » lancée par le Gouvernement et destinée à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, **toutes les communes seront concernées par l'obligation légale, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique, dès lors que le pétitionnaire fera le choix de ce mode de transmission.** 1,5 Millions d'autorisations d'urbanisme sont déposées en France chaque année, plus de 850 à échelle de la Communauté de Communes Gally Mauldre (hors CUa).

Par ailleurs, la Loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite Loi ELAN), du 23 novembre 2018, prévoit que les communes de plus de 3500 habitants devront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées.

Cette téléprocédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme. Un arrêté pris par le ministère chargé de l'urbanisme définit les modalités de mise en œuvre de cette téléprocédure.

Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit programme **Démat.ADS**.

#### **Objectifs de la dématérialisation de l'application du droit des sols (ADS) :**

- **Pour les pétitionnaires, usagers de service public :**

- **Simplification** des démarches administratives pour le pétitionnaire, qui pourra désormais déposer sa demande d'AU (Autorisation d'Urbanisme) en ligne,
  - Une aide à la saisie des CERFA et un **pré contrôle de la qualité / complétude** des données,
  - **Fiabilité des données** transmises grâce à la capitalisation native des données,
  - **Transparence** sur l'état d'avancement des dossiers d'AU,
  - **Fluidité** dans les échanges avec l'administration,
  - **Réduction des délais de transmission** entre services consultés.
- **Pour les collectivités et les services de l'Etat, acteurs de l'instruction :**
  - **Efficacité** et optimisation des processus grâce à un accès simultané des services consultés sur une plateforme centralisée (PLAT'AU),
  - **Economies** (dossiers, papier, affranchissements),
  - **Interopérabilité des systèmes** et gain de temps sur la re-saisie / un risque d'erreur limité,
  - Recentrage des agents sur des **tâches à forte valeur ajoutée** comme la relation au pétitionnaire.



### La chaîne de traitement après le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :





### Objectifs de PLAT'AU (Plateforme des Autorisation d'urbanisme) :

- PLAT'AU constitue un « hub », connecté aux outils numériques du processus d'instruction (téléservices des collectivités, outils métiers des services instructeurs et des services consultés, etc.). Grâce à PLAT'AU, les acteurs concernés par un même dossier pourront y avoir accès de manière simultanée et dématérialisée.
- **Transmission des dossiers et avis** entre ces acteurs de manière **dématérialisée et immédiate**,
- La plateforme n'est **pas un outil d'instruction, seulement un espace d'échange, transparent pour ses utilisateurs**, qui conservent leurs outils métiers habituels.

### Coût de l'opération (2021) (A mettre à jour avant fin 2023) :

Objet de la prestation	Mise en place du module PLAT'AU	Formation Module SVES Communes et CCGM	Page personnalisée par commune	Formation OXALIS	
Coûts HT	7 740 €	3 030 €	3 140 €	2 020 €	
Coûts TTC	9 288 €	3 636 €	3 768 €	2 424 €	
<b>Total</b>					<b>15 930 € HT et 19116 € TTC</b>

- Les Collectivités qui anticiperont l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2022 vont pouvoir prétendre à une aide de l'État d'un minimum de 4 000 euros, augmentée de 400€ par commune rattachée, au titre du plan de relance,
- Les collectivités volontaires vont pouvoir anticiper la réforme et commencer à instruire de façon dématérialisée les demandes de permis de construire, en se raccordant à la plateforme mise en place par l'État, baptisée PLAT'AU.
- Pour bénéficier de cette aide, les collectivités doivent impérativement déposer leur dossier avant la fin octobre 2021.

Dans l'attente de la mise en place d'une téléprocédure spécifique, à échelle de la CCGM, **l'ensemble des Communes de la CCGM ont mis à disposition depuis la fin de l'année 2021 une adresse courriel spécifique**, sur laquelle tout pétitionnaire peut déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.

Cette démarche, répond légalement à l'obligation de proposer une solution pour déposer une autorisation d'urbanisme de façon dématérialisée. **Sur l'année 2022, 32 % des dossiers ont été déposés sous forme dématérialisée**, un chiffre bien supérieur à la moyenne nationale.

## 2.6.2.2. Développement économique

### 2.6.2.2.1. Bazemont

#### 2.6.2.2.1.1. Création d'un coworking / tiers lieu « La Clé des Champs »



### Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** 19 rue de Maule, 78580 Bazemont

#### Diagnostic :

- De nombreux entrepreneurs indépendants sont présents au sein de la commune et ressentent le besoin d'un espace de travail de proximité.

#### Projet :

- Création d'un espace de **coworking** ou **tiers-lieu** doté de la fibre optique ;
- Un bâtiment inoccupé (ancienne ferme) appartenant à la commune existe en centre-bourg et pourrait accueillir ce projet.
- Projet qui serait exemplaire sur le plan du développement durable, avec la présence de panneaux photovoltaïques en toiture, des bornes de recharges pour véhicules électriques, des espaces de circulation et stationnements entièrement perméables, etc.

#### Coût prévisionnel, plan de financement et calendrier de réalisation :

- L'agence **Ingénier'Y** a été sollicitée et travaille actuellement sur le projet. La livraison de son rapport est prévue courant 2024 ;
- Ce projet est potentiellement éligible à la **DETR**.

#### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'entreprises fréquentant le tiers-lieu ;
- Enquête de satisfaction auprès des entreprises.

## Présentation détaillée du projet

**Adresse postale :** 19 rue de Maule, 78580 Bazemont

### Diagnostic :

- De nombreux **entrepreneurs indépendants** sont présents au sein de la commune et ressentent le besoin d'un espace de travail de proximité à partager, afin de se rencontrer, de mutualiser certains coûts, et valoriser leur activité.

### Projet :

#### Description

- Création d'un espace de **coworking** ou **tiers-lieu** doté de la fibre optique ;
- Un bâtiment inoccupé appartenant à la commune existe en centre-ville et pourrait accueillir ce projet. Il s'agit d'une **ancienne ferme**, composée de :
  - o Un bâti principal sur 2 niveaux soit 200 m<sup>2</sup> (100 m<sup>2</sup> d'emprise au sol) ;
  - o Un hangar avec toiture en très bon état de 50 m<sup>2</sup> ;
  - o Une petite cour de 40 m<sup>2</sup> ;
  - o Un logement occupé et une bibliothèque en fonctionnement.
- L'agence départementale Ingénier'Y a été sollicitée et travaille actuellement sur le projet. La livraison de son rapport est prévue courant 2024.
- Le projet serait exemplaire sur le plan du développement durable, avec la présence de panneaux photovoltaïques en toiture, des bornes de recharges pour véhicules électriques, des espaces de circulation et stationnements entièrement perméables, etc.

#### Situation géographique

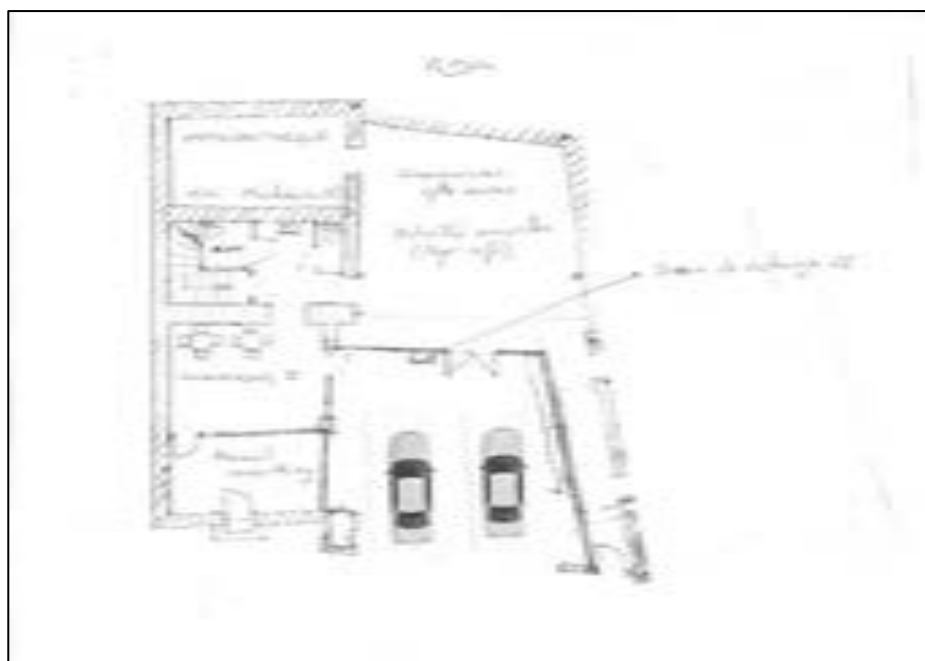


*Situation cadastrale*

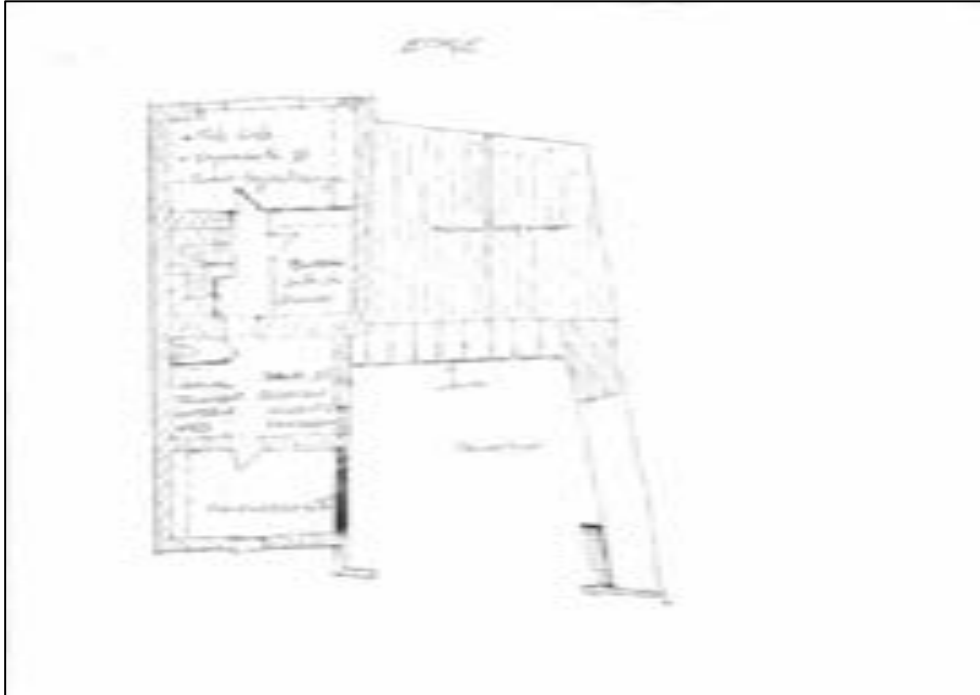
Parcelle AK214 appartenant à la Commune



*Plans et insertions*



Plan schématique des possibilités sur le rez-de-chaussée du bâtiment existant



*Plan schématique des possibilités sur l'étage du bâtiment existant*

**Coût prévisionnel, plan de financement et calendrier de réalisation :**

- L'agence **Ingénier'Y** a été sollicitée et travaille actuellement sur le projet. La livraison de son rapport est prévue courant 2024 ;
- Ce projet est potentiellement éligible à la **DETR**. Des subventions pourront également être sollicitées auprès de la Région et du Département ;
- La **mise en location** de l'espace permettra de générer des recettes pour la commune.

**Indicateurs d'évaluation :**

- **Nombre d'entreprises** fréquentant le tiers-lieu ;
- **Enquête de satisfaction** auprès des entreprises.

## 2.6.2.2.2. Crespières

### 2.6.2.2.2.1. Accueil d'une entreprise dans l'ancien presbytère



Se reporter au 2.2.2.1.6.1



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Le terrain qui a fait l'objet de l'opération est situé au centre de la commune, avec au Nord l'Eglise et à l'Ouest la Mairie et sa Place.
- Le presbytère est relié à l'Eglise par une passerelle couverte qui enjambe un chemin piéton. Il s'agit d'un bâtiment ancien (16<sup>ème</sup> siècle pour partie), qui a cependant connu plusieurs extensions et rénovations qui l'ont partiellement dénaturé.

### Projet :

- Le Permis de construire a été accordé le 29/03/19 pour l'extension et la réhabilitation du presbytère, avec les objectifs suivants :
- L'aménagement d'une salle polyvalente,
- La création d'un espace de coworking de 90m<sup>2</sup>, et un bureau à part,
- La création d'un logement de fonction.
- Compte tenu de l'absence de demandes concernant la réalisation du Coworking, il est prévu de transférer cet ensemble pour de l'immobilier d'entreprises. La Commune cherche donc actuellement une entreprise intéressée pour s'installer sur le 1<sup>er</sup> étage de ce bâtiment.

### Coûts prévisionnels :

- **DETR 2018 de 59742 €.**

### Calendrier prévisionnel :

- L'inauguration de l'ensemble a eu lieu le 26 septembre 2020.
- Fin 2023 : Installation d'une entreprise (développement économique) à la place de l'espace de Coworking.

Le terrain qui a fait l'objet de l'opération est situé au centre de la commune, avec au Nord l'Eglise et à l'Ouest la Mairie et sa Place.

Le presbytère est relié à l'Eglise par une passerelle couverte qui enjambe un chemin piéton. Il s'agit d'un bâtiment ancien (16<sup>ème</sup> siècle pour partie), qui a cependant connu plusieurs extensions et rénovations qui l'ont partiellement dénaturé :

- L'élargissement du bâtiment et la transformation du pan Ouest de la Toiture,
- Le ravalement au ciment pour l'encadrement des baies et les joints entre les pierres ou l'enduit total pour le pignon Sud (ce qui enferme l'humidité et est néfaste pour la pérennité des murs de pierres).

Le Permis de construire a été accordé le 29/03/19 pour l'extension et la réhabilitation du presbytère, avec les objectifs suivants :

- L'aménagement d'une salle polyvalente,
- La création d'un espace de coworking de 90m<sup>2</sup>, pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes dans un grand open-space, et un bureau à part,
- La création d'un logement de fonction.

L'inauguration de l'ensemble a eu lieu le 26 septembre 2020.

Le bâtiment existant a donc été conservé et aménagé, l'extension du pignon Sud permet la circulation verticale entre les niveaux.

Compte tenu de l'absence de demandes concernant la réalisation du Coworking, il est prévu de transférer cet ensemble pour de l'immobilier d'entreprises. La Commune cherche donc actuellement une entreprise intéressée pour s'installer sur le 1<sup>er</sup> étage de ce bâtiment.

#### **Traitement des espaces libres :**

Le thème du jardin de curé où se côtoient fleurs vivaces et annuelles, plantes médicinales, petits fruits rouges et légumes a été revisité pour l'aménagement du jardin du « presbytère ».

Le reste du jardin est engazonné avec l'insertion de petits « carrés de culture » surélevés et bordés de planches dans lesquels sont cultivés herbes aromatiques, fleurs et légumes.

**Plan de financement : DETR 2018 de 59742 €.**

### 2.6.2.3. Sécurité

#### 2.6.2.3.1. Saint-Nom-la-Bretèche

##### 2.6.2.3.1.1. Mise en place de visiophones afin de sécuriser les accès d'entrée des écoles « Louis Pasteur » et « Jean de la Fontaine »



## Présentation synthétique du projet

**Adresse postale :** 2 Chemin de l'Abreuvoir, 78860 Saint-Nom-la-Bretèche (Louis Pasteur) et Rue du Clos de la Motte (Jean de la Fontaine)

**Diagnostic :**

- Augmentation des incivilités et de la délinquance ;

**Objectif :**

- Installer une alerte intrusion au sein de l'école élémentaire « Louis Pasteur » dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) ;
- Mise en place de visiophones sur l'Ecole Jean de la Fontaine (1800m<sup>2</sup>) afin de sécuriser les accès d'entrée de l'école.

**Coût de l'opération :** 12 176,40 TTC

**Plan de financement :**

- FIPD : 8 117,60 €
- FCTVA : 1997,42 €
- Financement communal : 2 061,38 €

**Calendrier de réalisation :** 2023



## Présentation détaillée du Projet

**Adresse postale :** 2 Chemin de l'Abreuvoir, 78860 Saint-Nom-la-Bretèche (Louis Pasteur) et Rue du Clos de la Motte (Jean de la Fontaine)

### Diagnostic :

- Augmentation des incivilités et de la délinquance ;

### Projet :

- Installer une alerte intrusion au sein de l'école élémentaire « Louis Pasteur » dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) ;
- Compléter le dispositif de visiophones de l'Ecole Jean de la Fontaine (1800m<sup>2</sup>) afin de sécuriser les accès d'entrée de l'école, dans le cadre d'augmentation des effectifs de l'école maternelle, d'une modification du fonctionnement interne, et du renforcement des mesures Vigipirate ;
- Compléter le dispositif de visiophones 2 appels sur : l'entrée porte extérieure de la cour, le bureau de direction et la classe 6, l'entrée porte extérieure de la cour et la classe 3 avec extension de la sonnerie classe 8.

### Coût de l'opération et plan de financement

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant €	Désignation	Montant €
Installation alarme PPMS		Subvention FIPD	
École élémentaire	7 520,00	Appel à projet (80%)	8 117,60
École maternelle	2 627,00	Fonds propres	2 061,38
<b>TOTAL HT</b>	<b>10 147,00</b>	FCTVA (16,404%)	1 997,42
TOTAL TVA 20%	2 029,40		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>12 176,40</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>12 176,40</b>

**Calendrier de réalisation :** 2023

### 2.6.2.3.1.2. Renouvellement du système de vidéo-protection



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Augmentation des incivilités et de la délinquance.

### Projet :

- Dans le cadre de la prévention de la délinquance, la commune de Saint-Nom-la-Bretèche souhaite aménager et améliorer les systèmes de 7 caméras existantes situées sur la voie publique en entrée et sortie de village ;

### Coût de l'opération :

- Acquisition des caméras : 29 238 € TTC

### Plan de financement :

- FCTVA : 4796,20 €
- FIPD : 12 182,50 €

### Calendrier de réalisation : 2023

### Indicateurs d'évaluation :

- Chiffres des incivilités et de la délinquance

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Augmentation des incivilités et de la délinquance

### Projet :




#### Description

- Dans le cadre de la prévention de la délinquance, la commune de Saint-Nom-la-Bretèche souhaite aménager et améliorer les systèmes de 7 caméras existantes situées sur la voie publique en entrée et sortie de village ;
- L'objectif est de remplacer les anciennes caméras de technologie obsolète, par des caméras plus performantes et dotées d'une vision nocturne.

**Coût de l'opération :**

Phase	Montant
Acquisition des caméras	29 238 € TTC
Travaux d'installation des nouvelles caméras	?

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		4796,20	?
		12 182,50	?
<b>Total subventions accordées</b>		16 978,7	?
<b>Participation communale</b>		12 259,30	?
<b>Total coût du projet</b>		<b>29 238</b>	100

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
Installation des nouvelles caméras	2023

**Indicateurs d'évaluation :**

- Chiffres des incivilités et de la délinquance.

## 2.6.2.3.2. Chavenay

### 2.6.2.3.2.1. Amélioration et extension du dispositif de vidéo protection de la voie publique



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Augmentation des incivilités et de la délinquance.

### Projet :

- Grâce au déploiement massif de la fibre optique sur le département des Yvelines en général, et sur le territoire de la Ville de Chavenay en particulier, et afin de répondre aux demandes croissantes de la Gendarmerie Nationale, **la Ville souhaite étendre son dispositif à un total de 23 caméras** (au lieu de 13 caméras actuellement) ;
- Couverture des entrées de ville afin d'identifier les véhicules transitant sur le territoire et répondre ainsi à la demande du Référent Sûreté de la Gendarmerie ;
- Couverture des principaux espaces publics afin d'assurer la tranquillité publique et inscrire le dispositif dans une politique de prévention et de dissuasion.

### Coût de l'opération :

- Coût total de l'opération : 599 507,87 €

### Plan de financement :

- Total des subventions obtenues : 292 591 €
- Financement communal : 306 916,87 €

### Calendrier de réalisation :

- Date de démarrage prévisionnelle de l'opération : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 ;
- Durée prévisionnelle des travaux : 6 à 9 mois ;
- Livraison : dernier trimestre 2023.

**Indicateurs d'évaluation :** Sécurité - plan Vigipirate.

## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Augmentation des incivilités et de la délinquance.

### Projet :

La commune de Chavenay souhaite améliorer et étendre son dispositif de vidéoprotection de voie publique.

La commune bénéficie actuellement de 13 caméras réparties sur le territoire de la Ville, mais celles-ci ne répondent pas aux exigences de la Gendarmerie Nationale en matière d'identification des véhicules transitant sur l'espace public.

En outre, en raison de la configuration de la Ville et de l'absence de fibre optique au moment de leur mise en œuvre, la transmission des images repose actuellement sur une solution ADSL qui représente un coût de fonctionnement important pour la Collectivité.

Grâce au déploiement massif de la fibre optique sur le département des Yvelines en général, et sur le territoire de la Ville de Chavenay en particulier, en raison de l'accroissement des problématiques inciviles et délinquantes enregistrées à Chavenay et afin de répondre aux demandes croissantes de la Gendarmerie Nationale, la Ville souhaite étendre son dispositif à un total de 23 caméras, avec les **objectifs suivants :**





- Couverture des entrées de ville afin d'identifier les véhicules transitant sur le territoire et répondre ainsi à la demande du Référent Sûreté de la Gendarmerie,
- Couverture des principaux espaces publics afin d'assurer la tranquillité publique et inscrire le dispositif dans une politique de prévention et de dissuasion.

**Ainsi, la Ville de Chavenay sollicite une subvention d'un montant de 117 000 € au titre de la DETR 2021.**



Plan de situation de la vidéoprotection projetée

**Coût prévisionnel et plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		117 000 (2021)	20
 Région		111 659	19
 Département		63 932	11
<b>Total subventions accordées</b>		292 591	49
<b>Participation communale</b>		306 916,87	51
<b>Total coût du projet</b>		<b>599 507,87</b>	100

**Calendrier prévisionnel :**

- Date de démarrage prévisionnelle de l'opération : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 ;
- Durée prévisionnelle des travaux : 6 à 9 mois ;
- Livraison : dernier trimestre 2023.

### 2.6.2.3.3. Maule

#### 2.6.2.3.3.1. Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- La commune dispose actuellement de 23 caméras réparties sur le territoire de la ville, mais celles-ci ne répondent pas aux exigences de la Gendarmerie Nationale ;
- La collectivité constate un accroissement des incivilités et de la délinquance.

### Projet :

- La commune de Maule souhaite mettre à jour, améliorer et étendre son dispositif de vidéoprotection pour une meilleure efficacité.

### Coût de l'opération :

- TOTAL : 417 528 € TTC

### Plan de financement :

- Etat - DETR 2023 obtenue 104 382 € ;
- Région Ile-de-France : subvention demandée ;
- Participation communale : à déterminer.

### Calendrier de réalisation :

- Désignation du maître d'œuvre E-CONNEX : février/mars 2023
- Audit des installations : février / mars 2023 ;
- AVP et demande de subventions : avril 2023 ;
- PRO : mai 2023 ;
- DCE : juin 2023 ;
- Mise en concurrence : septembre 2023 ;
- Choix de l'entreprise : Octobre 2023 sous réserve d'obtention des subventions ;
- Début des travaux : décembre 2023.

### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes et de véhicules identifiés ;
- Chiffres des incivilités et de la délinquance.



## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La commune dispose actuellement de 23 caméras réparties sur le territoire de la ville, mais celles-ci ne répondent pas aux exigences de la Gendarmerie Nationale en matière d'identification des personnes ou des véhicules transitant sur l'espace public. De plus, elles n'ont pas de vision infrarouge ;
- En outre, en raison de la configuration de la ville, la transmission des images repose actuellement sur une solution ADSL pour 4 caméras, ce qui en rend l'exploitation plus difficile ;
- La collectivité constate un accroissement des incivilités et de la délinquance.

### Projet :




#### Description

- La commune de Maule souhaite mettre à jour, améliorer et étendre son dispositif de vidéoprotection pour une meilleure efficacité (remplacement du serveur, mise à jour du logiciel, installation de caméra dotées d'une vision infrarouge) ;
- Une extension de 10 caméras est prévue.

### Coût de l'opération :

Phase	Montant
Etude de Maîtrise d'œuvre	/
Travaux	417 528 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>417 528 € TTC</b>

**Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montant (€)	Taux (%)
 Etat		104 382 Obtenus	/
 Région		Subvention demandée	/
<b>Total subventions accordées</b>		/	/
<b>Participation communale</b>		/	/
<b>Total coût HT du projet</b>		347 940	100
<b>Total coût TTC du projet</b>		417 528	100

**Calendrier de réalisation :**

Etapes	Calendrier
Désignation du maître d'œuvre E-CONNEX	Février/mars 2023
Audit des installations	Février / mars 2023
AVP et demande de subventions	Avril 2023
PRO	Mai 2023
DCE	Juin 2023

Mise en concurrence	Septembre 2023
Choix de l'entreprise	Octobre 2023 <i>Sous réserve de l'obtention des subventions</i>
Début des travaux	Décembre 2023

**Indicateurs d'évaluation :**

- Nombre de personnes et de véhicules identifiés ;
- Chiffres des incivilités et de la délinquance.

## 2.6.2.3.4. Feucherolles

### 2.6.2.3.4.1. Renouvellement de la vidéoprotection et raccordement du Centre Technique Municipal à la Mairie via



## Présentation synthétique du projet

### Diagnostic :

- Le système de vidéoprotection actuel est ancien et rencontre des problèmes de maintenance.

### Projet :

- Mutualisation du réseau de vidéoprotection afin de raccorder divers services aussi bien en informatique qu'en téléphonie.

### Coût de l'opération :

- TOTAL : 550 000 €

### Plan de financement :

- Subvention Région IDF : 150 845 €
- Financement communal
- Financement intercommunal

### Calendrier de réalisation :

- 2023 / 2024

### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes et de véhicules identifiés ;
- Chiffres des incivilités et de la délinquance.

## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- Le système de vidéoprotection actuel est ancien et rencontre des problèmes de maintenance.



### Projet :

- Mutualisation du réseau de vidéoprotection afin de raccorder divers services aussi bien en informatique qu'en téléphonie.
- Ce réseau va également servir pour la mise en place d'un plan de reprise d'activité intercommunal (CCGM, commune de Feucherolles, commune de Chavenay, commune de Mareil sur Mauldre, commune de Bazemont) répartie sur 3 sites (Mairie de Feucherolles, bibliothèque et salle Joe Dassin).

### Coût de l'opération :

Phase	Montant (€)
Réalisation totale	550 000

**Plan de financement :**

<b>Organismes et canaux de subvention</b>	<b>Montants (€)</b>	<b>Taux (%)</b>
 <b>Région</b>	150 845	/
<b>Total subventions accordées</b>	150 845	/
<b>Financement communal</b>	/	/
 <b>Financement intercommunal</b>	/	/
<b>Total coût du projet</b>	<b>550 000</b>	<b>100</b>

**Calendrier de réalisation :**

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Interconnexion bibliothèque, crèche, salle Joe Dassin	Janvier 2023
Interconnexion CTM	Octobre 2023
Plan de reprise d'activité et lancement d'appel d'offre	Fin juin 2023
Démarrage des travaux	Mi-septembre 2023

Mise en place complète du système de vidéoprotection	2024
--	------

**Indicateurs d'évaluation :**

- Nombre de personnes et de véhicules identifiés ;
- Chiffres des incivilités et de la délinquance.

## 2.6.2.4. Réseau téléphonique

### 2.6.2.4.1. Saint-Nom-la-Bretèche

#### 2.6.2.4.1.1. Installation d'antennes relais



LOINTAINE

2023



### Présentation synthétique du projet

#### Diagnostic :

- La couverture du territoire par le réseau de téléphonie mobile doit être améliorée par endroits.

#### Projet :

- Implantation d'une antenne 4G et 5G à proximité du rond-point entre la RD98 et la RD 307, sur une parcelle communale ;
- L'objectif de cette antenne est d'améliorer la couverture du territoire par le réseau de téléphonie mobile.

#### Partenaires :

- Entreprise Orange.

#### Calendrier de réalisation :

- Procédure d'évolution du PLU : Révision allégée du PLU : 2023
- Approbation de la procédure et réalisation d'une autorisation d'urbanisme conforme au PLU approuvé : 2024
- Réalisation de l'antenne : Fin 2024

#### Indicateurs d'évaluation :

- Meilleure couverture du territoire par le réseau de téléphonie.



## Présentation détaillée du projet

### Diagnostic :

- La couverture du territoire par le réseau de téléphonie mobile doit être améliorée par endroits.

### Projet :

- Implantation d'une antenne 4G et 5G à proximité du rond-point entre la RD98 et la RD 307 sur une parcelle communale ;
- L'objectif de cette antenne est d'améliorer la couverture du territoire par le réseau de téléphonie mobile.

### Situation géographique



### Situation réglementaire

- Une procédure de révision allégée du PLU doit être effectuée avant installation de l'antenne ;
- A la demande de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), une étude d'évaluation environnementale a été effectuée. Le projet est en cours de réflexion suite à la réalisation de cette étude environnementale.

### Partenaires :

- Entreprise Orange.

### Calendrier de réalisation :

<b>Etapes</b>	<b>Calendrier</b>
Procédure d'évolution du PLU : Révision allégée du PLU	2023
Approbation de la procédure et réalisation d'une autorisation d'urbanisme conforme au PLU approuvé	2024
Réalisation de l'antenne	Fin 2024

### Indicateurs d'évaluation :

- Meilleure couverture du territoire par le réseau de téléphonie.

### 3. Conclusion

La version 2023 de notre Contrat de Relance et de Transition Ecologique constitue la traduction actualisée de l'ambition du **projet de territoire de Gally Mauldre** : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, tous impliqués dans la relance.

Les objectifs poursuivis par ce dispositif permettront de **proposer de nouvelles actions concrètes et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique** dans le respect de l'identité et de l'environnement propres à Gally Mauldre : un développement plus durable, moins consommateur de ressources et d'énergie et facteur de création d'emplois.

Dans la durée des mandats municipaux 2020/2026, le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une **approche transversale et cohérente**. Ainsi, en matière de comitologie, **le CRTE sera mis à jour** aussi régulièrement que le partenariat local le jugera pertinent au regard des premiers résultats, des opportunités, de l'évolution des montages financiers et de l'apparition de nouveaux enjeux.

Pour mener à bien les missions liées au CRTE, **un chef de projet a été recruté en septembre 2022**, et est chargé du pilotage des projets, de leur coordination et de l'animation de la démarche. Ce recrutement bénéficie d'un cofinancement de l'Etat.

Enfin, pour une lecture claire et visible par la population, et dans l'objectif de la poursuite de l'association des différents acteurs du territoire, la Délibération portant approbation de l'avenant 2023 au CRTE ainsi que les documents rédigés, seront mis en ligne sur le Site Internet de la Communauté de Communes Gally Mauldre.